

*Cahier Nivernais*  
*d' Histoire de l' Education*



N° 17 - 2004

**A**  
**MNE**

**LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION**



## Sommaire du numéro 17

Avant-Propos – (Roger CLAY) .....	3
Liste des donateurs.....	4
Le retour de la Mutuelle (Gérard ROUMIEUX).....	6
Nicole -La Demoiselle de Villard Notre Dame (Georges COUDERCHON) .....	28
Une ténébreuse affaire au lycée de Nevers. Amédée Pichon - 1952-53. (Jean BUGAREL) .....	36
L'enseignement primaire à Dornes au XIX <sup>ème</sup> siècle (Marie-Martine LACOSTE).....	52
Le Lycée de Nevers de 1875 à 1882 (I)– Quand Jules Renard y était élève (Jean BUGAREL).....	74
Un Rapport d'Inspection en 1904 (Jean ROY).....	105
Tourisme et littérature : quelques réflexions à propos d'un voyage sur les pas de Mme de Sévigné et de Chateaubriand (Paul de LOYE).....	108
Quatre jours en Bretagne. Sur les pas de Madame de Sévigné et de François René de Chateaubriand (Simone BOUCHERON, Arlette GAUTHE et Paul de LOYE) .....	111
Le Mot du Président (Henri LAVEDAN) .....	115

Directeur de la publication : Henri Lavedan

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

### LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

16 Numéros parus – 11 € le numéro (adhérent 7 €)

\*\*\*\*Prix spécial pour la collection complète\*\*\*\*

Sont également disponibles :

**- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :**

n° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40"	10,00 €
n° 95 : "D'encre et de plume"	10,00 €
n° 108 : "De la plume à la... souris"	10,00 €
- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	7,00 €



### LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

**MAISON FONDÉE EN 1988**

(Association loi 1901 du 14 janvier 1988 - N° 3/10231)



Adhésion pour l'année civile 2005 : 12 €.  
Chèque à l'ordre des « Amis du Musée Nivernais de l'Éducation »  
à adresser 8 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 NEVERS



**L**a découverte de notre Musée apporte aux visiteurs, petits ou grands, bien plus d'enseignements et de sujets d'étonnement que la lecture d'une multitude d'ouvrages sur l'histoire de l'éducation. La visite se déroule somme toute comme une leçon de choses d'autrefois. On observe, on se souvient, on s'interroge et l'on questionne à l'occasion le membre bénévole de l'association qui assure gentiment l'accueil. Les mobiliers, les documents, le matériel pédagogique, les mille objets qui retiennent l'attention lors de la visite évoquent, d'une manière concrète et vivante, une époque plus ou moins éloignée et l'histoire de la transmission des savoirs qu'assume l'école. Ce Musée a une âme : il renvoie à notre vécu, il remue notre mémoire, il établit un lien entre les générations.

Et chacun y trouve son compte. Il y a ceux qui viennent en pèlerinage pour réveiller de lointains souvenirs et raviver le temps de leur « folle jeunesse ». Il y a les érudits qui y trouvent, à travers les textes, les ouvrages et les trésors exposés, de quoi satisfaire leur appétit. Et puis il y a les jeunes qui découvrent l'odeur de la craie, les outils des écoliers d'antan, les cahiers à l'écriture soignée. Il y a ces enfants qui s'interrogent devant une règle de morale énigmatique, se méprennent sur le buste de Marianne, s'étonnent devant les pupitres équipés d'encriers, s'appliquent finalement à faire comme grand-papa des pleins et des déliés, et même se surprennent parfois à chanter la Marseillaise au rythme d'un guide-chant et sous la conduite d'une maîtresse chevronnée !

Ainsi, le Musée Nivernais de l'Education joue pleinement son rôle. Il rassemble, préserve, et valorise le riche patrimoine éducatif local de ce département de la Nièvre profondément attaché aux valeurs républicaines et à l'école publique. C'est aussi un lieu d'éducation et d'action culturelle, un espace de recherches et d'études qui font l'objet de publications. Les touristes de passage à Nevers trouvent plaisir à le fréquenter et la convention qui lie depuis peu le Musée et l'Office de Tourisme contribuera sans aucun doute à sa réputation.

Mais le Musée est surtout pour nos enfants un lieu de mémoire et de sauvegarde. Il leur faudra bientôt assurer le relais. Aussi faut-il espérer que l'œuvre collective entreprise il y a plus de 30 ans avec tant de passion et de talent, puisse, s'enrichir encore, perdurer et témoigner auprès des générations futures du riche passé de nos institutions scolaires et de notre reconnaissance envers les maîtres qui nous ont formés.

\*

\* \*

## Liste des Donateurs

- ❖ École de LUTHENAY-UXELOUP : Cartes de Géographie Vidal-Lablache, matériel de linogravure, photographies scolaires 1980-1981-1982, ardoises.
- ❖ Mme STAINMESSE : Livres d'histoire et de géographie
- ❖ M. Pierre BORNET de Varennes-Vauzelles : Livres anciens.
- ❖ École de CHASNAY : Livres, tableaux d'élocution.
- ❖ École A. CLOIX : Livres, collection d'album du Père Castor
- ❖ Mme Arlette MILLAN : Photographies scolaires des années 39-42
- ❖ Mme Jocelyne BONNET : Photographies de La Celle (1941-42-43)
- ❖ Mme Odette LAVEDAN : Photographies de la classe de 2<sup>ème</sup> C 1967-68 avec Robert BESANÇON
- ❖ Mme CHOUARD : 5 photographies de Prémery 1949-50
- ❖ Mlle NICOLAS : Renseignements donnés par Mme LÆILLET, née DESNAULT concernant la photographie de l'École Ménagère Agricole, session 1949 à Luthenay-Uxeloup.
- ❖ MUSEE MUNICIPAL DE NEVERS : 1 carte de la Nièvre (1879), planches de sciences naturelles, documents provenant du Lycée de Nevers qui a occupé les locaux du musée après la guerre (actuel palais de justice) et une carte en relief (région de Clamecy).
- ❖ Mlle LECHAUVE : Diplôme de Certificat d'études, photographies de Montigny-en Morvan (1925), livre de Morale (1896), règlement intérieur.
- ❖ Mme GAUDEL : 20 photographies de classe de M. GAUDEL de 1932 à 1966. Mars sur Allier, Magny Cours, Millay
- ❖ Mme BIARD-MILLÉRIOUX : Livres anciens (E.N. de Bourges) et documents ayant appartenu à ses parents M. et Mme MILLÉRIOUX.
- ❖ Mme LARROQUE : Un Atlas (1912), 5 livres.
- ❖ Mlle Denise SATIER : Livres et cahiers anciens.
- ❖ M. PETITIMBERT : Carton de livres anciens.
- ❖ Mlle CAILLE : 20 photographies de M. GAUDEL à Luzy.
- ❖ Mme Claude MAIRE : 4 photographies du Collège de Jeunes Filles.
- ❖ M. GUILLET : Photographies d'anciens élèves du Lycée Jules-Renard.
- ❖ M. Jean-Claude SALLÉ : Photographies de promotions de normaliens et normaliennes des années 1914-1918.
- ❖ Mme Lucette TAFANI-SOLLIER : Nombreuses photographies de groupes scolaires et de promotions.
- ❖ Mme Paule MAURY du foyer « La Roseraie » : Livres anciens
- ❖ Mme Sylvie CABOURET de Villefroide : Encyclopédie (1949), livres de mécanique et d'électricité ayant appartenu à son père.



## Souvenir du musée, souvenir de l'École d'Autrefois

### Série de 8 CARTES POSTALES

Prix :  
0,40 € la carte



Éditées par les  
Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

3,00 € la pochette de 8

### LE MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION RECHERCHE...

- ◆ Photographie anciennes
  - groupes scolaires
  - promotions d'instituteurs et d'institutrices ...

**...pour enrichir sa Photothèque départementale.**
- ◆ Livres scolaires et Cahiers anciens
- ◆ Planches pédagogiques de Sciences et d'Histoire-Géographie plus particulièrement : " La morale par l'exemple "
  - " L'alcool voilà l'ennemi "
  - " Ravages de la tuberculose ".
- ◆ Buvards, Diplômes, Médailles...
- ◆ Mannequins d'enfants... Blouses... Galoches
- ◆ Monographies d'Écoles.



S'adresser au Musée

8, rue du cloître Saint Cyr

58000 NEVERS

Tél : 03.86.21.51.75

Adresse électronique : [amnevers@wanadoo.fr](mailto:amnevers@wanadoo.fr)

# LE RETOUR DE LA MUTUELLE

Gérard ROUMIEUX 

• *Après les articles sur l'école nivernaise sous la Révolution et l'Empire (Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation n° 13), sous la Restauration (n° 14) l'école mutuelle de Nevers (n° 15) et le bilan des premières années de la Restauration (n° 16), voici le chapitre V de la recherche de Gérard Roumieux sur l'école nivernaise, de la Restauration à la loi Guizot (1816-1833). Cette partie traite de la situation scolaire dans notre département sous la monarchie de juillet, une période où le mode d'enseignement revêt un caractère très politique.*

## **A) Les dernières années de la restauration**

La position du gouvernement ultra devient difficile à la fin de l'année 1827. Villèle doit dissoudre la Chambre en Novembre et procéder à de nouvelles élections, dont le résultat provoque son départ : la droite et la gauche se sont provisoirement unies pour présenter un candidat commun, et les ultras sont redevenus minoritaires.

L'arrivée de Martignac renforce la position des adversaires de l'Église et de sa primauté en matière d'enseignement. Mais son gouvernement, pourtant plus libéral, ne rallie pas la gauche à ses vues.

La fin de la Restauration sera donc marquée par l'opposition, à la fois des libéraux et du Clergé, aux efforts de Martignac pour libérer l'école de l'emprise de l'Église. En Nivernais, le marquis de Bouillé, Monseigneur Millaux, l'abbé Groult et Charles Dupin seront les protagonistes les plus en vue de cette fin de période.

### L'OPPOSITION DU CLERGÉ ET DES LIBÉRAUX A L'ORDONNANCE DE 1828

Bien que soupçonné d'appartenir au parti jésuitique, le nouveau ministre Vatimesnil prend ses distances avec l'Église. Au demeurant, l'Instruction publique est séparée des Cultes et rattachée au Ministère de l'Intérieur. Dès son arrivée, au début du mois de Février 1828, il écrit aux Recteurs pour leur affirmer que "*le gouvernement du Roi doit une égale protection aux divers modes d'enseignement*"; reconnaissant ainsi implicitement du moins, l'intérêt de l'école mutuelle, persécutée depuis sept ans.

L'Ordonnance du 21 Avril 1828 remplace les Comités cantonaux, trop nombreux et inefficaces, par des Comités d'arrondissement composés de 9 membres. Le Recteur, le Préfet et l'Évêque proposent chacun trois représentants. La présidence du Comité revient de droit au représentant de l'Évêque.

Entre le Comité cantonal et le Comité d'arrondissement, Vatimesnil installe un Comité gratuit de surveillance qui aura pour mission de contrôler le bon fonctionnement des écoles de la commune : maires et curés en seront les membres les plus importants. En fait, cela ressemble aux anciens comités de cantons, sauf que maintenant, plusieurs d'entre eux peuvent se regrouper pour être plus efficaces. Ainsi le Recteur entérine le regroupement des cantons de Saint Saulge et Saint Benin, de Prémercy et La Charité, de Decize et Fours, de Brinon et Corbigny, de Dornes et Saint Pierre. Ils sont présidés par l'un des Maires assisté du Juge de Paix et du Curé cantonal.

L'Ordonnance renforce les pouvoirs du Recteur qui délivre les brevets de capacité, les autorisations d'exercer, et suspend ou révoque les maîtres.

Une nouveauté qui va provoquer la colère des Libéraux : à côté du certificat de bonnes vie et mœurs qu'ils devront obligatoirement présenter, les postulants se muniront d'un certificat d'instruction religieuse attestant qu'ils sont capables d'enseigner les premiers

éléments de la religion. Ce certificat sera délivré par le délégué de l'Évêque, ou à défaut par le curé de la paroisse<sup>1</sup>.

Enfin l'Ordonnance confirme les privilèges accordés à l'enseignement congréganiste. Elle interdit en outre à tout instituteur de recevoir dans sa classe des enfants de religions différentes.

La mise en application se fait rapidement, du moins pour ce qui concerne l'installation des Comités d'Arrondissement. Le Recteur plaide pour une désignation rapide, et montre l'exemple en désignant le Comte de Dreuille à Clamecy, l'ancien Sous Préfet D'Houdelot à Cosne, et le négociant en bois Lemoine, à Château Chinon. Pour Nevers, il propose le Comte de Maumigny, mais ce dernier, membre de la coterie légitimiste de Nevers, se récuse sous de fallacieux prétextes<sup>2</sup>.

Le Ministre Vatimesnil réussit l'exploit, en ce printemps de 1828, de déclencher l'hostilité des Libéraux et de la droite groupée autour de l'Église. Les Libéraux lui reprochaient en effet de faire la part trop belle à l'Église : avec trois représentants au comité d'Arrondissement, (dont le Président de droit !) elle pouvait à tout moment obtenir ce qu'elle voulait dans des réunions où l'absentéisme risquait d'être important.

Charles Dupin est alors député de la Nièvre. Il a quarante-quatre ans et fait partie de la fraction la plus anticléricale des Libéraux. Il est donc opposé à l'Ordonnance du 21 Avril. Mieux, il monte à la tribune le 26 pour dénoncer avec véhémence *"une loi qui interdit de recevoir dans une même école des enfants de plusieurs religions. Depuis le 21 avril s'écrie-t-il, tous les maîtres qui n'ont pas chassé de leurs écoles les enfants de cultes dissidents sont coupables : ils ont violé l'Ordonnance, et tous sont punissables. Tous sont destituables"*<sup>3</sup>.

Quant au certificat d'instruction religieuse, Dupin n'est pas plus complaisant avec Vatimesnil, à qui il affirme que, *"pour des connaissances aussi humbles, un examen est inutile. Nous voyons clairement qu'on a voulu retirer à l'Université l'initiative dans le choix des personnes destinées à l'enseignement primaire."* Pourtant, l'Ordonnance de 1828 redonne assez clairement le monopole de l'enseignement à l'Université même si le Recteur ne dispose pas absolument de tous les pouvoirs.

Mais sur ce point, les Libéraux sont partagés : les néolibéraux, Sade et Mahul en tête, plus idéalistes que leurs aînés, restent fidèles à la liberté de l'enseignement, et sont donc opposés au monopole universitaire : *"ni tyrannie de l'église, ni dictature de l'université"*, clament-ils. Le groupe des anciens Libéraux, auquel appartient Dupin est, lui, hostile à l'émancipation de l'école de l'université. Au début de l'été 1828, le député de la Nièvre reprend ses assauts à la Chambre contre l'Église, et surtout contre les Jésuites, *"ces hommes qui durant sept années, ont détruit sept cents écoles mutuelles."* Il prie le Ministre *"de maintenir longtemps le régime du monopole"*<sup>4</sup>. Son anticléricalisme le conduit à dénoncer l'hypocrisie des congrégations qui *"ne peuvent recevoir de dons ni de legs à titre collectif, mais qui les reçoivent... à titre individuel !"*

Avant la Révolution de Juillet, avant la Loi Guizot, Dupin pose déjà la grande question de l'émancipation de l'école du pouvoir de la religion. Quelque temps plus tard, il lancera, péremptoire et applaudi, que *"la France n'a jamais voulu plier sous le joug clérical, et qu'elle a besoin d'autre chose que de prêtres : il faut... que l'éducation générale de l'Etat soit une éducation laïque"*.

---

<sup>1</sup> Nous avons trouvé aux Archives du Cher (1 T/23/73) un exemplaire de ce certificat :

AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER

délivrée par l'évêque de Nevers au vu

- du certificat du curé du Canton, d'où il résulte que le sieur ..... a été reconnu assez instruit des dogmes et des devoirs de la religion pour les enseigner aux enfants.

- les attestations constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs, qu'il satisfait annuellement aux préceptes "paschals" (*sic*) ainsi qu'autres devoirs de la religion, et qu'on peut compter sur sa fidélité au Roi.

<sup>2</sup> AD 18 1T2.

<sup>3</sup> Cité par Gontard : *Histoire de l'enseignement*, p. 409.

<sup>4</sup> Discours de Dupin à la Chambre le 8 Juillet 1828 (Archives parlementaires).



Le mot est lâché... L'idée n'a plus qu'à faire son chemin...

Le clergé est également hostile à cette Ordonnance de 1828 : son influence est réduite, au sein des Comités d'arrondissement, à trois représentants seulement, soit juste un tiers des membres. Cela fait dire à l'évêque de Lyon qu' *"elle est admise pour la forme, et presque sans influence, mais qu'elle ne peut ni faire le bien, ni empêcher le mal. Elle est contrainte d'assister passivement à tous les scandales, à l'état permanent d'impuissante minorité"*<sup>5</sup>.

Dans un premier temps, le Clergé local est muet. L'entourage de Mgr Millaux connaît les propos de Vatimesnil, mais ne craint pas, pour l'heure, le retour de l'école mutuelle à Nevers : le Maire, bienfaiteur des Frères, s'y opposerait, de même que tous les monarchistes du Conseil municipal. Certes, les nouvelles dispositions ne lui donnent pas un pouvoir décisif, mais faut-il encore boudier les décisions de l'Université ? Et puis, si le Comité d'arrondissement a le même succès que ceux des Comités cantonaux, on a bien le temps de voir venir ! Sur les débuts du mois de Juin, l'évêque, par fidélité à la Monarchie, s'appête donc à désigner ses douze représentants dans les quatre Comités du département. Des noms circulent : les curés doyens de Clamecy et de Château Chinon feraient de bons présidents ; celui de Prémary, en conflit constant avec le maire pourrait fort bien diriger le Comité de Cosne ...

Las...

Une nouvelle Ordonnance royale, du 16 Juin 1828, dont la teneur parvient à Nevers le 23 concerne les écoles secondaires ecclésiastiques, celles dont la vocation première, mais non exclusive, est de former les futurs séminaristes. Elles regorgent en fait, d'élèves qui, pour recevoir un enseignement très religieux, n'envisagent pas pour autant de devenir des prêtres. Vatimesnil limite donc la capacité d'accueil de ces écoles à 20 000 élèves. Et pour bien montrer qu'ils se préparent à l'état ecclésiastique, ces jeunes gens devront porter la soutane, dès l'âge de 14 ans. Fureur à droite ! Satisfaction chez les Libéraux, dont certains comme Desveaux et Lemoine, à Nevers, ne seraient pas fâchés de voir disparaître le petit séminaire implanté à... quelques pas de là. L'abbé Groult, vieillissant, mais toujours aussi pugnace<sup>6</sup>, s'entretient de cette affaire avec le maire, Mr de Bouillé, au sortir de la messe à la cathédrale, ce dimanche 21 juin. L'après midi il est reçu par Mgr Millaux après les vêpres. L'archiprêtre de l'évêché de Bourges et le chanoine de la cathédrale d'Autun sont également présents. Y avait-il quelque pèlerinage ? Toujours est-il que les saints hommes se fortifient dans l'idée qu'il faut, cette fois, donner une leçon à ce Vatimesnil qui en fait décidément trop : le cautionner en désignant trois représentants, c'est admettre la suprématie de l'Université, c'est admettre que le Recteur est le chef de l'école primaire dans le département, et non plus l'Église. Ce sera non !

Au début du mois de Juillet, Monseigneur Millaux répond donc au Recteur qui sollicitait le nom de ses représentants : *"je servirai mieux la religion en restant en dehors de cette organisation que si je consentais à en devenir partie intégrante, dans les circonstances surtout où nous nous trouvons, et avec la tendance des esprits faite pour alarmer le gardien que je suis du sanctuaire et des principes religieux"*<sup>7</sup>.

Il n'y aura donc pas de membres du clergé dans les nouveaux Comités. Mais cette attitude pèsera lourd dans les rapports locaux, lorsque les journées de Juillet auront amené les libéraux au pouvoir à Nevers.

Sur les 24 membres au total, que comptent les 4 Comités, le Recteur désigne 9 élus municipaux, dont les quatre maires des sous-préfectures, présidents. On trouve encore 6 juges, 9 avocats, 1 seul propriétaire, et 5 administratifs (receveur, inspecteur des domaines ou conseiller de Préfecture).

---

<sup>5</sup> Gazette de Lyon du 8 Août 1828.

<sup>6</sup> L'abbé Groult fut chargé de l'intérim de l'évêque avant 1823.

<sup>7</sup> Cité par Pourcenoux : *Regards sur l'école nivernaise* (AD 58/NIV 1048).

A Château Chinon, le maire, Buteau, pourra compter sur une équipe efficace composée de trois juges et de trois élus. Son Comité se réunira régulièrement, et les comptes rendus, fidèlement consignés dans un fort cahier fournissent de précieux renseignements sur l'action menée pendant plus de dix ans<sup>8</sup>.

A Nevers, en l'absence du Marquis de Bouillé, Bonvallet, le Conseiller de Préfecture, préoccupé d'autres affaires, se moque de l'enseignement primaire : le comité ne se réunit pas.

#### LA PROGRESSION DES FRÈRES DE NEVERS

En dépit des avances faites par Vatimesnil pour favoriser le retour de la Mutuelle, l'école de Saletta ne revivra pas dans l'immédiat, à Nevers : le Maire, comme l'évêque, s'y oppose.

L'école des Frères est bien installée dans la ville. Elle occupe l'ancienne maison des Jacobins rachetée par les souscripteurs, amis de Bouillé et de Maumigny. Près de six cents enfants la fréquentent sous la direction de Frère Novat, et de cinq autres enseignants, tous membres de la Congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne. L'enseignement y est totalement gratuit.

Le succès de l'école est incontestable : de nombreux enfants des classes populaires neversaises la fréquentent. Il faut même agrandir les bâtiments. En Juillet 1827, le Marquis de Bouillé intervient auprès de son Conseil municipal, pour qu'il vote un crédit de 4600 francs destiné à l'ouverture de deux classes supplémentaires. Faut-il un septième frère ? Qu'à cela ne tienne ! On vote également un crédit de six cents francs pour son installation. Le Préfet soutient ces initiatives, et promet au Marquis d'intervenir auprès du Gouvernement, pour obtenir la plus "*forte allocation possible*"<sup>9</sup>.

Il y a bien à Nevers quelques autres écoles tenues par des instituteurs particuliers, mais qui n'ont chacun, tout au plus, que quinze ou vingt élèves.

La pédagogie des Frères - méthode simultanée - et leurs pratiques humaines et religieuses sont bonnes... puisque le Vicaire général et Monseigneur Millaux l'affirment ! Et certains des détracteurs comme Frébault reconnaissent que les enfants apprennent aisément à lire, à écrire et à compter, et qu'ils ont presque tous une jolie écriture. La journée de classe s'écoule de la manière suivante :

- A 7h 1/2, les enfants entrent en classe et passent une demi heure à adorer Dieu, à dire des prières, lire l'Évangile ou des livres religieux dont le choix est laissé au maître.

- 8h à 9 h : messe

- De 9 h à 9 h 1/2 : lecture

- De 9h 1/2 à 10 h 1/2 : écriture

- De 10h 1/2 à 10 h 3/4 : orthographe

- De 10 h 3/4 à 11 h 1/2 : prière du matin

Le temps du soir, de 1 h 1/2 à 4 h 1/2 est occupé à peu près de la même manière, sauf la messe. On observera simplement que plus de la moitié du temps est consacré à des activités religieuses ou à des lectures édifiantes. Quant aux ouvrages qui servent de référence pour l'orthographe, la lecture ou l'écriture, il s'agit de la Bible, de l'Évangile, du Psautier et du Catéchisme... et la Grammaire !

Depuis sa création en 1822, l'école a vu ses effectifs multipliés par trois. Elle est florissante à la fin de la Restauration.

---

<sup>8</sup> Les membres de ce Comité sont : Buteau, maire de Château Chinon, Moreau, juge de paix, Petitret, Président du Tribunal civil, Ruffey, juge de paix à Montsauche, Lemoine et Boizot, membres du Conseil municipal de Château Chinon.

<sup>9</sup> Lettre du Préfet Badouix au Ministre du 21 Juillet 1827 AD 58 / T23.

## **B) 1830 : la nouvelle situation politique**

L'arrivée de Louis Philippe au pouvoir provoque de profonds changements à partir de 1830.

Après l' "Adresse des 221" députés, réclamant au Roi en mai 1830, le respect des règles du jeu parlementaire, de nouvelles élections amènent à la Chambre une majorité opposée à la Monarchie bourbonne qui n'a plus que 50 députés. D'où une lutte ouverte entre les supporters de la prérogative royale et ceux qui défendent la Monarchie parlementaire ; ce combat de l'aristocratie d'ancien régime contre la bourgeoisie libérale et jacobine de la Révolution et de l'Empire se termine par les Trois Glorieuses, la chute de Charles X et l'arrivée au pouvoir de Louis Philippe... Philippe Égalité.

La nouvelle Monarchie reconnaît le drapeau tricolore de 1789 et les trois principes fondamentaux de la 1<sup>ère</sup> République : Liberté, Égalité, Fraternité. Elle fonde le nouveau régime sur la Charte révisée par les Chambres et acceptée par Louis Philippe qui n'est plus Roi de France, mais Roi des Français. Il peut, au même titre que la Chambre des Pairs ou la Chambre des Députés présenter des projets de loi. La liberté de la presse est rétablie, la censure est supprimée. La liberté de l'enseignement est proclamée. Enfin la Charte est placée sous la protection des citoyens et de la Garde nationale qui est rétablie partout.

Mais le mode d'élection évolue peu : la Bourgeoisie prétend recueillir les fruits de sa victoire en se réservant l'exercice du pouvoir. Certes le peuple est souverain ! Certes le plus grand nombre doit participer aux élections !... Mais il faut limiter l'encombrement des collèges électoraux par des électeurs inexpérimentés. Le cens électoral est donc maintenu, même s'il est notablement abaissé : pour être électeur dans l'Arrondissement ou dans la Commune, il faut payer au moins deux cents francs de contributions directes.

L'aristocratie s'effondre : elle perd tout pouvoir politique et social, au moins au sommet de l'État. Elle abandonne le commerce et l'industrie à la bourgeoisie et n'a plus qu'une ressource : la terre ! Certains légitimistes émigrent vers l'Angleterre avec Charles X. D'autres s'abstiennent de toute participation à la vie publique. D'autres enfin mènent une opposition légale ou forment un réseau de Sociétés secrètes et possèdent une presse importante. Tous s'appuient sur le Clergé.

A Gauche, les Républicains ne sont encore qu'une minorité. Ils sont souvent partisans d'une république sur le modèle américain, sont contre le suffrage censitaire et pour le suffrage universel. Au début, ils tolèrent la Monarchie, mais s'en écartent rapidement en raison de son évolution conservatrice.

Les partisans de Louis Philippe sont divisés en deux tendances : le Parti du Mouvement et le Parti de la Résistance.

Le Parti du Mouvement veut faire évoluer le régime vers la démocratie. Il s'appuie sur la petite bourgeoisie et détient le pouvoir, avec le banquier Laffitte au début de la Monarchie de Juillet, pendant la période dite "révolutionnaire". Il est en général très méfiant, voire hostile à l'égard du Clergé, et deviendra bientôt la gauche dynastique, opposée à Louis Philippe.

Le Parti de la Résistance, enfin, regroupe les opposants libéraux de la Restauration. Il identifie les intérêts de la bourgeoisie à ceux de l'ensemble de la Nation, et s'inscrit dans une politique du juste milieu entre les deux dangers extrêmes que représentent les Légitimistes contre-révolutionnaires et les républicains. Guizot, De Broglie, André Charles Dupin sont les membres influents de ce parti qui ne quittera pas le pouvoir de 1831 jusqu'à la nouvelle Révolution de 1848

En Nivernais, l'été 1830 ne fut pas marqué par des manifestations violentes : la province répliquait en écho assourdi aux évènements parisiens.

Ce sont surtout les milieux de la bourgeoisie libérale et voltairienne qui sont le plus en vue. Leur hostilité à l'aristocratie locale et au clergé se donnera très vite libre cours à Nevers. Le Conseil municipal du chef lieu comprend, en Octobre 1830, des hommes de gauche parfois

taxés de radicalisme : Jean baptiste Avril, un ancien capitaine reconverti dans la fonderie, n'hésitait pas à professer de temps à autre des idées avancées et se disait "*l'ami des classes ouvrières et des marchands de Nevers*". Manuel, un banquier libéral, profite du développement de la métallurgie et de l'agriculture. Le groupe des Républicains est également important et se retrouve autour de Jacquinet et Wagnien, tous deux banquiers, et surtout de l'avocat Girerd, un franc maçon qui deviendra très vite le chef de l'opposition. Alexis Frébault, avoué nivernais est élu Conseiller municipal et obtient le plus grand nombre des 767 voix que comportait le corps électoral de la Ville. A ce titre, il installe le nouveau Conseil municipal, et en attendant que Desveaux soit officiellement désigné par le Roi, il assume les fonctions de maire pendant quelques semaines.

D'une manière générale, la bourgeoisie libérale, celle du commerce et de l'industrie, de l'artisanat ou de la navigation fluviale partage la position de Louis Philippe. Elle participe aux Comités d'arrondissement. Elle considère que l'instruction est politiquement, socialement et surtout économiquement nécessaire. Elle rompt avec le prêtre et compte sur le maître d'école pour qu'il fasse admettre au petit peuple qu'il trouvera des soulagements à sa misère dans le travail et la patience.

Le parti Légitimiste enfin, se retrouve autour du Marquis de Bouillé, l'ancien maire de Nevers, du Comte de Maumigny et d'Adolphe de Bourgoing. Bien que partisans de Charles X, ils n'émigrent pas, et continuent à peser massivement sur la vie paysanne, notamment dans le sud du Département. Ils ne peuvent plus compter sur le soutien actif et inconditionnel de l'abbé Groult, le vicaire général, décédé l'année précédente. L'évêque Douhet D'Auzers, maintenu en place par Louis Philippe est également légitimiste convaincu, et s'emploiera, souvent avec succès, à ménager les intérêts de l'église nivernaise. Tout ce monde a, localement, un objectif commun : conserver coûte que coûte les quelques établissements confessionnels créés dans la Nièvre, et surtout l'école des Frères de Nevers. Le marquis de Bouillé profite immédiatement des dispositions nouvelles de la Charte sur la liberté de la presse, pour fonder un journal, "*La gazette du Nivernais*"; qui sera pendant toute la Monarchie de Juillet l'organe des Légitimistes et défendra en particulier leurs thèses sur la liberté de l'enseignement.

Les Orléanistes ne seront pas en reste et créeront à leur tour, mais deux ans plus tard, en 1833, "*La sentinelle de la Nièvre*" journal qui mènera une vigoureuse campagne anticléricale, contre les intolérances religieuses et les tentatives de la "Congrégation".

Si la vie politique est relativement intense à Nevers, Clamecy, Cosne ou La Charité, elle ne s'introduit que très progressivement et très modérément au village et par le biais de la bipolarisation des idées : pro et anticléricaux, partisans ou adversaires du desservant. Les tendances républicaines sont toutefois plus fortes au Nord du Département, dans la région de Clamecy notamment. L'abaissement du cens augmente le nombre d'électeurs, et le maire est maintenant choisi, toujours par le Préfet, certes, mais au sein d'un Conseil Municipal élu. Quelques exemples, ici ou là, indiquent que le maire commence à avoir des idées..., et qu'il les exprime. Ainsi le maire de Prémery accuse ses collègues du canton de ne pas suivre le courant libéral et de soutenir les curés ! Celui de Dornes, pourtant cerné par les gros propriétaires terriens légitimistes, dénonce ceux qui ne soutiennent pas Louis Philippe et Guizot, et magnifie "*l'heureux temps où la faveur d'un trône populaire permet aux âmes françaises de se déployer et de s'instruire*"<sup>10</sup>.

La Révolution de Juillet, le changement de personnel politique et administratif, et le mouvement anticléricale qui a suivi, seront à l'origine de graves désordres dans la Nièvre. A Nevers, en Juin 1832, on voit des affiches qui proclament : "Vive la république, à bas le Clergé". Des manifestations sont vivement réprimées à Saint Pierre le Moutiers, à Azy, à Dornes, à Corbigny. Et l'on commence, enfin à prendre conscience de la nécessité de l'école !

---

<sup>10</sup> AD 58 /T23.

## C) Les Libéraux contre les Frères

Çà n'a pas traîné !

Moins de 48 heures après la chute de Charles X, une commission municipale provisoire est créée, dirigée par Sauvageot, et avec la bénédiction de l'ancien maire Delavesvre. Ces Libéraux victorieux gardent le souvenir, encore proche, des persécutions subies par Saletta. Ils sont inquiets des progrès réalisés depuis huit ans par l'école des Frères : près de six cents enfants y font - gratuitement !- d'étonnants progrès. Aussi mettent-ils sans retard leur victoire à profit pour attaquer les positions catholiques, et stopper l'essor de cette association religieuse.

Le 27 Août 1830, cette commission municipale se réunit pour la quatrième fois, en séance officielle, et lance une violente diatribe contre les Frères : leurs statuts ne sont pas publics et aucune autorité civile n'est admise à intervenir dans l'éducation qu'ils donnent à la jeunesse. Et le compte rendu des débats est sans équivoque : *Attendu "que dans un gouvernement dont les idées libérales sont la base, l'instruction doit être libérale, franche et généreuse comme elle ; que la méthode mutuelle renferme tous les éléments qui peuvent faire atteindre ce but ; que l'expérience des faits est pour elle et que rien ne saurait contester sa supériorité"*<sup>11</sup>.

Illico, la rentrée des classes est retardée, et le crédit de 4 600 francs voté par la précédente Municipalité pour l'école des Frères est affecté au rétablissement de l'école mutuelle.

Les élections municipales ont lieu fin Octobre et le nouveau maire, Desveaux, prend officiellement ses fonctions le 2 Novembre. Dès la première séance de travail, la semaine suivante, il propose de réduire de 1 000 à 600 francs, la participation de la Ville aux frais d'entretien des deux églises paroissiales, sans oser, toutefois, toucher au traitement des vicaires<sup>12</sup>.

Le 16, il a déjà rédigé un long rapport au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et en donne lecture à ses collègues. Il y dénonce ce que nous appellerions aujourd'hui un abus de biens sociaux : en effet, l'ancien Maire, le Marquis de Bouillé avait pris la précaution de faire acquérir par la Ville, les locaux de l'école, puis d'en faire don à l'association dont il était lui-même président. Subtilité juridique ! A cette époque, en 1824, *"le Conseil municipal, éclairé par les vœux des familles et par les tristes fruits de l'école mutuelle, qu'il avait fondée, mit les Frères au compte de la Ville, et les fondateurs firent don des bâtiments occupés par les Frères et du mobilier, sous la seule condition que la ville paiera la somme de 10 000 francs, laquelle somme est destinée à rembourser l'emprunt de pareille somme que MM les donateurs ont fait pour parvenir à solder toutes les dépenses d'acquisition, réparation et établissement ; qu'elle paiera annuellement aux Frères de la Doctrine chrétienne pour leur nourriture et entretien, la somme de 3 600 francs, ainsi que les donateurs le payaient eux-mêmes, d'après leurs conventions avec le Supérieur de l'Ordre... que les bâtiments et enclos ne pourront être employés par la Ville à une autre destination que celle que lui ont donné les fondateurs ; que dans le cas contraire, la donation serait nulle et non avenue"*<sup>13</sup>.

La Ville a bien versé en deux fois aux "généreux donateurs" le don qu'ils avaient fait dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, une initiative privée est directement financée par les fonds publics ! Pire... La ville de Nevers ne pouvait même pas affecter ce bâtiment, dont elle était devenue propriétaire, à une autre destination.

---

<sup>11</sup> Délibérations du Conseil municipal de Nevers (Bibliothèque municipale de Nevers, n° 16). En septembre, le nouveau maire de Château Chinon fera remarquer au Préfet que, quelques années auparavant, le Conseil général avait proposé une somme de 5 000 francs pour faire venir les Frères dans la ville. Et de lui suggérer de les affecter maintenant... à une école mutuelle !

<sup>12</sup> Délibération du Conseil municipal de Nevers (BM n° 16).

<sup>13</sup> Notice sur les frères de la Doctrine chrétienne (BM de Nevers, 3N1670).

Pour sortir de cette situation, Desveaux fait appel à l'arbitrage du Ministre, lui rappelle tous les moyens que la précédente administration avait utilisés pour anéantir l'enseignement mutuel et dénonce l'escroquerie par laquelle MM Groult, de Bouillé et de Maumigny, soi disant donateurs de l'école, ont en réalité utilisé les fonds publics pour atteindre leurs objectifs. Mais, ajoute le Maire, *"ce qui a été fait dans les vues contraires aux intérêts du pays et arraché par les exigences du temps forme-t-il un contrat bien respectable? N'est ce pas avec l'intention de lier à toujours la Ville et les Frères qu'on a donné à ce qui devait être une vente sans autre charge que le paiement du prix, la forme d'une donation sous des conditions exorbitantes ?"*<sup>14</sup>

Mais Victor Cousin, le nouveau Ministre de l'Instruction publique, n'est pas aussi radical et ne souhaite pas aller plus loin que nécessaire dans cette guerre scolaire. Il demande à Desveaux des informations complémentaires, une sorte de rapport d'opportunité.

Une commission ad hoc est donc créée au début du mois de décembre 1830. L'avocat Girerd, l'avoué Lemoine et un certain Lyons, ainsi que Desveaux, Président, rédigent le rapport demandé<sup>15</sup>.

Les quatre hommes rappellent d'abord que les Frères se considèrent comme spoliés par la Révolution et l'Empire et qu'on les soupçonne d'appartenir à la Congrégation jésuitique, et d'en être frappés par les stigmates. Les jésuites ! C'est le pouvoir occulte ! C'est l'ingérence romaine ! C'est le pouvoir secret qui s'exerce auprès de la Monarchie ! La Commission est au courant de la mise à sac du noviciat des jésuites à Paris. Ils savent aussi que Louis Philippe n'a pas été religieusement couronné. Ils sont donc, a priori confortés dans leur anticléricalisme, et dénoncent vigoureusement ces deux "Corporations" tout aussi centralisées, dont le chef, un "général" est élu à vie et dispose d'un pouvoir absolu sur l'ensemble de la Congrégation, et dont l'objectif unique est de donner une éducation chrétienne aux enfants.

Education chrétienne ? Soit !... Les banquiers, avoués, notaires, propriétaires ou commerçants qui composent le nouveau Conseil ne sont pas des athées. Au demeurant, leurs enfants fréquentent le Collège communal où la religion leur est enseignée. Mais ils reprochent aux Frères de se livrer à des pratiques que les progrès de la civilisation ont rendu absurdes ou ridicules.

Et d'abord leurs pratiques personnelles : le rapport des quatre hommes est féroce. Les Frères s'imposent des humiliations et des mortifications qui ne peuvent servir d'exemples édifiants à l'éducation des enfants. Ils doivent s'avertir charitablement de leurs défauts, une fois par semaine, devant Frère Novat, le directeur. Cette obligation les dresse les uns contre les autres et *"la charité toute évangélique avec laquelle chacun s'acquitte de ce devoir, leur rend sans doute moins sensible les désagréments qui nous semblent inséparables de cette espèce de dénonciation"*. Et la commission conclut sur ce point que la confession ainsi réalisée tend à *"indisposer les uns contre les autres des hommes qui sont condamnés à rester attachés à la même charrue"*. Faire connaître au Frère Directeur *"particulièrement et en secret les défauts considérables qu'il a remarqués dans les autres pendant la journée,"* n'est-ce pas là une forme de délation, un vice honteux, que la morale et le simple bon sens réprouvent ?

Les Frères sont également astreints à certains *"délassements"* qui font croire à la commission qu'ils ont été conçus par le fondateur, J. B. de Lassalle, *"dans un moment d'hilarité"*. Ils ne doivent parler, pendant les récréations, qu'après en avoir reçu la permission du Frère Directeur. Hors du lieu de récréation, ils doivent garder le silence absolu et ne peuvent communiquer avec les personnes du dehors sans la permission du Frère directeur. Faire vivre et travailler des enfants dans un monde de silence, n'est-ce pas là combattre le besoin naturel de communication, de jeux, si indispensable à leur développement harmonieux ?

Certaines pratiques secondaires sont tournées en dérision par les commissaires : *"le néophyte qui se fait affilier doit se soumettre en esclave, j'ai presque dit en séide, à*

---

<sup>14</sup> Lettre du Maire au Ministre (AD 58 / 1T/1097).

<sup>15</sup> Rapport de Desveaux du 16/11/1830 (Arch. Nat. F 17/10155).

*l'arbitraire du Frère Directeur, avec l'engagement d'exécuter ses ordres comme s'ils venaient de Dieu. Il doit toujours regarder Dieu dans la personne de son directeur, et ne doit s'adresser à lui que découvert, à genoux, ou baisant la terre. On lui apprend ainsi à étouffer dans son cœur tout sentiment d'amour filial qui a tant d'importance chez les enfants". Aimer son prochain, aider et honorer ses parents, faire aux autres tout le bien qu'on se désire à soi même, sont les règles de toutes les actions juvéniles qui n'ont, affirment encore les rapporteurs aucune relation avec le but avoué de la Congrégation. Si l'éducation religieuse des enfants est indispensable, "Dieu n'a pas condamné l'homme au célibat, ne lui a pas donné une langue pour ne pas parler et des yeux pour ne pas voir."*

Voilà pour ce qui concerne le comportement de nos sept hommes en religion, les Frères Novat, Agilbert, Haymard, Arbogaste, Evelle, Dupuis et Gonzalin.

Et que dire de leur enseignement ? La commission n'est pas moins sévère.

Le principal grief qui est fait à l'enseignement dispensé par la doctrine chrétienne est l'excessive religiosité de tous les actes de la vie scolaire. Les manuels scolaires sont uniquement des livres de prières : *"la Vie des Saints"*; *"l'Évangile"*; le *"Psautier"* ; et *"les Devoirs du Chrétien"*. On n'en conteste pas l'utilité, mais on regrette qu'ils soient les seuls pratiqués, comme si tous les enfants étaient appelés à entrer dans les Ordres. Les exemples d'écriture sont tous tirés des Ecritures Saintes, la récitation ne consiste qu'à apprendre des prières, ce qui est d'autant plus désastreux qu'elles sont dites en latin, et que les enfants ne comprennent donc pas ce qu'ils disent ou écrivent. La commission cite un exemple particulièrement significatif qui montre *"ces malheureux enfants élevés en apparence pour la déraison et l'idiotisme"*

*"Tous les jours, les enfants disent leur chapelet ; pour cela ils se mettent deux ensemble, et l'un vis à vis de l'autre, ayant un chapelet à la main. Ils font ensemble le signe de la croix. Le premier dit : « dignare me, laudare te, virgo sancta ». L'autre répond : « Da mihi virtutem contra hostes tuos. » Sur la croix du chapelet, ils disent : « Credo in Deum. » Sur le gros grain qui est après, l'un des deux dit : « pater noster. » ; et l'autre répond : « panem nostrum. » .... Et lorsque le chapelet est fini, il faut dire « maria mater gratiae. »*

*"Peut-on regarder comme vrai ce principe qu'il faut que l'homme emploie les trois quarts de son temps à dire, à prononcer des prières, qu'il récite dans une langue qu'il ne comprend pas ? La seule vérité d'un tel système, c'est qu'il faut que les hommes croient, sans le comprendre ce que leur disent les religieux. Il convient à ces derniers que les hommes ne raisonnent pas."*

Certes, ajoute encore la commission, la méthode d'enseignement simultané est bonne. Les enfants apprennent aisément à lire et à écrire. Ils ont même presque tous une assez jolie écriture, et savent un peu d'orthographe, d'arithmétique et de Français. Les sanctions sont prises avec beaucoup de modération, et les enfants ne s'en plaignent point : *"les corrections consistent à donner des penums, à faire mettre à genoux, et à donner des coups de férule."* Ce genre de sévices corporels était toléré à l'époque, et faisait partie de l'arsenal répressif du maître.

Mais cet enseignement comportait un grave inconvénient : on n'enseignait pratiquement pas l'arithmétique, ni, bien entendu les nouvelles mesures liées à l'application du système métrique. Le calcul n'était pas une discipline obligatoire dans le programme pédagogique, et de nombreuses écoles en France omettaient d'enseigner "le chiffre". A Nevers, on ne consacrait guère plus d'une heure ou deux par semaine à l'enseignement du calcul. Les Frères n'y connaissaient rien. Seul, Frère Arbogaste avait quelques lumières mathématiques qu'il transmettait aux "écrivains" les plus âgés de l'école.

Nos quatre commissaires trouvaient donc dans ces lacunes patentées une nouvelle bonne raison de demander la fermeture de l'école, considérant, en définitive *"qu'elle était établie et soutenue par les partisans du despotisme et de l'intolérance religieuse."*

De plus, ce très long rapport nous éclaire partiellement sur les objectifs éducatifs de la bourgeoisie libérale au pouvoir après les événements de Juillet. Même s'il n'y a pas encore un projet cohérent, on peut dégager de ce discours, deux principes essentiels :

- Tout d'abord, l'éducation doit être neutre. La bourgeoisie locale a rompu avec le prêtre, sans en rejeter complètement son enseignement de la morale et de la religion : "*on peut parcourir le chemin de la vie avec une probité évidente en observant simplement la morale évangélique*". Toutefois, il est essentiel que l'intelligence fragile et facilement modelée de la première enfance soit préservée pour qu'elle puisse s'ouvrir à la vie. Il faut donc adopter avec les enfants un langage simple et clair, et développer les connaissances indispensables à leur émancipation, ce qui leur permettra de devenir des hommes éclairés, donc des citoyens meilleurs.

L'éducation, base de la formation du bon citoyen, et non plus seulement du bon chrétien... Tout un programme ! Et la commission conclut sur ce point en affirmant qu' "*on n'a pas le droit d'exiger que les germes de philosophie soient jetés dans le cœur d'enfants trop jeunes, mais qu'il faut, au moins, que leur éducation première soit neutre.*"

- Le second principe repose sur la nécessité d'une éducation rationnelle. On s'est parfois posé la question de savoir si la bourgeoisie des villes souhaitait voir se développer l'instruction populaire. L'instruction ne favorise-t-elle pas l'émancipation du petit peuple, ne l'incite-t-elle pas à le sortir de son état en le dégoûtant des travaux de première nécessité ?

La pensée est encore bien floue, et les principes se dégagent plutôt par opposition au clergé et à ses pesanteurs conservatrices : il convient d'apporter à la jeunesse des connaissances concrètes sur les choses de la vie, de la destiner à une vie sociale et de lui permettre de "*parcourir la carrière ordinaire de la vie*". Un certain paternalisme éducatif consiste à proposer aux enfants du peuple une éducation nécessaire... et suffisante, pour le maintenir dans son état, sans l'inciter à une promotion sociale qui serait dangereuse, parce que source d'agitation. De cela, ni Frébault, ni Manuel, ni Desveaux ou Avril n'en veulent.

Au total, ce rapport est lu et approuvé par le Conseil municipal unanime, à la fin du mois de décembre 1830. Il témoigne dans son ensemble, d'un anticléricalisme un peu sommaire et vise essentiellement la disparition des Frères. Il ne définit pas de véritable objectif éducatif, à Nevers du moins.

Mais il affirme déjà en termes mesurés que les fonds publics - ceux que la ville a versés pour l'acquisition de l'école des Frères -, doivent servir à financer les activités soutenues et contrôlées par les pouvoirs publics. Puisque les Frères ne veulent pas rendre compte de l'utilisation de l'argent public, puisqu'ils ne veulent subir aucun contrôle pédagogique, il n'y a pas lieu de continuer à les subventionner.

Ainsi commence à se poser le problème de la liberté de l'enseignement.

\*

\* \*

Bien qu'écartés du pouvoir, les légitimistes ne vont pas baisser les bras. Nous n'avons que très peu d'informations sur ce parti et son influence à Nevers dans les années 1830.

Il semble toutefois qu'il ait eu quelque notoriété, grâce surtout à la personnalité de l'ancien maire, le Marquis de Bouillé. De vieille souche nivernaise, il possède une grande propriété à Magny Cours et fait partie de ces légitimistes qui boudent "le régime des épiciers et des avocats" pour "se consacrer à l'agriculture nouvelle"<sup>16</sup>. C'est le cas du Vicomte de Maumigny, de Palamède de Raffin, ou de Flamen d'Assigny, tous blasonnés.

Ils n'accueillent pas sans réaction la suppression des fonds à l'école des Frères. Imbert, le vieux curé de la cathédrale, toujours bien informé, les renseigne sur les intentions de la

---

<sup>16</sup> G. Thuillier : *Économie et Société nivernaise*, p. 188.



nouvelle équipe. Martin, curé de l'église Saint Etienne, Gally, curé de Saint Pierre et Gaume, le chanoine de Nevers, soutiennent, quoique avec prudence, le parti légitimiste.

La tactique adoptée dans un premier temps est le procès administratif, car un recours auprès du Préfet ou du Ministre serait sans effet. Mais cette formule, redoutée par les Libéraux est finalement abandonnée au printemps de l'année 1831, le nouveau ministère se montrant moins intransigeant que le précédent... Les deux parties adoptent finalement la solution plus sage, du compromis : l'association des donateurs de l'école des Frères remboursera en partie les frais d'acquisition et de transformation du local, et ne recevra plus de subvention du Conseil municipal.

En Avril 1831, la vie de l'école est désormais suspendue à la charité des donateurs.

Pour assurer la meilleure propagande possible, deux grands moyens d'information de masse sont employés :

- le prône du dimanche au cours duquel les curés exhortent leurs ouailles à envoyer les enfants à l'école des Frères. On n'a malheureusement que des renseignements fragmentaires sur cette forme de discours social et politique.

- la création d'un journal du parti légitimiste, en 1831. La "*Gazette du Nivernais*" permet en effet à Bouillé et Palamade de Raffin de développer une campagne d'explication sur les bienfaits de l'école des Frères et sur la philosophie éducative du Parti. La nouvelle loi sur la liberté de la presse avait du bon ! Quatre articles furent consacrés aux Frères, puis réimprimés en un petit fascicule à part, destiné à l'information des populations, et distribué dans l'église et en ville.

L'auteur, anonyme, de cet article est bien informé sur l'histoire des Frères qu'il rappelle brièvement. Il fait surtout l'éloge de leur enseignement qui a justement les qualités que ne reconnaît pas le parti libéral.

*"Les Frères enseignent gratuitement le catéchisme, mais aussi la lecture, l'écriture, l'arithmétique, quelques notions sur la tenue des livres et la géographie, les règles de la bienséance et de la civilité, et enfin, à partir de cette année, le dessin linéaire. L'enseignement est simultané : un enfant lit à voix haute, et les autres suivent à voix basse ; le maître s'assure de leur attention en passant rapidement de l'un à l'autre ; l'écolier qui se trompe est repris par l'un de ses condisciples. Pour hâter les progrès, pendant la réunion qui précède l'ouverture des classes, les enfants les plus avancés font réciter les leçons, vérifient les cahiers d'arithmétique et d'orthographe et corrigent les fautes. Tous les mercredis, le Frère voit lui-même les cahiers, et d'après les notes marginales des vérificateurs, juge, à la première inspection, de la négligence ou du progrès de ses élèves"*<sup>17</sup>.

C'est donc un enseignement simultané, mais notre auteur reconnaît que "*l'école des Frères ne repoussant aucun perfectionnement, vient en outre de modifier l'étude des premiers éléments en empruntant à la méthode lancastérienne tout ce qui pouvait se concilier avec son plan général d'éducation.*"

Quant aux attaques des libéraux concernant le comportement des Frères, leurs habitudes vestimentaires, leur enseignement excessif de la religion : point de réponse... Le débat est éludé ou plutôt déplacé sur le terrain méthodologique : "*nos adversaires élèvent des plaintes hypocrites sur la lenteur de la méthode à laquelle ils opposent avec emphase la rapidité de l'enseignement mutuel.*" Et le journaliste propose "*d'établir un concours public entre les divers établissements d'enseignement*". Il est sûr de gagner car la méthode mutuelle se contente de l'apprentissage mécanique de quelques rudiments de connaissances ; elle ne permet pas de faire une véritable éducation de l'enfant. Mais surtout... l'enseignement de la religion y est réduit à sa plus simple expression, et cette négligence est tout à fait condamnable.

Mais l'avantage définitif de l'enseignement des Frères c'est que "*la civilité est regardée comme le point le plus important. Les Frères mettent un soin extrême à faire observer à leurs*

---

<sup>17</sup> Notice sur les Frères : BM de Nevers (3N1670).

*écoliers cette politesse prévenante, ces convenances de langage, de manières, indices d'une bonne éducation. Ils jettent dans ces jeunes cœurs des semences fécondes de foi, de délicatesse et d'honneur, les dépouillent de ces habitudes grossières de ces formes rudes que donnent souvent la misère et le travail." Et la gazette du Nivernais de faire observer à ses lecteurs que les Frères de la Doctrine chrétienne "de tous les Ordres qui se consacraient à l'éducation de la jeunesse, est le seul qui ait surnagé au vaste naufrage de la Révolution française."*

De fait, le point central de la défense de l'école congréganiste est le développement de la notion de liberté de l'enseignement. Ses défenseurs ont changé de terrain : l'Église qui prétendait - et prétend toujours d'ailleurs -, au contrôle et à la direction de l'enseignement, est écartée de cette noble mission. Puisqu'elle n'a plus le monopole, du moins revendique-t-elle la liberté d'organiser comme elle l'entend ses propres écoles. L'auteur de ces quatre articles est peut-être en relation avec le groupe des jeunes catholiques animés par Lacordaire, Montalembert et Lamennais. Il est clair, en tout cas, que les ultramontains nivernais se rallient aux vertus de la liberté de l'enseignement : *"c'est maintenant par la liberté qu'il faut diriger la France vers le bien, et la liberté de l'enseignement est une question de vie ou de mort pour notre société... L'enseignement est libre, et partout où ils ne reçoivent aucun traitement, soit du Gouvernement, soit des Communes, ils n'ont de comptes à rendre qu'à leurs supérieurs et à la confiance des familles"*. L'argument vaut ici d'être relevé : l'école congréganiste abandonne, au moins provisoirement toute revendication à une subvention communale ou départementale ! Qui plus est, on admet implicitement que si elle en recevait, elle se mettrait sous le coup d'un contrôle de l'administration, comme la plus ordinaire des écoles communales.

Le clergé local et le parti légitimiste se replient donc vivement sur des positions fortes : l'Église puissante et dominatrice pouvait assurer le monopole absolu de l'éducation ; l'Église vaincue et dominée exige le respect de son indépendance. C'est sur cette philosophie que les notables d'opposition ont préféré abandonner le terrain, rembourser l'emprunt fait dix ans auparavant, et ne plus rien devoir en secours ou en subventions aux pouvoirs civils.

Quelques mois plus tard, la Loi Guizot devait consacrer ce principe, que la loi Falloux de 1850 entérina en le renforçant.

## **D) Le retour conflictuel de la Mutuelle**

Nous nous sommes limité à faire un rapide tableau des conflits politiques à Nevers dans les années 1830. Il faudrait, pour être complet, en faire autant pour les plus grandes villes du Département, comme Cosne, La Charité ou Clamecy, et ainsi, mieux cerner le contexte dans lequel les écoles mutuelles ont revu le jour au lendemain de la Révolution de Juillet.

Pourcenoux, dans son étude sur les écoles nivernaises au XIX<sup>ème</sup> siècle avance le chiffre de 12 gros bourgs qui auraient ouvert une école mutuelle avant ou après la Loi Guizot de Juin 1833. Pour notre part, nous n'en avons recensé que sept, mais qui ont effectivement fonctionné. Il s'agit des écoles de Nevers, La Charité, Donzy, Cosne, Saint Pierre le Moutiers Dornes et Clamecy. L'enquête du Préfet confirme bien que l'enseignement mutuel est pratiqué également à Saint Révérien, Gâcogne, Dornecy, à Lurcy ou à Garchizy. Mais en l'absence de confirmation par les Conseils municipaux, il semble plutôt que certains maires aient un peu triché pour se valoriser auprès du Préfet. Ou bien, ou tout simplement, ils ignoraient en quoi consistait cette méthode.

Leur point commun est qu'elles ont toutes été créées ou restaurées dans un climat d'hostilité au clergé local, et pas seulement à l'école des Frères, puisque celle-ci n'existe encore qu'à Nevers.

Quant au nouveau Conseil Général, il attribue, dès sa première session, une subvention de 4 000 francs pour la création, le rétablissement ou l'entretien des écoles mutuelles.

A Nevers, nous l'avons vu, les têtes se sont échauffées en cet automne de 1830, où tout ce qui touchait, de près ou de loin à la religion faisait l'objet de vives imprécations. L'école mutuelle devait constituer un barrage essentiel à l'expansionnisme des catholiques.

Personne ne savait ce qu'était devenu Saletta. Il avait quitté Nevers avec toute sa famille à la fin de l'été 1824 et avait trouvé refuge chez un parent qui habitait quai Saint Michel à Paris. Son étiquette de maître d'école mutuelle l'avait ruiné. Il était sans travail, et escomptait une pension du Gouvernement. En vain ! Il ne réussit même pas à obtenir du maire de Nevers les indispensables certificats qui lui auraient permis de justifier de ses services dans la Nièvre.

Quant à l'ancien maire, Delavesvre, qui avait bien soutenu Saletta quinze ans plus tôt, il est toujours un notable, vieillissant certes, mais fort influent dans les milieux libéraux et modérés. En Août 1830, il fait partie de la commission municipale provisoire dirigée par Frébault, et incite ses collègues à relancer l'institution qui selon lui avait donné de bons résultats. Il leur affirme "*que dans un gouvernement dont les idées libérales sont la base, l'instruction doit être libérale, franche et généreuse comme elle ; que la méthode mutuelle renferme tous les éléments qui peuvent faire atteindre ce but, que l'expérience des faits est pour elle, et que rien ne saurait contester sa supériorité*"<sup>18</sup>.

Frébault, Sauvageot, Wagnien et Manuel<sup>19</sup>, entre autres, approuvent ces propositions, et dans un bel élan, réaffectent les 4 600 francs destinés aux Frères par le précédent Conseil municipal.

On va restaurer l'école mutuelle de Saletta !

La chapelle du Collège pourra servir provisoirement, à condition d'y faire quelques aménagements. Elle a déjà servi aux tout débuts de l'école mutuelle, mais ne peut guère accueillir plus d'une centaine d'élèves. Il faudra s'en contenter, même si les Frères disposent d'une capacité d'accueil cinq fois supérieure.

Va pour la chapelle !

On dispose également d'un instituteur spécialisé. Il s'agit de Jean Baptiste Milleret, âgé de 34 ans. Il a été moniteur général de Saletta en 1820, méthode qu'il n'a pu, jusqu'à présent appliquer. En 1822 il a obtenu le brevet de capacité du second degré, et s'est installé à Nevers où il exerce depuis lors.

Va pour Milleret !

Las, l'affaire n'est pas si simple à mettre en place. On sait que le clergé et les légitimistes n'ont pas l'intention de se laisser spolier, et leur résistance farouche retarde l'exécution de la décision.

Certes, en Mai 1831, le Conseil municipal nomme officiellement le sieur J. B. Milleret directeur de la nouvelle école mutuelle. Certes, il lui affecte 10 600 francs pour frais de premier établissement et 3 000 francs pour son salaire et le chauffage, mais le local est vétuste et pratiquement inutilisable. Il faut donc attendre le résultat de la transaction avec les Frères pour espérer récupérer les 20 000 francs qui permettront la construction de la future école.

Milleret s'y installe tout de même, et enseigne à une cinquantaine d'élèves dès le début de l'été 1833.

A la fin du mois de Juillet, l'association du marquis de Bouillé, après de longues tractations accepte de restituer les 20 000 francs dus à la Ville. On va enfin pouvoir construire cette école que tout le monde attend et qui sera le phare du Département. Boucaumont, l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Lemoine et Mérigot sont chargés de rechercher le meilleur emplacement pour la future école. Ils n'y parviennent pas et se limitent à revenir à la

---

<sup>18</sup> Déclaration approuvée par le Conseil provisoire et figurant au Procès verbal de la réunion du 27 août 1830. (BM de Nevers n° 16).

<sup>19</sup> Manuel est l'un des six banquiers de Nevers, dont la prospérité est liée au développement de l'agriculture et de la métallurgie sous la Restauration. Il occupe une place importante dans cette sorte d'aristocratie fermée de la finance. Il sera Conseiller de Préfecture de 1833 à 1848, député de la Nièvre de 1838 à 1848, puis sénateur sous l'Empire après que sa banque ait fait faillite. En 1841, il patronne le journal de Claude Tillier "*l'Association*".

solution adoptée en 1817 : utiliser les locaux du Tribunal de Commerce pour y installer Milleret et ses élèves. Et les 20 000 francs serviront à construire... un tribunal tout neuf !

Ce n'est qu'en 1833 que les travaux sont enfin achevés et que Milleret s'installe en plein centre ville, dans un endroit relativement calme. Son école est vivement critiquée par les Frères mais Desveaux est optimiste : *"Ils voudraient enfoncer l'enseignement mutuel. C'est une petite conspiration fort innocente. On peut les laisser conspirer ainsi."*

L'école fonctionne avec succès. Dès l'année suivante, elle accueille cent élèves. Mais bientôt, Milleret est l'objet de tracasseries et de vexations de la part du Recteur qui lui reproche son manque de capacité. Il démissionnera en 1835 et sera remplacé par Mensard, qui subira également le même sort en 1838. C'est Anthony Duvivier, bien connu des Nivernais qui prendra enfin cette direction, au moment où une seconde école mutuelle se créait. En 1838, l'école de la Barre et l'école du Château faisaient une concurrence très sévère à l'école congréganiste.

Attardons nous plus longuement sur le cas de Saint Pierre le Moutiers, chef lieu de canton le plus méridional du Département, entre Loire et Allier. La Commune, forte de ses deux mille habitants, a déjà fait l'expérience de l'école mutuelle avec Touzaint au début de la Restauration.

En 1828, l'attitude du Gouvernement de Martignac incite le Comte Jaubert à reprendre l'idée avortée en 1820. C'est une personnalité influente dans la région, et un ami du métallurgiste Georges Dufaud. Il est souvent à Paris où il fréquente les milieux libéraux qui ont le vent en poupe depuis la défaite des Ultras en 1827. L'année suivante, il lance une souscription auprès de la population moustérienne, et met en place un "Comité d'Administration". Il délègue sur place les responsabilités à quelques uns de ses amis, dont le juge de paix Ruiz (qui sera plus tard Préfet de la Nièvre), et un certain Renault, beau frère de Duvivier.

Les événements de Juillet 1830 confortent le projet et précipitent la mise en place de l'école. Jaubert a découvert à Paris un jeune instituteur, sorti de l'École Normale, et qui accepte de venir enseigner à Saint Pierre. Il s'agit de Guérard, qui s'est par ailleurs distingué lors des Trois Glorieuses en arborant la cocarde tricolore et en s'enrôlant spontanément dans la Garde Nationale.

C'est un homme cultivé, actif, qui côtoie à Paris les plus fidèles partisans de Louis Philippe, notamment Girod de l'Ain. D'un caractère orgueilleux et autoritaire, il arrive dans ce petit village de province avec des velléités éducatives et politiques : la mutuelle doit combattre et l'emporter sur l'esprit de parti qui anime le clergé et les légitimistes.

Le nouveau maire de Saint Pierre le Moutiers n'est pas encore élu lorsque l'école ouvre ses portes, en septembre 1830. C'est un homme estimé, qui a longtemps été conseiller municipal sous la Restauration, mais qui a immédiatement fait allégeance au nouveau monarque. De tempérament modéré, il ne veut pas s'aliéner le clergé local, avec lequel il entretient des relations courtoises.

Le Curé de Saint Pierre, Bergerot, est un légitimiste convaincu, qui aurait souhaité installer une école des Frères dans ce canton dont il est le doyen. Il est soutenu par l'Abbé Gally et la noblesse terrienne locale, très influente. Toutefois, dès le lancement de la souscription, en 1829, Bergerot s'était porté actionnaire, escomptant sans doute, par une sorte d'entremise discret, donner à cette institution, une orientation différente et conforme à ses vues.

Officiellement, le clergé refusait de participer aux nouveaux Comités d'arrondissement, et aux comités locaux, ex-cantonaux ; officiellement, il combattait la mutuelle. Mais dans la réalité du quotidien, le curé préférait être dedans plutôt qu'hors des instances locales, afin de mieux les contrôler. C'est que notre doyen est également membre du Comité cantonal qui se réunit fort peu, mais qui existe toujours, du moins sur le papier !

Dernier personnage de cette petite saga locale, le Recteur Raynal, qui vient d'être rétabli dans des fonctions qu'il occupait à la fin de l'Empire. Il s'intéresse à l'école secondaire, protège les écoles ecclésiastiques, mais ne s'investit guère dans l'enseignement populaire, encore moins pour cette école de pauvres qu'est l'enseignement mutuel. Il est, dit-on, plus souvent dans sa résidence de campagne qu'à ses activités professionnelles. Il ne soutiendra jamais les enseignants de la mutuelle encore moins Guérard. Puisque ce dernier travaille pour une institution privée, philanthropique et indépendante des autorités administratives, il lui appartient de régler directement ses problèmes avec elle !

Dès la mise en place de l'école mutuelle, la tension monte à Saint Pierre. De nombreuses personnes ont signé un engagement d'actionnariat pour cinq ans au Comité. Certains donateurs résident dans des communes voisines comme Marcigny, Langeron, Livry ou Dhéré. Sont-ils vraiment convaincus de l'importance de l'instruction, et des avantages procurés par la méthode mutuelle ? Possible, mais il est plus vraisemblable qu'il était de bon ton d'emboîter le pas aux idées de Juillet.

Ce qui demeure évident, c'est qu'à la rentrée des classes au début du mois de novembre 1830, Guérard accueillait près de 80 élèves sur les bancs de son école.

Les adversaires de la mutuelle s'inquiètent ici comme ailleurs de cette onde de choc anticléricale provoquée par la Révolution de Juillet. Ils affirment à qui veut les entendre que cette école ne survivra pas plus longtemps que celle de Touzaint. Ils s'engagent dans une campagne de calomnies, et font pression sur les actionnaires pour qu'ils cessent de verser leurs cotisations. Mais l'école prospère et accueille même des enfants des communes voisines.

Bergerot ne renouvelle pas sa cotisation pour 1831 : il ne maîtrise pas l'école, encore moins ce Guérard dont les idées lui sont suspectes et qui ne manque aucune occasion de le provoquer. Ainsi laisse-t-il entendre qu'il fait lire à ses élèves des passages d'un livre de Volney intitulé "*Méditations sur les Révolutions des Empires*"; et qui fut interdit par la hiérarchie épiscopale. Ainsi décroche-t-il ostensiblement une image du Christ accrochée au mur de la classe, au dessus de la chaire, et ce... pour y mettre un tableau de lecture ! C'en est trop ! Le chanoine se fâche, écrit au Recteur, et dénonce le caractère irréligieux de ce maître qui veut tout bouleverser à Saint Pierre. Il vient trouver Seguin et le menace des foudres divines s'il ne renvoie pas cet athée, ce révolutionnaire hors du canton !

C'est qu'en avril, l'école accueille près d'une centaine d'élèves. Le nouveau maître a du succès, et ses méthodes un peu brusques et parfois dérangeantes, ne déplaisent pas... Il y a danger !

Raynal se désintéresse du problème et demande à l'inspecteur Vincent de participer à la réunion du comité cantonal qu'il convoque pour le 15 Juin 1831.

Seguin, le maire, préside ; Bergerot, le curé, accuse ; Guérard le maître, se défend

- "*J'ai rétabli l'image du Christ sur le mur...*

- "*Je n'ai jamais pris d'exemples de lecture et d'écriture dans Volney, et je n'avais en intention que de piquer Monsieur le curé.*

- "*Je suis désormais disposé de ne plus sortir, dans ma conduite, mes écrits et mes propos, des mesures prescrites par les convenances et les nécessités de la subordination*"<sup>20</sup>.

Cinq membres du Comité, dont le Maire, considèrent "*que si Guérard a manqué à ses devoirs, en revanche, son talent et son zèle, la reconnaissance qu'il a faite de ses torts, et la promesse qu'il a faite de les éviter à l'avenir, suffiront pour le moment*"

Furieux, le curé refuse de signer le procès verbal...

L'incident est clos, mais la partie ne fait que commencer.

En effet, Guérard s'est inscrit en défenseur d'une "éducation nationale". L'expression est nouvelle, du moins dans la Nièvre. Il sait que le Recteur doit recevoir une somme de 32 000 francs pour son Académie, afin de subventionner les écoles. Il y a donc de l'argent à prendre ! Il demande un congé d'un mois et monte à Paris au mois d'Août 1832. Sur son itinéraire, il en

---

<sup>20</sup> Procès Verbal de la réunion du Comité cantonal de Saint Pierre le Moutiers du 15 Juin 1831 (AD 58/T/101/109). Curieusement, ce Comité cantonal existe toujours en 1831.

profite pour visiter ses collègues Milleret et Thomas à Nevers, Clairat à Cosne et discuter avec eux de leurs conditions d'existence. Il fait même un détour à Donzy, où son collègue Fontaine a, lui aussi, monté une école mutuelle, mais sous l'égide municipale.

A Paris, il ne peut rencontrer le Ministre mais lui écrit pour se plaindre du dédain et du mépris dont fait preuve l'administration locale à son égard. Au Recteur, qui ne lui a toujours rien versé, il affirme en grinçant : *"puisse l'état semestriel que je vous envoie, vous rappeler qu'il y a à Saint Pierre une excellente école, bien suivie, et un instituteur qui a l'honneur d'être..."* Bref, c'est un homme fort intelligent, actif et dangereux pour les amis de Bergerot.

La cabale contre l'instituteur va s'articuler autrement. Puisqu'il a fait amende honorable sur le plan de ses devoirs religieux, on va l'attaquer sur celui de sa vie privée et de sa compétence professionnelle.

Qu'est il donc allé faire à Paris ? N'a-t-il point, en la circonstance, abandonné son poste ? Cet homme est décidément bien dangereux... Bergerot souffle à Seguin qu'il pourrait bien faire partie d'une "Société patente ou secrète" à laquelle appartiennent ces républicains fanatiques. Or en cet été de tous les dangers, le choléra fait des ravages affreux ; la hausse du prix du blé et le chômage provoquent une grande inquiétude : la révolte gronde. Des affiches sont placardées à Saint Pierre et à Azy le Vif, notamment, au mois de Juin. Le Préfet Badouix s'inquiète de l'existence de ces sociétés secrètes et fait une enquête auprès des maires. Seguin n'en trouve pas à Saint Pierre, mais soupçonne Guérard d'en faire partie : *"il serait, soi disant affilié à une Association, et aurait débité qu'avant un an, on jouirait d'un Gouvernement républicain ?"*

Mais c'est sur les qualités professionnelles de Guérard que les gens de parti vont patiemment concentrer leurs attaques. De "on dit" en dénonciations ouvertes, les comités d'administration de l'école, cantonal ou même d'arrondissement vont connaître les agissements du "Sieur Guérard", dont le curé Bergerot exige plus que jamais le départ. Il obtient de réunir à nouveau le comité cantonal le 23 décembre 1833.

Que lui reproche-t-on ?<sup>21</sup>

*"- De garder comme pensionnaires trois enfants, fils d'un notaire, d'un juge de paix et d'un marchand épicier. Il n'en a pas le droit, selon ses détracteurs !*

*- D'avoir mis les trois enfants Hugon à l'estrade parce qu'ils se rendaient assidûment au service divin.*

*- D'avoir renvoyé de l'école un enfant qui avait fréquenté les leçons du curé pendant son absence de l'été 1832.*

*- D'avoir décollé l'oreille d'un enfant dans un moment d'emportement, "au point qu'il perdit beaucoup de sang et mit longtemps à guérir."*

*- Enfin d'avoir refusé de se présenter à la convocation du maire ainsi libellée :*

*Monsieur,*

*"Il vous plairait vouloir vous rendre au bureau de la mairie*

*"se jourdui 24 xbre heure de un de l'après midi pour*

*"répondre au diférants question que je suit chargé de*

*" vous adressée.*

*"Monsieur, j'ai bien l'honneur de vous salué (sic)*

*"Le 24Xbre à 2h 1/2"*

*...en répondant de la manière suivante :*

---

<sup>21</sup> Délibération du Comité de Saint Pierre le Moutiers du 4 janvier 1834 (AD 58 T101/131).

*"Monsieur,*

*"Pour me servir des termes de votre billet, il vous plaira  
"vous passer de mes réponses jusqu'à ce que vous  
"veuillez les requérir de manière plus convenable et plus  
"digne du rang que nous occupons l'un et l'autre dans la  
"société.*

*"En même temps je vous ferai observer qu'il serait à  
"propos de me convoquer deux heures avant que deux  
"heures après celle où vous désirez m'entendre, et surtout  
"à un instant où mes fonctions ne réclament pas ma  
"présence.*

*"J'ai l'honneur de vous saluer"*

A l'évidence, le maire est manipulé par le curé et le niveau du débat reste bien médiocre. Jaubert, Ruiz et les autres membres du Comité d'administration défendent Guérard avec énergie. L'affaire monte jusqu'au Comité d'arrondissement ou Desveaux, Bonneau-Létang et l'inspecteur Malherbe jugent inutile de poursuivre un tel procès d'intention. L'étude plus minutieuse de ce conflit conduit à une meilleure connaissance des mentalités, mais surtout à une approche plus sensible des querelles embrassées par les uns et les autres à une époque pourtant où les difficultés économiques et sociales étaient fort éprouvantes pour la population.

Le juge de paix, Ruiz, l'un des fondateurs de l'école, mais dont la fonction impose respect et considération, tente de démonter les arguments de l'opposition et adresse au Recteur un message vigoureux et intelligent :

- Guérard est un *"homme zélé, consciencieux et pur, et ses qualités aussi distinguées devraient faire oublier la roideur que l'on trouve parfois dans son caractère."*

- Deux cents chefs de famille ont envoyé leur enfant à l'école depuis sa fondation et *"seulement sept se plaignent qu'il a voulu violenter leurs principes religieux... Encore laissent-ils écouler deux et trois ans pour le faire. Le silence gardé par eux jusqu'à ce jour détruit tout prestige de leur accusation.*

- *Les principes religieux sont enseignés à l'école autant qu'ils peuvent l'être. J'affirme que la croix y figure, que la prière s'y dit au commencement et à la fin de chaque exercice, et que les livres religieux prescrits par les règlements sont donnés en lecture"*.

- Sur le renvoi des élèves, c'est au *"Comité d'administration seul, qu'il appartient de décider sur la plainte en admission ou en rejet d'élèves"*.

Et le Juge de paix de contre attaquer en priant le Recteur de remplir sa mission de contrôle et d'application des lois *"en faisant cesser l'école clandestine tenue par le curé Bergerot, et que les observations du Préfet n'ont pu détruire !"* En effet, et depuis longtemps, le curé faisait la classe à une douzaine d'enfants... sans autorisation !

Le Conseil d'arrondissement, convoqué par Desveaux le 3 Février 1834 s'érige en véritable tribunal. Guérard a-t-il un comportement irrégulier ? Brutal avec les élèves ? Irrespectueux à l'égard de l'autorité ? Le Président demande à ce qu'on entende l'inculpé. Guérard commente le rapport qu'il vient d'adresser à ces honorables notables.

Deux camps s'affrontent : celui de l'abbé Gally, et donc, bien sûr celui de Bergerot, qui soutient la culpabilité de Guérard. Pour le clergé nivernais, *"il y a doute sur le grief d'irrégulation, entre Mr le curé de Saint Pierre et le Sieur Guérard, mais on ne peut hésiter entre le curé et l'instituteur"* déclare l'abbé Gally, qui demande son expulsion. Les libéraux sont prudents, mais l'inspecteur Malherbe soutient que l'accusation d'irrégulation ne repose sur aucun grief précis et crédible. Bonneau Létang parle de la frivolité de cette accusation.

Finalement, le Comité d'arrondissement demande un complément d'enquête auprès du Comité cantonal et du Conseil municipal. Il n'aura pas à statuer de nouveau : au début du mois

d'Août, éccœuré et las, Guérard fait ses valises, et retourne à Paris... comme Saletta... comme Touzaint.

En Octobre 1834, le Comité cantonal se réunissait de nouveau pour approuver la nomination de Théophile Guillard, ex maître de pension à Luzy et fils de l'ancien Directeur du collège de Donzy. Il a 29 ans, enseigne la méthode simultanée et restera 10 ans au village, avec la bénédiction de Bergerot, avant de gagner Moulins Engilbert en 1844.

L'expérience de l'école mutuelle avait, à nouveau, vécu quatre ans...

Bergerot est toujours curé de Saint Pierre en Janvier 1848, et poursuit de sa vindicte le sieur Demetz, successeur de Guillard.

\*  
\* \*

Dornes est, avec Saint Pierre le Moutiers, le plus méridional des chefs lieux de cantons de la Nièvre. La commune n'a guère que 1 000 habitants dont la moitié est agglomérée au village. Mais, outre le corps de la garde nationale récemment restaurée, elle dispose d'un juge de paix et d'un notaire. Une carrière de kaolin, une tuilerie et une briqueterie occupent une population par ailleurs essentiellement rurale, dans ce pays de très grande propriété terrienne et nobiliaire.

En 1831, le maire de Dornes, un certain Cimmetierre, notaire royal, rencontre, on ne sait dans quelles circonstances, le jeune maître de Saint Pierre, qui lui fait valoir tout l'intérêt de l'enseignement mutuel. Comme à Saint Pierre et à Nevers ou à La Charité, on organise une souscription en février 1832. Cimmetierre demande des secours au Préfet. Mais les événements du printemps vont stopper l'entreprise : le choléra fait des ravages dans le village et aux environs ; on compte déjà une dizaine de victimes à la mi-mai. Et la pénurie de blé, rend la soudure très pénible dans les chaumières. Dans certains cas, on n'est pas très loin de la famine.

L'automne est plus favorable aux entreprises à long terme : la récolte a finalement été bonne, le spectre du choléra s'est éloigné, et l'on peut refaire des projets. Le maire loue un local, commande des tables et des bancs au menuisier, fait venir un poêle à bois et achète même des crayons et des ardoises avec le montant de la souscription.

L'école mutuelle ouvre officiellement ses portes le 23 Novembre 1832. Jean Marie Jullien, un instituteur de 49 ans est au village depuis déjà cinq ans. Il a en vain, tenté d'installer une école mutuelle en 1828. Peut-être que l'exemple de Saint Pierre, tout proche, a stimulé le zèle des élus ? Comment s'est-il formé ? S'est-il même formé ? En 1829, il pratiquait l'enseignement individuel, mais depuis ? S'est-il rendu chez son collègue Guérard pour passer quelques jours dans son école ? Les deux communes séparées par l'immense forêt du Perray ne sont guère distantes de plus de cinq lieues, et l'influence de l'une sur l'autre est tout à fait possible.

Toujours est-il que le maire est enthousiaste et demande des moyens financiers au Préfet, car les résultats de la souscription ont été semble-t-il fort modestes. Dès le mois de janvier il affirme "*que les résultats sont satisfaisants. Les élèves sont assidus et les progrès sont étonnants. Les soins et la lumière de Monsieur Jullien n'ont pas peu contribué à l'élever dans cet état prospère. Sans l'espoir d'une indemnité, il aurait abandonné un poste qui ne peut lui procurer d'existence, attendu que la plupart des élèves sont admis gratuitement comme indigents*"<sup>22</sup>.

Dornes et son maître obtiendront 250 francs en 1833...

---

<sup>22</sup> Réponse du maire à l'enquête du Préfet de Décembre 1832.



Las ! Les travaux d'installation de l'école ont coûté plus que prévu, et la rétribution mensuelle payée par les non indigents ne rapporte que 352 francs pour 1833. Le pauvre Jullien doit aussi faire face aux frais d'entretien. Comme Guérard à Saint Pierre le Moutiers, il écrit au Ministre pour lui poser ce qui va devenir assez rapidement le problème essentiel du développement de l'école : l'intervention de l'État dans le traitement régulier des maîtres. Ainsi, lui dit-il, "*je n'aurais pas la honte de mendier à des particuliers un si faible salaire*"<sup>23</sup>.

Jullien se maintient encore quelque temps, mais de toute évidence, son école n'est pas viable : la population est trop peu nombreuse, et le Conseil municipal, composé pour l'essentiel des plus gros contribuables terriens qui ne résident même pas dans la commune, semble indifférent au sort des classes laborieuses. Pourquoi ces Messieurs se voteraient-ils des impôts supplémentaires pour donner des leçons de lecture et d'écriture aux enfants de leurs métayers, de leurs laboureurs, de leurs journaliers ?

En 1837, Jullien n'est plus à Dornes. Mais à la Révolution suivante, celle de 1848, on parle toujours de l'école mutuelle.

\*  
\* \*

La Charité nous fournit le premier exemple, et apparemment le seul, pour cette période, de la création d'une école mutuelle de filles. Il est vrai que l'enseignement féminin existait avant la Révolution de 1789 et que deux ou trois institutrices "montraient" les travaux d'aiguilles, le dessin, le chant et... la lecture parfois, aux jeunes filles de la bourgeoisie locale.

Sous la Restauration, personne ne s'était intéressé au courant mutuelliste, et le maire avait déclaré, tout en appréciant les bienfaits, qu' "*il n'y avait pas de local convenable... et que les quatre instituteurs suffisaient*"<sup>24</sup>. Au demeurant, cette petite ville de 5 000 habitants faisait beaucoup d'efforts pour son enseignement, de filles comme de garçons, secondaire comme primaire.

En Août 1830, le maire de la Restauration a démissionné. Il est remplacé par une nouvelle équipe dirigée par Pillien, et quelques anciens militaires de l'Empire, dont Méquin et Auger. Le début de l'hiver se passe en discussions animées sur la réorganisation de la ville. Les problèmes de l'enseignement ne sont abordés qu'en janvier 1831 et le maire présente un projet ambitieux pour la ville : on aura une Mutuelle de deux cents garçons et une Mutuelle de cent filles ! Dans l'enthousiasme général, on dégage 3 600 francs sur les fonds disponibles pour frais de premier établissement. L'instituteur touchera 800 francs par an et l'institutrice 600. C'est un bon salaire quand on se rappelle que l'instituteur de campagne parvient tout juste à se procurer 2 ou 300 francs.

Mais contrairement à Saint Pierre le Moutiers, les élus s'intéressent directement à l'école. Ils créent une "Société pour l'enseignement mutuel" ; dont le Conseil d'administration sera composé de six Conseillers municipaux, et de quatre personnalités de la Ville qui seront membres de droit parce qu'elles seront "*porteuses du plus grand nombre d'actions*". Deux cents actions à cinq francs sont mises en vente, dont le montant servira "*à payer le chauffage, l'éclairage, l'entretien des deux écoles, à fournir des moyens d'encouragement aux enfants et enfin à améliorer le sort de l'instituteur et de l'institutrice*".

Ce Conseil d'Administration, créé le 10 Mars 1831, devra rendre compte de son activité auprès du Conseil municipal. C'est, en vérité, une sorte de Société d'Economie Mixte, telle que nous les connaissons aujourd'hui, et où l'initiative privée s'associe aux pouvoirs publics.

On passe à l'action...

Il faut un local assez vaste.

---

<sup>23</sup> Lettre de Jullien du 22 Janvier 1834 (AN F17/10155).

<sup>24</sup> Archives municipales de La Charité. Pour cette période, nous avons eu la chance de trouver des archives municipales récemment classées. Outre le registre des délibérations du Conseil municipal, les dossiers 1R2, 1R3, 1R4 nous ont été précieux.

La Ville possède les bâtiments de l'ancien Collège qu'elle a loués au Sieur Galopin Lefort. Le bail est résilié ; Lefort ira ailleurs...

Il faut un maître mutuel...

C'est plus compliqué, car ce genre d'homme est un spécialiste qui n'existe pas à La Charité. On décide donc de le recruter par concours ! Le Conseil d'Administration, réuni le 7 Juin, décide qu'il y a urgence, et qu'il lui faut deux maîtres pour le premier Juillet. Il ordonne à Lerasle et Mequin de se rendre à l'école modèle de Bourges pour y recruter des candidats. Ce qu'ils font le 19 Juin. Le directeur leur fournit une liste d'une dizaine de candidats intéressés. Les documents retrouvés n'indiquent pas comment nos deux examinateurs s'y sont pris pour choisir leur homme. Toujours est-il que Martignon et Amouroux arrivent en tête avec six cents points chacun et que le premier est retenu au bénéfice de l'âge : il a cinq ans de plus que son concurrent. Dès le premier Juillet, Martignon a quitté l'école modèle et rejoint La Charité avec femme et enfants...

Il faut des fonds...

La souscription est lancée sous la responsabilité de Grassieau et d'Auger. Des affiches 30/40 sont placardées, des bons de souscription imprimés, qui seront distribués aux 91 bienfaiteurs de la Mutuelle.

Pillien, qui cumule les fonctions de Maire et de Président du Conseil d'Administration, écrit au Préfet, au Recteur, relance le Baron de Gérando à la Société pour l'enseignement élémentaire. Le Ministre lui même est sollicité : il faut des livres, des crayons, des ardoises.

Bref, en cet été 1831, le Comité se dépense sans compter pour ses écoles. Il fait installer une cloche "*pour annoncer l'ouverture et la fermeture des cours*" et une pendule "*pour régler l'heure des exercices*". Il commande un tableau de classification et cinq registres. "*Un placard fermant à clé*" est agencé par un menuisier des bords de Loire.

Reste à prévoir les conditions d'admission à l'école :

- L'enseignement est gratuit, mais les élèves devront cependant verser une petite somme annuelle au loueur de chaises de l'église !

- Maugué est nommé médecin des écoles et devra vérifier que les enfants au dessus de six ans sont vaccinés contre la petite vérole. Il devra exclure tous ceux qui sont atteints de maladie. Il rendra visite chaque mois à chacune des deux écoles, et touchera pour ce faire la somme de 50 francs. Il devra aussi veiller à la propreté des élèves car "*ce serait vainement qu'on exigerait les conditions de propreté auxquelles sont assujettis tous les élèves, de ceux d'entre eux dont les parents ne peuvent satisfaire les plus pressants besoins*".

- Enfin, curieusement, "*l'enfant qui sera trouvé en état de mendicité ou dont les parents sont inscrits au Bureau de bienfaisance seront immédiatement exclus*".

C'est la première fois, en 1831 qu'apparaît publiquement, et par écrit, une forme de discrimination sociale au regard de l'école, qui vise à en écarter les plus démunis. L'école pour tous, ce n'est pas encore pour demain à La Charité !

C'est la première fois, également, que les questions d'hygiène scolaire sont abordées par les responsables locaux. C'est une révolution, car, ainsi que l'observe Guy Thuillier : "*la faiblesse du niveau de vie, le poids des traditions et des habitudes de vie, l'apathie de la race nivernaise, le faible degré d'instruction sont autant de facteurs expliquant ... cette misère physiologique, et la résignation avec laquelle les habitants se soumettent à cette condition précaire*"<sup>25</sup>. On ignore si ces bonnes dispositions furent suivies du moindre résultat...

Tout est donc prêt pour que l'école soit inaugurée en grande pompe le 4 Septembre 1831. Le maire fait un discours, la Garde Nationale est présente avec son drapeau, ainsi que presque tous les notables de la Ville. Presque tous... car le Curé avait à faire en son église et les quatre instituteurs, dont certains enseignaient depuis plusieurs années ne sont pas venus applaudir cet étranger de Bourges qui allait leur ôter leur pratique !

---

<sup>25</sup> Guy Thuillier : *Pour une histoire du quotidien au XIX<sup>ème</sup> siècle en Nivernais*. Mouton, Paris, 1977, p. 53.

Au printemps suivant, Martignon se félicite des progrès rapides de ses 80 élèves, mais on n'en sait guère plus. Mais il n'a pas que des amis, et ses détracteurs, ci-dessus désignés ont tôt fait de remarquer que Martignon fréquentait les cabarets, et surtout, qu'il ne conduisait pas régulièrement ses élèves à la messe.

Dénoncé auprès du Recteur, peu soutenu par le Maire, il doit démissionner et quitter La Charité en Mars 1833.

Son remplaçant, dont on ignore comment il vint à La Charité, est également sorti de l'école modèle de Bourges. Lors de l'enquête Guizot de 1833, c'est Planche, le professeur d'Histoire du Collège royal de Bourges qui est chargé de l'inspecter : *"c'est un bon père de famille, aimé de ses élèves, estimé de ses concitoyens. Il a la bienveillance des autorités, est bien avec le curé, et évite les sociétés et habitudes qui nuisent à la gravité de son état."*

La Mutuelle fonctionnait toujours à la veille de la nouvelle Révolution de 1848...

\*  
\* \*

Les autres tentatives de création d'écoles mutuelles sont peu nombreuses et se ressemblent.

Donzy, possède toujours son Collège, dirigé par un certain Fontaine. En Mai 1828, ce dernier profite des meilleures dispositions du Gouvernement pour suggérer au Conseil municipal d'ouvrir une école mutuelle, dont le responsable sera directement sous ses ordres. On ne lance pas de souscription, mais une somme de cinq cents francs est votée pour l'acquisition de tables, bancs et livres. Ici, l'école n'est pas gratuite et les parents doivent payer une rétribution mensuelle de 1,50 francs. Cette somme sera réduite à 1 Franc à la rentrée de 1833 car la commune attribue à Fontaine une somme de 80 francs pour acheter ardoises, crayons, porte-crayons et tableaux d'arithmétique.

A Clamecy l'école mutuelle est dirigée par Claude Tillier jusqu'en 1832, date à laquelle il démissionne. Mais l'école persiste au moins jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet.

A Entrains, au Nord de l'Arrondissement de Clamecy, le maire de la commune est un familier de Charles Dupin, qui grâce à ses relations parisiennes lui envoie un jeune instituteur formé au Cours Normal de la Société pour l'enseignement élémentaire. En 1830, dans un bel élan de générosité, le Conseil municipal fait construire des tables et des bancs adaptés à la nouvelle méthode. Rien de plus ... le maître repart... Un autre arrive, mais *"privé de tous les objets qui étaient d'une nécessité première, il s'est vu forcé de renoncer aux progrès rapides que pouvait lui offrir la méthode"*<sup>26</sup>. Il revient à la méthode simultanée en attendant que des moyens lui soient attribués. L'effort du Conseil Général et du Gouvernement en 1833, lui permet enfin de démarrer son école... qui existe toujours, en tant que mutuelle en 1845 ....

D'autres communes souhaitent également se doter d'un enseignement revenu à la mode depuis 1828, et surtout depuis 1830. Mais deux obstacles importants bloquent l'initiative dans les bourgs de plus de deux mille habitants : le coût élevé de l'opération, et le local de dimensions suffisantes pour accueillir plusieurs dizaines d'enfants. Les maires répondent au préfet, notamment à l'occasion de l'enquête de Janvier 1833. Ils reconnaissent les bienfaits de la méthode, l'opposent à la méthode individuelle, archaïque et inefficace et font des propositions au Préfet, qui tournent presque toutes autour du financement, trop élevé pour des communes sans ressources.

Au moment de la parution de la Loi Guizot, sept écoles mutuelles, au moins, fonctionnaient dans la Nièvre, et recevaient près de cinq cents élèves.

---

<sup>26</sup> Délibération du Conseil municipal d'Entrains sur Nohain du 22 Juillet 1833.



## NICOLE

### La Demoiselle de Villard Notre Dame

Georges COUDERCHON 

***B**ien que ne concernant pas directement notre département, ce témoignage a particulièrement retenu notre attention. Il rend compte des débuts difficiles, dans les années 1960, d'une institutrice affectée, pour son premier poste, dans un coin reculé de l'Oisans. Nombreux ont été les jeunes collègues qui ont vécu cela dans les régions de montagne et, à un niveau moindre, dans notre Morvan. N'est-ce pas mesdemoiselles qui avez eu le "privilège" d'exercer au Puits, au Châtz ou à... Gutteronde ?*

Allongée dans l'ouate de mon lit douillet, contente de ma vie de bourgeoise, je m'éveillais épuisée, subitement vieillie. Je venais de revivre en moins d'une nuit de rêves une année de ma vie à Villard-Notre-Dame. A travers les ombres des bambous dansant sur les rideaux de la porte fenêtre, je revoyais dans un fondu désordonné : ma nomination, le village, les cimes enneigées, les élèves... et, je ne comprenais pas comment j'en avais été épargnée.

J'aurais dû, j'aurais pu être institutrice au cœur de l'Oisans, la montagne de mes ancêtres, dans un de ces postes à classe unique tant redoutée des normaliennes des années soixante...

Fin août, je rentre par le train du matin de ma dernière colonie de vacances sur la Méditerranée, la tête pleine de souvenirs ensoleillés. Une odeur d'eau de Javel s'infiltré jusque sur les quais, déjà une brume d'automne stagne sur l'usine encore mal réveillée. C'est Jarrie et sa chimie qui barre la vallée.

La douce atmosphère familiale, toujours sereine quand mon père est à l'usine, me semble bien lourde. Pourquoi ces retrouvailles gâchées ? Puis entre deux gorgées de café ma mère lâche :

« Hier on a reçu ta lettre de nomination de l'académie.

– Et alors ?

– Ton père a ouvert la lettre pour voir...

– Ça je m'en doute, et où suis-je nommée ?

– Villard-Notre-Dame..., ma pauvre fille ! et elle laisse retomber son bol sur la table comme si la malédiction venait de nous frapper.

– Et c'est où... ce Villard ?

– Quelque part là-haut dans la montagne, plus loin que le Bourg (Bourg-d'Oisans). Je ne sais même pas si la route pour y aller a été finie... »

A midi, mon père, devant tant de détresse, dresse un plan de bataille, galvanise sa troupe de femmes abattues.

« Ma Petite, un jour ou l'autre, il faut bien affronter seule la vie. Je sais que tu es courageuse, et que tu sauras faire face.... Je vais demander à Hugonard qu'il vienne avec sa camionnette. Nous irons tous les trois t'installer... puis se grattant la tête comme dans chaque situation embarrassante, il ajoute pour me consoler :

– L'air de la montagne, ça vaut largement celui de Jarrie. Ici, tout crève, même les géraniums de ta grand-mère, le chlore nous empeste un jour sur deux, et on ne passe pas un hiver sans cracher ses poumons... Puis, regarde ta sœur, comme elle est heureuse à Briançon...

Ma grand-mère, peut-être la seule à savoir où se trouve Villard-Notre-Dame, ne peut retenir son commentaire :

– N'empêche que là-haut au Villard, ils restent bloqués tout l'hiver. Mon cousin Pélissier qui habitait au Creux, juste en dessous, eh bien ! on ne le voyait pas de Toussaint à Pâques... Il venait faire ses provisions à la Toussaint, après le chemin était coupé par l'avalanche.

– Vous, la mémé, n'en rajoutez pas ! Ma Nicole n'a déjà pas le moral...»

Le samedi précédant la rentrée, mes quelques meubles, Hugonard, mon père et moi prenons la direction de Bourg-d'Oisans. La morosité règne dans la cabine du petit fourgon où nous nous serrons. Les souvenirs d'armée des deux vieux amis sonnent faux dans la grisaille de la vallée.

Bourg-d'Oisans, là commence l'aventure. On nous indique une petite route très convenable au départ du bourg, mais bientôt il faut traverser à gué un petit torrent qui a oublié sur la chaussée son bagage de montagnard : racines, cailloux, graviers... Hugonard commence à s'effrayer et lance à mon père qui fait mine de n'avoir rien remarqué :

« Tu ne le sais peut-être pas, Mile, mais je ne suis pas équipé pour le Paris-Pékin.»

Un silence inquiet succède aux dernières plaisanteries. Les deux hommes m'observent alternativement d'un regard accusateur à la sortie de chaque virage. Le premier tunnel dans la roche gris, glauque, glacial. Des énormes gouttes se détachent de la voûte et s'écrasent sur le pare-brise en une tache irisée qui nous aveugle. La camionnette a du mal à trouver son chemin entre les parois menaçantes de ce boyau. Enfin, la sortie. La route est encore plus étroite, le parapet a disparu, seuls quelques arbustes jalonnent le précipice. Hugonard serre désespérément à droite, les mains crispées sur le volant. Mon père blêmit en découvrant à travers les tiges décharnées des arbrisseaux la vallée dans une brume laiteuse.

Un replat, quelques maisons, la fin du cauchemar. Un événement rarissime pour ce vieux montagnard hirsute, qui sort précipitamment de son écurie.

« Pardon, mon brave homme, où se trouve la mairie ?

– Vous avez mé encore deux kilomètres à faire et il faudra vous cramponner...

– Mais où sommes-nous donc ?

– Au Creux, ici il n'y a que deux familles : nous et les Pélissier.»

Le découragement se lit sur nos visages. Jusqu'alors, n'avons-nous vécu qu'un préambule ?

Virage après virage, les arbres se font de plus en plus rares. Les premières prairies apparaissent, puis quelques minuscules champs de pommes de terre. Il y a bien de la vie là-haut !



Villard-Notre-Dame vu de la vallée à la fin de l'hiver

On sent les nuages plus légers. Une percée timide du soleil, le clocher dans un pli de l'écharpe nuageuse. Enfin la capitale, mais ici pas d'embouteillage, aucune voiture sur la minuscule place.

Le maire habite une maison presque cossue. C'est l'auberge de l'Ours Brun qui ne reçoit clientèle que l'été ou en période de chasse. Sa façade de pierres brutes barre la

place, annonçant qu'il est prudent d'arrêter ici son voyage.

Clément Brun, un petit homme sec et volontaire a succédé naturellement à son père et grand-père au poste de maire. Il attend son institutrice avec impatience ; elle pourrait l'aider au secrétariat en attendant la rentrée et traiter tous ces dossiers auxquels il n'entend pas grand chose.

Ici tout le monde se connaît, l'étranger n'a pas besoin de se présenter !

« Mais c'est notre Demoiselle qui arrive, tonne Clément Brun d'une voix autoritaire. Voyez comme elle est ravissante... Ah ! Vous en avez de la chance d'être nommée à Villard-Notre-Dame.

Et devant mon étonnement, il rajoute :

– J'ai la plus belle école de tout l'Oisans. Notre député, monsieur Paganon, non seulement il nous a fait avoir une belle route, mais en plus il a obtenu des crédits pour l'école. Il faut bien qu'il paye tous les chamois qu'on lui a fait tuer ! Hein les gars ! Et après avoir reçu un murmure approbateur de l'assemblée, il poursuit à mi-voix :

– Le problème, c'est que maintenant qu'on a une belle école, on n'a plus d'élèves...

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je garderai la grande salle du bas pour les réunions. Avec vos cinq ou six élèves, vous seriez perdue dans cette pièce. Vous prendrez une des trois salles du haut pour faire la classe... Comme ça vous aurez votre classe juste à côté de votre logement.

Sûr, vous n'y perdez pas, la commune paiera l'électricité. Parce que ma Petite, ici, l'école a l'électricité... Et sans attendre le moindre accord il conclut :

– C'est entendu, demain j'enverrai mon fils et Garden-Gabelot pour monter le matériel d'école à l'étage.

– Déjà le fils du maire dans mes jambes ! Pensai-je. Appliquons les consignes de notre directrice d'école normale : méfiance.»

Mon maigre mobilier fut vite installé et j'entamai une longue nuit solitaire, d'abord dans la lecture, puis dans un sommeil chaotique.

Dans la nuit profonde, un craquement de charpente me réveille. On gratte au-dessus de ma tête, puis des pas réguliers... des pas d'homme ? Mon cœur s'emballa, ma gorge se serre, mon esprit se brouille... Qui vient me voler ou me violer ? Le fils du maire ? Comment échapper à ce piège ? Il n'y a pas de doute, c'est une opération montée : le maire laisse à son fils les clefs de l'étage pour amener le mobilier... Et il en profite dès ce soir pour faire une visite de courtoisie à la jeune institutrice. Exactement le scénario que notre Directrice d'Ecole Normale nous avait décrit ! Pourquoi ne nous a-t-elle pas conseillé d'amener un revolver dans nos bagages ?

Ai-je seulement fermé la porte de la chambre à clef ? Il faudrait aller vérifier, mais je sens bien que mes jambes le refusent... De toutes façons il a les clefs de toutes les portes, alors ça ne servira à rien !... Puis, si je vais vers la porte, il va croire que c'est une avance.

Le silence a repris ses droits, les pas ont cessé. Je retiens mon souffle pour percer le silence de la nuit... J'ai l'impression que mes oreilles poussent démesurément, mais elles ne réussissent à rien recueillir... Rien d'autre qu'une angoisse grandissant à chaque battement de cœur.

Un bref frémissement, un petit cri étouffé ; puis des coups... Des coups réguliers venant de la porte... Cette fois, il n'y a plus de doute... Mais pourquoi frappe-t-il ? Il n'arrive pas à ouvrir la porte ?

Dans un sursaut surhumain, je hurle dans la nuit :

– Non ! Non !

Ma voix se brise, mon corps se crispe, je n'entends plus rien, je ne sais plus si je respire...

– Il n'insiste pas ? Aurait-il eu peur ? Peur du scandale avant la rentrée ?

Garden-Gabelot me demanda le lendemain matin si le hibou ne m'avait pas trop dérangée...

– Y vient chasser les souris dans le grenier... Faudra bien qu'on se décide à mettre un bouchon de paille dans le hublot du pignon pour qu'il vous fiche la paix...

Ce commentaire ne parvint pas à me convaincre, et encore moins à me rassurer !

Ma nuit avait été courte, je m'éveillai avec le soleil. Le brouillard avait disparu. Dans l'est lointain, les Rousses, encore violettes et engourdies, façonnaient l'horizon. Ça et là,

quelques cimes s'ourlaient d'un toupet de nuages rosissant dans les rayons du soleil encore caché. Il libéra enfin ses lasers d'argent de l'arrière du décor. En une seconde, le faisceau scia la vallée et vint s'encaster dans ma fenêtre pour y mettre le feu. Je découvris alors, là, à cent pas sous le village, la mer de nuages d'un gris argenté en surface, mais tellement opaque que j'eus envie de marcher dessus. Avait-on coulé cette chape sur la vallée pour me contraindre de rester ici ?

Sous mes fenêtres, les ombres raccourcissaient découvrant le clocher, sentinelle silencieuse figée au-dessus du petit cimetière, le four communal avec sa lourde cheminée noircie par la besogne, la fontaine : filet infatigable d'eau nacrée qui gazouille en plongeant dans le rustique bassin plaqué contre le four... et... le silence sidéral de ce nid d'aigles.

Vers sept heures, le tintamarre des clochettes portées par quelques vaches nonchalantes mêlées aux moutons et aux chèvres envahit la petite place. C'est le départ pour l'alpage. A tour de rôle, l'été, les paysans conduisent pour la journée l'ensemble des animaux du village sur le plateau vers Pierre Grosse ou le Clos de la Selle. Le dimanche, ce sont les hommes qui accompagnent les bêtes, les femmes restent au village pour la messe.

Le curé Gaillard ne vient qu'un dimanche sur trois. Il officie aussi à Villard-Reymond et à Ornon. En revanche il passe sa journée au village en consultations. Sa visite était inéluctable.

Gaillard porte beau dans sa soutane noire. L'école publique ne l'effraie pas, ici chaque famille lui a confié ses enfants et écoute poliment ses conseils. C'est son habitude de rendre visite et d'interroger les nouveaux venus, même s'ils sont envoyés par la République laïque. Il ne perd pas de temps !

« Je ne vous ai pas vue à la messe aujourd'hui, Mademoiselle. Peut-être étiez-vous trop occupée... Puis regardant avec insistance mon bronzage très prononcé :

– A moins que vous ne soyez pas catholique... Ah ! Mon dieu, Mahomet dans ma paroisse ! C'est donc vrai que vous êtes rapatriée d'Algérie...

Sentant la méprise s'installer, je dus m'expliquer d'un ton un peu courroucé.

– Mais qui vous a dit cela ? D'abord je suis née à Vizille et je n'ai jamais quitté notre département.

– Ah ! Vous me soulagez. Je ne pouvais imaginer quelqu'un d'étranger à notre Sainte Eglise dans votre poste... C'est tellement important d'élever nos enfants dans la tradition de notre Eglise... Aussi, puisque je vois que vous en êtes à vos débuts, permettez-moi quelques recommandations. Oh ! Juste quelques conseils bienveillants !

Les leçons du soir accaparent le temps de mes jeunes paroissiens, et ils n'ont pas le temps d'étudier le catéchisme que leur enseigne en mon absence madame Brun. Je vous demande donc d'alléger leur peine le mercredi soir et de leur rappeler de bien apprendre leurs leçons de catéchisme.

Enfin... Je sais bien que vos élèves n'ont pas de cour de récréation pour s'ébattre, mais on me rapporte chaque dimanche que des galopins jouent dans le cimetière et même dans notre charmante petite église. Je crois que c'est de votre devoir de bonne catholique de les en dissuader, et pourquoi pas de punir s'il le faut.

Malgré le sourire crispé que je lui rendais, le curé Gaillard n'hésita pas à ajouter :

– Je sais que je peux compter sur vous... Et j'espère bien vous voir à ma messe la prochaine fois.»

L'épreuve du curé passée, il me reste celles des élèves et du village.

Mes cinq élèves, trois filles et deux garçons, sont très gentils. La seule difficulté vient de mon inexpérience de la classe unique.

Le village est plus réservé, il épie, surveille mes rares sorties. Habitué à son ancienne maîtresse d'école, il accepte mal cette « rapatriée » trop bronzée à leur goût. Mes premières séances de plein air (quel drôle d'enseignement !) me conduiront à travers les deux venelles étroites et encombrées d'outils. A notre approche, les femmes rentrent, les portes se poussent,



un coin de rideau hypocrite se soulève... Seul le chien connu de tous mes élèves nous fait bon accueil.



Vue depuis le clocher de l'église de Villard-Notre-Dame

Ce village est pourtant plaisant avec ses maisons orientées au sud, dominant de leur stature la vallée du Vénéon sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée enterré, vivent les animaux avec une place de choix pour le mulet souvent détenu par deux propriétaires. L'étage de plain-pied côté montagne est réservé à l'habitation et à la grange. Presque toutes les maisons

disposent d'un balcon en bois sur lequel mûrissent, étalées sur des perches, des gerbes de haricots ou de seigle. Le dernier étage sommairement fermé est pour le foin dont il faut des quantités énormes pour traverser l'hiver. Toutes ces maisons se serrent les unes contre les autres, séparées seulement par un espace coupe-feu d'à peine un mètre. On parle encore du terrible incendie de 1754 qui détruisit complètement le village ; et depuis, on loge dans un petit local à l'écart les objets de valeur et les viandes à conserver.

En montagne, l'automne cache parfois sous un sourire ensoleillé des rigueurs subites. C'est le moment des récoltes, et il ne faut pas les laisser aux mains du mauvais temps.

Les hommes s'affairent à mettre en grange le foin. Les mulets caparaçonnés d'énormes balluchons de foin enveloppé dans un drap (les bourasses) descendent de leur pas chancelant le chemin caillouteux de la Croix du Carrelet. A leur arrivée, le village s'emplit de la délicate odeur des herbes de montagne séchées, annonçant le retour des troupeaux.

En contrebas du village, les femmes, chacune dans son petit lopin de terre encerclé de murets de pierres difformes, arrachent les pommes de terre : le tubercule de la survie. Posée sur une pierre plate au bas du champ, la hotte, énorme panier à bretelles, attend la récolte. Ce soir, sa maîtresse viendra assise en tailleur, épaules plaquées contre sa panse, la libérer de sa garde. Juste un petit balancement du corps vers l'avant et l'abeille du Villard décolle avec son lourd fardeau. Un geste trop accusé, et la hotte passe par-dessus la tête de la malheureuse, abandonnant ses légumes à la pente gourmande.

La nouveauté des premiers jours passée, l'ennui me gagna doucement. J'attendais avec impatience la visite du facteur, seul lien avec la civilisation. Fernand Berlioux avait abandonné sa terre d'Auris trop chiche pour se faire facteur. Ce n'était pas le fonctionnaire que l'on imagine. Le maigre courrier le chargeait peu. Il transportait surtout de l'épicerie, des outils à réparer... bref tout ce qui pouvait tenir dans son sac à dos.

Fernand avait succédé, au pied levé, à Marius Cipriani. Marius, bercé par les fabuleux récits de son grand-oncle qui avait pratiqué la transhumance entre la Camargue et l'Alpe d'Huez, avait demandé à être facteur dans l'Oisans. Il arriva d'Arles en avril et y retourna en mai. Entre temps, au cours d'une tournée, il avait vu tomber sur la route à cinquante mètres devant lui, un bloc de rocher de plus d'un mètre cube, décroché de la montagne par le dégel. Il arrive à Auris tout bouleversé et interroge le maire :

« Ca arrive souvent ce... ce... ce genre d'accident ?

– Ben, oui, de temps en temps.

- Et si j'avais été dessous ?
- Alors tu ne serais plus facteur !»

Cette réponse le terrorisa et il préféra abandonner le métier, plutôt que de retourner en bouillie dans son pays.

Plus tard, Fernand Berlioux avait choisi de faire la tournée des Villards. Il était de ces marcheurs exceptionnels capables de monter chaque jour du Bourg-d'Oisans par le sentier du facteur jusqu'à Villard-Reymond à quelques 1700 mètres. Il traversait ensuite de Villard-Reymond à Villard-Notre-Dame en passant par le col de la maison des loups. Il arrivait devant notre école, après avoir rasé la falaise, enjambé les éboulis et les clapiers, entre trois et quatre heures suivant le temps.

Fernand, c'était un bain de jouvence et de gentillesse.

« Alors ma petite Demoiselle, quand est-ce que je vous descends au Bourg ? Avec moi vous ne risquez rien ; même les loups ont peur du facteur ! Et il partait dans un éclat de rire sonore qui réveillait le village.

- Il ne faut pas attendre que la neige tombe, parce que à ce moment-là je ne monterai plus que tous les deux jours : un jour à Villard-Reymond, l'autre ici. Et encore, si l'avalanche me laisse passer.

Tenez, en attendant je vous amène une lettre de votre amoureux de Jarrie. Ah ! Il écrit vraiment bien.»

Il ne pouvait admettre que ce fût l'écriture de mon père !

Un jour il m'apporta un pli de Saint-Christophe-en-Oisans. C'était une copine de promotion qui avait été nommée dans la vallée du Vénéon à quelques kilomètres à vol d'oiseau, mais à une journée de marche.

« Ma Chère Nicole,

Je n'ai pas eu plus de chance que toi. Je suis aux Etages de Saint-Christophe. Ici c'est le désert. Je n'ai que quatre élèves. Le logement est en mauvais état. Il n'y a pas d'électricité et je m'éclaire à la lampe à pétrole comme au siècle dernier. Il me faut faire presque cent mètres pour chercher l'eau à la source, la seule du village. Heureusement, les gens sont gentils avec moi, mais je me demande de quoi ils vivent. J'ai été invitée à dîner chez mes parents d'élèves ; ça me change de notre bonne vieille E. N. où on nous gavait.

Il paraît qu'il y a le bal des chasseurs au Bourg à la mi-octobre. J'ai une amie qui peut nous loger. Ça serait chouette si tu pouvais venir. Ça nous remontera le moral avant d'attaquer l'hiver.

On m'a déjà avertie qu'ici on va être bloqués par les avalanches de décembre à avril. Je voudrais pourtant bien partir pour les vacances de Noël.

Je t'embrasse. »

En attendant les réjouissances de la mi-octobre, j'avais décidé de m'évader un week-end chez mes parents. Il fallait me confier à Fernand Berlioux pour descendre à Bourg-d'Oisans par le raccourci. Le samedi, il attendit sagement la fin de la classe, très fier de sa mission. Quand je me présentai, il explosa d'indignation.

« Mais où vous allez avec ces escarpins ? Je ne vous conduis pas sur les Champs-Élysées. A moins que vous vouliez que je vous descende sur mon dos !

Quelques curieuses attirées par le vacarme, regardaient mon accoutrement avec une inquiétude amusée.

- Attendez-moi là, je vais voir si Brun peut nous dépanner. Vous chaussez du 39, je parie...

Deux minutes après, il était de retour avec une paire de chaussures de montagne, de grosses chaussettes de laine... et ses conseils paternels.

- Ici, ma Petite, une auto ça ne sert à rien, mais il faut avoir une bonne paire de godillots et un sac à dos... Puis se tournant vers les curieuses.

– Dites à Clément qu’il envoie son fils dimanche soir au Bourg pour chercher notre Demoiselle à l’arrivée du car de Grenoble.

– Le fils du maire, encore lui ! » grommelai-je intérieurement. Mais j’étais rassurée !

Ces épisodes de la vie courante m’intègrent progressivement au village qui se prépare à entrer dans le redoutable hiver. Les récoltes à l’abri, il faut cuire le pain pour la mauvaise saison. L’opération dure toute une semaine. C’est la cuite d’automne.

Le meunier de la Paute est venu la semaine dernière livrer les farines. La farine de froment pour le pain à consommer rapidement, et la farine de seigle qui, correctement panifiée, permet de garder le pain jusqu’au printemps.

Clément Brun, le maire, a vérifié que chaque foyer a bien déposé auprès du four la douzaine de fagots nécessaires à sa chauffe.

Balmet père, pour le savoir, et le fils Ripot pour la main-d’œuvre chauffent le four. Les fourniers engouffrent sans relâche des fagots dans le ventre du monstre de pierre. Demain à l’aube la voûte sera blanche et Balmet autorisera probablement la première cuite.

On commence toujours par le pain de seigle, pétri à l’eau bouillante et qui nécessite une température de cuisson plus élevée.

Dès que Balmet a pris sa décision, les enfants se précipitent dans le village en criant :

« Les pâtes, les pâtes... »

Surgissent alors de chaque maison les paniers chargés des pâtes à pain. On se presse. La pâte ne doit pas prendre froid. Un garçonnet, le panier sur la tête, trébuche sur une pierre, la pâte roule dans la poussière. Qu’importe ! Il récupère le précieux contenu avant de se faire gronder... Ce sera un pain spécial... qui craquera sous la dent !

Les pâtes enfournées, Balmet bouche soigneusement la gueule du four avec une lauze et de l’argile. Le pain de seigle doit cuire en vase clos.

Entre chaque fournée de pain, on glisse la cuisson des pognes : délicieuses tartes à la pâte à pain recouvertes d’oignons, de lard, de courge, de fruits... C’est une friandise qui embaume et dont chacun se régale. Il y a toujours une part pour la maîtresse, la pauvre !

Les premiers frimas ont roussi les feuilles. Certains matins la Muzelle blanchit sa cime. L’automne s’annonce.

Les récoltes attendent les foires de novembre pour se rendre au Bourg. Le samedi, quelques mulets en colonne, chargés de sacs de pommes de terre, la principale ressource, suivis d’un petit troupeau de chèvres indisciplinées et de trois ou quatre vaches s’acheminent vers la capitale. En arrivant au Bourg, on remet péniblement les chèvres à la corde. Les négociations seront difficiles, les acheteurs savent que ces animaux ne pourront pas être nourris cet hiver. Les fromages et les légumes jouissent d’un meilleur crédit ; on ne fait pas mieux comme qualité !

Et les mulets ? Il faudra leur trouver une famille d’accueil dans la vallée où ils seront encore utiles quand la neige aura paralysé les villages d’altitude.

Début décembre, le marché aux cochons clôt les relations avec la vallée. Les premières neiges ont recouvert les chemins, et on peut descendre sur un traîneau ces pauvres bêtes engraisées avec les pommes de terre invendues. Le spectacle est pitoyable. Le malheureux animal difforme, sanglé sur le traîneau, hurle en vain sa douleur sur tout le parcours. Personne n’écoute son plaidoyer. Il n’en reviendra pas.

L’hiver est arrivé insidieusement. La neige est tombée d’abord par bourrasques, puis avec plus de conviction, recouvrant le sol de vingt puis trente centimètres. Une neige de plaine en somme, sans conséquence. Puis, par un après-midi de mi-décembre, le ciel se noircit, tout disparut dans une ouate impalpable. La neige se mit à tomber, dense, silencieuse, obstinée. Le lendemain matin, pas un bruit, pas une âme, pas un élève ; partout la chape blanche, pesante, infranchissable. Il fallait hiberner, au moins provisoirement, comme l’ours en sa tanière.

J’en profitai pour consulter quelques vieux documents qui croupissaient au fond d’un placard de ma classe. L’ancien registre de présences montrant la lente et irrévocable baisse

des effectifs, et à sa dernière page, une lettre calligraphiée, signée J. Dussert et adressée à monsieur l'inspecteur.

– Comment ! Une parente m'aurait précédée ici il y a cinquante ans ?

« Monsieur l'Inspecteur,

Dans votre dernier courrier, vous me demandez de vous décrire l'état de nos écoles dans le canton de Bourg-d'Oisans. Je suis très honorée de votre confiance, mais je dois vous confier que, bien qu'originaire de l'Oisans, je n'y enseigne que depuis cinq ans et connais seulement quelques écoles où j'ai été accueillie par mes collègues.

Je commencerai naturellement par ma propre école et vous donnerai ensuite quelques indications sur celles des villages voisins.

Villard-Notre-Dame est un village ancien, créé paraît-il, comme Villard-Reymond par deux moines burgondes vers l'an mil (attesté en 1165). L'emprise de l'église y est donc grande, et je dois me défendre contre l'abbé Genevois qui vient vérifier et critiquer le contenu de mon enseignement. Tous les villages de l'Oisans n'ont pas de curé et j'espère que mes collègues sont plus libres.

Comme la plupart des villages de montagne, aucune route ne nous dessert. Il faut ainsi presque trois heures pour monter de Bourg-d'Oisans à Villard-Notre-Dame par le chemin muletier. Villard-Reymond est à peu près aussi éloigné du chef-lieu. L'accès aux écoles de la commune de Saint-Christophe : la Bérarde, Champhorent, les Etages, le Puy n'est guère plus facile. Ces villages sont complètement isolés une partie de l'hiver par les terribles avalanches qui descendent régulièrement dans la vallée du Vénéon. Cependant, certaines écoles sont encore plus difficiles d'accès. Jusqu'à récemment, pour atteindre Auris, il fallait monter par la Cheminée : un chemin abrupt qui monte de la vallée jusque sur le plateau par 32 lacets. Le raccourci pour le village de Oulles emprunte, l'été, une échelle en bois dressée contre la falaise. Vous comprendrez, Monsieur l'Inspecteur, que dans ces conditions, l'absentéisme à l'école soit très important, d'autant qu'à la belle saison, les enfants aident aux champs.

L'école intéresse peu les maires de nos villages, aussi le logement des maîtres est-il rudimentaire, sans confort et souvent mal chauffé. Le matériel d'école est quasiment inexistant, juste de quoi faire asseoir les enfants, pas de livres, parfois pas de plumes d'acier pour écrire.

Nous vivons ainsi isolés du reste du monde, sans journal, souvent menacés par les avalanches pendant nos déplacements. Ma précédente collègue ne dut qu'à la providence de ne pas être emportée par l'avalanche en descendant au Bourg-d'Oisans pour Noël.

Ce sont là, Monsieur l'Inspecteur, des conditions de vie et de travail bien différentes de celles de nos collègues de plaine.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués. »

Le soir, la neige s'était à nouveau mise à tomber, poussée cette fois par le vent : la burle. Des amas de neige se formaient un peu partout : contre le mur du four, autour de la fontaine... En m'endormant, je ressassais la périlleuse descente qu'avait vécu quelque cinquante ans plus tôt la maîtresse de Villard et je pensais à mon départ pour les vacances de Noël.

Ma nuit fût agitée. Soudain j'entendis un coup de tonnerre, puis un grondement sourd qui descendait de la Roche du Pontet. J'eus l'impression d'être soulevée, roulée, battue... Je sursautai et me réveillai en sueur, le cœur battant, à demi asphyxiée... La douce lumière tamisée par les bambous caressait mon lit. J'étais sauvée... mais vieille.



# UNE "TÉNÉBREUSE AFFAIRE" AU LYCÉE DE NEVERS "Amédée PICHON - 1952-53"

Jean BUGAREL 

**E**n 1851-52 un jeune professeur de philosophie, Hippolyte Taine, avait fait un passage-éclair à Nevers et en avait été chassé pour des raisons politiques à la suite d'une cabale initiée par un père d'élève. Curieusement, un siècle exactement après, un autre jeune professeur de philosophie connut la même aventure, mais les temps avaient changé et il acheva son année scolaire malgré tout.

Plus de cinquante ans se sont écoulés, et la publicité faite à cette affaire en son temps, et son écho dans une revue nationale, nous permettent d'en parler librement. D'ailleurs, foin d'hypocrisie, tous les Nivernais qui ont connu le lycée en cette année-là, sont parfaitement au courant.

Cet épisode, aujourd'hui oublié sans doute, nous a paru intéressant à retracer, par les éclairages qu'il apporte sur les mentalités nivernaises de cette époque, particulièrement troublée localement, notamment par les suites de la guerre. Les conditions très précaires des élèves et enseignants du lycée, hébergés dans les locaux du Musée Blandin, dans une situation provisoire qui devait durer hélas, encore six années en sont un exemple. Trouble aussi sur le plan national avec la guerre d'Indochine qui en plus des malheurs familiaux, suscitait des remous violents dans l'opinion publique, et sur le plan international, puisque nous vivions alors en pleine guerre froide entre l'Est et l'Ouest, avec en particulier la guerre de Corée.

Époque aussi des grands affrontements idéologiques, politiques et philosophiques, où le marxisme et l'existentialisme remettaient en cause toute la pensée antérieure. Dans l'enseignement, l'on sentait confusément que le vieux système ne faisait que perdurer plus ou moins bien. Bientôt l'explosion démographique allait faire éclater les cadres traditionnels des établissements, changer la clientèle des lycées et collèges, obliger à renverser les priorités et les primautés. Le début des années 1950 apparaît comme la dernière période de répit avant ces chamboulements, ce qui suscita peut-être une attitude de repli frileux sur les valeurs anciennes de méfiance envers tout ce qui pourrait compromettre le statu quo ante, et même de toute nouveauté.

C'est pourquoi, il nous a paru intéressant de retracer cet épisode finalement anodin, de l'histoire de notre lycée qui, comme le dit l'expression coutumière, en a vu bien d'autres. Mais pour ceux-là, nous renvoyons les lecteurs aux divers articles que nous avons publiés (ou qui seront, nous l'espérons, publiés ultérieurement) sur toute l'histoire du Collège et Lycée de Nevers.

## *Un jeune professeur de philosophie*

Ainsi donc, à la rentrée de 1952, *M Amédée Pichon, professeur agrégé de philosophie, actuellement "sous les drapeaux", est nommé professeur de philosophie au lycée de Nevers, en remplacement de M. Bonnot, appelé à un autre emploi*<sup>1</sup>.

C'était un professeur brillant, il avait fait toutes ses études à Paris où il était né le 3 janvier 1926, bachelier à seize ans en 1942, licencié à dix-huit en 1944, D.E.S. l'année

---

<sup>1</sup> Arrêté de nomination du 4 septembre 1952, A.L.J.R. (Archives du Lycée Jules-Renard) dossier M. auquel nous empruntons l'essentiel des informations. Pour ne froisser aucune sensibilité, nous remplaçons les noms des personnes citées par une lettre majuscule sans rapport avec leur identité, mais nous garantissons l'authenticité des faits rapportés, nous nous sommes fondé uniquement sur des documents officiels. Tous ces documents ou leurs photocopies sont maintenant dans notre collection personnelle. Nous citons les noms réels des personnes qui comme M. Bonnot, sont totalement étrangers à la polémique évoquée. Quant à Amédée Pichon, ce n'est évidemment pas son véritable nom mais le pseudonyme qu'il s'est lui-même attribué comme on le verra in fine.

suiuante, il auait été reçu 8<sup>ème</sup> à l'agrégation de philosophie en 1950 à vingt-quatre ans, premier poste à Cannes en 1950-51, puis service militaire d'un an en 1951-52.

Il arrivait à Nevers après auoir été inspecté à Cannes par M. Canguilhem, inspecteur général quasi légendaire avec sa grande cape, qui auait fait le 5 juin 1951<sup>2</sup>, un rapport élogieux et qui dessine bien la personnalité de ce jeune philosophe.

*Le cours de philosophie de M. Amédée Pichon, unifié par la conception de la liberté comme fondement de l'existence humaine, se termine par l'analyse des conditions de la liberté concrète, sociale. D'où le problème de la vie politique ... L'État et la Loi constituent-ils des atteintes à la liberté ? Le problème est posé par M. Amédée Pichon en termes hégéliens. En fondant le droit de la personne sur la liberté essentielle, sur l'autonomie de la raison, et la souveraineté de l'état sur la volonté générale, on reste dans la sphère de la liberté formelle qui n'empêche pas l'aliénation de fait du citoyen. D'où la critique réaliste de la mystification libérale.*

Quant à la personnalité même du professeur, M. Canguilhem la dépeint parfaitement : *M. Amédée Pichon enseigne avec ardeur et s'efforce de faire passer toutes ses idées personnelles dans son cours. Il n'est pas l'homme des compromis pédagogiques. ... Il ne dissimule pas une option existentialiste décidée.*

L'inspecteur général s'est bien entendu intéressé au programme : *Je dois reconnaître que son enseignement, tel qu'il m'apparaît à travers les cahiers de ses élèves s'efforce d'être complet, de recouvrir toutes les questions du programme. Le seul reproche qu'il lui fait est de uouloir être trop complet, de faire un cours trop dense. Mais peut-être tous les souvenirs de la préparation à l'agrégation ne sont-ils pas encore décantés. Les élèves de la classe de philosophie ont besoin de moins. Je ne doute pas que M. Amédée Pichon ne consente et ne réussisse à se rendre plus "élémentaire", sans perdre les qualités sympathiques qu'il dépense à réveiller les engourdis.*

Évidemment, dans une ville comme Nevers, cette personnalité ne pouuait que provoquer des réactions violentes. Que diable ! On ne tenait pas à ce qu'on y uienne *réveiller les engourdis* comme dit si plaisamment M. Canguilhem.

Seul professeur de sa spécialité au lycée, il enseignait évidemment les trois classes de terminale : Philosophie (10 h, 16 élèves), Math-Elem (3 h, 16 élèves) et Sciences-Expérimentales (6 h, 14 élèves) ; ce qui représentait une charge théorique de 19 h de cours. Or en tant qu'agrégé, M. Amédée Pichon auait un maximum de service de 15 h. Selon l'usage de l'époque, le chef d'établissement<sup>3</sup> tournait la difficulté en fusionnant certaines classes pendant une partie de l'horaire. Pendant ces heures communes, le professeur traitait les parties du programme communes aux deux ou trois sections. M. Amédée Pichon auait donc 1 heure commune Sc-Ex - φ (30 élèves), et 3 heures communes φ - ε (32 élèves), ces conditions de fonctionnement, notamment le fait que toutes les heures de Math-Élem soient communes avec la classe de Philosophie, vont jouer un rôle dans cette histoire.

### ***Rumeurs et agitations***

Très vite, les rumeurs malveillantes commencèrent à courir sur le contenu de son enseignement. Selon les notes prises par le Prouiseur, il y eut dès le 24 octobre, une démarche auprès de lui, d'une mère d'élève Mme D.

Le rapport de M. Canguilhem cité plus haut, arriva au lycée trois jours plus tard seulement, il auait été envoyé à Cannes et auait transité par le Ministère, puis le Rectorat de Dijon. Son destinataire faisant son service militaire, les services de l'Éducation Nationale

---

<sup>2</sup> Rapport d'inspection du 5 juin 1951 transmis de Cannes à Nevers et dont l'intéressé a pris connaissance le 27 octobre 1952.

<sup>3</sup> M. Demuth prouiseur de 1951 à 1959

avaient été incapables de le joindre et avaient donc attendu sa réintégration comme professeur pour le lui transmettre par la voie hiérarchique. Le caractère élogieux de celui-ci est-il la raison pour laquelle le Proviseur attendra le 15 novembre pour avoir un entretien avec M. Amédée Pichon, dont nous ne connaissons d'ailleurs pas le contenu ?

Deux jours plus tard, le 17 novembre, le Proviseur rencontre au théâtre le Colonel P. qui lui fait part de propos qu'aurait tenu M. Amédée Pichon. Il aurait traité certaines personnes de "*bourgeois courtelinesques, hypocrites, qui ne viennent pas le trouver directement*".

Le 19 novembre un pharmacien de Nevers, arguant du titre de Trésorier de l'Association des Anciens Élèves et écrivant au Proviseur sur papier à en-tête de cette association, officialisait par écrit une plainte en bonne et due forme : <sup>4</sup>

*Dimanche dernier, étant de service de garde, j'ai entendu dans ma pharmacie, des gens qui parlaient du Lycée et mettaient sévèrement en cause le professeur de philosophie.*

*Je rapproche ces commentaires de la conversation que nous avons eue à l'enterrement de Me Geoffroy et d'autre part du langage que m'a tenu une mère d'élève pas du tout satisfaite, Mme B., qui a dû d'ailleurs aller vous trouver.*

*De nombreux parents d'élèves se plaignent. Le cours de philosophie ne doit pas être une école de propagande communiste. Il me paraît indigne d'un professeur d'essayer de convaincre des adolescents que seule l'idéologie communiste est défendable et de les noter selon la "compréhension" qu'ils manifestent pour ces idées.*

*Puisque vous êtes au courant, je n'ajouterai rien d'autre sauf que pour le renom du Lycée de Nevers, il serait souhaitable que ce monsieur que je ne connais pas, ait son changement au plus tôt.*

*Je vous le demande au nom de tous les anciens élèves qui se sont fait tuer pour la France et non pour la Russie.*

*Des faits de ce genre viennent alimenter à peu de frais l'habile propagande de l'école privée et désarment les défenseurs de l'école publique.*

*Au cas où une solution n'interviendrait pas sou peu, j'en saisirais M. le Ministre de l'Éducation Nationale.*

*Veillez croire, Monsieur le Proviseur à l'expression de mon cordial et profond respect.*

L'essentiel est dit : l'accusation principale de propagande communiste, particulièrement importante en ces temps de guerre froide, l'antériorité des rumeurs puisque le pharmacien en a déjà parlé au proviseur lors d'un enterrement et que celui-ci était au courant, les arguments principaux, l'avis des anciens, l'appel aux morts de la guerre, l'intérêt du lycée dans la compétition avec le privé et la décision déjà prise d'en appeler au Ministre. On se croirait un siècle auparavant sauf que pour Taine, l'accusation portait sur son hostilité au coup d'état du Prince-Président et ses sympathies révolutionnaires. Notons que cet accusateur, pour montrer son impartialité affirme ne pas connaître le professeur dont il réclame le changement immédiat.

Cette lettre a été communiquée par le Proviseur à M. l'Inspecteur d'Académie le jour même, 19 novembre, ce qui laisse penser ou bien que la Poste en ce temps-là était particulièrement diligente ou bien que la lettre avait été remise au lycée directement par les soins de l'expéditeur.

À propos de l'intervention de ce membre du bureau de l'*Association amicale des anciens élèves du collège et lycée de Nevers*, nous rappelons que cette association, fondée en 1871, donc la plus ancienne de France, a joué un rôle important dans la vie du lycée dont elle a toujours défendu les intérêts. Son Président fait traditionnellement partie du Conseil d'administration du Lycée et c'est à son initiative que le lycée a pris le nom de Jules-Renard.

---

<sup>4</sup> Lettre autographe in A.L.J.R.

Le 5 décembre, intervention auprès du Proviseur, d'un autre plaignant, M. H<sup>5</sup>, le 2 janvier c'est M. B. qui l'accoste dans la rue ; le 9, Mme D. accuse M. Amédée Pichon de soutenir en morale, *la morale naturelle, de faire l'apologie de l'union libre, d'affirmer que la femme ne doit pas procréer sous peine de perdre son indépendance*. Le 12, il reçoit une lettre de M. B. et le 14 une autre de Mme D. développant ses accusations du 9.

Entre temps, le 12, le Proviseur a eu un entretien avec M. Amédée Pichon, *je lui ai dit de faire la part des choses en lui rappelant la définition de l'Honnête Homme du 17<sup>ème</sup> siècle : Avoir des clartés de tout et ne se piquer de rien.*

*M. Amédée Pichon n'admet pas cette façon de voir en ce qui concerne la philosophie. Il me fait observer que les élèves prennent surtout des notes lorsqu'il expose des idées modernes et n'apprennent pas les idées classiques et ne les notent pas. Cela donne une idée fautive de son enseignement. Prétend enseigner le pour et le contre.*

### ***Premières plaintes officielles***

Le 15 janvier le Proviseur transmet à l'Inspecteur d'Académie les deux lettres de M. B. dont le fils est en Math-Élem. et de Mme D. dont la fille est en Sc-Ex. en les accompagnant de quelques précisions :

*M. Amédée Pichon donne un enseignement clair. Ses cours sont bien préparés ; il ne cesse d'associer les élèves à la classe, contrôle régulièrement le travail par des interrogations écrites et des devoirs qu'il corrige avec soin.*

*Pourtant, il n'obtient, de la plupart de ses élèves, qu'une connaissance imparfaite des théories philosophiques classiques qu'on ne saurait ignorer sans inconvénient.*

*L'enseignement de M Amédée Pichon en effet semble axé sur un existentialisme irréductible et cette prise de position suscite de la part de certaines familles des réactions très vives, de caractère verbal, jusqu'ici.*

*A plusieurs reprises, notamment le 15 novembre, le 1<sup>er</sup> décembre, le 12 janvier, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention de ce professeur sur le fait, en suggérant quelle pourrait être la méthode qu'il conviendrait d'adopter en pareil cas.*

*J'ai spécialement, insisté sur les points suivants :*

*1°) - S'il est normal que le jeune homme doive faire sa crise de conscience et, un jour ou l'autre, penser sa vie, pour reprendre en mains sa destinée intellectuelle et morale, il semble prématuré et téméraire de vouloir libérer brutalement des consciences de 17 ans de toutes les influences qu'elles ont subies.*

*2°) - La condition première pour former nos élèves à la liberté de la réflexion est d'en disposer soi-même. Il importe donc que le professeur s'efface, qu'il ne prenne pas son point de vue partial pour la totalité des choses ; car, nous vivons dans un monde sans cesse en évolution et la vérité de demain ne sera plus la vérité d'aujourd'hui. ....*

*J'ajouterai qu'il ne m'est pas possible d'affirmer que M. Amédée Pichon a prononcé les paroles relevées par Mme D. dans sa lettre du 14 janvier.*

*L'examen des cahiers de cours de T. et de B., camarades de classe de sa fille, ne m'a pas permis de trouver de traces exactes de ces citations.*

On voit que le Proviseur avait fait une enquête sérieuse, ne s'était pas contenté des allégations de ces deux parents d'élèves, et avait contrôlé sur les cahiers de cours de deux autres élèves, les propos attribués au professeur. Nous rappelons à ce sujet, que notamment au cours des inspections réglementaires, les inspecteurs vérifient non seulement les cahiers officiels de classe, ces cahiers où chaque professeur indique succinctement, pour chaque

---

<sup>5</sup> Industriel, Président de l'association des parents d'élèves et à ce titre membre du Conseil d'Administration du Lycée.



heure, les sujets traités, les exercices et les devoirs ou leçons donnés, mais aussi quelques cahiers d'élèves pris au hasard.

Pour la bonne compréhension de l'argumentation du Proviseur, rappelons qu'à cette époque, la majorité légale n'avait pas été ramenée à dix-huit ans. Un jeune homme de dix-sept ans était donc encore considéré comme un "mineur" et l'on voit que dans l'esprit du Proviseur, qui exprime bien le point de vue général, *il était encore trop tôt pour vouloir libérer brutalement des consciences de 17 ans de toutes les influences qu'elles ont subies*. L'instauration de la majorité légale à dix-huit ans provoqua dans les lycées un véritable traumatisme qui suscita des polémiques internes, nos grands élèves en effet, en terminales et classes supérieures, allaient devenir majeurs et ne pourraient plus être traités comme des "enfants". Certains enseignants et administrateurs ne pensaient pas pouvoir assumer cette situation.

Dans la lettre de M. B. on trouve les reproches suivants : le professeur a conseillé à son fils *la lecture de Sartre, de Beauvoir et des Fleurs du Mal*. Parlant des charges sociales, *il disait qu'elles étaient insupportables et, donnant en exemple le service militaire, demanda quels étaient ceux qui le feraient volontiers. Seul mon fils leva la main, ce qui lui attira le sourire ironique du professeur*. Il aurait déployé *la "Vie Catholique"*, ridiculisant un article de ce journal ; un autre jour *il fulmina contre les parents qui, sans avoir vu le Professeur, étaient allés se plaindre de son cours au Proviseur*. Puis il raconte son entrevue du 10 janvier avec lui et les remarques qu'il lui avait faites : une partie de ses élèves, *la plus petite déambulait dans les rues de Nevers en arborant d'une manière agressive des livres existentialistes, ce qui était parfaitement ridicule à leur âge ; une seconde part avait l'air de la suivre pour avoir la paix, tout en disant qu'il y avait un an à passer, ce qui est un magnifique entraînement à la dissimulation, les autres étaient profondément choqués*.

*Je lui dis qu'il n'avait pas le droit de choquer ces jeunes esprits qui lui avaient été confiés par les parents, ni de faire de propagande, quelle qu'elle pût être, car il était le mandataire des parents ; qu'il n'avait pas à prendre parti dans l'enseignement secondaire, et que comme fonctionnaire il avait des règles à respecter*.

Les premières remarques sont anecdotiques mais les dernières sont plus significatives car elles posent le problème de fond dans les rapports entre les parents et l'école. Selon ce point de vue, les enseignants seraient seulement les mandataires des parents, donc ceux-ci devraient déterminer l'esprit du contenu et des méthodes de l'enseignement que reçoivent leurs enfants ou en second lieu l'État dont ils sont les fonctionnaires.

Or si, dans l'antiquité, le magister était un esclave domestique, depuis le plus lointain Moyen-âge, les professeurs ont considéré leur fonction plutôt comme un sacerdoce, et leur *licencia docendi* conférée par l'Université, comme un pouvoir d'enseigner, leur donnant une certaine indépendance et une certaine liberté, tant dans le contenu que dans la forme de leur enseignement, sous réserve de répondre devant leurs pairs et les autorités universitaires, du mauvais usage qu'ils pourraient en faire.

En plus, dans l'esprit de beaucoup de pédagogues, le professeur n'enseigne pas tant ce qu'il sait que ce qu'il est, il est lui-même la matière de son cours, avec son savoir certes mais aussi sa pensée, son expérience, sa vie. C'est pourquoi il a pour vocation de devenir un maître au sens propre, pour ses disciples, et lorsqu'il réussit, c'est bien sa personnalité qui va les marquer, plus que les notions qu'il leur transmet, comme on peut d'ailleurs le voir très bien à travers les souvenirs d'anciens élèves.

Enfin M.B. accuse M. Amédée Pichon d'avoir ridiculisé son fils devant toute la classe suite à cette entrevue, de lui avoir dit *que si l'enseignement public ne lui plaisait pas, il n'avait qu'à profiter de la loi Barangé, qui permettait d'obtenir des bourses pour les écoles libres*. Et d'avoir donné à toute la classe *un programme de travail matériellement impossible à réaliser*,

au moins pour un élève de *Mathématiques Élémentaires*, en l'occurrence : résumer pour le Lundi 19 janvier : *La philosophie positive d'Auguste Comte et le Manifeste du parti communiste* ; et pour le Lundi 26 Janvier : *Le Discours de la Méthode et Les Lettres Persanes* ; avec en supplément pour l'élève B... un résumé des doctrines de Proudhon - Saint-Simon - Blanqui, à prendre dans un livre du titre duquel, je ne me souviens plus...

En marge de cette querelle, on voit également apparaître l'écho de l'opposition entre la plus grande partie des enseignants et le gouvernement, sur sa politique favorable à l'enseignement privé (loi Barangé), jugée contraire aux principes même de la laïcité de l'État et au statut de l'École publique.

Mme D. quant à elle, ne veut parler que du cours de morale de sa fille, élève de Sciences-Expérimentales. Elle affirme que *le professeur a présenté le mariage, institution d'état cependant, comme un acte propre à abolir la liberté de chaque conjoint et donc à écarter. Il rend la société qui veut voir la vie à deux consacrée par une union légale, responsable de certains malheurs conjugaux que ne connaîtrait pas l'union libre. Il a fait parvenir l'élève à cette conclusion : "Le meilleur amour est celui qui dure toujours sans mariage et sans enfants" car "il faut être inconscient pour demander d'avoir des enfants". "Avant 39, on parlait d'une crise de natalité, il fallait des enfants pour la France, c'est-à-dire pour la guerre".*

M. Amédée Pichon aurait également donné son avis sur l'éducation actuelle, à son avis catholique et bourgeoise : *"L'éducation catholique est mauvaise parce que l'enfant est soumis à une autorité supérieure et n'est donc pas libre. L'éducation bourgeoise est mauvaise parce que l'enfant est soumis à une autorité supérieure : l'État".*

La question du mariage lui tient à cœur car elle y revient avec une autre citation : *"Les anarchistes veulent supprimer le mariage, ce en quoi ils ont raison".*

Comme dans la lettre précédente, après l'exposé des griefs, vient celui des arguments : l'État aide les familles et encourage la natalité et le mariage. *Je ne peux donc accepter que, dans un Lycée, un professeur donne un enseignement qui va à l'encontre du but poursuivi par l'État dont il est un fonctionnaire rétribué.*

Autre argument, les répercussions de *telles leçons ... sur de jeunes esprits influençables, incapables de faire la discrimination nécessaire, à un âge où l'être humain sent ses forces toutes neuves, aptes à le porter très loin, à la conquête d'un monde qu'il ne connaît pas encore.*

La formule est belle et un peu surprenante, mais l'argument suivant est plus terre-à-terre car elle exprime la crainte que sa fille soit mal notée au Bacc. si sa copie (ou son oral) laisse transparaître de telles idées.

Les craintes exprimées par cette mère de famille paraissent très significatives. Crainte que les valeurs familiales traditionnelles, liées au mariage, au lien entre l'union conjugale et la procréation, ne soient remises en cause. Crainte aussi de l'émancipation des jeunes filles, ces élèves de terminales sont pour elles *de jeunes esprits influençables, incapables de faire la discrimination nécessaire.*

Craintes d'une mère de voir sa fille penser autrement qu'elle, et d'une société qui commence à avoir peur de sa jeunesse. Tout cela apparaîtra à de nombreuses reprises par la suite, et toujours d'abord à propos de la vie sexuelle en général, contraception, contrôle des naissances, accouchement sans douleur, mixité dans les établissements scolaires, et autres bouleversements de la vie sociale.

Le document suivant apporte une touche humoristique involontaire à cette affaire. Le 15 janvier, M. B. faisait savoir au Proviseur que ni lui, ni son fils, n'avaient pu se procurer *le Manifeste du Parti Communiste* ni la *Philosophie Positive* d'Auguste Comte. Il ajoutait : *Je ne*

*veux pas me présenter à la permanence d'un parti politique et n'autorise pas mon fils à le faire.* Apparemment, il confondait l'ouvrage de Marx et Engels avec le programme du P.C.F. pour les élections. Cependant, il demandait au Proviseur d'indiquer à son fils où il pourrait consulter ces ouvrages.

Cependant, même si la confusion de M. B. peut faire sourire, il découle de cette lettre, des conclusions intéressantes. D'abord que ce père suit de très près les études de son fils et l'aide dans la mesure de ses moyens, ce qui montre bien l'importance qu'il attache à son cursus scolaire. Ensuite que malgré son opposition manifeste aux idées philosophiques du professeur et sa critique de son programme de travail, il ne remet pas en cause les sujets de devoirs, puisqu'il fait des efforts, contre sa nature, pour trouver les textes demandés. Il marque là un certain respect, malgré tout, de l'autorité professorale. Enfin, il semble que les élèves, comme leurs parents, fassent preuve de beaucoup de zèle dans leur travail. Le professeur ne leur demandait sûrement pas de lire intégralement tous ces ouvrages, notamment les six volumes de l'énorme thèse d'Auguste Comte, mais seulement des extraits et des résumés se trouvant dans leurs manuels.

### *Le Ministère s'en mêle*

Finalement, ces diverses plaintes parvinrent au bureau du Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré qui, selon l'usage, les communiqua à l'intéressé et lui demanda un rapport. Celui-ci est daté du 23 février, c'est une mise au point très détaillée de six pages dactylographiées dans lesquelles, M. Amédée Pichon explique d'abord comment il a conçu l'ensemble de son cours et sa répartition pour les trois classes et l'ensemble de l'année, puis il passe à l'examen des reproches qui lui sont faits et répond point par point.

Il revendique sa méthode, consistant à exposer sur chaque point, les grandes doctrines, à les discuter et à présenter ensuite *une position et une méthode phénoménologique* et il précise le but poursuivi : *je souhaite qu'il se dégage de mon cours, l'idée de ce que peut être une position philosophique cohérente ou lucide*, et il se réfère au vœu du Premier Congrès des Professeurs de Philosophie (M. Canguilhem y participait), : *montrer aux élèves ce que peut être un individu philosophe, et assumer le risque d'orienter différemment des "destins" par une "rencontre contingente" entre des élèves et un professeur.*

Avec beaucoup d'habileté, il se réfère à un article du Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré qui montrait que *la fonction du professeur est toute de formation humaine et de préparation à l'existence sociale, dans notre société, avec ses difficultés et ses problèmes.* (N.B. rappelons que ce genre de rapport était transmis par la voie hiérarchique et le premier destinataire était donc l'Inspecteur d'Académie), et aussi aux *déclarations officielles de l'Association des Parents d'Élèves, soucieuse dit-elle de la formation concrète des enfants* dont il se déclare heureux *qu'elle aille exactement dans ce sens (Journal local de la Nièvre du 21-2-53)*, ajoutant malicieusement : *Et comme il n'est pas pensable que dans ce texte on ait visé une orientation philosophique et sociale précise, je dois essayer d'enseigner ce qu'est une prise de position intérieure, vivante, individuelle et critique.*

Il passe ensuite à l'examen des reproches qu'on lui fait et commence par le premier, celui de donner à son enseignement *une teinte existentialiste par trop marquée*, ce dont il ne se défend pas au contraire : *J'accorde entièrement la lettre de cette critique : je fais un appel constant à l'individu, à sa conscience de la responsabilité, et à son style personnel d'existence : il cherche et crée lui-même ses formes de vie, ses valeurs, son idéal de communauté libre et Dieu ne saurait l'inspirer dans cette recherche.* Mais quant au fond, il fait remarquer que le reproche est vague et pense qu'on l'accuse surtout de n'être pas *traditionaliste*. *Mais qui donc est traditionaliste ? Quel professeur de Philosophie en France ne parle pas du doute radical de Descartes, et des implications de cette attitude ? Quel*

*professeur en France ne parle pas de Sartre et de la phénoménologie ? Je crains bien que nous ne soyons jetés dans une situation plaisante.*

Comme on le voit, cette défense a tout d'un réquisitoire contre ses adversaires. C'est encore plus vrai pour le second reproche, celui de ne pas enseigner les parties du programme qui ne l'intéressent pas (en Math-Élem), auquel il répond : *les seules questions que je n'ai pas traitées (mais que j'ai fait voir dans le manuel, le cahier de textes en témoignage) portent sur la vie politique et internationale, le racisme, etc. ... : je puis fournir la preuve que c'est parce que ces questions m'intéressent, que je ne les ai pas traitées en Mathématiques Élémentaires (d'où émanent toujours les mécontentements). J'ai traité ces questions en Philosophie, en Sciences Expérimentales, et l'on me reprochait déjà dans la ville de Nevers, au début de l'année, de "faire de la politique" : pourquoi exige-t-on alors que je parle de l'État dans cette classe ? D'autre part, je suis israélite et j'ai été sioniste : croit-on sérieusement, que le problème racial et politique ne m'intéresse pas ?*

On lui a reproché aussi d'avoir fait en Math-Élem un cours de métaphysique *destiné d'après ce qu'il a annoncé aux intéressés, à prouver l'inexistence de Dieu*. À ce propos le Proviseur avait envoyé à M. Amédée Pichon le 14 février une note de service lui signalant que *"L'idée de Dieu", sujet que vous avez traité du 25 janvier au 4 février en classe de Mathématiques Élémentaires, n'est pas du programme de cette classe*. (Rappelons que le Censeur ou le Proviseur sont censés contrôler les cahiers de classe et vérifier le déroulement des programmes et la fréquence des devoirs et exercices). Il se justifie ici, par le fait que cette classe, ayant toutes ses heures de cours en commun avec la classe de Philosophie, il ne pouvait pas traiter les questions de morale sans évoquer à l'intention de cette dernière le problème de Dieu, et avant de le faire, *j'ai demandé l'avis des élèves de Philosophie et de Mathématiques réunis, ils étaient unanimes pour souhaiter et réclamer ce cours*.

Quant à son contenu, il a exposé à ce sujet toutes les grandes doctrines depuis Spinoza et Kant jusqu'aux existentialistes chrétiens comme Kierkegaard : *j'ai voulu montrer que Dieu ne pouvait pas fonder la morale et cette idée allait me permettre de comprendre les grandes doctrines et d'établir une unité dans un cours dont le titre général pourrait être : "La Liberté", ou "L'humanisme"*.

À propos des reproches concernant ses déclarations sur le mariage, les précisions qu'il apporte, sur le contenu de son cours, montrent a contrario, le fondement réel de l'hostilité de certains parents d'élèves. Car on touche ici à des éléments essentiels du débat politique et social de l'époque, comme on l'a signalé plus haut : la place de la femme dans la famille et la société, la question de la femme au foyer, le mariage et le divorce, l'amour et le mariage, la femme et les enfants, l'accouchement sans douleur, etc. ....

L'idée qu'il affirme avoir développée était celle de la *difficulté du passage du sentiment à l'institution objective et exhortation à sauvegarder la pureté du sentiment contre le formalisme de l'institution .... J'ai condamné une conception du mariage qui ferait de la femme une servante et une inférieure, j'ai exalté la liberté et les possibilités de la femme : où a-t-on vu que la liberté soit exclusivement dans le mal ? Je ne cesse de répéter que être, c'est faire, et que la chose est aussi vraie de la femme que de l'homme : c'est le problème banal de la place de la femme dans les professions et dans la société .... Je n'ai jamais dit que la stérilité ou l'absence d'enfants fût le signe de la liberté de la femme. J'ai dit qu'il fallait décharger celle-ci des tâches matérielles de l'éducation des jeunes enfants et que la société devait tenter d'y veiller. ... il n'y a pas de devoir extérieur physiologique, social ou religieux qui puisse contraindre à procréer ; la volonté de s'immortaliser ou de réaliser son amour dans un enfant ne pouvant provenir que d'une conscience libre et autonome qui se reconnaît dans son acte.*

C'est justement cette position très *féministe* qui est la source réelle de bien des crises qui secouaient alors, et le feront ensuite, la société française.

Il termine son rapport en expliquant la situation un peu particulière du Lycée de Nevers qui accueille dans les classes terminales des élèves venant du Collège de Jeunes Filles et des *importantes institutions religieuses de la ville qui ne possèdent pas de telles classes. La fille de mon contradicteur vient de l'institution Jeanne d'Arc. Il me semble donc que l'école libre et l'école laïque soient d'esprit trop différent pour que certains éléments de dix-sept à vingt ans puissent passer de l'une à l'autre et s'adapter à une nouvelle méthode de penser.*

Le contenu de ce rapport, comme nous avons essayé de le souligner au cours de l'analyse, éclaire à la fois les problèmes de l'enseignement dans les lycées à cette époque et pas seulement en philosophie, et les problèmes particuliers à la ville de Nevers (où tous les candidats bacheliers de tous les établissements, y compris privés, se retrouvaient dans les trois classes terminales du Lycée ce qui au total ne dépassait jamais une cinquantaine), avec une clientèle pour une bonne part très bourgeoise et en partie au moins, fortement marquée par un catholicisme très traditionaliste et peu éclairé.

En ce qui concerne la mentalité de cette partie de la population neversoise, rappelons que l'affaire Dreyfus avait suscité à Nevers un antisémitisme violent qui s'était étendu jusqu'à devenir un mouvement anti-protestantisme tel que l'on avait dû faire appel à la force publique pour protéger les lieux de culte et les principaux membres de cette communauté. Quelques années après l'affaire Amédée Pichon, se produiront en ville, des épisodes violents liés à la polémique sur la sortie du film *la Jument Verte*, puis plus tard encore pour le film *la Religieuse*.

Ce rapport a été transmis par le Proviseur le 24 février accompagné de quelques précisions qui éclairent bien le débat. Il reconnaît que *M. Amédée Pichon a une influence certaine sur les élèves et paraît déjà un pédagogue efficace. Il est exact, qu'en partant de notions concrètes il réussit à amener les élèves à la réflexion abstraite. Mais il y a réel et réel. De plus les élèves discutent, en dehors du cours, surtout de l'aspect concret des problèmes proposés en classe à leur réflexion. Les élèves internes par exemple se passionnent de la philosophie interprétée sous cet angle et les élèves externes en entretiennent fréquemment leurs parents, au moins au cours du premier trimestre. En ce moment, ils sont devenus pour la plupart réticents et évitent d'en discuter chez eux.*

Cette dernière remarque est importante, elle révèle que les élèves se sont rendus compte que ce qu'ils disaient pouvait être utilisé dans la polémique contre leur professeur. Ceci explique et justifie l'interprétation donnée à un autre incident, celui de la réception à la Préfecture dont nous parlerons plus loin. Notons en outre que d'après ce rapport, ce professeur réussissait non seulement à intéresser ses élèves mais même à les passionner, ce qui est remarquable. Il est bien rare en effet que ceux-ci éprouvent le besoin de prolonger par une discussion entre eux, une fois franchi le seuil de la classe, les questions traitées intra muros

Il est difficile de savoir par contre, si le Proviseur considère favorablement ou non, le fait que les élèves, en dehors de la classe, continuent leurs discussions sur *l'aspect concret des problèmes proposés en classe à leur réflexion*. Il en est de même pour la remarque faite par le Censeur et citée plus bas.

Il confirme sa conclusion *concernant les jeunes filles ... provenant en partie d'institutions religieuses*, ce qui d'après lui, *explique les remous produits par ses cours dans certaines familles.*

En ce qui concerne la pédagogie même, le Proviseur apporte une critique et un témoignage qui semblent en contradiction. En effet, d'une part, il constate qu'il *affirme trop sa pensée personnelle, son propre point de vue, donne à ses élèves la caution de sa vie personnelle et peut ainsi, à son insu souvent, emporter les convictions de jeunes gens mis en face d'une vie engagée*, mais reconnaît que *malgré M. Amédée Pichon, les élèves désirent connaître, non pas tant les théories philosophiques classiques ou modernes à propos d'une question donnée, ... mais l'opinion d'un jeune professeur engagé qui est devant eux*, et termine par un constat paradoxal : *Sur ce dernier point d'ailleurs, je dois dire que le résultat constaté paraît être chez les élèves le renforcement de leur conviction initiale.*

Ce constat, très honnêtement fait par le Proviseur, confirme pleinement ce que disait M. Amédée Pichon dans son rapport, au sujet de son cours sur l'idée de Dieu : *S'il est vrai que ma position personnelle n'a jamais été voilée, il est également vrai que la matière de mon cours permet de consolider et d'enrichir toute foi qui n'aurait pas peur de la libre discussion ; tout croyant, dans mes classes, a pu choisir entre les preuves classiques de l'existence de Dieu (cosmologique, finaliste, etc. . . . ) et les expériences des "existentialistes" (chrétiens).*

En ce qui concerne les plaintes précises portées par certains parents contre M. Amédée Pichon, le Proviseur les juge soit confuses, soit en grande partie inexacts, soit tendancieuses car fondées sur des paroles *incontrôlables* d'élèves qui ne reflétaient pas forcément la pensée exacte du professeur.

Cette lettre d'envoi semble avoir été mûrement pesée car le brouillon en avait été soumis à son adjoint, le Censeur<sup>6</sup>, qui avait d'ailleurs constaté de son côté qu'en dehors de la classe, les élèves, dans leurs discussions sur les réalités sociales prises comme exemples dans le cours de philosophie (en l'occurrence : *les Allocations Familiales dans leur fonctionnement actuel*), avaient abouti à *des conclusions exemptes de sérénité.*

### ***Réception à la Préfecture***

Comme souvent, à Nevers, les choses ne sont jamais dites clairement mais par des allusions qui évidemment sont parfaitement limpides pour les initiés. Les autres s'ils sont curieux, peuvent toujours s'informer auprès des gens au courant, faciles à trouver et à faire parler. Cependant l'éditorial<sup>7</sup> signé : "*Le Guetteur*", de la page de Nevers, du journal communiste de la Nièvre "*Le Patriote*" du 24 février 1953, dut laisser bien des camarades-lecteurs perplexes.

Nous le citons intégralement d'autant plus qu'il en sera de nouveau question plus loin.

#### *D'une réception.*

*Quelqu'un qui aurait dit, avant la petite histoire suivante, à ces élèves du Lycée de Nevers, que le Gouvernement ne s'intéressait pas à la jeunesse des écoles, se serait fait recevoir.*

*Pensez, une invitation à dîner par Monsieur le Préfet de la Nièvre venait de leur être adressée ! Quelque chose d'inespéré et d'unique, pourrait-on dire ?*

*Ce fut un dîner où il ne manquait rien. On avait bien fait les choses, car on estimait à juste titre que des grands garçons de cet âge, sont en général doués d'un solide coup de fourchette ! D'autant plus que la bonne chère et le bon vin aidant, il n'y a rien de tel - dit-on - pour délier les langues ...*

*Certains mauvais esprits penseront peut-être, qu'avec le montant de ces agapes, on aurait pu fournir des livres à certains élèves infortunés ? Mais ne nous montrons pas*

---

<sup>6</sup> M. Jamain

<sup>7</sup> Rubrique présentée en haut de la, colonne de gauche, sous une gravure représentant la Porte-du-Croux avec en exergue "Du haut de la Porte du Croux".

chatouilleux, surtout qu'il s'agissait de bons élèves qu'on récompensait. M le Préfet<sup>8</sup> jouait les Charlemagne.

*Enfin, ceux qui en profitèrent se sont bien amusés. Il faut bien que jeunesse se passe ! On ne s'en est pas privé. Et on a bavardé, bavardé ...*

*Néanmoins, à chaque fois que l'amphitryon aiguillait la conversation sur certain sujet, nos jeunes gens pour se divertir, sans doute - on était venu pour ça, après tout ? - répondaient tout à côté.*

*Et Monsieur avait beau faire ! Toujours ses hôtes se dérobaient avec esprit, montrant que tout en étudiant la philosophie on connaissait aussi la musique ...*

*Madame s'en mêla, alors en attaquant par un coup droit :*

*"Dites-moi, que pensez-vous de votre professeur ?"*

*La parade ne fut pas moins rapide :*

*"Notre professeur d'éducation physique ? ... un champion !!"<sup>9</sup>*

*Il s'agissait bien de celui-là ! Décidément il n'y avait rien à tirer de ces mauvais esprits ...*

*Peut-être. Mais ils ont donné là une belle leçon qui ne sera certainement pas contée place Beauvau.*

À la lumière de tout ce qui précède, on voit bien ce que le Préfet et son épouse cherchaient. Ils voulaient se rendre compte de l'influence de M. Amédée Pichon sur ses élèves et savoir si ceux-ci étaient ou non en accord avec lui ou le contestaient. Nous pouvons en déduire que les échos de cette affaire leur étaient parvenus. Avait-on invité, en haut lieu, le Préfet, à faire une enquête discrète ? Ce serait accorder à cette anecdote une trop grande importance. Mais certains notables locaux lui en avaient certainement parlé. Nous ne savons pas non plus si tous les élèves avaient été invités ou seulement quelques-uns. Les enfants de M. B. et de Mme D. en faisaient-ils partie ? En tout cas les élèves présents ont fait preuve d'une connivence certaine avec leur professeur. Ceci ne veut pas dire qu'ils partageaient tous ses opinions. Quand Taine fut chassé de Nevers, tous les élèves de sa classe démissionnèrent et l'on ne peut penser qu'ils étaient tous de son avis. La connivence des élèves avec leurs professeurs vis-à-vis de l'administration ou du monde extérieur, même s'ils le critiquent ou le brocardent entre eux, est un fait souvent vérifié.

On aimerait finir sur ce pied de nez, mais l'affaire continuait.

### ***Visite de l'Inspecteur Général***

Cette fois-ci, ce fut M. Bridoux qui vint inspecter M. Amédée Pichon le 21 avril et son rapport parvint au Lycée le 19 mai<sup>10</sup>. La leçon du jour était un compte-rendu de dissertation suivi d'un commentaire reprenant le sujet. : *Qu'est-ce qu'un acte libre ?* M. Bridoux constate : *Les devoirs sont corrigés avec soin, et je suis heureux de voir que les meilleurs ont déjà de l'étoffe.* Le jugement qu'il porte sur le professeur et sur son cours est élogieux : *Classe intéressante. M. Amédée Pichon s'exprime d'une manière vivante et même séduisante. On sent d'autre part qu'il dispose d'une culture personnelle déjà étendue. Je note bien des indications suggestives.* Comme critique nous trouvons une remarque identique à celle de son collègue : *M. Amédée Pichon veut faire passer trop de notions en peu de temps : C'est un peu rapide. M. Amédée Pichon qui est évidemment plein de son sujet, passe parfois trop vite au travers de choses sur lesquelles il serait bon de retenir l'attention des élèves, pour leur permettre de bien*

---

<sup>8</sup> Yves Cazaux préfet de 1951 à 1954.

<sup>9</sup> Le professeur d'éducation physique, "Tony" Borruel, était très populaire. Ancien élève, il a fait au lycée toute sa carrière et a été l'initiateur de beaucoup d'innovations pédagogiques.

<sup>10</sup> Précisons qu'à chaque fois qu'un professeur est mis en cause sérieusement, l'une des réactions premières du Ministère est l'envoi d'un Inspecteur général pour faire la lumière sur son enseignement.

*saisir l'essentiel .... L'atmosphère de la classe est animée. Les élèves répondent volontiers aux questions qu'on leur pose.*

Si l'on comptait sur cette inspection pour trouver matière à sanction disciplinaire, c'était raté.

À propos de l'attitude des inspecteurs généraux, remarquons que, s'ils sont souvent très sévères pour les enseignants, ils n'aiment guère que ceux-ci soient attaqués de l'extérieur de *l'alma mater*. Il y a une sorte de solidarité du monde universitaire, qui remonte peut-être à l'époque lointaine où l'Université n'hésitait pas à défendre les siens y compris contre le pouvoir royal. Pendant la dernière guerre, cette solidarité joua en faveur des collègues résistants et tous ceux qui les aidèrent n'étaient pas eux-mêmes politiquement engagés, la solidarité corporative allant bien au delà des positions partisans.

### ***Dernière escarmouche ?***

Le 16 juin, le Proviseur écrit au Recteur de Dijon, après consultation de l'Inspecteur d'Académie. Il a l'air très ennuyé. M. Amédée Pichon *a porté sur les livrets scolaires de certains de ses élèves, des appréciations, qui, bien que voilées, me paraissent déplacées.* Il les signale au Recteur, (il y en a cinq, 3 de Math-Élem et 2 de Sciences-Ex.) pour qu'on n'en tienne pas compte : *Il serait regrettable que des enfants méritants aient à supporter ainsi, au moment de l'oral du baccalauréat, le contrecoup des divergences idéologiques, qui ont séparé, durant l'année scolaire, et parfois d'une façon aiguë, parents et professeur de philosophie dont les réactions ont manqué de sagesse et de tact.*

Il signale également qu'il ne transmettra pas aux parents les appréciations portées sur le registre des notes trimestrielles où le professeur n'a plus caché sa pensée et accusait les parents de s'être livrés à des *activités policières*.

L'attitude du Proviseur se comprend d'autant mieux que, outre le préjudice non mérité, dont auraient pu pâtir ces élèves et qui lui posait problème, les chefs d'établissement et les enseignants, manifestent toujours une certaine indulgence pour leurs élèves. Même s'ils les sanctionnent sévèrement pendant l'année scolaire, connaissant leur personnalité et leur situation morale et matérielle, ils tendent dans les appréciations portées sur les fameux livrets pour le baccalauréat à leur laisser toutes les chances de réussite. Rappelons que lors des délibérations, les jurys prennent obligatoirement connaissance de ces livrets et en tiennent grand compte dans les décisions prises.

### ***Première "Fin"***

Dans son rapport annuel du 10 juillet 1953, le Proviseur, dans la partie consacrée aux différentes disciplines traite en 4°) de la "Philosophie" :

*Classe de philosophie : En dépit d'une absence trop fréquente de personnalité et d'originalité, la classe donne à peu près satisfaction. Tous les élèves semblent prendre intérêt à la Philosophie. La classe travaille, souvent au détriment des autres disciplines ; les uns, uniquement en vue de l'examen, peu préoccupés de leur culture générale, un petit nombre dans un esprit moins exclusivement pratique. Tous réussissent ou assez bien ou moyennement.*

*En classe de Mathématiques et de Sciences Expérimentales, l'ensemble donne également une nette impression de solidité et de régularité.*

*Malheureusement, les conclusions personnelles proposées aux élèves par le professeur sur certaines questions litigieuses n'ont pas recueilli l'adhésion de la plupart des familles dont les réactions ont été très vives.*



*Il faut reconnaître qu'en toutes circonstances le professeur de philosophie a manqué de modération, de sagesse et de tact.*

Dans la partie consacrée à "Histoire & Géographie", le Proviseur note qu'en classe de Philosophie, le professeur d'histoire *a relevé des traces de l'ombre jetée par le professeur de philosophie sur les adolescents de cette classe.*

Il semble que pour ce rapport annuel, le Proviseur ait posé à tous les professeurs, des questions sur l'influence de M. Amédée Pichon sur ses élèves. En tous cas ceux-ci semblent avoir bien profité de ses cours, le Proviseur semblant même regretter que ce fût *au détriment des autres disciplines.* Et il note bien que l'opposition a été le fait des familles et non des élèves.

Arrêté du 3 septembre 1953 :

*M. Amédée Pichon agrégé de philosophie, professeur au lycée de garçons de Nevers, est nommé, sur sa demande, professeur de philosophie au lycée de garçons de Bourges.*

Cette demande de mutation lui avait été conseillée par l'administration qui ne pouvait le muter d'office, comme on l'avait fait pour Taine. Et c'est M. Bonnot qu'il avait remplacé l'année précédente qui reprit son poste, après une année au Lycée de Montpellier.

### *Nevers "Maville"*

Si le poète a toujours raison, nous pourrions ajouter à propos de notre histoire, que la Littérature a toujours le dernier mot et c'est bien réjouissant.

Un an après ces événements, la revue fondée par Jean-Paul Sartre : *Les Temps Modernes*, publia dans sa section *Témoignages* un article intitulé "MAVILLE"<sup>11</sup> d'un certain Amédée Pichon, que les collègues-lecteurs signalèrent de suite à l'attention du reste du personnel du Lycée (dont la bibliothèque était d'ailleurs abonnée à cette revue). Tous avaient immédiatement reconnu Nevers et l'affaire, racontée avec son style inimitable par le héros lui-même, dont le pseudonyme ne pouvait tromper personne.

Il n'est pas possible de reproduire intégralement cette longue *Chronique provinciale*, mais nous en tirerons quelques extraits que nous pourrions éclairer des explications nécessaires.

Amédée Pichon évoque d'abord le lycée et sa salle de classe au Musée Blandin<sup>12</sup>. *Me voici en effet contraint de professer dans un archevêché, avec de pieuses peintures au dessus de ma tête. On se fait à tout, et j'ai très vite fini par saisir l'espèce de transparence ontologique qui caractérise les curés et les nonnes qui habitent avec tranquillité ce quartier de Maville.*

Ce Musée était en effet l'ancien palais des évêques (et non des archevêques) et la classe de philosophie se trouvait isolée en haut de l'escalier, dans l'ancien oratoire avec le plafond peint de motifs au pochoir.

Il raconte l'incident avec le fils B. : *"Pour Kant, dis-je, le devoir est l'action qu'on exécute non par inclination mais par obéissance à la loi morale. Prenons un exemple : le service militaire. Qui, dans cette classe, ferait volontiers et par pur amour, son service militaire ?". Il y eut un élève pour lever la main et dix-huit pour rire. J'avais dix-neuf élèves.*

---

<sup>11</sup> MAVILLE (Chronique provinciale) par "Amédée Pichon", in *Les Temps Modernes*, n° 103, Juin 1954, pp 2207 à 2220.

<sup>12</sup> Le lycée ayant été en grande partie détruit par un bombardement en 1944, utilisait des locaux divers pour continuer à fonctionner. Cet état provisoire dura jusqu'en 1958 et l'ouverture du nouveau lycée Jules-Renard. Les cours avaient lieu essentiellement dans l'ancien évêché, devenu avant guerre Musée, et actuellement occupé par la cité judiciaire.

*Et j'avais accouché d'un drame. Cet élève était fils d'un commandant en retraite et frère d'un mort : tué (par devoir précisément) au champ indochinois de l'Honneur.*

Ceci est exact, mais il y avait en réalité davantage d'élèves (32) dans la salle, ce qui est sans importance.

Puis il raconte son entrevue avec M. B. et il cite même l'expression que nous avons commentée : *J'étais le "mandant" des parents (pourquoi pas mandataire aux Halles, me disais-je, ineptement).*

Il affirme que c'est au cours d'une séance du ciné-club de Nevers<sup>13</sup>, qu'il a compris une des règles de la vie en province : *Un soir ... nous vîmes "Le Voleur de bicyclette" ; l'assistance fut enchantée des commentaires marxistes, révolutionnaires et communistes que fit un camarade catholico-progressiste. Je ne dis rien ce soir-là, persuadé qu'il suffisait qu'une vérité fût dite pour qu'elle eût son efficacité. Je me forgeai cette règle de conduite : laisser dire aux gens qui vont à la messe que le capitalisme est la source de tous nos maux. Je commençais en effet, à croire qu'il y a, non pas des vérités tabou (pourquoi n'aimerait-on pas la vérité en province, comme ailleurs ?) mais des porte-parole tabou.*

Beaucoup de nivernais d'adoption conviendront qu'il faut en effet, être intégré à la société neversoise pour pouvoir s'exprimer publiquement en toute liberté sans craindre de réactions. Quant au ciné-club, M. Amédée Pichon en fut un animateur remarquable et beaucoup se souviennent des discussions qu'il dirigeait. Les internes du lycée étaient d'ailleurs autorisés à y participer et les discussions étaient en grande partie, animées par des professeurs.

Il cite quelques collègues qui avaient pris leur parti des tabous de leur clientèle et évitaient de parler en classe des sujets brûlants, *le professeur d'histoire naturelle était, un sage, ou le professeur d'allemand dont selon M. Amédée Pichon la devise était : roue libre.*

Il évoque aussi des enquêtes policières dont nous n'avons pas parlé et pour cause : elles n'ont pas laissé de traces dans le dossier universitaire de M. Amédée Pichon. Mais d'après les collègues de cette époque, il est bien exact que des inspecteurs des Renseignements Généraux de la Préfecture aient enquêté à son sujet. M. Amédée Pichon raconte *qu'un monsieur en civil s'invita tout seul chez un père et inquisitionna la famille à mon sujet ...mais que n'obtenant pas les réponses qu'il souhaitait, le monsieur, un représentant de commerce sans doute, s'en retourna au siège social de la maison qui l'employait. .... À cette époque nous vîmes souvent, autour de notre domicile, des messieurs en gabardine verte qui n'étaient pas américains et qui se promenaient dans mon quartier avec délectation.*

Un M. Z., père de l'élève Z..., qui avec le camarade B. faisait sa classe de "mathématiques élémentaires", intervient plusieurs fois dans ce texte comme père d'élève et comme Président et représentant de l'Association des parents d'élèves. ... *il désirait me parler ... il m'attendait dans sa voiture ... une Vedette... Il avait dit un jour (c'est la légende mavilloise qui le rapporte ...) : "Le capital, c'est moi".*

Ce monsieur possédait effectivement une Ford Vedette, mais d'après un collègue de M. Amédée Pichon, c'est celui-ci qui aurait préféré que leur première entrevue eût lieu dans la voiture de M. Z. et non dans une salle du lycée.

Il raconte bien sûr la fameuse réception à la Préfecture, à peu près dans les mêmes termes que la rapporte l'article du *Patriote* dont on l'accusa d'être l'auteur. M. Amédée Pichon fut convoqué par le Proviseur pour s'expliquer : *Je fus d'abord très vexé : on croyait que*

---

<sup>13</sup> Dans la salle du Regina, sur la place Chaméane cinéma aujourd'hui disparu, comme la salle qui se trouvait dans la partie arrière de l'actuel Monoprix ou les deux salles en face du Parc et où le Lycée faisait chaque année, sa distribution des prix.

*j'écrivais comme le rédacteur en chef du journal communiste de Maville ! Il certifia au Provisoire qu'il n'avait rien à voir avec cet article ; je me bornai à dire tout bêtement que puisque je n'avais pas écrit ces lignes il n'y avait aucune raison pour qu'on me les attribuât.*

Puis il y aurait eu une autre *entrevue avec lui-même et la Vedette*, celui-ci rassuré l'assura qu'il me conservait son estime puisque, n'ayant pas écrit dans la presse communiste, je restais un spéculatif et ne m'engageais point. Je pouvais raconter ce que je voulais en privé ou en public : *l'important était ... que je n'appartinsse pas au parti communiste ou que je ne lui manifestasse point par écrit ma sympathie.*

Nous retrouvons là, si l'anecdote est bien exacte, le point de départ de toute l'affaire, la première accusation portée par le Trésorier de l'Amicale des Anciens Élèves, celle de communisme. Tout le reste des accusations semble un jeu de prétextes divers pour étayer une cabale dont l'anticommunisme serait le moteur principal.

Mais toujours si les propos sont correctement rapportés, il semble bien que ce que l'on craignait le plus à son sujet, c'était un engagement politique précis. Par contre, une prise de position spéculative ne paraissait pas dangereuse, fût-ce en public. Il y a là une autre attitude assez caractéristique. On veut bien que les intellectuels se lancent dans des spéculations théoriques quelles qu'elles soient, mais on redoute toujours leur engagement. C'était d'ailleurs l'un des points importants que Sartre avait soulevés.

M. et Mme Amédée Pichon avaient lié connaissance avec un médecin qu'il nomme "*Rosemberg*", très bien connu à Nevers, et selon M. Amédée Pichon, lors de leur arrivée dans cette ville, lui comme sa femme auraient eu à souffrir comme lui-même, d'une cabale qui aurait pris des allures fort déplaisantes. Selon lui donc, l'autre composante de cette cabale aurait été l'antisémitisme, mais cet aspect n'apparaît pas dans le déroulement historique que nous avons fait. Peut-être était-il aussi sous-jacent.

Il parle aussi de plusieurs de ses élèves<sup>14</sup> et notamment d'un *interne venant de l'Union française : Mamadou, magnifique Sénégalais aux allures nobles et flegmatiques* et qui aurait pris beaucoup d'ascendant parmi tous les internes africains en défendant la cause de l'indépendance des anciennes colonies *le chef spirituel de tous les internes venant de l'Union française.*

Il y avait plusieurs élèves africains dans le lycée et selon M. Amédée Pichon, le Provisoire et le Censeur auraient eu des paroles et des jugements racistes à leur égard. Cette accusation n'a pu être confirmée.

Le Ministère des Colonies (devenu de l'Union française) offrait en effet des bourses d'internat dans les lycées métropolitains à d'assez nombreux élèves africains. Au lycée de Nevers, un groupe d'internes africains avait été accueilli grâce à l'intervention de M. François Mitterrand, qui était député de la Nièvre et occupa plusieurs postes ministériels à cette époque dont celui des Colonies. Nous pouvons ajouter que ce jeune homme a laissé un très sympathique souvenir de son passage au lycée.

Ajoutons pour compléter ces informations qu'en 1953, il y eut 10 reçus en Math-Élem, 16 en Sciences-Ex. dont la fille de Mme D. et 10 en Philo dont *Mamadou* (mention A-B).

M. Amédée Pichon raconte de même les séances d'oral du Baccalauréat à Dijon émaillées de quelques incidents, puis son arrivée à Bourges où *un chanoine de Maville avait été dépêché par la catholicité militante pour annoncer mon arrivée avant même le mois*

---

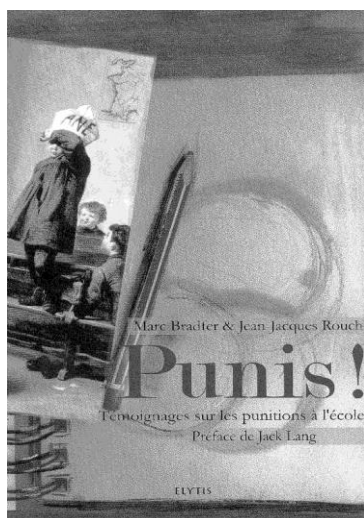
<sup>14</sup> l'un est désigné par la lettre P., un autre seulement par sa situation familiale, leur identification est très aléatoire.

*d'octobre. D'autres personnes quoique chargées de famille, se déplacèrent pour venir expliquer à mon nouveau proviseur que j'étais communiste et immoral.*

### ***En guise de conclusion***

Nous avons trouvé dans le dossier de M. Amédée Pichon deux textes manuscrits curieux qui pourraient être de sa main (mais on comprendrait mal la raison de leur présence là) ou de la main du Proviseur. L'un d'eux n'est autre que la copie partielle du discours de l'Abbé Robinot pour la Distribution des Prix de 1824 que nous avons étudié dans le chapitre correspondant de notre *Histoire du lycée de Nevers*, et l'autre des réflexions sur ce qu'est la philosophie, le rôle du professeur, son engagement, et la liberté des élèves. S'agit-il de notes prises dans une revue pédagogique, ou d'une réflexion personnelle ? Ces textes avaient-ils été préparés en vue d'un entretien avec M. Amédée Pichon ?

Cette anecdote, qui en fait n'eut aucun retentissement ni sur la carrière du professeur, ni sur celle des élèves, outre qu'elle coûta beaucoup de temps et de papier, notamment au Proviseur, et suscita à l'époque pas mal de remous locaux, reste cependant intéressante comme témoignage des mentalités de cette époque. Mais celles-ci ont-elles fondamentalement beaucoup changé ?



ELYTIS ÉDITION  
31, avenue de Toquetoucau  
33610 CESTAS  
Tél/Fax: 05 56 68 06 50  
Courriel : elytis-édition@wanadoo.fr  
Internet: www.elytis-edition.com

Bonnet d'âne... Fessée... Au piquet... Ecriteaux et coups de règles... Zéro de conduite! Qui d'entre nous n'a pas le souvenir d'une punition ou n'a pas eu peur d'en recevoir une ?

Instituteurs et maîtresses, pions, professeurs et prêtres enseignaient pour la connaissance et la discipline, en classe ou au catéchisme. Souvent craints et admirés à la fois, ils ont tous marqué nos consciences pendant notre passage à l'école.

Dans l'histoire de l'éducation et de l'enseignement, les sanctions ont toujours été diverses, de la plus traumatisante à la plus éducative.

Après avoir recueilli de nombreux témoignages et textes parlant de punitions, de l'Antiquité à nos jours, les auteurs, **Marc Bradfer** et **Jean-Jacques Rouch**, tous deux spécialisés dans les questions scolaires, ont voulu réfléchir avec tous ceux qui se sont assis sur les bancs de l'école.

L'ouvrage **Punis !** n'est pas théorique: Il est un panorama de l'évolution des punitions, à travers des témoignages, une anthologie de textes, des points de vue d'instituteurs, pédagogues, enfants et psychologues.

*Préface de Jack Lang,*

272 pages.

21 €

*Ajoutons que Jean Bugarel et l'AMNE ont fourni aux auteurs un certain nombre de documents qu'ils ont utilisés, ce qui explique leurs références à notre association et à nos "Cahiers"...*



# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A DORNES AU XIX<sup>ÈME</sup> SIECLE

Marie-Martine LACOSTE 

Présidente de l'Association  
PATRIMOINE DORNES

● *Notre sortie de printemps, le mercredi 5 juin 2004 nous a conduits cette année à Dornes, chef-lieu de canton en Sud-Nivernais. Organisée de main de maître par l'Association "Patrimoine de Dornes et de ses environs", elle a regroupé une soixantaine de participants membres des AMNE et de l'AMOPA, accueillis chaleureusement par Henri Zaguet, maire de la localité. Outre les deux visites guidées fort intéressantes de l'après-midi (Château de Dornes et église St Julien), nous retiendrons l'exposé brillant et très documenté de la Présidente, Madame Lacoste, et nous avons tenu à en faire profiter nos lecteurs.*

**L**e long de la route de Decize, de part et d'autre de l'église, se dressent deux anciens édifices, connus sous les appellations du « Bon Pasteur » et du « Sacré-Cœur ». Erigées à quelques années d'intervalle au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ces deux écoles congréganistes sont le rappel de l'initiative philanthropique de Mme LEFEBVRE de MARNE pour secourir les indigents et éduquer les enfants de la commune. La longévité et l'histoire mouvementée de ces deux établissements scolaires ont marqué la mémoire collective au point d'effacer toute trace de l'école communale qui les avait précédés et des nombreuses tentatives pour la bâtir.

## *La situation scolaire sous le Directoire*

Le principe de l'instruction publique et de sa gratuité fut posé par la Constituante. La Convention fixa ensuite les bases essentielles de l'instruction publique, avec en particulier l'ouverture d'une école primaire par commune de 400 et 450 habitants<sup>1</sup>. Puis, le grand rêve de la Révolution d'éduquer un peuple tout entier s'écroula avec la loi DAUNOU, votée le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795)<sup>2</sup>. Avec cette dernière grande loi révolutionnaire sur l'Instruction publique, on en revint pratiquement à la situation de l'Ancien Régime. De cette période mouvementée de réformation de l'édifice scolaire, les archives de notre contrée n'ont conservé aucune trace. Le seul document parvenu sur le sujet est plus tardif. Il est également partiel car le découpage administratif des cantons était alors différent<sup>3</sup>. Les dix communes du canton actuel de Dornes étaient réparties dans trois districts différents. Malgré cet inconvénient, l'importance du document est capitale. Ce dernier dresse en effet la carte des établissements scolaires pendant le Directoire. Il s'agit de la lettre, datée du 1<sup>er</sup> fructidor an VI (19 août 1797), de GOUAT l'aîné, commissaire provisoire du canton de Saint-Germain-en-Viry, au citoyen commissaire du pouvoir exécutif, à Nevers. Cet homme rapporte qu'*il ne reste dans le canton que de petits objets : les cures de Fleury, de Neuville, de Dornes, de Saint-Germain ainsi que les églises de Saint-Germain, de Saint-Parize-en-Viry. Les cures avaient été réservées pour des instituteurs et institutrices, l'église de Saint-Germain pour les assemblées communales et l'église de Saint-Parize où l'on dit la messe. Il ne s'est présenté personne pour instituteurs et institutrices. Je crois que c'est le modique prix que l'on donne et le peu d'enfants qu'il y a dans chaque bourg, qui sont très petits, et par ce moyen peu peuplés, si ce n'est celui de Dornes qui est le plus considérable...* ». Ces quelques lignes confirment, par leur insistance sur la pauvreté et le dépeuplement des communes, l'absence de toute école dans notre contrée, en dehors des gros bourgs, pendant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, époque où les notables avaient pour coutume de scolariser leurs enfants à Moulins.

<sup>1</sup> Gilbert ROMME, « Rapport sur l'instruction publique considérée dans son ensemble », 1792.

<sup>2</sup> Pierre Claude François DAUNOU, 1761-1840.

<sup>3</sup> Les cantons de Lucenay-les-Aix, Saint-Germain-en-Viry et Saint-Pierre-le-Moûtier.

Une classe avait pourtant existé à Dornes sous l'Ancien Régime. Sa mention a été retrouvée dans les archives du bailliage seigneurial. L'acte est daté du 7 juin 1760. Il s'agit de l'inventaire judiciaire des biens de l'aubergiste Jacques PROST<sup>4</sup>. Sa demeure, une vieille maison au toit de chaume, s'élevait dans le bourg, à l'intersection de la route de Moulins et de Chantenay<sup>5</sup>. L'enseigne du logis, « Le Mouton Blanc », était connue depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle. Mais, entre 1730 et 1743, pour des raisons demeurées inconnues, l'auberge fut séparée de la maison familiale. Une annexe, composée de deux grandes salles, fut construite, à quelques pas de la demeure des Prost, face à la place de Dornes. L'école de la paroisse se tenait dans l'une de ces deux pièces. Son mobilier sommaire, deux grandes tables et quatre bancs, était identique à celui de l'auberge mais la mention d'un lit d'appoint, dans un coin de cette salle, indique qu'elle servait également de chambre.

*« Dans une des chambres du dehors, deux tables, quatre bancs ; dans celle de l'école, deux tables et quatre bancs, plus, un lit fousé dessus et dessous, paillasse, lit de plumes, traversin, couverture de poulangis, sans rideaux ».*

La présence d'une école dans une auberge suggère que l'éducation des enfants était aux mains d'un laïque en 1760. Cette probabilité est très étonnante si l'on sait que l'activité du logis avait été sanctionnée à plusieurs reprises par l'autorité seigneuriale<sup>6</sup>, et que six prêtres, dont le curé de la paroisse, résidaient dans le bourg<sup>7</sup>.

Quoiqu'il en soit, un voile épais recouvrit ensuite l'école de Dornes jusqu'à l'avènement du roi Louis-Philippe<sup>8</sup>.

### **L'école primaire de Dornes (1818 – 1846)**



**Plan du bourg de Dornes daté de 1831**

(A.C.)

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1 - Maison Fauchet                       | 4 - Petit Pavillon          |
| 2 - Maison de l'Enfer et ses dépendances | 5 - Maison Bernard          |
| 3 - Grand Pavillon et ses dépendances    | 6 - Auberge du Cheval Blanc |

<sup>4</sup> 7 juin 1760, inventaire, de la maison PROST à la réquisition d'Antoinette BOUE, veuve de Jacques PROST, cabaretier, sur le point de passer en secondes noces avec Léonard BOUTINEAU, journalier.

<sup>5</sup> Actuellement rue de La Bascule. Dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la porte principale d'une vieille chapelle, la chapelle Saint-Martin, s'ouvrait en vis-à-vis de celle du logis du Mouton Blanc. Il semblerait que ce fût la raison pour laquelle l'annexe fut construite. Les deux salles s'ouvraient sur la place de Dornes.

<sup>6</sup> Le cabaretier reçut notamment une amende pour avoir autorisé un concert de vielle pendant l'office du dimanche.

<sup>7</sup> Le chapitre de la collégiale Saint-Julien subsista jusqu'en 1790.

<sup>8</sup> La Monarchie de Juillet, le 7 août 1830.

Ce fut au lendemain de l'ordonnance royale du 29 février 1816 que le premier instituteur de notre commune apparut dans les textes. Sa nomination fut le résultat de la persévérance du comité cantonal de surveillance. L'identité des membres est maintenant oubliée et leurs délibérations perdues à jamais. Mais, ces notables eurent assez d'influence sur le conseil municipal pour que celui-ci prît, le 22 août 1818, la décision de prélever un impôt extraordinaire de 340 francs sur deux ans pour subvenir *aux dépenses du logement de l'instituteur*<sup>9</sup>. La dévolution exacte de cette somme, importante pour le budget de la commune, n'est pas connue. La création d'une salle de classe ne fut jamais évoquée dans les documents. Il semble vraisemblable que, conformément à la loi Daunou, elle ait permis la rénovation d'un local servant au logement de l'enseignant et à l'accueil des élèves. A cette époque, l'instituteur était rémunéré par les élèves, dont un quart pouvait être exempté pour indigence. Les communes n'étaient pas tenues de lui fournir un toit. Certaines, plus zélées ou plus riches, le faisaient en fournissant au maître une allocation d'un montant variable.

Gabriel AUROUSSEAU prit ses fonctions en octobre 1818. Sa nomination fut précédée par une enquête diligentée par le préfet de la Nièvre. Le rapport de son installation, rédigé par le juge de paix de Dornes, le 1<sup>er</sup> avril 1819, apporte une foule de renseignements sur l'état de l'enseignement primaire. On y apprend notamment que cet homme, seul instituteur primaire du canton, était titulaire d'un brevet de capacité. Etant donné le faible effectif de sa classe unique, il utilisait le mode individuel, pédagogie en usage dans la plupart des petites écoles rurales. Cette pratique traditionnelle ne semble pas avoir été du goût du juge de paix, partisan du mode mutuel. Malheureusement, l'instruction de masse n'était pas encore d'actualité à Dornes.

*« ... Je dois dire qu'il a trop peu d'élèves (12 à 15 seulement) mais ce n'est pas de sa faute, ni celle du comité. Si l'école devenait plus nombreuse, j'aurai l'honneur de proposer au comité d'essayer à Dornes même la méthode d'enseignement mutuelle. A cette fin, comme pour ma satisfaction personnelle, j'ai pris quelques connaissances de cette méthode. Mais, pour 12 à 15 élèves seulement, les résultats ne compenseraient ni les soins, ni les frais que nécessiterait un premier établissement, et j'ajourne ma proposition sans renoncer à la faire... ».*

Le reste du rapport confirme la pauvreté du canton évoquée dans la lettre de 1797. Sur dix communes, deux seulement, Dornes et Lucenay-les-Aix, étaient en mesure d'envoyer un nombre suffisant d'élèves à l'école pour que la rétribution des parents fournisse à l'enseignant le strict nécessaire. Mais, le juge de paix omit de mentionner son montant.

Deux ans plus tard, Gabriel AUROUSSEAU avait quitté la commune. Il fut remplacé par Messieurs MORNAY (en 1820) et GUILLOT (en 1822). Nous ne connaissons pas les conditions d'arrivée et de départ de ces deux enseignants. Les archives communales n'ont gardé aucune trace de leur rapide passage dans la commune. Il semblerait toutefois que le remplacement du dernier titulaire ait été particulièrement difficile car le 15 août 1826, un nouvel instituteur, M. BOURDIER, prit ses fonctions sans l'autorisation de l'évêque<sup>10</sup>. Cette année là, l'école venait de trouver refuge dans une maison du bourg. La situation et la belle taille de la demeure Fauchet avaient incité la municipalité à la louer à grands frais. A la fin de l'année 1826, tous les services administratifs y avaient été regroupés. On suppose qu'elle

---

<sup>9</sup> 220 francs en 1818 et 120 francs en 1819. Le maire, Antoine MEILHEURAT-CHATELUS (1815-1823), et le curé de la paroisse, CAPACI (1816-1841), un moine espagnol qui prit la nationalité française à Dornes, étaient les « surveillants spéciaux » du comité cantonal.

<sup>10</sup> Autorisé par l'évêque de Nevers le 9 octobre 1826 après avoir pris ses fonctions le 15 août 1826. L'ordonnance du 8 avril 1824 avait conféré aux évêques des pouvoirs accrus en matière de surveillance des écoles primaires et de nomination des maîtres. En 1828, une partie des prérogatives des prélats fut supprimée.

servit également de logement à l'instituteur. Cette maison resta le siège administratif de la commune jusqu'en 1838<sup>11</sup>.

Un an après son entrée en fonction, le 10 mai 1827, le conseil municipal accorda à l'instituteur une indemnité exceptionnelle de 100 francs. Cette dernière était amplement justifiée. Non seulement cet homme avait montré *du zèle et de la capacité pour l'éducation des enfants* mais en plus il enseignait gratuitement depuis son installation ! La date de son départ n'est pas connue. Fut-il dédommagé pour son travail ? Rien n'est moins sûr car la délibération municipale de 1827 avait été sibylline sur la question du traitement. La commune lui avait en effet accordé cette indemnité *pour le temps qu'il a exercé et qu'il exercera gratis...* Aussi, il se pourrait que cet homme ait quitté la commune bien avant l'arrivée de Jean-Marie JULLIEN, en novembre 1830.

A l'exemple des précédentes, l'arrivée de ce nouvel instituteur fut commentée dans les registres du conseil municipal sans mentionner le montant de la rétribution scolaire fournie par les parents. Nous savons seulement que les ressources financières de cet instituteur étaient peu élevées. Elles étaient même si faibles que la commune prit la décision de lui attribuer un traitement fixe annuel de 200 francs, le 9 avril 1831, bien avant le vote de la loi Guizot.

« ...*Considérant que depuis que M. Jullien occupe la place d'instituteur à Dornes, les ressources que cet emploi lui ont procurées sont insuffisantes pour le mettre à même d'exercer convenablement, attendu que la majeure partie des écoliers appartient à des familles incapables de payer la rétribution mensuelle, quoique modique... Il est nécessaire que la commune puisse continuer de profiter des résultats que l'instruction procure, d'assurer à cet instituteur une existence au-dessus du besoin...* ».

Malheureusement, malgré la bonne volonté du conseil municipal, l'instituteur ne reçut, chaque année, en guise de salaire, que le reliquat de la caisse municipale. Le nombre d'élèves indigents ne fut jamais précisé. Heureusement qu'il ait été autorisé à tenir le bureau de tabac ! Par la suite, la création de l'Ecole Mutuelle, suivie de près par le vote de la loi Guizot, le 28 juin 1833, entraîna pour la commune un accroissement des dépenses pour l'entretien de l'école. Aussi, pendant les cinq années qui lui restèrent encore à vivre, cet homme ne reçut jamais la totalité du traitement minimum accordé par la loi. De plus, la rétribution scolaire des parents étant désormais perçue par le percepteur, une partie de cette dernière fut dorénavant amputée par le timbre fiscal des mandats de traitement.

Heureusement, l'application de la loi Guizot n'eut pas, pour cet homme, que des inconvénients. Elle lui permit de résoudre une partie de ses problèmes financiers. Il put ouvrir une école privée de filles à la rentrée de 1834. Son épouse, Marie CANILLAC, prit la direction de la classe unique comptant dix élèves. Mais, n'ayant pas été autorisée à enseigner, elle ne les faisait que lire et prier. Son mari les faisait écrire et calculer suivant le mode individuel quand son emploi du temps le permettait. Le tarif mensuel de la rétribution scolaire était celui en vigueur à cette époque, 1 franc par élève. D'après le rapport fourni au comité d'arrondissement, en 1834, cette classe se tenait dans une salle séparée de celle des garçons mais le lieu ne fut jamais précisé. Peut-être dans la pièce servant de logement à l'instituteur ?

A la même époque, l'école communale comptait 25 garçons (20 en été), parmi lesquels une douzaine d'élèves étaient exemptés de rétribution. La méthode d'enseignement était bien différente de celle de la classe des filles. En effet, depuis l'année précédente, malgré le faible effectif, le mode traditionnel avait été abandonné au profit de l'enseignement mutuel<sup>12</sup>. Malheureusement, cette méthode, qui devait permettre la progression individuelle des élèves, ne laissait aucune place à l'improvisation. Elle exigeait un matériel scolaire aussi abondant que varié. Aussi, dès la mise en place du projet, le 13 mars 1832, le conseil d'administration de l'Ecole Mutuelle fit savoir aux élus que *les ressources, résultat de la souscription qui avait*

<sup>11</sup> En 1836, le prix de la location de cette maison était de 150 francs.

<sup>12</sup> Registre des délibérations du conseil d'administration de l'école d'enseignement mutuel, commencé le 25 février 1832 et terminé le 7 mars 1849. Petit cahier relié déposé dans les archives communales.



*été ouverte*, sont insuffisantes et que *le déficit est impossible à combler*. Une demande fut alors adressée à la Société Centrale de Paris *afin d'obtenir les objets de première nécessité tels que crayons, ardoises et notamment les ouvrages élémentaires consacrés à l'enseignement mutuel et devant conduire l'instruction des enfants au point de leur apprendre à lire, écrire et compter*, seul but que le conseil d'administration se proposait d'atteindre. Mais, il ne fut jamais question de l'achat de tableaux muraux ou de pupitres.

Jean Marie JULLIEN, ancien employé de l'administration, ne possédait aucun diplôme professionnel. Il fut obligé de prendre le chemin de l'Ecole Normale de Bourges. Il obtint le second degré du brevet de capacité, le 24 février 1832, pour ses connaissances en orthographe, calcul et méthode de l'enseignement simultané. Et, en 1834, il reçut sa nomination officielle à l'école primaire de Dornes. Deux ans plus tard, en 1836, la rétribution scolaire mensuelle fut augmentée de 50 centimes. A cette occasion le préfet invita le conseil municipal de Dornes à réfléchir sur les moyens à mettre en place *pour payer au sieur Jullien ce qui lui reste sur son traitement, considérant que celui-ci n'étant fixé qu'au minimum de la loi, il est de toute justice qu'il le reçoive au moins en entier*. Il était grand temps que l'autorité préfectorale se préoccupât des revenus de cet homme. Il mourut deux ans plus tard, le 3 décembre 1838, regretté par tous. Mais, sa veuve ne possédait aucun moyen d'existence. La commune lui accorda un secours en lui attribuant les deux tiers du revenu du bureau de tabac pour le reste de sa vie. Cette assistance financière se révéla vite insuffisante. Quelques années plus tard, la châtelaine de Dornes, Marie-Antoinette LEFEBVRE de MARNE, prit en charge la malheureuse femme en l'employant parmi son personnel de maison à Nevers.

L'instituteur de l'école communale suivant fut Jean Antoine BUTEAU. Cet homme, jeune diplômé de l'Ecole Normale de Bourges, était âgé de 19 ans lorsqu'il fut nommé à Dornes. Sa réception et l'examen de ses certificats de capacité et de moralité eurent lieu le 14 décembre 1838. Le montant du traitement annuel n'avait pas été augmenté. Il était toujours de 200 francs, le plus bas autorisé par la loi. Mais à l'inverse de son prédécesseur, le nouvel enseignant fut payé régulièrement et en totalité. De sorte que durant quatre années, les registres du conseil municipal et du conseil d'administration de l'Ecole Mutuelle ne mentionnèrent aucun désaccord entre les notables et l'enseignant. Un changement survint en 1841. Rien ne transpara dans les textes. Il se traduisit simplement par une modification de la rétribution scolaire. Le 5 mai 1841, une décision municipale la fixa, pour l'année suivante, à *1 franc pour les élèves qui lisent seulement, 1,50 franc pour ceux qui lisent et écrivent, 2 francs pour les élèves avancés*<sup>13</sup>. A la fin de la même année, elle n'était plus que de 1,50 franc *pour tous les élèves indistinctement quelque soit l'étendue de l'instruction qui leur sera donnée*. Un an plus tard, le 13 juillet 1842, Jean Antoine BUTEAU présenta sa démission au maire de Dornes. Sans attendre l'exeat du recteur d'académie, il quitta la commune. Dans les mois suivants, il abandonna même son métier<sup>14</sup>. En 1854, il demeurait à Paris, année où la Caisse d'Epargne de Château-Chinon essayait vainement de recouvrir une partie de son dernier traitement d'instituteur communal à Dornes<sup>15</sup>. Que s'était-il passé ?

Cet homme, jeune et impulsif, avait eu la malchance d'être nommé à Dornes au moment où la municipalité essayait d'acquérir une école pour se mettre en conformité avec la loi Guizot. Une chose difficile à faire lorsque le budget était toujours au plus bas. Sur le conseil du maire, la commune sollicita l'aide financière de la châtelaine de Dornes, femme charitable mais autoritaire. La décision de l'élu n'était pas sans arrière-pensée car il était le propriétaire de la maison Fauchet. Une de ses filles venant de se marier, il désirait la récupérer au plus vite. Il mit fin au bail en novembre 1837. Cet homme opposa une très faible résistance aux décisions de Mme LEFEBVRE concernant la construction de deux écoles congréganistes. Aussi, entre 1838 et 1845, une série d'épisodes, aussi spectaculaires les uns que les autres,

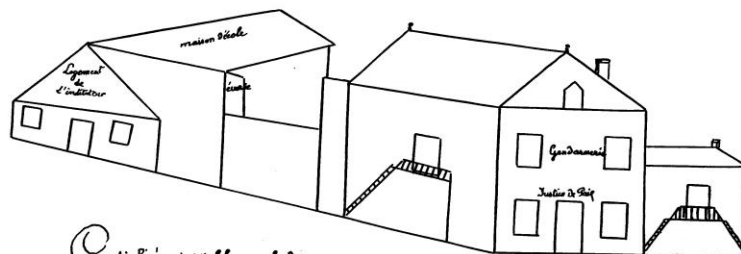
---

<sup>13</sup> Un contingent de 6 élèves indigents fut fixé au cours de cette délibération.

<sup>14</sup> Il lui restait encore six ans à effectuer dans le département en qualité d'instituteur.

<sup>15</sup> Dossier de carrière – série T Personnel.

bouleversa la tranquillité du bourg. L'édification des deux établissements congréganistes venait de débiter. Elle fut houleuse.



Certifié véritable par le déposant. annexé aux plans de 3 acce C. Contro, au jour de sa date, = bornes, en présence des voisins & témoins pour Souffignés,

Plan visuel de la maison dite du grand pavillon

#### Projet de la nouvelle école daté de 1841

Les tribulations de l'école communale, ainsi que les services administratifs, débutèrent au mois de mars 1838. L'école s'installa précipitamment dans une vieille bâtisse, dite maison de l'Enfer, située route de Decize. L'achat de cette demeure ne datant que du mois précédent, aucun aménagement n'avait pu être réalisé entre les deux dates. Au début de l'année 1839, nouveau déménagement dans un bâtiment délabré, dit le Grand Pavillon. Cette maison, destinée à devenir la nouvelle école, appartenait alors à Mme LEFEBVRE<sup>16</sup>. Le rapport de la première visite des lieux fut catastrophique. L'état de délabrement de la construction exigeait sa destruction. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, la municipalité décida de poursuivre son projet. A l'emplacement du Grand Pavillon, il fut projeté la construction d'un grand bâtiment comprenant l'école, la mairie, le tribunal et même la gendarmerie. Des devis et des plans furent établis. Dans un premier temps, par un souci d'économie, la commune s'adressa à l'agent voyer. Les plans, et leurs corrections, furent rejetés par la préfecture. Il est vrai que les escaliers étaient si exigus qu'il était impossible à deux personnes de se croiser. Un architecte prit la relève. Mais, la bonne entente entre le maire et Mme LEFEBVRE avait vécu. L'un et l'autre ne cherchèrent plus qu'à se nuire. Désormais ennemies, les deux personnes opposèrent l'inertie à toutes les propositions et les tentatives de médiation du préfet. Finalement, tous les projets de construction furent arrêtés en 1841 par la découverte d'un empêchement majeur : la proximité de l'ancien cimetière. Le Grand Pavillon, construit dans le premier quart du XVI<sup>ème</sup> siècle, s'élevait effectivement en bordure de ce dernier<sup>17</sup>. Plusieurs parties du bâtiment empiétaient même sur le lieu de sépultures. Mais, depuis 1838, début des négociations d'échange entre la municipalité et Mme LEFEBVRE, cet emplacement n'avait fait l'objet d'aucune critique par les administrations concernées.

Ce fut cette année là que l'instituteur perdit patience. Le 15 août 1841, il envoya au préfet une correspondance peu aimable sur la gestion du maire. Dans cette lettre, il décrit également l'état de l'école. Effectivement, il y avait là matière à se plaindre. « ... Si Monsieur Jeandot n'est point dans l'intention de faire travailler à la construction de la nouvelle maison d'école, je demande au moins qu'il fasse réparer celle que j'occupe où il pleut de tous les

<sup>16</sup> Le bâtiment ne fut jamais acheté à Mme LEFEBVRE.

<sup>17</sup> La translation du cimetière avait été faite en 1838.

côtés. *Les murs sont fendus et la porte de ma chambre donnant sur la rue ne ferme qu'à l'aide d'un mauvais crochet...* ». Le Grand Pavillon comportait deux grandes pièces. Mais, aucune d'entre elles, ni les pièces des communs, ne s'ouvrait sur la rue. Il n'y avait que l'annexe, le Petit Pavillon, qui possédait des ouvertures orientées vers l'ouest. Fut-il loué par la mairie ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, il est certain que la salle de classe servait également de prétoire à la justice de paix. L'année précédente, le 28 mars 1840, le magistrat avait formulé une plainte au préfet. Il mentionna que non seulement la salle *est dans le plus mauvais état possible* mais qu'il avait trouvé, le jour d'une audience, *la chambre remplie de bancs et d'enfants. Ce n'est qu'après instances que le maître d'école s'est décidé à donner congé et permettre à l'audience de se tenir.* Le magistrat nourrissait aussi des doutes à l'égard des capacités du maire à gérer le dossier. Mais, il sut les exposer avec modération.

La municipalité renonça officiellement au Grand Pavillon le 27 janvier 1842. Mais, le refus du préfet de donner son adhésion à *une construction aussi mal placée* n'arriva que le 17 octobre 1843. L'affaire était close. Le maire prit la chose avec un calme surprenant. Le bâtiment resta donc en possession de Mme LEFEBVRE qui s'empressa de le faire détruire et de faire ériger à son emplacement une école congréganiste destinée aux garçons, « Le Sacré-Cœur ». Finalement, ce furent les élèves qui souffrirent le plus de la situation chaotique. Le mobilier de l'école communale se trouva réduit au strict nécessaire de 1839 à 1846. En revanche, la classe des filles, fermée au décès de Jean-Marie JULLIEN, fut installée dans les locaux de l'hospice du « Bon Pasteur », en septembre 1841, dans de très bonnes conditions.

Dominique TOURNOIS remplaça Jean-Antoine BUTEAU en décembre 1842. Cet instituteur était expérimenté. Il quittait la commune de Saint-Saulge pour celle de Dornes. Il fut installé aux fonctions d'instituteur primaire, par le conseil d'administration de l'Ecole Mutuelle, le 3 août 1843. A cette occasion, il prêta le serment de fidélité obligatoire.

*« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle, et aux lois de ce royaume. Je jure en outre de remplir fidèlement mes devoirs d'instituteur et les obligations que la loi m'impose en cette qualité ».*

Le mois précédant son arrivée, l'école avait déménagé pour la troisième fois car Mme LEFEBVRE avait mis fin au bail du Grand Pavillon à la Saint-Martin 1842. Tous les services administratifs se trouvaient réunis, depuis le 6 novembre 1842, dans une des maisons entourant la place de Dornes. Cette bâtisse de quatre pièces, la maison Bernard, en meilleur état que la précédente, ne possédait qu'une grande salle. Aussi, elle présentait le même inconvénient que la maison précédente, une salle de classe servant également de prétoire à la justice de paix. Le magistrat, alors en conflit avec la municipalité pour une affaire de terrains anticipés, usa de tous les moyens à sa disposition pour envenimer la situation<sup>18</sup>. Le 10 décembre 1842, le doyen du Conseil de la Préfecture écrivit au maire une sévère lettre de rappel à l'ordre. Il mentionna *la salle remplie de bancs garnis d'une trentaine d'élèves* et le refus du maire *de donner congé aux élèves.* Quelques temps après, ce fut au tour du procureur général de Bourges de s'intéresser à cette affaire. Sa missive faisait état *du local loué, composé du logement de l'instituteur et d'une salle où se trouvent des bancs, des tables et le bureau qui est une toute mauvaise table.* La mairie se trouvait également installée dans cette maison. Elle avait élu domicile dans un cabinet exigü dans le logement de l'instituteur ! Par contre, nous ne connaissons pas l'emplacement de la gendarmerie<sup>19</sup>.

La mairie poursuivit assidûment ses recherches pour trouver un local plus approprié pour établir l'école primaire. Ce fut durant cette période que l'instituteur connut des difficultés financières. Il se résolut à formuler, par l'intermédiaire du maire, une demande de secours au recteur d'académie de Bourges, en juin 1844. Ce dernier la rejeta parce que M.

---

<sup>18</sup> Affaire RUEZ. Le procès que la commune engagea contre le magistrat, propriétaire du domaine de La Motte, lui coûta la somme de 1355,68 francs en 1841 pour faire reconnaître la propriété des 3 % des terrains qualifiés d'anticipés. En octobre 1844, le juge de paix fit leur acquisition auprès de la commune pour la somme de 92,90 francs !

<sup>19</sup> On suppose qu'elle se trouvait dans le pavillon du domaine de La Motte, rue Vieille.

TOURNOIS *ne se trouvait être ni vieux, ni nécessaires*. Nous ne savons pas si cet homme obtint quelques subsides des fonds départementaux. Depuis 1842, son traitement fixe annuel se montait à 250 francs pour éduquer dix enfants indigents et son indemnité de logement était fixée à 200 francs. Les élèves payants étaient au nombre de 20, avec une rétribution scolaire variable<sup>20</sup>. Le mobilier de la salle de classe était inexistant comme devait le constater l'inspecteur de l'instruction primaire. Un achat fut envisagé par la commune en décembre 1842. Mais les nombreux objets nécessaires (tables, cartes murales, pendule, collection de poids et mesures, etc.) s'élevaient à la somme de 220 francs. Un an plus tard, en juin 1843, aucun achat n'avait été effectué dans l'attente d'un secours préfectoral. Ce dernier finit par arriver sous la forme d'un mandat de 61 francs. La commune vota alors un supplément de 100 francs sur le budget de l'année suivante ! Mais, en 1844, cet achat n'était plus d'actualité. La maison, tant souhaitée par la commune pour y établir l'école primaire, venait enfin d'être trouvée. Il était temps, la prolongation de l'ordonnance royale obligeant les communes à se pourvoir d'une maison d'école devait prendre fin le 1<sup>er</sup> janvier 1845

Le 12 mars 1844, la promesse de vente fut signée. Mais il faudra attendre le 25 février 1845 pour que le conseil municipal se réunisse pour approuver l'acquisition d'une grande maison *pour l'employer à l'usage d'une mairie, maison d'école et justice de paix*. La propriété de cette demeure, située sur la place même du bourg, dite « Auberge du Cheval Blanc »<sup>21</sup>, était en indivis entre deux femmes pressées de vendre. Mais, l'affaire traîna en longueur de manière inexplicable. L'autorisation d'acquérir n'arrivait pas de la préfecture malgré toutes les lettres pressantes du maire et des propriétaires. Rien n'y fit. L'une des deux propriétaires, Marguerite JOANNET, écrivit finalement au Ministre des finances, le 5 mai 1845, pour lui demander des explications sur *l'absence d'approbation de Sa Majesté*. En réponse, une lettre du ministère de l'Intérieur arriva à la préfecture, le 6 juin 1845. Le préfet fut informé que le maire s'était imprudemment engagé à régler le prix de la vente de la maison pour la Saint-Martin 1844. Depuis cette date, un intérêt de 5% sur le prix d'achat (600 francs) était dû aux propriétaires. Aussi, il devenait urgent que l'acquisition de l'auberge du Cheval Blanc se fasse avant le mois de novembre 1845. Les services préfectoraux mirent un terme à l'étude du dossier. Il est vrai que le prix de la maison, 12 000 francs, hors de proportion avec le budget de la commune, donnait matière à réflexion. Quand la préfecture se décida à agir, l'architecte, qui avait eu beaucoup de mal à toucher ses honoraires lors de l'affaire du Grand Pavillon, mit alors beaucoup de nonchalance à exécuter les devis et les plans. L'inspecteur des écoles primaires fit également des difficultés. Le préfet lui écrivit, le 13 octobre 1845, que *dans la situation où vous êtes placé, vous devriez, sans vous préoccuper des intentions manifestées par Mme Lefebvre relativement à un établissement des frères, contribuer dans la limite de vos attributions à la réalisation du projet conçu par la commune de Dornes et qu'il est de votre devoir de l'approuver plutôt que le combattre*. Une semaine plus tard, un devis de travaux, transmis à l'inspecteur d'académie, fut accompagné du commentaire suivant : *Admettre l'opinion émise par l'inspecteur, ce serait faire tourner au profit de l'Etat un sacrifice que Madame Lefebvre entend faire dans l'intérêt communal exclusivement*. L'affaire tourna au vinaigre lorsque le préfet fut averti, en janvier 1846, par une des propriétaires, que la commune occupait sans autorisation l'auberge du Cheval Blanc depuis novembre 1844. Les intérêts de 5% étaient en fait le montant de la location de la maison. La demande de secours s'avérait être un faux. Le maire fut appelé à la préfecture pour s'expliquer. Rien ne filtra des conversations. Le préfet accorda finalement l'autorisation d'acquérir la maison. Mais, l'accord du ministère de l'Intérieur tarda à arriver. Le 7 septembre 1847, une correspondance du ministère réclama à la préfecture une série de compléments au dossier. La teneur de la lettre est plaisante, l'employé réclamait des documents concernant le Grand Pavillon qu'il confondait avec la maison de l'Enfer. Il faut dire que l'affaire était embrouillée. Depuis 1837, il s'agissait de la troisième demande d'autorisation d'acquisition.

<sup>20</sup> 1 franc, 1,50 franc et 2 francs suivant les degrés d'instruction, séance du 7 août 1842.

<sup>21</sup> Ce n'était plus une auberge depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais le nom lui était resté.

Accords et nouvelles demandes se croisaient entre le ministère et la préfecture. Ce ne fut que le 20 mars 1848 que le maire signa enfin l'acte d'achat de l'auberge. Mais, l'école communale n'existait plus depuis deux ans déjà.

Qu'était devenu Dominique TOURNOIS ? Il avait quitté la commune en juin 1845, après le quatrième déménagement de l'école. Il fut remplacé, le 10 juillet, par un conseiller municipal, M. GRANDJEAN, avec l'autorisation du préfet, *jusqu'à l'installation des frères de la Doctrine Chrétienne. Il pourra recevoir à son profit la rétribution mensuelle que payeront les élèves. Mais, il ne pourra jouir du traitement attaché aux fonctions d'instituteur...* Nous ignorons à quelle date l'école primaire ferma définitivement ses portes. Le 3 juin 1846, le « Sacré-Cœur » fut inauguré en grande pompe. Le préfet, l'évêque de Nevers, *un général et autres illustrations du département* assistèrent à la cérémonie<sup>22</sup>. Deux mois plus tard, les externes étaient déjà au nombre de cinquante car aucune rétribution scolaire n'était exigée des parents. Il ne fut plus jamais question de l'école communale dans les registres des délibérations du conseil municipal. Pourtant un secours de 700 francs, pour la création de l'école, fut encore versé à la commune, le 4 septembre 1848, par la préfecture. Un reliquat du ministère ? De même, les registres de l'Ecole Mutuelle ne furent clôturés que le 7 mars 1849.

### **Les deux écoles congréganistes (1839 – 1862)**

Ce fut l'affaire du cimetière qui engendra l'édification du premier établissement. En effet, depuis la loi du 23 prairial an 12, la commune avait multiplié de vaines tentatives pour acquérir un emplacement clôturé hors des limites du bourg. En 1837, le cimetière se trouvait toujours autour de l'église. Il générait de graves nuisances en raison de la présence de nombreux ruisseaux. Aussi, l'annonce de la vente par licitation d'une vieille maison, située sur la route de Decize, apporta une lueur d'espoir.

Cette demeure, dite de l'Enfer<sup>23</sup>, se composait de deux grands corps de bâtiments séparés par une cour et de plusieurs parcelles de terre formant une surface totale d'1 hectare 32 ares. Moyennant quelques travaux d'aménagement, ces deux constructions en bon état pouvaient recevoir l'école, la mairie, la justice de paix, le logement de l'instituteur, la halle au blé, la prison et une demi-brigade de gendarmes. Un terrain convenait à la translation du cimetière. Le surplus des terres, étant inutiles, pouvait être vendu pour approprier le bâtiment destiné à l'école. Le maire n'hésita pas. Le 21 avril 1837, il demanda l'autorisation d'acquérir la maison au préfet qui s'empressa d'acquiescer cinq jours plus tard. Dans l'euphorie du moment, les deux parties commirent l'imprudence de surestimer les possibilités financières de la commune. Malgré tous les avantages présentés par les bâtiments, le maire convainquit difficilement les conseillers municipaux du bien-fondé de cet achat. Le 17 mai 1837, la majorité fut obtenue de justesse, l'obligation de procéder à la translation du cimetière ayant prévalu sur toutes les autres considérations.

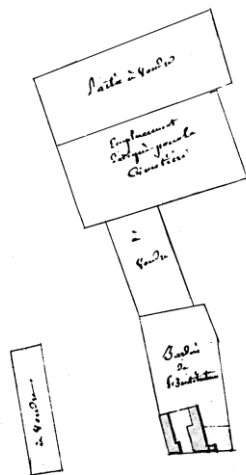
L'enfer venait de commencer pour la commune. Tout d'abord, l'estimation de la maison, chiffrée à 6 700 francs, dépassait largement la recette communale (3 522,31 francs pour l'année 1838). La maigre subvention de 800 francs, octroyée par le département, était donc insuffisante pour combler la différence. On décida qu'une demande de secours et de levée d'une imposition extraordinaire serait adressée au Ministre de l'Intérieur. La délivrance d'une ordonnance n'intervenant qu'au terme d'une longue procédure, le préfet écrivit au maire, en septembre 1837, *que l'affaire me paraît mal engagée et je le regrette fort car je conviens que l'acquisition est fort utile. Ne pourrait-on pas obtenir de Mme Lefebvre qu'elle se charge de cette acquisition qu'elle céderait ensuite à la commune ?* Cette suggestion fut-

---

<sup>22</sup> Fascicule adressé à Mme DELAIRE, à Saint-Pourçain, par M<sup>e</sup> Victor AURIOL. Imprimé par Martial Place à Moulins. 1846

<sup>23</sup> Cette appellation lui venait de Gabriel ENFER, prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Julien de Dornes, qui l'avait fait construire au XVI<sup>ème</sup> siècle.

*Sollicitation Com  
Compt Badié 22 ans  
L'imp. P. Badié, 11 rue Badié.*



Esquisse datée de 1837

Elle indique les terres à vendre pour approprier l'école et le logement de l'instituteur ainsi que l'emplacement du nouveau cimetière. (A.C.)

les locaux. Il était temps. Depuis le mois de décembre précédent, ces derniers étaient dans l'attente d'un déménagement. En juin 1838, le nouveau cimetière fut clôturé mais le coût du mur dépassa largement les prévisions. Aussi, les 1 000 francs nécessaires furent pris sur la concession des terrains anticipés du budget de 1838, initialement prévue pour les travaux de réfection et d'aménagement de la maison de l'Enfer<sup>25</sup>. Le logement de l'instituteur et l'école restèrent en l'état<sup>26</sup>.

Au cours de l'année 1838, alors que la demande de secours pour l'achat de la maison de l'Enfer était à l'étude au ministère de l'Instruction Publique, Mme LEFEBVRE modifia ses projets. Après en avoir averti le maire, elle fit l'acquisition, le 9 décembre, d'une grande maison délabrée, près de l'église de Dornes, au prix de 10 000 francs. Le bâtiment, le jardin et les communs s'étendaient sur une surface de 6 ares 30 centiares<sup>27</sup>. A la fin du mois, elle proposa officiellement à la municipalité d'effectuer un échange : la maison de l'Enfer contre le Grand Pavillon au prix de 6 500 francs et l'abandon à la commune de la parcelle contenant le nouveau cimetière. Le conseil municipal vota à l'unanimité, 10 février 1839, l'acquisition. Cette décision hâtive provoqua l'étonnement et l'avis négatif de l'inspecteur primaire. Il écrivit au préfet, le 16 mai 1839, que *la première maison convenait très bien moyennant les améliorations nécessaires... puisque placée dans une situation centrale telle que on peut la souhaiter... il m'est impossible de donner un avis*. Un début d'explication à cette volte face se trouve dans une lettre du maire, datée du 1<sup>er</sup> août 1840. Il écrivit en effet au préfet que Mme LEFEBVRE *nous a fait beaucoup de promesses afin que nous lui cédions la maison de l'Enfer contre Le Grand Pavillon... Nous n'avons pas hésité puisque c'était dans l'intention*

elle responsable du manque d'empressement mis à constituer le dossier ? Le rassemblement des pièces se fit à un train de sénateur malgré les lettres pressantes du préfet. Le dossier fut enfin prêt le 20 avril 1838 alors que la vente aux enchères de la maison avait eu lieu le 21 février ! Mais la commune était devenue propriétaire de la demeure de l'Enfer. La veille de la licitation au tribunal de Nevers, le préfet, Monsieur BADOUIX, avait fait parvenir une missive à Mme LEFEBVRE pour lui demander de se porter adjudicataire de la maison au nom de la commune<sup>24</sup>. Il lui assurait qu'en contrepartie de cette avance financière, celle-ci lui verserait un intérêt de 5 % sur le prix d'achat jusqu'au remboursement intégral du capital. Cette lettre fut remise à la destinataire par le maire de Dornes. Le lendemain, la maison et les terres furent adjugées à Mme LEFEBVRE au prix de 6 500 francs.

La translation du cimetière commença le 25 février. Le mois suivant, l'école, la mairie et la justice de paix s'installèrent dans

<sup>24</sup> Elle habitait à cette époque un hôtel particulier dans la rue de la Sonnerie à Nevers.

<sup>25</sup> La commune ne pouvait vendre aucun terrain de la maison de l'Enfer avant d'avoir reçu l'autorisation du ministère de l'Intérieur.

<sup>26</sup> La commune de Saint-Parize-en-Viry avait consenti à un gros effort financier pour contribuer à l'aménagement de l'école communale parce que *les enfants de Saint-Parize sont toujours venus chez l'instituteur de Dornes ne pouvant aller à Saint-Germain à cause des trop mauvais chemins*.

<sup>27</sup> La surface de la maison de l'Enfer était de 6 ares.

*d'y faire construire une maison de bienfaisance pour Dornes.* De fait, tous les habitants de Dornes connaissaient le projet de la construction d'un hospice dès la fin de l'année 1838.

Le nouveau dossier fut constitué avec la plus grande diligence. Une des conditions de l'échange était en effet la fin de la jouissance de la maison de l'Enfer au 31 décembre 1839. Commença alors un invraisemblable imbroglio administratif. L'accord du ministère pour l'achat de la maison de l'Enfer, accompagné d'un secours de 2 000 francs, arriva le 5 juin 1839 tandis que la demande d'échange contre le Grand Pavillon venait de quitter la préfecture<sup>28</sup>. La nouvelle autorisation arriva six mois plus tard, le 25 décembre 1839, une semaine avant l'emménagement dans le Grand Pavillon. On découvrit alors qu'elle autorisait l'acquisition et non l'échange du Grand Pavillon. Aussi, un acte d'échange notarié en bonne et due forme devait être établi le plus rapidement. La maison de l'Enfer n'ayant jamais été achetée par la commune, le nouveau cimetière ne lui appartenait pas.

### ***Le Bon Pasteur***

Pendant ce temps, Mme LEFEBVRE mit à exécution son projet de construction. Elle commença par acheter toutes les petites maisons situées de part et d'autre de la demeure de l'Enfer entre les mois de décembre 1838 et novembre 1839. Chacune d'entre elles lui coûta la coquette somme de 3 000 francs car, dès que le projet de construction de l'hospice fut connu, on assista à une escalade du prix de l'immobilier. Il atteindra la cote record de 3 000 francs l'are en 1845 ! Au mois de janvier 1840, début de ses démêlés avec le maire, toutes ces habitations furent rasées. Sur leur emplacement, Mme LEFEBVRE fit élever les bâtiments composant Le Bon Pasteur. Dirigeant elle-même les travaux, sans plans, ni projet fixe, régularité ou concordance, elle fit bâtir les différentes parties de l'hospice. Son inexpérience et son indécision allongèrent leur durée jusqu'au mois de septembre 1841. Elle fut le concepteur et l'architecte de l'hospice du Bon Pasteur, si admiré de nos jours. N'écouter aucun conseil de prudence, elle poursuivit ses achats jusqu'en 1863, année de sa mort. La surface totale de l'établissement était alors de 3 hectares 34 ares et son coût fut chiffré à la somme fabuleuse de 500 000 francs or<sup>29</sup>. Une partie de sa fortune fut engloutie dans cette construction.



Le Bon Pasteur en 1863.

Mme LEFEBVRE constitua ensuite une dot de 60 000 francs à l'hospice du « Bon Pasteur » pour assurer son autofinancement<sup>30</sup>. La ruineuse expérience de la maison d'asile, le Bon Pasteur, de Varennes les Nevers était encore bien présente dans sa mémoire<sup>31</sup>. Aussi, dès l'ouverture, elle mit en place, un pensionnat payant, interne et externe, qu'elle confia à la congrégation des Sœurs de La Charité Chrétienne de Nevers. Une classe gratuite fut ouverte pour les petites dornoises. Toutes y étaient reçues sans aucune distinction de fortune. Les religieuses enseignantes restèrent à la direction de l'établissement jusqu'en 1862. Elles revinrent en 1871 pour en

repartir en 1898. De sorte que l'on fait actuellement un amalgame entre « Bon Pasteur » et

<sup>28</sup> Le secours se montait à 2 800 francs (2 000 de l'Etat et 800 du département).

<sup>29</sup> Maître Victor AURIOL, notaire de Dornes et homme d'affaires de Mme LEFEBVRE.

<sup>30</sup> La créance Boucaumont aux intérêts de 3 000 francs par an.

<sup>31</sup> Fondé par Mme LEFEBVRE en 1831, il fonctionna 10 ans avant d'être vendu à l'évêque de Nevers. Il abrite actuellement la maison de retraite de la congrégation des Sœurs de La Charité Chrétienne.

école religieuse de filles. Or, selon la volonté de la fondatrice, le Bon Pasteur avait été fondé pour dispenser des soins. Il était doublé d'une salle d'asile et d'une école gratuite. Le pensionnat payant ne fut créé que pour permettre leur fonctionnement. La convention établie entre Mme LEFEBVRE et la supérieure générale de la congrégation ne laisse planer aucun doute à ce sujet. Ce traité précisait que les sœurs *doivent prendre jusqu'à huit malades, donner des soins à domicile, tenir une classe gratuite et un pensionnat payant* en échange d'une modeste rétribution. Mais les religieuses étaient logées, nourries et blanchies. Si elles le désiraient, elles étaient ensevelies dans le cimetière communal aux frais de l'hospice.

Les soins, dispensés sur place ou à domicile, n'étaient gratuits que pour la population de Dornes<sup>32</sup>. Une modeste obole était réclamée aux habitants du canton. De même, quand l'état de fortune du malade le permettait, l'accueil des invalides se faisait également à titre onéreux. Une partie des bâtiments du « Bon Pasteur » fut consacrée à la culture des plantes, la préparation des remèdes et leur distribution au public. La salle d'asile des jeunes enfants se tenait dans deux pièces, dite « La Maissonnette », ouvrant sur la route de Decize. Les mères de famille en détresse y étaient également reçues. Bien que la durée du séjour de ces femmes ne fût jamais précisée, il semble que ce furent elles qui assurèrent la garde des petits<sup>33</sup>. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la finalité du « Bon Pasteur » était évidente. Aussi, en octobre 1862, lorsque la commune devint propriétaire de l'établissement, les élus firent tout naturellement appel à l'ordre soignant des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

L'hospice ouvrit ses portes le 26 septembre 1841. Les religieuses, au nombre de cinq, arrivèrent à Dornes, le 29 septembre. Il connut tout de suite une fréquentation remarquable car l'ensemble des bâtiments avait été étudié pour permettre les soins et la scolarité des petites filles dans les meilleures conditions possibles. M<sup>e</sup> AURIOL en donna une description fidèle dans son manuscrit.

Le Bon Pasteur possédait *un corps principal destiné au logement des religieuses et au pensionnat, composé de petites chambres simples et propres : une salle d'étude, un dortoir, un cabinet de toilette, un réfectoire, une cuisine, un salon de réception. Une chapelle, riche de toutes sortes de décorations. Une aile, pour les malades et les indigents. Une pharmacie, une salle d'asile pour l'enfance, des écuries et des hangars. Au devant, une cour d'honneur. Derrière, un vaste et beau jardin potager, voisin d'héritages servant aux autres besoins et revenus de la maison. Une cour d'amusement pour les élèves avec un préau lors du temps pluvieux. Tout avait été, quoique sans régularité, prévu, disposé, sous le rapport de la salubrité, l'agrément, et même le confortable.*

Les archives des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers permettent de suivre la progression de la scolarisation des petites dornoises. Les religieuses ont tenu des questionnaires annuels précis à partir de 1845. Avant cette date, ils étaient vagues. Les notes se rapportaient très souvent à l'instruction religieuse à l'exemple de cette mention, datée de 1844 : *Les effectifs de la classe gratuite augmentent aux approches de la première communion.* Le mode d'enseignement était la méthode simultanée et mixte. A cette époque, « Le directoire des sœurs chargées de l'enseignement »<sup>34</sup>, était en vigueur dans les écoles tenues par cet ordre.

Les sœurs de la Charité quittèrent Dornes le 19 août 1862. La supérieure générale de la congrégation se vit dans l'obligation de les retirer à la suite d'un grave différend avec Mme LEFEBVRE. Aimées et estimées en raison de leur dévouement durant les épidémies, ces religieuses avaient eu la mauvaise idée de sympathiser avec la population au cours des affaires qui secouèrent la commune entre 1846 et 1862. Les annales de la congrégation signalent en effet *que Mme Lefebvre, après nous avoir fait bien souffrir, nous chassa.*

---

<sup>32</sup> Les religieuses ne pratiquaient aucun accouchement. En revanche, les nouvelles accouchées en danger de mort étaient accueillies à l'hospice.

<sup>33</sup> Cette salle d'asile eut une durée de vie très limitée. Il semblerait qu'elle ait disparu avant 1845.

<sup>34</sup> Il a été publié en 1848.





Le Bon Pasteur au début du XXème siècle

### *Le Sacré-Cœur*

Un an avant l'ouverture de l'hospice, en 1840, au début de l'année, les relations entre le maire de Dornes et Mme LEFEBVRE se détériorèrent sans signes avant coureurs. Le 29 janvier, devant l'état de délabrement du Grand Pavillon où l'école avait trouvé refuge, M. JEANDOT demanda à la préfecture l'autorisation d'en détruire une partie afin d'aménager une salle de classe convenable. Des devis et des plans furent établis. Le projet reçut l'accord du préfet à la condition que le maire traitât de gré à gré avec la propriétaire. L'autorisation de Mme LEFEBVRE tarda à arriver mais comme elle semblait acquise, la procédure administrative poursuivit son cours. Finalement, la propriétaire refusa de la donner en arguant toutes sortes d'excuses. Elle opposa également le silence à toutes les lettres pressantes du maire et du préfet pour établir l'acte d'échange réclamé par le Ministre de l'Intérieur. Au mois de juillet, elle indiqua les conditions accompagnant sa signature. La municipalité de Dornes les jugea inacceptables. En effet, Mme LEFEBVRE exigeait que la commune réglât les frais des actes de vente de la maison de l'Enfer et du Grand Pavillon. Elle refusait en outre de garantir l'achat de ce dernier<sup>35</sup>. Sous la pression du préfet, elle annula ses conditions et vint à Dornes pour la signature. Mais, au dernier moment, elle se ravisa et sous le prétexte de faire étudier le document au préfet, elle l'emmena à Nevers. L'année suivante, elle ne l'avait toujours pas signé.

A partir de 1841, le différend entre les deux personnes s'accrut de mois en mois jusqu'à la rupture définitive survenue en janvier 1842. Entre ces deux dates, la châtelaine de Dornes intrigua pour se débarrasser d'un maire devenu gênant et M. JEANDOT usa de tous les moyens pour ruiner l'influence de Mme LEFEBVRE auprès des services préfectoraux. En 1841, sur le conseil du maire, les élus refusèrent d'honorer l'accord tacite passé en février 1837<sup>36</sup>. Ils prirent l'initiative malheureuse d'en avertir Mme LEFEBVRE. Celle-ci refusa désormais de signer l'acte d'échange des deux maisons. La tournure prise par les événements

<sup>35</sup> Un mineur figurait parmi les vendeurs

<sup>36</sup> La dette de la commune, constituée par l'intérêt de 5% sur le prix d'achat de la maison de l'Enfer, était restée impayée.

inquiéta le préfet. Il fit alors remarquer au maire que le nouveau cimetière n'appartenant pas à la commune, la propriétaire serait en droit de le reprendre. Cette éventualité poussa le conseil municipal à renoncer au Grand Pavillon, puisque toute cette agitation ne tendait qu'à ce but. A la même époque, les services préfectoraux mirent un terme au projet de construction de l'école en raison de la proximité de l'ancien cimetière. La commune fit savoir que les travaux évalués à la somme de 13 200 francs, dépassait de 2 768 francs le budget de 1843. Elle se trouvait donc dans l'impossibilité de poursuivre le projet. Le 27 janvier 1842, les élus votèrent à l'unanimité l'abandon du bâtiment à Mme LEFEBVRE *puisque cette dernière se prévaut de l'erreur commise dans la rédaction de l'ordonnance royale du 25 décembre 1839 pour se rétracter des paroles et annuler les écrits donnés à la commune*. A la fin de l'année, l'école et les services administratifs avaient abandonné les lieux.

En 1845, la construction de l'école congréganiste du Sacré-Cœur était achevée. Ses annexes n'étaient pas terminées car l'acquisition du Petit Pavillon, bâtiment dépendant du Grand Pavillon, avait présenté des difficultés. Le propriétaire hésita longtemps avant de céder son bien. Finalement, cette maison, de deux ares, coûta 6 000 francs à Mme LEFEBVRE, le 5 octobre 1845.

L'établissement religieux allait connaître une histoire mouvementée. Ses malheurs avaient déjà commencé en 1844, au moment des premières fondations. Cette année là, sans avertir la municipalité de son intention d'élever un second établissement de bienfaisance, Mme LEFEBVRE fit détruire le Grand Pavillon. Elle annexa au chantier la ruelle existant alors entre le Grand Pavillon et l'ancien cimetière. Or, ce passage avait servi de lieu de sépultures. Ce détail était connu mais rien ne pouvait arrêter Mme LEFEBVRE dans son désir de faire le bien. Les ouvriers exhumèrent les ossements et les transportèrent de bon matin au nouveau cimetière. La nouvelle déclencha une tempête de protestations. Une lettre fut envoyée au Ministre de l'Intérieur accusant à la fois Mme LEFEBVRE et le maire. Pour l'un, il s'agissait de la profanation de tombes et pour l'autre d'une grave négligence dans la conduite des affaires communales. Oubliant un instant leurs rancœurs, les deux accusés trouvèrent un accord pour mettre fin à l'indignation générale. A la fin du mois de décembre 1844, lors d'une séance extraordinaire, le conseil municipal écouta Mme LEFEBVRE exposer sa demande de *l'abandon de la ruelle communale et la liberté de prendre à peu près deux mètres de l'ancien cimetière pour pouvoir élever une maison des frères !* Elle ajouta *qu'elle*



Le Sacré-Cœur en 1863

*ferait don de cet établissement ainsi que celui des sœurs à la commune*. Le lendemain matin, le conseil municipal, au grand complet, se rendit au château de Dornes, pour remettre à Mme LEFEBVRE une copie de la délibération et lui exprimer les remerciements de la commune.

Le coût des bâtiments du Sacré-Cœur, construits en une année, s'élevèrent à la somme 100 000 francs<sup>37</sup>. Mme LEFEBVRE confia la direction de l'école à la congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne. Elle constitua à l'établissement une dot de 36 000 francs pour assurer le traitement des frères<sup>38</sup>.

Un pensionnat interne payant fut installé dès

l'ouverture en juin 1845. Le prix fut fixé à 300 francs. Une classe gratuite fut également ouverte pour les petits dornois. Tous y étaient reçus sans aucune distinction de fortune. Le succès fut immédiat. Le 31 août 1846, il y avait 10 élèves internes et cinquante externes. Quatre frères étaient déjà présents dans les murs. Ils utilisaient la méthode simultanée pour

<sup>37</sup> Maître Victor AURIOL, notaire de Dornes et homme d'affaires de Mme LEFEBVRE.

<sup>38</sup> La créance Pinton aux intérêts de 1 800 francs par an. Le traitement annuel des quatre frères s'élevait à 1 800 francs.

l'étude de la langue française, l'arithmétique, le dessin et la musique. Le notaire de Dornes fit une description enthousiaste de l'établissement *improvisé récemment au centre de Dornes : une cour d'honneur, un bâtiment à deux ailes au milieu, la grande salle des études, les cabinets de musique et de dessin, le réfectoire, la cuisine, le parloir. Derrière, une petite cour d'aisance, un jardin potager. Au premier, le salon de réception, la lingerie, le dortoir spacieux, aéré, orné de ces petits lits, brillants par le goût de la propreté et de la simplicité, les chambres des maîtres, leur salle de conférence, et la chapelle ! La chapelle, si fraîche, si mignonne, si magnifique...*<sup>39</sup>

Il devait vite déchanter devant le nombre de traites tirées par la maison-mère sur celle de Dornes. Il essaya en vain de faire part de ses soupçons à Mme LEFEBVRE. Mais, au bout de deux ans, celle-ci s'inquiéta à son tour et réclama des comptes. Il lui fut impossible d'en obtenir jusqu'en 1850, année où le directeur du Sacré-Cœur, Louis DESRIBES, lui remit à la fois les comptes et les clefs. Il laissait un bilan déficitaire de 6 000 francs. Un frère, arrivé en novembre 1849, le remplaça. Il s'agissait de Charles Gaspard GARMY<sup>40</sup>. Onze ans plus tard, au début de l'année 1860, Mme LEFEBVRE fut assignée en justice par les fournisseurs du Sacré-Cœur. Les dettes de l'établissement s'élevaient alors à 8 000 francs<sup>41</sup>. Elle paya pour éviter le scandale et chassa les Frères de la Doctrine Chrétienne. Mais, trahie dans la confiance placée dans cet ordre religieux, elle se mit en tête de persuader le directeur des frères, un homme qu'elle estimait, de reprendre l'habit séculier<sup>42</sup>. Cet homme quitta les ordres. Le scandale fut considérable quand elle lui confia, pour dix ans, la direction de l'établissement avec un traitement fixe de 1 000 francs<sup>43</sup>. Le traité, un acte sous signature privée, fut signé, le 23 septembre 1860, malgré tous les conseils de prudence de la famille de Mme LEFEBVRE. La convention, très détaillée, indiquait que la musique et le dessin étaient des matières obligatoires. Aucune distinction ne devait être faite entre élèves du pensionnat et de l'école gratuite.

Charles Gaspard GARMY quitta le Sacré-Cœur et emménagea dans une dépendance du Bon Pasteur<sup>44</sup>. Contre l'avis indigné du conseil municipal, le 8 octobre 1860, cet homme fut nommé instituteur à Dornes par le préfet. Le dernier rapport d'inspection avait été élogieux. *J'ai visité son école le 27 avril dernier et j'ai été pleinement satisfait des résultats que j'y ai remarqués. La tenue de l'école m'a paru excellente et j'ai dû le constater dans mon bulletin d'inspection. Quant aux renseignements personnels au directeur et aux frères qui lui étaient adjoints, je dois vous dire, Monsieur l'inspecteur, qu'ils sont des plus favorables pour ce fonctionnaire. Les autorités locales, comme les familles, se sont plu à faire l'éloge de leur moralité, de leur zèle et de leur intelligence. Leurs relations avec les habitants m'ont été signalées aussi comme excellentes*<sup>45</sup>. Le 20 octobre, il fut installé dans ses fonctions. Un maître adjoint, André DÉTROUSSAT, vint le seconder dans les jours suivants<sup>46</sup>. Lorsque M<sup>e</sup> AURIOL fut élu maire en 1865, la situation de l'instituteur devint intenable. En 1866, ses traitements d'instituteur et de secrétariat de mairie furent supprimés sous le prétexte que les 1 000 francs annuels accordés par Mme LEFEBVRE *devaient lui suffire*. Il fallut l'intervention du préfet pour régler le différend. Poursuivant sa vindicte contre l'instituteur, le

---

<sup>39</sup> Nous ne possédons aucune indication sur la progression de la scolarisation des garçons pendant la période 1845 - 1862.

<sup>40</sup> Il existe une contradiction entre les documents administratifs et privés. Pour les premiers, la direction était dans les mains de Frère GAGELIN, pour les seconds, le directeur était M. GARMY.

<sup>41</sup> A la suite du départ des Frères de la Doctrine Chrétienne, elle fit la donation, le 28 mai 1860, à la commune du cimetière. Une des conditions concerne les religieuses du Bon Pasteur - *article 1<sup>o</sup>, Dans le cimetière sera réservé à perpétuité un espace, entouré d'une haie vive, destiné à servir de lieu de sépulture pour la donatrice, sa famille, et pour les personnes qui décèderaient dans l'établissement du Bon Pasteur, à l'exception toutefois des malades du canton de Dornes.*

<sup>42</sup> T 259, Note fournie par Mme LEFEBVRE pour être versée au dossier du pensionnat, du 26 octobre 1850. Tous les documents transmis aux services administratifs furent édulcorés. Le récit des malversations est tiré du manuscrit inédit de M<sup>e</sup> AURIOL.

<sup>43</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 1861 au 1<sup>er</sup> octobre 1871. Son traitement était de 1 000 francs avec le pensionnat payant fonctionnait ou de 1300 francs sans le pensionnat.

<sup>44</sup> Il se maria quelques temps plus tard.

<sup>45</sup> Lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, 7 octobre 1860

<sup>46</sup> Il ne resta qu'un an. Nommé à Clamecy en 1862. Un stagiaire fut nommé, GUENOT Jean-Pierre, d'octobre 1860 à 1861.

maire supprima la classe d'adulte malgré son succès. En 1867, la préfecture dut ordonner sa réouverture.

Un an plus tard, en 1861, la troisième affaire éclata. Elle eut un retentissement énorme du fait de sa gravité. Sur la plainte de deux jeunes hommes, le prêtre de la paroisse, l'abbé BOYER, fut mis en prison et condamné, deux mois plus tard, à une lourde peine pour crime de pédophilie. Les faits avaient eu pour cadre l'établissement du Sacré-Cœur où le prêtre avait été aumônier. Les langues se délièrent et le scandale prit de l'ampleur. Mme LEFEBVRE ne fut pas épargnée. On lui reprocha d'être responsable de la situation. En effet, en 1852, à la suite d'un différend avec le curé de Dornes<sup>47</sup>, un prêtre estimé et dévoué, elle avait demandé son départ. Dans l'intérêt de la paix paroissiale, l'administration diocésaine s'était inclinée. Le prêtre fut remplacé par l'abbé BOYER. Il devint son ami et son confesseur. Or, pendant l'instruction, ce dernier l'accusa *d'avoir monté une cabale contre lui pour le chasser de Dornes*. Très affligée par le comportement et les déclarations du prêtre, elle décida de faire don à la commune des deux établissements. Elle avertit le préfet de cette décision en juillet 1862. Le 8 octobre, elle ordonna à M. GARMY de fermer le pensionnat du Sacré-Cœur<sup>48</sup>.

Un projet d'acte fut élaboré au mois d'août. Mais, les réserves formulées par la donatrice inquiétèrent les autorités communales et départementales au point que le préfet décida d'intervenir. Rien n'y fit. Mme LEFEBVRE ne voulut pas modifier l'acte. Le 19 août 1862, le conseil municipal autorisa le maire à accepter la donation *aux clauses et conditions mentionnées*. Ces dernières étaient au nombre de douze. La neuvième allait précipiter, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune dans une série de procès. A l'exemple des onze autres, elle n'était pas anodine : *La maison du Bon Pasteur devra être constamment, pour les écoles et l'hospice, occupée par des dames membres d'une corporation religieuse dont le choix et le traitement et la position sont laissés à la prudence de la commission administrative*.

L'acte de donation fut signé par Mme LEFEBVRE le 7 septembre 1862. La commune, toujours désargentée, était incapable de régler les droits d'enregistrement dans le délai prescrit par la loi. La demande de recul de l'échéance obtint le résultat escompté. Le délai fut repoussé au 15 mai 1864. Le 12 mai 1863, ayant mis la bonne volonté des notables à l'épreuve, la municipalité réussit de justesse à réunir la somme correspondante aux droits d'enregistrement et au cumul des quinze mois d'intérêt. Le remboursement de tous les emprunts se fit intégralement mais sur une durée plus longue que celle initialement prévue, obligeant à ajourner pendant plusieurs années la réouverture du pensionnat payant de l'hospice du Bon Pasteur. Pour la première fois de son existence, l'établissement connut des bilans déficitaires.

Marie-Antoinette LEFEBVRE, née de MARNE, décéda le 20 juillet 1863, au château de Dornes. Originaire de Douai (département du Nord), elle était âgée de 84 ans. Son notaire, un ami fidèle, dressa le portrait de la défunte.

*...Si, dans la parole, elle avait la diction élégante et hardie que donne la fréquentation de la bonne société, son style dénotait une étude peu soignée... Son cœur était porté à la bienveillance, nonobstant une âme ardente, un caractère facilement irascible... C'était la foudre, grondant par bonds précipités, au milieu du torrent de pluie, suivi bientôt du sourire de l'arc-en-ciel... Dotée d'un tempérament de feu, elle pouvait faire beaucoup de bien et beaucoup de mal...*

Dix jours avant son décès, elle avait fait un ultime legs en faveur de la commune. Elle lui avait donné un capital de 24 000 francs pour rouvrir la maison d'asile et rétribuer les deux religieuses nécessaires à son fonctionnement. Pour être sûre que sa volonté fut bien respectée, elle donna une dépendance de l'hospice, proche de l'église<sup>49</sup>. La donatrice voulait que l'on *recueille les petits enfants que l'on voit trop souvent errer dans les rues de la paroisse*. Mais, cette salle ne fut jamais créée. Chaque année, les intérêts, 12 000 francs, servirent à combler le déficit de l'hospice. La maison léguée fut louée à l'administration des Postes et

<sup>47</sup> Abbé DUPUIS, septembre 1841 – 1852.

<sup>48</sup> Il ne rouvra qu'après le décès de Mme LEFEBVRE, en 1864.

<sup>49</sup> Il s'agissait du logement de M. GARMY. Il se réinstalla au Sacré-Cœur.

Télégraphes. Le premier bureau de la poste aux lettres put ouvrir ses portes à la grande satisfaction de la municipalité.

### *L'hospice de Dornes (1862-1898)*

L'hospice de Dornes, regroupant la gestion des établissements du Bon Pasteur et du Sacré-Cœur, fut créé par l'ordonnance royale du 27 août 1864. La commission administrative de l'hospice était déjà au travail depuis le 22 octobre 1862. Mais, les membres avaient cru bon de désigner le maire de Dornes à la tête de la commission.

Un traité avait été signé, le 12 mars 1863, entre cette commission et la supérieure générale des sœurs de La Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Parmi les conditions de la convention figurait l'interdiction *de soigner les personnes riches*. Les religieuses étaient logées, nourries et blanchies aux frais de la commune. Leur traitement mensuel (66,66 francs) et leurs déplacements hors de la commune étaient pris en charge par l'hospice. Une charrette et un cheval furent mis à leur disposition pour les visites à domicile. Leur mise à la retraite, pour raison de maladie ou grand âge, pouvait se faire à l'hospice.

Les sœurs, au nombre de cinq, arrivèrent en décembre 1862 à Dornes. L'école gratuite ouverte à toutes les dornoises n'existait plus. Les fillettes indigentes étaient reçues dans la salle d'asile pour l'enfance, ouverte sur la route de Decize, hors de l'enceinte du Bon Pasteur. Elles ne bénéficiaient pas des aménagements de l'hospice réservés aux classes payantes. Les allées du jardin des simples cultivés par les religieuses leur servirent de cour de récréation. Les deux classes payantes fonctionnaient sous la direction de trois religieuses, chargées à la fois de l'enseignement et des soins à domicile. Les deux autres sœurs étaient affectées au service des deux chambres de l'hôpital. La rétribution des élèves de la petite classe était de deux francs, celle de la grande classe de trois francs. Lorsque le pensionnat fut réinstallé, le montant fut fixé à 300 francs. Pour augmenter le nombre d'enfants pensionnaires, la commission administrative proposa des aménagements financiers aux parents. Aucun renseignement sur le nombre des élèves et l'enseignement prodigué ne nous est parvenu.

Les soins et les médicaments ne furent donnés gratuitement qu'aux indigents de Dornes. Toutefois, les malades pauvres des environs étaient admis à l'hospice (3 lits étaient réservés pour la commune de Toury-Lurcy), les frais de leur séjour étant à la charge du bureau de bienfaisance cantonal. Cependant, pendant une épidémie, tous les malades de la commune, riches ou pauvres, étaient soignés par les religieuses, soit à domicile soit à l'hospice. De sorte que l'école et le pensionnat restaient fermés pendant toute la durée de la période de propagation de la maladie.

En 1871, une affaire, restée mystérieuse, amena l'évêque de Nevers à interdire la chapelle du Bon Pasteur<sup>50</sup>. A la suite de cet incident, les sœurs furent rappelées par la mère supérieure de leur congrégation, le 1<sup>er</sup> octobre. Le maire de Dornes informa ainsi le préfet du départ des religieuses : *J'ai le plaisir de vous faire part de la bonne nouvelle reçue aujourd'hui de Paris. La supérieure générale des Sœurs de Saint-Vincent de Paul m'avise que, pour faire cesser le scandale qui existe entre les sœurs et le curé, elle a décidé le retrait de tout le personnel à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain... il faut aviser au remplacement des malheureuses qui vont emporter la haine des habitants à cause de leur inconduite et dilapidation...* Les sœurs quittèrent Dornes le 28 décembre. Malgré leur dévouement auprès des malades<sup>51</sup>, elles ne furent pas regrettées par la population. Leur départ était même souhaité depuis longtemps. La municipalité et les parents se plaignaient de la faiblesse de leur enseignement. Leur prise de position à l'égard de l'instituteur avait engendré une situation conflictuelle, de plus en plus pénible à supporter. Dans le courant de 1870, elle atteignit le

<sup>50</sup> Archives privées. Il n'existe qu'une seule correspondance relative à cette affaire et à l'interdiction de la chapelle.

<sup>51</sup> En 1870, le conseil municipal de Dornes avait voté une adresse de félicitations et remerciements aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et en particulier à sœur Joséphine, depuis longtemps chargée du service des malades.

point de rupture. Cette année là, M. GARMY avait *retiré sa fille de l'école parce qu'il trouvait qu'elle n'y faisait rien.*

### *L'école du Sacré-Cœur*

Le départ de M. GARMY était également souhaité par les notables malgré les rapports élogieux des inspecteurs primaires. L'échéance de son contrat était fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1871. En 1870, on s'acheminait donc vers son remplacement. Or, une des clauses du traité passé entre Mme LEFEBVRE et l'instituteur prévoyait que, le traité expiré, l'école des garçons serait mise entre les mains d'une congrégation religieuse. La commune ayant accepté cette condition, le Sacré-Cœur devait faire retour à l'hospice du Bon Pasteur à la fin de l'année 1871. La gratuité de l'école serait alors supprimée. L'affaire déclencha une correspondance nourrie entre l'inspecteur d'académie et l'inspecteur primaire. Malgré toutes les sollicitations auprès des élus, l'inspecteur primaire signala à sa hiérarchie, le 20 septembre 1870, que *malheureusement pour M. Garmy quelques membres influents de la commission hospitalières ont cru devoir embrasser la cause des religieuses et c'est sans doute pour cela qu'il est repoussé par eux pour la direction des écoles.* Le départ de l'instituteur était devenu inévitable. La commission administrative de l'hospice entreprit des démarches auprès de différentes congrégations pour obtenir un instituteur conformément au vœu de la donatrice. Toutes les tentatives restèrent vaines. Ne pouvant pas rester sans école de garçons, elle s'adressa à l'inspecteur d'académie pour obtenir *provisoirement* un instituteur laïc auquel elle s'engageait à verser le traitement de 1 300 francs. Un instituteur, Jacques CHATELAIN, fut nommé. Cet état provisoire durera jusqu'au vote de la loi Ferry, en 1882<sup>52</sup>. Mais, l'école du Sacré-Cœur, qui fonctionnait dans les conditions d'une école communale, était juridiquement une école congréganiste. Tous les frais d'entretien et le traitement de l'instituteur étaient assumés par l'hospice du Bon Pasteur<sup>53</sup>. À part les inspecteurs d'académie, toutes les administrations s'interrogeaient régulièrement sur *le cas spécial de l'école de garçons de Dornes.*

En 1872, Jacques CHATELAIN<sup>54</sup> fit parvenir à l'inspecteur d'académie un rapport guère élogieux sur le travail de son prédécesseur. A son arrivée, *une quarantaine d'élèves seulement assistaient irrégulièrement à l'école.* Il chiffrà à 110 le nombre d'élèves à la rentrée des classes de 1873. Un maître-adjoint était devenu indispensable. Le début de la cinquième affaire commença alors. La municipalité refusa d'inscrire au budget de la commune le traitement de ce maître adjoint sous le prétexte que l'école était congréganiste. Les membres de la commission administrative de l'hospice répondirent que la commune était tenue d'apporter une instruction aux enfants. Membres et élus se rejetèrent le dossier. Le préfet arbitra en déclarant *qu'au moyen de la donation Lefebvre, la commune pourvoit à toutes les dépenses de l'enseignement donné gratuitement dans ses écoles primaires, sans faire aucun prélèvement sur ses revenus ordinaire et sans recourir aux centimes spéciaux autorisés par la loi... le traitement du maître-adjoint est à la charge de la commune.* Sous la pression du conseil municipal, la commission administrative prit également en charge le traitement du maître-adjoint (500 francs). Mais, en 1876, elle refusa, ses moyens financiers ne permettant plus cette dépense. Elle mit les chiffres sous les yeux du conseil municipal qui dut s'incliner. Les 660 francs de traitement de l'instituteur adjoint furent désormais assurés par le budget communal. Mais, durant toutes les années suivantes, élus et membres de la commission administrative s'entredéchirèrent à propos de la qualité juridique de l'école du Sacré-Cœur.

---

Adjoint de M. GARMY, ROBERT Etienne Théophile, 1870-1871.

<sup>52</sup> Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

<sup>53</sup> Les tableaux récapitulatifs des présences ayant disparu, nous n'avons que des informations fragmentaires sur le nombre d'enfants fréquentant l'école de 1861 à 1900.

<sup>54</sup> titulaire de 1871 à 1874.

Instituteurs titulaires : BERGER Jean-Marie, 1881 à 1884. RIBAILLIER François-Victor, 1883 à 1889.

Adjoints : CERISSE Pierre, 1878. BIZUEL Jean, 1879 à 1882. VERNISSE Pierre, 1880. LEMOINE, 1879 à 1880.

La situation spéciale de l'école ne joua pas en sa faveur. Au contraire car les frais d'entretien ou de création de poste furent une source de querelles entre la municipalité et la commission de l'hospice au point de bloquer les dossiers. De temps en temps, elles parvenaient à s'entendre sur un projet. Ce fut le cas pour l'ouverture du pensionnat en 1875. La demande de Théophile SEILLIER et Alphonse FIEVRE, instituteurs de l'école du Sacré-Cœur, reçut un accueil et une diligence remarquable. Le programme de l'enseignement comportait toutes les matières comprises dans le brevet simple et le brevet complet ainsi que la pratique de l'italien. A cette occasion, un plan des bâtiments, le premier, fut levé pour pouvoir approprié les locaux pour 30 pensionnaires. Aucun prix de pension ne fut indiqué dans le dossier. En 1877, le pensionnat n'existait plus.

Le 11 décembre 1881, les élus, au cours d'une délibération, prirent la décision que *l'école communale de garçons soit érigée en établissement public d'enseignement primaire supérieur... Ce désir est d'autant plus légitime que l'école de Dornes a eu autrefois (il y a de cela 20 ans) une importance telle que ses vastes locaux étaient devenus insuffisants*. La qualité de l'enseignement de l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne avait, semble-t-il, fortement marqué les esprits. Mais, l'école du Sacré-Cœur, devenue laïque, était toujours régie par la donation LEFEBVRE.

A la suite du vote de la loi Ferry, la commune envisagea de créer une troisième classe. Mais la procédure fut très longue. Elle dura trois ans. En 1881, les deux classes comptant 129 élèves, il devenait urgent d'ouvrir une classe supplémentaire. En 1882, la petite classe passa de 44 élèves à 90 sans qu'aucune amélioration ne fût apportée à la situation des élèves. Il fallait un deuxième instituteur adjoint pour créer la troisième classe. Mais, ce poste ne pouvait être ouvert que dans les communes possédant une école maternelle ou une classe enfantine. Dornes n'étant pas dans ce cas, la procédure poursuivit son cours. En 1883, le nombre des élèves des deux classes avait atteint le nombre 160. La commune se décida à prendre en charge le traitement du deuxième instituteur adjoint car *la maison d'école se trouve dans une situation spéciale, la commune ne supportant aucune charge, tant pour les réparations qu'il y a à faire au local, que pour le traitement de l'instituteur, les fonds destinés à l'un et à l'autre étant prélevés sur les ressources de l'hospice*. Malheureusement, tous les devis des travaux d'appropriation des locaux pour créer la troisième classe furent rejetés par l'inspection académique. L'administration ne voulait pas que l'on empiétât sur le logement de l'instituteur. En 1884, la situation des élèves était devenue intolérable, 161 garçons de 6 à 13 ans se répartissaient entre les deux classes. Faute de place, 50 enfants devaient se tenir debout le long des murs. La troisième classe fut créée à une date indéterminée. Intercalée entre les deux premières classes, elle était très étroite.

A la fin de l'année 1886, on ôta tous les ornements religieux de la façade et la pierre d'autel de la chapelle car *l'école, autrefois congréganiste, est devenue laïque et publique à la suite de circonstances que je n'ai pas présentes à l'esprit*<sup>55</sup>. De fait, à cette époque, toutes les charges d'entretien de l'école étaient passées à la charge de la municipalité. Nous ignorons la date à laquelle la commission administrative de l'hospice fut déchargée de la gestion car un seul volume des délibérations a été retrouvé. En 1892, les deux premières classes de l'école du Sacré-Cœur furent agrandies car la troisième était devenue insuffisante. On supprima une partie de la salle à manger du maître. Un dépôt de paniers pour les élèves des hameaux fut créé grâce à ces transformations<sup>56</sup>. L'instituteur fut désormais logé au premier étage. Un plan fut dressé pour les derniers travaux entrepris à l'école avant que n'éclata l'affaire des procès.

---

<sup>55</sup> Rapport de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, 23 juillet 1895.

<sup>56</sup> Depuis la loi Ferry, la municipalité éprouvait des difficultés à scolariser les enfants des écarts. Auparavant, ces derniers se rendaient à des écoles clandestines, comme celle de Nonay fermée en 1867.

Instituteur titulaire : Dorlet Armand, 1889 à 1899.

Adjoints : Chervin Louis et Charbonneau Victor, 1891 à 1895.

## *L'hospice du Bon Pasteur*

Le 27 décembre 1871, un traité fut signé entre la commission administrative de l'hospice et la supérieure générale des sœurs de La Charité de Nevers. Les conditions du personnel religieux étaient identiques au traité signé autrefois entre la congrégation et Mme LEFEBVRE. Le pensionnat interne et externe payant ne fut pas rouvert. En revanche, des modifications furent apportées au fonctionnement de l'hôpital. Selon le désir des membres, l'instruction des enfants fut privilégiée au détriment des soins. Cette modification de la volonté de la donatrice conduisit la commission à accepter la charge du traitement du premier instituteur-adjoint de l'école Sacré-Cœur en 1874.

Les religieuses, au nombre de trois, arrivèrent à Dornes, le 2 janvier 1872. Le retour de la congrégation fut accueilli avec enthousiasme. Leur départ contraint de Dornes en 1862 était encore présent dans les mémoires. *L'école gratuite sans distinction de rang, de naissance ou de fortune* ayant été rétablie, les deux classes *communales* qui, au départ des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ne comptaient que trente élèves, augmentèrent de jour en jour. Deux mois après la prise de fonction de la nouvelle communauté religieuse, leur nombre avait dépassé la centaine. Devant l'affluence des petites filles, le personnel religieux passe de trois à cinq sœurs. En revanche, l'hôpital, soins et médicaments, fut réservé désormais aux nécessiteux portés sur la liste de la commission. Cette restriction condamna une grande partie de la population à ne plus bénéficier de soins. De même, la pharmacie des religieuses fut supprimée. Cette mesure, avant l'installation d'un médecin cantonal, obligera les dornois à se rendre à Moulins ou à Decize pour acheter des remèdes.

Les questionnaires scolaires indiquent que 130 élèves se partageaient entre deux classes en 1872. Cinq ans plus tard, l'école comptait 157 élèves, dont 100 *dans la classe communale proprement dite*. Ces petites filles étaient réunies *dans une seule salle trop étroite et sous la direction d'une seule sœur*. Une deuxième adjointe fut réclamée. Demande qui fit que le préfet interrogea l'inspecteur d'académie sur le caractère particulier de l'école. *La dépense du traitement de la nouvelle adjointe et celle de l'installation de la nouvelle classe tombent-elles à la charge de l'école ou de la commune ?*

Le traitement des enseignants était un problème récurrent. Il existait en effet une différence juridique entre le traitement de l'instituteur de l'école des garçons et l'institutrice du Bon Pasteur. Tous les deux étaient nommés à Dornes par arrêté préfectoral. Leur traitement provenaient de la fondation LEFEBVRE. Mais, la commission versait celui de l'instituteur au Trésor de la commune. De ce fait, L'Etat payait l'enseignant qui, dès lors, était un instituteur laïc. En revanche, le traitement de la religieuse était remis par la commission administrative. Celle-ci était donc une institutrice congréganiste. De sorte que la commune de Dornes ne pouvait prétendre à une allocation sur les fonds du département ou de l'Etat que pour l'école du Sacré-Cœur.

En 1895, l'inspecteur primaire décrivit l'école des filles dans un rapport. Bien qu'il existât trois classes, il ne cita que la classe communale. *Elle est dirigée par une institutrice congréganiste, secondée par deux adjointes et une aide non brevetée qui exercent dans la même classe que la titulaire. Cette classe compte environ 100 élèves. Les institutrices ont leur logement dans les locaux de l'hospice et les classes sont enchevêtrées entre le logement des sœurs et la chapelle de l'hospice. L'entrée des élèves se fait par une espèce de cour d'honneur, mais il y a, de l'autre côté des bâtiments une belle cour de récréation qu'une simple haie sépare d'un vaste jardin... L'école des filles est restée congréganiste, et était, il y a quelques années encore, considérée comme publique.* Les élèves des deux autres classes étaient-elles âgées de plus de 13 ans ?<sup>57</sup>

L'institutrice congréganiste était Sœur Adrienne, Elisabeth VIDAL, supérieure de la communauté religieuse. Elle avait été nommée institutrice publique à Dornes, le 5 février 1872, par arrêté préfectoral. Or, l'inspecteur soulignait *qu'il est impossible de rendre cette*

---

<sup>57</sup> Aucun des questionnaires ne comportait l'âge des élèves.



*institutrice publique en versant au Trésor, comme on le fait pour l'instituteur, une certaine somme destinée à former à l'institutrice un traitement d'Etat, car ce ne serait résoudre la question que momentanément et pour un temps assez court*<sup>58</sup>... On ne peut pas non plus songer à installer en remplacement de l'école actuelle une école publique dans une partie des bâtiments de l'hospice. Un mois plus tard, le même homme répondit à une circulaire : *l'école de Dornes (filles) sur laquelle j'ai fait un rapport spécial ne me paraît pas être visée par la circulaire précitée puisqu'elle est publique*. Cet exemple montre le degré de difficulté d'interprétation de la notion « publique et privée » dans le cas des écoles de Dornes.

En 1897, le budget communal était dans une situation précaire quand le chiffre du déficit de l'hospice du Bon Pasteur fut annoncé aux élus. Il était de 468 francs. Le 14 février, pour éviter de voter des centimes extraordinaires pour *maintenir des dames congréganistes à la tête de l'école des filles et du service hospitalier*, le conseil municipal vota à l'unanimité la laïcisation de l'école. Le 17 du même mois, craignant un procès en revendication de la part des héritiers de la donatrice<sup>59</sup>, la commission administrative atténua cette décision. Les membres proposèrent de limiter le personnel religieux en demandant le rappel des deux sœurs hospitalières qui n'avaient plus que trois invalides en charge. Le traitement des religieuses étant de 400 francs, le déficit du Bon Pasteur ne serait que de 68 francs. La délibération de la commission administrative revint avec le visa de la préfecture à la fin du mois d'avril 1897. Sa teneur fut immédiatement notifiée à la communauté religieuse de Dornes. Les deux sœurs avaient quatre mois pour s'exécuter.

Mais, la délibération du conseil municipal du 14 février avait été adressée au préfet. Elle suivit la procédure habituelle. Le dossier fut mis entre les mains diligentes de l'inspecteur d'académie. Un rapport complet fut adressé au ministre de l'Instruction publique, le 30 mars 1897. Un paragraphe était consacré à la qualité juridique de l'école. *Il est question de savoir si l'école est privée ou publique car les héritiers de Mme Lefebvre interprétant en leur faveur l'article 12 du legs ne manqueront pas toutefois, dans le cas où cette école est publique, de faire valoir leurs droits sur les immeubles donnés à la ville. C'est ce que la municipalité craint avec raison, je crois*. La réponse du ministère arriva le 15 juin 1897. Elle contenait l'arrêté approuvant la reconnaissance comme école publique à trois classes. Une correspondance nourrie s'instaura entre le préfet et l'inspecteur d'académie. Il fut décidé que des travaux d'appropriation seraient faits au Bon Pasteur pour séparer l'école de l'hospice et le logement des institutrices laïques de celui des religieuses. Le préfet prévint le maire de Dornes de cette décision. En septembre, le conseil municipal vota la création de deux emplois d'institutrices adjointes laïques, au 1<sup>er</sup> janvier 1898. A Dornes, en apprenant la nouvelle, la population, atterrée par les mesures prises par le conseil municipal, fustigea verbalement les élus. Puis, pétitions et affiches, pour l'un ou l'autre camp, firent leur apparition. La commune était de nouveau divisée. Entre la supérieure et le maire de Dornes débuta alors un dialogue de sourds par lettres interposées. Il dura six mois. Pendant cette période, des significations, par ministère d'huissier, *de ne pas entreprendre les travaux projetés*, parvinrent au maire. Elles lui étaient adressées par Roger de SOULTRAIT, porte-fort des héritiers de Mme LEFEBVRE.

Pour garder les deux sœurs hospitalières à Dornes, les paroissiens levèrent une souscription mensuelle de 10 centimes par personne. Le conseil de fabrique avertit les élus que le traitement des deux religieuses était désormais à sa charge. Le conseil municipal ne se tint pas pour battu et poursuivit son projet. Un plan et des devis furent faits. Et, au mois de janvier 1898, les travaux d'appropriation débutèrent par le rez-de-chaussée de l'hospice. Les sœurs firent obstacle à leur progression. Le 3 février 1898, la commission administrative adressa une lettre recommandée à la supérieure de la congrégation de Nevers. Elle l'informa que le rappel des sœurs hospitalières était indispensable et que l'enseignement serait désormais entre les mains de deux institutrices laïques. Les trois religieuses enseignantes seraient affectées au service de l'hospice. Mais, leur nombre étant supérieur à la nécessité du

---

<sup>58</sup> L'institutrice était âgée de 60 ans.

<sup>59</sup> Les trois membres étaient des parents de Mme LEFEBVRE.

moment, cet effectif devra être réduit à deux. La réponse de la supérieure générale de la congrégation ne se fit pas attendre. Elle déclara *s'en tenir à l'ancien traité* et ne voyait pas *la nécessité d'entrer en pourparlers pour en conclure un nouveau*. La lettre était à peine arrivée à Dornes que la communauté religieuse fut contrainte de quitter la commune dans des circonstances dramatiques. Le 23 février 1898, le lendemain de l'effraction de leur dortoir par le maire, elles regagnèrent la maison-mère, après un séjour de 26 ans à Dornes. Le docteur Eugène BROUILLET avait profité de leur présence à l'office du matin pour s'introduire dans les lieux et vider leur garde-robe sur le trottoir. L'émoi fut immense. La charrette des sœurs fut accompagnée par une foule en pleurs. Le dimanche suivant, une grande messe fut célébrée *en réparation du scandale causé par le départ des sœurs*. L'église fut trop petite pour contenir la foule des personnes venues de tout le canton assister à la célébration de l'office.

La conduite du maire était passible de 6 jours de prison, d'une amende et de la privation des droits civiques. La congrégation des Sœurs de la Charité se contenta d'une action civile. Le tribunal de Nevers condamna le maire, ainsi que le menuisier, à verser 500 francs de dommages et intérêts aux religieuses. Mais ces 1 000 francs ne mirent pas un point final à l'affaire. Les héritiers de la donatrice intentèrent une action en justice pour obtenir la restitution des deux établissements.

La laïcisation des deux établissements scolaires était faite mais à quel prix ? Le 7 août 1900, le tribunal civil de Nevers condamna la commission administrative de l'hospice à établir, dans un délai de trois mois à compter de la signification du jugement, trois religieuses dans l'école du Bon Pasteur et deux religieuses dans l'hospice. Celle-ci s'adressa en vain à plus de 450 congrégations. Le délai écoulé, la révocation de la donation LEFEBVRE fut prononcée pour inexécution de la douzième condition. Les immeubles dépendant de l'hospice du Bon Pasteur, ainsi que la créance Boucaumont, durent être restitués aux héritiers de la donatrice. Le 1<sup>er</sup> octobre 1901, l'école publique des filles n'existait plus. Une classe fut installée provisoirement dans le Sacré-Cœur, les deux autres occupèrent les dépendances de la mairie.

Le maire de Dornes, président de la commission administrative de l'hospice, porta l'affaire en appel. La cour de Bourges, le 21 mai 1901, confirma le jugement du tribunal de Nevers dans toutes ses dispositions. Elle accorda à la commission un délai de six mois à compter de la signification de son arrêt pour exécuter les condamnations prononcées. Le docteur BROUILLET ne s'avoua pas battu, il demanda un pourvoi en cassation à la chambre des requêtes. Bien *que la commune semble avoir toutes les chances sérieuses de gagner le procès*, l'arrêt de la cour de cassation confirma le jugement du tribunal civil et le décret de la cour d'appel. La cause était désormais perdue. Mais, les héritiers poursuivirent leur action. Ils voulaient obtenir la restitution de tous les legs.

Le 19 février 1907, le tribunal civil de Nevers ordonna à la commission administrative de rendre l'établissement du Sacré-Cœur et la créance Pinton aux héritiers de la donatrice. La condamnation fut prononcée pour inexécution de l'ensemble des conditions de la donation. Mais, le mois précédent, en janvier 1907, la commune avait pris les devants, en louant aux héritiers, l'école des garçons. Le bail fut établi pour 15 ans. Le loyer était modique, 150 francs par an. Malgré cet arrangement, le Sacré-Cœur connaîtra encore des heures tumultueuses au cours des vingt années suivantes.

Le 24 juin 1909, le tribunal civil de Nevers révoqua le dernier legs de Mme LEFEBVRE en faveur de la commune *pour inexécution de la condition dont était assortie ledit legs*. Il ordonna que, dans le mois suivant la signification du jugement, la commission administrative restituât aux héritiers de la donatrice la maisonnette et la somme donnée. Or, le bureau de la poste aux lettres occupait les locaux. Aussi, le tribunal ordonna une astreinte de 20 francs par jour de retard pendant un délai d'un mois. Ce dernier écoulé, une nouvelle astreinte fut statuée. Finalement de tous les legs ne subsista que celui du cimetière<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> A l'exemple des autres, il avait été accompagné de plusieurs conditions, dont notamment le retour du lieu aux héritiers de Mme LEFEBVRE dès l'arrêt des inhumations.

# LE LYCÉE DE NEVERS DE 1875 À 1881 QUAND JULES RENARD Y ÉTAIT ÉLÈVE

Jean BUGAREL 

## *La rentrée de Jules Renard au lycée de Nevers.*

En 1875, les parents de Jules Renard décidèrent de mettre leurs deux garçons : Maurice 13 ans, et Jules 11 ans, dans un établissement d'enseignement secondaire. Mais le père voulait un enseignement laïque et la mère une éducation religieuse. La solution fut un compromis : les deux enfants seraient pensionnaires dans une institution religieuse, l'institution Saint-Louis, dirigée par M. Rigal et suivraient les cours du lycée comme externes. M. Rigal était un ancien surveillant-général du lycée de Nevers. Son établissement dispensait un enseignement complet pour les petites classes, pensionnaires et externes et servait de pension pour des élèves qui étaient inscrits comme externes au Lycée. C'est ainsi que Alfred Massé le fréquenta comme externe, de 6 ans à 11 ans, puis entra en sixième au lycée<sup>1</sup>.

Cette année-là<sup>2</sup>, la rentrée des classes eut lieu le jeudi 7 octobre (les internes étaient rentrés au lycée, la veille à huit heures du soir).

Jules Renard évoque l'un de ses départs de la maison familiale :<sup>3</sup>



Lycée de Nevers et Abside Saint-Pierre vers 1900

*Le jour de la rentrée (la rentrée est fixée au lundi matin, 2 octobre ; on commencera par la messe du Saint-Esprit), du plus loin qu'elle entend les grelots de la diligence, Mme Lepic tombe sur ses enfants<sup>4</sup> et les étreint d'une seule brassée. Poil de Carotte ne se trouve pas dedans. Il espère patiemment son tour, la main déjà tendue vers les courroies de l'impériale, ses adieux tout prêts, à ce point triste qu'il chantonne malgré lui.*

*"Au revoir, ma mère, dit-il d'un air digne.*

*–Tiens, dit Mme Lepic, pour qui te prends-tu, Pierrot ? Il t'en coûterait de m'appeler "maman" comme tout le monde ? A-t-on jamais vu ? C'est encore blanc de bec et sale de nez et ça veut faire l'original !"*

*Cependant elle le baise, une fois, au front, pour ne pas faire de jaloux.*

Bien qu'on ne puisse confondre entièrement Jules Renard avec son personnage de Poil de Carotte, ni sa mère avec Mme Lepic, beaucoup de détails sont d'authentiques souvenirs, la diligence et la messe de rentrée par exemple. Pour

<sup>1</sup> Alfred Massé. Notes de famille et souvenirs personnels, manuscrit, ADN Ms 30, pp. 73 et suivantes (Archives Départementales de la Nièvre).

<sup>2</sup> Nous avons puisé une bonne partie des renseignements suivants dans la collection des Palmarès de distribution des prix. A.L.J.R. vol. 1873-1883. (Archives du Lycée Jules Renard).

<sup>3</sup> Poil de Carotte. Folio, 1979, aller et retour, p.87-88. Toutes les citations de cet ouvrage sont tirées de cette édition.

<sup>4</sup> En plus des deux garçons, il y avait aussi leur sœur Amélie qui, elle, se rendait à la pension des dames Millet.

comprendre l'attitude de l'enfant à ce point triste qu'il chantonne malgré lui, il faut se reporter quelques lignes plus haut : *Poil de Carotte est tellement content de se voir en vacances, qu'il en pleure. Et c'est souvent ainsi ; souvent il manifeste de travers.*

Comme la plupart des pensionnaires, les fils Renard ne devaient rentrer chez eux qu'aux vacances de fin de trimestre. Voici un récit de retour pour les vacances du jour de l'an qui, alors, ne duraient que quatre jours, un voyage qui prend les allures d'une aventure pleine de dangers et d'angoisse<sup>5</sup> :

*D'ordinaire, c'était la diligence qui nous menait au pays, passer les vacances du jour de l'an. Elle faisait le service quotidien. Elle partait de Nevers à minuit et mettait une huitaine d'heures pour arriver à notre village situé sur la route du chef lieu à la sous-préfecture.*



Lycée de Nevers – Cour d'Honneur

*Ce jour-là, le directeur de l'institution nous dit, à mon frère et à moi :*

*"M. Métour est venu chercher son fils. Il vous emmène avec lui dans sa voiture. Vous arriverez ce soir chez vos parents. Ce sera une surprise pour votre papa qui ne vous aurait attendus que demain matin. Je vais lui passer une dépêche".*

Mais la neige se met à tomber, la vieille berline à deux chevaux, louée par M. Métour, est ralentie, ils doivent s'arrêter pour la nuit chez lui, à une douzaine de kilomètres de Chitry où ils n'arrivent que le lendemain, par la diligence habituelle.

*Verrions-nous notre père très pâle après cette nuit d'angoisse, puis fou de joie dès qu'il apercevrait à l'intérieur de la diligence nos deux têtes chéries ?*

*Il nous attendait sur le pont, à l'entrée du village, et il marchait à grands pas ou tapait du pied ; était-ce d'impatience ou pour se réchauffer ? Nous ne fûmes jamais fixés. Il prit seulement soin d'ôter sa cigarette quand nous nous dressâmes vers sa barbe. Il dit à mon frère qui lui demanda s'il avait reçu une dépêche :*

*"C'était bien la peine d'envoyer une dépêche !"*

*Et à moi, qui déclarais que "nous resterions quatre jours !" il dit, sans qu'il me fût possible de deviner son émotion :*

---

<sup>5</sup> Œuvres, Pléiade, tome 2 L'Œil clair, Souvenir de neige, p. 519-522.

*"C'était bien la peine de vous déranger !"*

L'insensibilité apparente de M. Renard, soulignée dans bien d'autres passages, le rapproche bien sûr du personnage de M. Lepic.

Revenons à la journée de rentrée de Jules Renard. La matinée débuta à huit heures selon la coutume par la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la chapelle du lycée. L'église Saint-Pierre, ancienne chapelle du collège des Jésuites, étant devenue église paroissiale depuis 1829, une nouvelle chapelle construite pour la remplacer avait été inaugurée en 1839. À cette occasion avait été intronisé le nouvel aumônier, l'abbé Lebrun qui devait devenir principal du collège, puis en 1862, lorsque celui-ci fut transformé en lycée impérial, son premier proviseur jusqu'en 1870. C'est également avec son aide que l'année suivante, en 1871, fut fondée l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège et Lycée de Nevers, dont il devint le premier Président d'Honneur <sup>6</sup>.

L'après-midi de ce jour, les choses sérieuses commencent par une épreuve : toutes les classes composent dans les principales matières et comme le précise l'annonce faite par le proviseur, M. C. Canot (Officier de l'Instruction Publique) :<sup>7</sup> *"Ces compositions compteront pour le prix d'excellence, et seront prises en grande considération pour déterminer la force des élèves nouveaux ou ajournés qui auront à subir les examens prescrits par les règlements"*. En tant que nouvel élève, Jules Renard était donc particulièrement concerné.

### ***Un lycée délabré.***

En 1862, afin d'obtenir la transformation du collège municipal en lycée impérial, la Ville de Nevers avait fait des investissements très importants, un peu à contrecœur, car le Maire et les Conseillers municipaux auraient préféré réserver ces financements à d'autres opérations. Plusieurs fois dans le passé, depuis 1811, il en avait été question. À vrai dire, l'intérêt que la Ville voyait à cette transformation était, qu'une fois devenu lycée, cet établissement serait à la charge de l'État. Mais auparavant, il fallait mettre les bâtiments en conformité avec les normes imposées par le ministère, et à chaque tentative, la Ville qui voulait investir le moins possible (pas plus de 150 000 francs en 1862) avait reculé devant les dépenses exigées par l'État.

Finalement, le Préfet de la Nièvre, l'Inspecteur d'Académie et diverses autorités avaient fait pression sur la municipalité pour l'amener à se décider. Des arrangements avaient été pris avec le Ministère pour diminuer certaines de ses exigences et obtenir des subventions et des autorisations d'emprunt. La Ville s'était enfin décidée et avait voté les crédits nécessaires soit 241 000 francs qui furent portés dans une deuxième délibération, à 362 000 dont 150 000 venant de subventions départementales. Notons au passage qu'en fin de compte les dépenses s'élevèrent à 444 944 francs. Les devis de départ avaient été largement sous-évalués, sans doute pour obtenir plus facilement l'accord des conseillers municipaux <sup>8</sup>.

Mais malgré le coût de ces transformations presque aussi élevé que celui de la construction d'un lycée neuf, ce n'était finalement qu'un vieux collège plus au moins bien modernisé, avec quelques bâtiments ajoutés et aucun espace disponible pour s'agrandir.

Il disposait de 11 salles de classe, d'environ 40 mètres carrés chacune, de huit études pour les pensionnaires et d'une pour les demi-pensionnaires. Six dortoirs de près de 90 mètres carrés chacun, pouvaient accueillir les 200 pensionnaires prévus en 1862 (on en espérait 300 dans les années futures). La chapelle était située au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment jouxtant la rue Mirangron, au rez-de-chaussée duquel se trouvaient deux salles pour les classes primaires et

---

<sup>6</sup> Sur ces points voir nos autres études (à paraître) sur l'histoire du Lycée de Nevers et celle sur *Claude Tillier instituteur*, in : *Colloque Claude Tillier* BNN et SAC éd., Nevers, 2003, p. 5-78. (Bibliothèque Municipale de Nevers et Société Académique du Nivernais) Claude Tillier était ami de l'abbé Lebrun.

<sup>7</sup> Cette formule figure sur la dernière page des Palmarès de chaque année, de même que l'annonce de la messe du Saint-Esprit.

<sup>8</sup> Voir notre étude (à paraître) sur cette période.

deux pour les arts d'agrément. La Ville avait également acheté l'Hôtel de Bourgoing pour y loger les administrateurs et l'aumônier. Le parloir et la loge du portier se trouvaient près de l'entrée, sur la place du Puits des Ardilliers.

En 1881 quand Jules Renard achève sa rhétorique, les bâtiments avaient mal vieilli et le Préfet de la Nièvre, M. Levaillant, dans son discours de distribution des prix (le 2 août 1881) déclarait : *"il reste encore beaucoup à faire. Il reste notamment à donner à l'Université des édifices dignes d'elle. Cette tâche s'accomplira à son tour. C'est au milieu de ces murs délabrés que j'ose en exprimer l'espérance"*. (Vives approbations).

Jules Renard ne l'oubliera pas et quand il reviendra en 1909, pour présider, à son tour, la distribution des prix, il constatera avec beaucoup d'ironie : *"Je le revois, ce vieux lycée, avec une douce joie, mêlée j'en conviens de quelque surprise, que je ne sais comment exprimer, car je le retrouve après vingt-huit ans au même endroit"*.

Jules Renard feint de s'étonner de retrouver un vieux lycée au lieu d'un établissement neuf : *Pendant mon année de rhétorique, on parlait déjà de le déplacer : certaines idées ne mûrissent que lentement.*

*Je n'ai pas l'indiscrétion de voir dans cette immobilité, autre chose qu'une preuve de ce respect, parfois excessif, qu'ont les Français pour les monuments âgés et je me garde, humble maire de mon village de me mêler des affaires municipales d'un chef-lieu. Tout au plus puis-je souhaiter platoniquement que, pareil au cèdre vivace et vagabond de Victor Hugo, ce vénérable lycée se dérachine, quelque jour prochain de grand vent, et s'envole, avec ses bancs, ses cahiers, ses livres et son concierge, pour se poser ailleurs où il trouvera plus d'espace et plus d'air, plus de solitude et j'ose dire, malgré les progrès d'hygiène réalisés par M. le Proviseur, plus de confort moderne.*

Après le mot concierge, son discours fut interrompu par une explosion de rires et d'applaudissements de la part des élèves, nous verrons pourquoi plus loin.

Rien en apparence n'a changé au lycée, pas même les élèves. *Je vous revois, mes chers camarades, comme si vous tenant par le bras, je me promenais en rond, avec vous, dans la cour.* Il retrouvait en effet dans le palmarès de 1909, les noms de ses anciens camarades portés par leurs fils.

La tradition des distributions de prix avec leurs discours, le marqua beaucoup. Lui-même, dès qu'il eut atteint une certaine notoriété, fut souvent sollicité pour cet exercice, surtout dans les écoles élémentaires, car il fut pendant plusieurs années délégué cantonal et remplit avec beaucoup de soin cette fonction. Ces discours ne lui paraissaient pas une corvée et il avoue en 1895<sup>9</sup> :

*Et, moi, j'avais envie d'aller tout de suite à n'importe quelle distribution de prix, prononcer mon premier discours. Mes gestes marchaient tout seuls et ma voix donnait d'elle-même.*

Le discours de 1909 est d'autant plus émouvant que sa mort était proche. À la distribution des prix suivante, A. Massé Député de la Nièvre, condisciple de Jules Renard faisait l'éloge funèbre de son ami.

En 1925, un condisciple de Jules Renard qui fut aussi son médecin et son ami, Jules Renault, présidant la Distribution des Prix<sup>10</sup> eut la bonne idée dans son discours, d'évoquer ses propres souvenirs.

Et d'abord ceux des cérémonies analogues où il gravissait *ces mêmes gradins pour recevoir de celui qui occupait cette place un beau livre rouge, une légère couronne verte, une accolade avec des paroles aimables, que le bruissement de mes oreilles ne me permettait pas d'entendre.* L'impression qu'il veut souligner est celle de l'immutabilité du lycée, c'est pourquoi il suppose qu'à cette époque déjà, il en était de même pour ses prédécesseurs. *J'ai des visions d'un général souriant tout chamarré d'or, d'un préfet souriant tout chamarré*

---

<sup>9</sup> Journal 1887-1910, Bouquins, R Laffont éd. Paris 1990, 2 mars 1895, p. 211, (toutes les citations de cette oeuvre sont tirées de cette édition).

<sup>10</sup> Palmarès de 1925

d'argent, d'un vieux monsieur souriant, qui, sans doute, comme moi aujourd'hui, songeait à son enfance et qui pensait que rien n'était changé dans son lycée depuis cette époque lointaine.

Plus de quarante-cinq ans après sa scolarité, seize ans après le discours de Jules Renard de 1909, Jules Renault retrouvait un lycée identique : *J'ai retrouvé sa façade avec cette architecture indécise, longtemps en faveur, qui permettait de confondre la porte d'un lycée avec celle d'un hôpital, d'un asile ou d'une prison ; le parloir, dont la demi-obscurité donnait aux parents et aux enfants la sensation d'être dans un parloir de couvent et les engageait à parler d'une voix ouatée ; la cour d'honneur, dont le nom remonte sans doute à l'époque où elle était réservée aux jésuites, premiers professeurs du collège ; elle a perdu un arbre mystérieux, importé de la Judée ou du Japon, qui à l'étroit dans ce couloir avait lancé très haut ses branches pour atteindre l'air et la lumière, et qui, par une habitude ancestrale, fleurissait aux grandes chaleurs et jonchait, en cette saison, le sol de pétales jaunes d'une odeur pénétrante.*

*Je revois les salles qui l'entourent avec leurs fenêtres garnies de grillages serrés, destinés probablement à nous préserver des distractions du dehors et réussissant sûrement à donner à nos classes un aspect de sous-sols ; les salles d'étude, plus récentes, bien éclairées par leurs larges fenêtres, agréables en été, mais chauffées en hiver moins par les poêles défectueux et mal alimentés que par les radiateurs humains ; les dortoirs, où l'eau, chichement distribuée, resta gelée, sans que nous pensions à le regretter, pendant tout un mois durant le dur hiver 1879-80 ; les deux cours jumelles, trop petites alors pour le nombre des élèves, et que l'on pensa agrandir en jetant bas le mur qui les séparait.*

*Je revois ces classes, ces études ces cours peuplées d'enfants, travailleurs ou distraits, tristes ou gais, tous jouant, criant pendant les récréations, puis d'adolescent plus calmes, tournant autour de la cour et déjà devisant, d'un air grave de leurs projets d'avenir.*

Jules Renault avoue que *malgré le charme mélancolique qui se dégage de ces vieux murs, malgré leur chuchotement évocateur, j'aurais aimé ne pas les retrouver et voir à leur place un joli jardin, dont notre cité ducal aux rues tortueuses a un si grand besoin.*

La reconstruction du lycée envisagée à nouveau avant la guerre de 1914, puis avant celle de 1939, devra finalement attendre que les bombardements de 1944 ayant anéanti la plupart des bâtiments, la construction d'un lycée neuf commence enfin, avec quand même pas mal d'années de réflexion. Le nouveau lycée qui porte le nom de Jules-Renard n'ouvrant ses portes (partiellement) qu'en 1958 soit 77 ans après la promesse du Préfet, M. Levailant<sup>11</sup>.

### ***L'administration du Lycée à l'époque de Jules Renard.***

À cette époque, l'effectif complet du personnel ne comprenait que cinq administrateurs (dont l'aumônier), vingt-huit professeurs et onze surveillants.

Jules Renard étant pensionnaire chez M. Rigal, n'a sans doute guère eu affaire au Service de Santé du Lycée constitué d'un ou deux médecins qui à cette époque étaient MM. Robert Saint-Cyr et Ranque, et d'un dentiste, M. Lalement, qu'on appelait en cas de besoin et qui faisaient les visites médicales réglementaires. L'infirmerie était tenue par des Religieuses de l'Union de Rodez.

Il existait aussi une Commission d'Hygiène, depuis 1864, qui surveillait tous les lycées de l'académie.

Le lycée était dirigé par un Bureau d'Administration créé dès 1762, après le départ des Jésuites, et qui à l'époque de Jules Renard comprenait outre le Préfet de la Nièvre, l'Inspecteur d'académie, le Maire de Nevers et bien entendu, le Proviseur du Lycée, diverses personnalités : MM. Mérijot, président du tribunal civil ; Moreau, ingénieur en chef ; Brichteau, banquier ; Fieffé, juge de paix ; Dutray, conseiller municipal et Regnault, avocat.

---

<sup>11</sup> Voir notre étude (à paraître) sur l'histoire de la reconstruction du lycée.

Pour l'Enseignement Secondaire Spécial, il existait aussi un Conseil de Perfectionnement comprenant l'Inspecteur d'Académie, le Maire de Nevers et le Proviseur mais aussi des "techniciens" : MM. Maillard, colonel d'artillerie en retraite ; Mallevall, ancien président du Tribunal de Commerce et MM. Saglio et Thévenin qui furent directeurs respectivement de l'Usine de Fourchambault et de l'Usine de la Pique.

Comme on le voit, la liaison entre les lycées et le monde de l'industrie n'est pas une invention moderne.

### *L'organisation des enseignements*

Le lycée avait une structure bien différente de celle d'aujourd'hui. Il était divisé en trois sections : l'Enseignement Classique, l'Enseignement Secondaire Spécial et une Classe Primaire Préparatoire.

L'enseignement secondaire classique comprenait trois divisions : élémentaire (classes de huitième et septième) ; de grammaire (classes de sixième, cinquième et quatrième) et supérieure (classes de troisième, seconde, rhétorique, philosophie, préparatoire à mathématiques élémentaires et enfin mathématiques élémentaires) soit au total onze classes.

L'enseignement secondaire spécial comprenait une année préparatoire et trois autres années soit au total quatre classes, (la classe préparatoire à mathématiques élémentaires permettait aux bons élèves de l'enseignement spécial d'entrer en mathématiques élémentaire et donc de passer le baccalauréat correspondant). C'est cette voie que suivra le frère de Jules Renard, Maurice.

La classe primaire préparatoire à la division élémentaire et à l'enseignement spécial comprenait elle-même deux divisions correspondant aux classes de dixième et neuvième.

Le lycée comptait donc au total dix-sept classes ou sections.

### *Qu'enseignait-on au Lycée ?*

Le contenu des études était essentiellement littéraire. Dès la huitième, on étudiait le français, le latin, l'anglais, l'allemand, l'histoire et la géographie et enfin le calcul. Cette classe correspondant à peu près à notre C.M.1, c'est donc vers huit ou neuf ans que les enfants commençaient l'étude du latin et de deux langues vivantes. (L'introduction d'une langue vivante à l'école élémentaire de nos jours n'est donc pas une si grande innovation).

En sixième, on commençait le grec. En quatrième, le calcul devenait : arithmétique et géométrie, puis, en troisième : mathématiques. À cela s'ajoutaient : l'histoire naturelle en seconde, le discours latin et français en rhétorique (première), la dissertation française et latine et la physique-chimie en classe de philosophie où, chose curieuse, la philosophie elle-même ne figure pas dans les palmarès comme matière d'enseignement et de composition.

Dans les classes de mathématiques élémentaires (en deux années) nous trouvons morale et littérature et dessin graphique en plus des mathématiques et de la physique-chimie, bien entendu, mais il y a toujours du latin, de l'histoire-géographie et une langue vivante.

L'Enseignement Secondaire Spécial, ancêtre de l'enseignement moderne, ignorait le grec mais ajoutait à la littérature française, aux langues vivantes et à l'histoire-géographie, les mathématiques appliquées, la comptabilité, écriture et tenue des livres comptables, la morale et la législation usuelle, les travaux graphiques (dessin industriel et levers topographiques ou arpentage) et un programme de sciences physiques et naturelles. Il aboutissait à un diplôme spécial qui ne deviendra un baccalauréat que plusieurs années plus tard.

Enfin des cours spéciaux étaient ouverts aux élèves de toutes les classes, l'instruction religieuse en premier lieu, mais aussi le dessin d'imitation et la musique vocale. Les cours particuliers à l'enseignement spécial pouvaient être suivis facultativement par les élèves des autres classes et il y avait aussi des cours de gymnastique dont le professeur, M. Clément figurait dans la liste des professeurs d' "Arts ".



A ce propos le discours déjà cité de Jules Renault nous éclaire sur la considération que les élèves (et sans doute les professeurs en général), portaient vers 1880 à l'éducation physique et aux sports par rapport à leur place dans le lycée de 1925 :

*J'ai appris que vous faisiez de la gymnastique : nous la dédaignons et beaucoup de mes contemporains se seraient sentis diminués par l'attribution d'un prix de gymnastique, qui stigmatisait à leurs yeux la supériorité du muscle sur le cerveau. Il paraît, que vous vous adonnez au tennis et aux variantes du football : nous ne connaissons que l'escrime, souvenir attardé de la chevalerie et assurance supposée contre les risques d'un duel, encore possible à notre époque.*

*De mon temps, vous auriez pu, les jeudis et les dimanches, voir sur toutes les routes qui partent de Nevers de petits groupes de collégiens marchant d'un air morne et suivis par un surveillant, silencieux comme un berger qui craint de laisser ses moutons s'égarer : vous, vous êtes conduits par un maître souriant au Pré-Fleuri, sur le terrain des sports ; vous êtes suivant les circonstances, acteurs ou spectateurs, et les plus jeunes s'initient aux règles du jeu en regardant leurs aînés, qu'ils envient.*

*Mieux encore : vous avez fondé un Club Athlétique du Lycée, le C.A.L.N., en une abréviation incompréhensible, mais fort à la mode, et votre club va faire des matches avec d'autres lycéens jusqu'à Moulins ou à Bourges. Pareille idée ne nous serait jamais venue et, en tout cas, nous n'aurions pas osé l'émettre, de peur qu'une admonestation violente nous la fit rentrer dans la gorge et sortir de la cervelle.*

Jules Renault poursuivait en faisant l'éloge du sport et de ses mérites pour le développement physique mais aussi moral de la jeunesse.

### ***Le contenu idéologique de l'enseignement***

Peut-on avoir quelque idée du contenu idéologique de l'enseignement dispensé au Lycée de Nevers à l'époque de Jules Renard ?

Il faudrait pour cela avoir en mains les manuels en usage et les notes de cours prises par les élèves. Malheureusement ces matériaux manquent. Pourtant nous avons eu la chance de découvrir un livre de prix du Lycée de Nevers, sans doute destiné à un élève de rhétorique ou de philosophie aux alentours de 1880-1890<sup>12</sup> soit, avant ou peu après le départ de Jules Renard. Comme on peut supposer que ce livre n'a pas été choisi par hasard, mais qu'il reflète bien le *climat* spirituel du lycée à cette époque, on peut tirer de son étude des renseignements très utiles

Cet ouvrage, s'intitule *ÉTUDES sur la THÉORIE DE L'ÉVOLUTION aux points de vue psychologique, religieux et moral*<sup>13</sup>. Son contenu est très significatif. L. Carrau expose, en les critiquant, les théories transformistes et évolutionnistes, l'exposé en est très honnête et très complet mais on voit clairement que sa principale préoccupation (et sans doute celle d'une grande partie de l'opinion cultivée de son temps) est de sauver à tout prix la thèse d'un Dieu créateur de l'univers et de l'homme, que ces théories risquaient de mettre à mal.

Il tente de démontrer que l'hypothèse d'un Dieu-Créateur est hors du champ de l'étude scientifique. Mais son argumentation est purement formelle. Il utilise les règles de la logique pour construire des syllogismes sans faille (il parle de *déduction invincible*), sans se soucier de savoir si les éléments sur lesquels il raisonne correspondent ou non à une réalité scientifiquement constatée : *Le transformisme est-il ou non fondé en logique et en fait ?* Il est significatif que la valeur *logique* passe avant la concordance avec la réalité.

Il niait donc toute possibilité d'évolution de l'animalité à l'humanité en la déclarant *impossible à concevoir*. Ce qui le choque en fait c'est que l'homme fasse partie du "règne" animal et ne soit pas le fruit d'une *création* exceptionnelle.

---

<sup>12</sup> Il manque la feuille d'attribution du prix qui nous aurait renseigné sur la date exacte et le nom de l'élève.

<sup>13</sup> L. Carrau (professeur de philosophie à la faculté des lettres de Besançon), Hachette éd., Paris, 1879.

Cette attitude vis à vis de la science est caractéristique de toute cette période et nous permet de comprendre une des raisons de la prédominance absolue des études littéraires, les *humanités*, dans les programmes d'enseignement et le mépris des sciences, et même de l'histoire, alors qu'on accordait une importance primordiale à la logique, comme si dans le fond il importait plus de bâtir des syllogismes parfaits, considérés comme seuls critères de vérité, que de savoir si ce dont on parlait était réel ou non.

La crainte qu'exprimait Carrau de voir les avancées scientifiques porter un coup mortel *aux dogmes essentiels du théisme philosophique*, explique sa méfiance déclarée à l'égard du monde des sciences et de leur enseignement. Il voudrait interdire aux scientifiques d'intervenir en dehors de leur sphère étroite, *Le problème de l'origine première des choses est et restera toujours un problème transcendant*<sup>14</sup> et réserver aux seuls philosophes le droit d'en parler, il utilise d'ailleurs le mot *dogmes*, terme significatif qui exclut toute discussion et toute remise en cause.

C'est aussi un caractère des mentalités de cette époque<sup>15</sup> où rares sont les athées sans problèmes avec eux-mêmes, et où officiellement au moins, la pensée générale était une sorte de *théisme* plus ou moins philosophique, dans les milieux cultivés, et plus vague et élémentaire, dans les milieux populaires. Mais presque partout, on rejetait avec force l'*athéisme*. C'est aussi l'ambiguïté que l'on trouve chez Jules Renard qui s'il affirme fortement son anticléricalisme, a une position beaucoup plus complexe vis-à-vis de Dieu.

### ***La scolarité de Jules Renard à Nevers***

Jules Renard arrive donc au Lycée avec un frère de deux ans son aîné et qui le domine nettement. Maurice dans la réalité ressemblait fort à son personnage dans *Poil de Carotte*. À la pension Rigal, il fit connaître le surnom de son frère.

La cousine de Jules Renard<sup>16</sup>, *Mme Capponi*, précise encore dans sa lettre au Monde - 14 Juin 1954 - *que ce surnom de Poil de Carotte ne lui a jamais été donné en famille "C'est ma, mère (Amélie<sup>17</sup>) qui me l'a affirmé"*.

*Ce surnom donné habituellement en Nivernais aux enfants roux, lui avait été attribué officiellement au Lycée de Nevers par un professeur qui ne connaissait pas son nom, à l'occasion d'un petit chahut où il s'était, fait distinguer. Ce surnom lui était resté auprès de ses camarades de classe. C'est l'un d'eux, Alex Grémion<sup>18</sup> qui, bien longtemps après, l'a révélé dans un petit article parti dans la presse nivernaise.*

Alexandre Grémion affirme en effet :

*Renard avec deux autres élèves de Rigal, Piegoy et Mahaut<sup>19</sup>, étaient du cours de troisième que professait M. Berton. La salle de classe était celle qui est le plus près de l'église Saint-Pierre, rue de la Préfecture. Les trois Rigal étaient placés dans la partie surélevée, au fond de la, classe. Ce jour-là, ils se dissipaient très probablement, puisque le professeur interrompit son cours pour les interpeller. S'adressant à Mahaut il lui demanda son nom.*

*- Comment s'écrit-il ?*

*- M.A.H.A.U.T. répondit l'interpellé, en détachant chacune des lettres.*

---

<sup>14</sup> La transcendance qualifie la connaissance qui vient de Dieu et est transmise aux hommes par la révélation, l'immanence qualifie la connaissance que l'homme peut acquérir par lui-même grâce à la science.

<sup>15</sup> Voir notre étude sur *Une famille d'instituteurs de la Nièvre, les Gilhodes, 1840-1905*, in *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation*, N° spécial, Nevers, 2002. Le spiritualisme (théisme) caractérise bien la mentalité des instituteurs de cette époque.

<sup>16</sup> Docteur Louis Tixier, *Essai sur la vie, la maladie et la mort de Jules Renard* éd. Journal du Centre Delayance, Nevers 1961 (B.L.J.R.)

<sup>17</sup> La sœur de Jules.

<sup>18</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de lui dans les palmarès de cette époque, mais la moitié au moins des élèves n'a jamais eu l'honneur d'une nomination.

<sup>19</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de ces deux élèves dans le palmarès de troisième de 1879. N'y figurent que trois élèves de la pension Rigal : Renard, Manreau et Paillard. Même remarque que pour Grémion.

- Puisque vous aimez si bien chahuter, passez à la porte.

Cette petite scène ne pouvait que provoquer le fou rire dans toute la classe. Renard se distinguait probablement parmi les rieurs, puisque le professeur le désignant du doigt :

- Et vous, là, le Poil de Carotte, votre nom ?

Avant que Renard ait eu le temps de répondre, un nouveau rire général avait accueilli le surnom qui devait lui rester parmi ses camarades.

Son cours fini, le professeur, qui était un excellent homme, crut devoir faire un brin de morale... et ses excuses aux trois Rigal.

- Il faudra vous faire à la discipline du lycée. Quand le professeur parle, vous devez rester silencieux. Votre dissipation m'a obligé de vous interpellé en termes un peu vifs, mais ne voyez là qu'une boutade, sans intention de vous vexer.

Celui qui aurait pu l'être, c'est Renard, dont le physique avait déterminé le surnom dont le professeur l'avait gratifié. Déjà observateur aigu et ironique, il ne s'en formalisa pas et ne l'oublia pas non plus, puisqu'il en fit le titre de l'ouvrage qui consacra sa réputation.

Ce ne serait donc qu'en classe de troisième que Renard aurait été affublé du surnom de *Poil de carotte*, sans doute en début d'année puisque le professeur, M. Berton, ne connaissait pas encore le nom de ses élèves. Rappelons que, comme nous l'avons signalé plus tôt, la classe de troisième faisait partie de la *division supérieure*. Renard avait donc changé de quartier dans le lycée et d'un quartier à l'autre, les élèves ne se mélangeaient pas et la discipline changeait de forme.

Alfred Massé qui avait été externe à l'institution Rigal de 1876 à 1881 (puis au Lycée de 1881 à 1884), y avait fait la connaissance de Jules Renard et affirme dans ses souvenirs personnels que ce sobriquet lui avait été donné par ses condisciples<sup>20</sup>. Ceci contredit évidemment l'affirmation de Léon Guichard<sup>21</sup> qui prétend que selon le même M. Massé, *le sobriquet de Poil de Carotte ... de sa famille l'avait suivi à la pension*<sup>22</sup>, affirmation que Léon Guichard rectifie lui-même en citant les souvenirs d'Alexandre Grémion et *Le Réveil républicain*<sup>23</sup>, cités ci-dessus. Massé se serait donc contredit entre le témoignage apporté à Léon Guichard et la rédaction de ses propres souvenirs.

Jules n'a donc plus qu'un moyen d'assurer sa défense contre ce ridicule, c'est de montrer sa supériorité dans les études et il deviendra un brillant élève.

En fait le sobriquet le plus ancien de Renard semble bien différent, comme le précise Léon Guichard en citant un article du *Réveil républicain*<sup>24</sup> :

*Les petits camarades de Jules Renard à Chitry l'avaient surnommé "Tête de pique", à cause de son caractère rageur et batailleur. Là serait peut-être l'origine du nom que Renard a donné à la famille de Poil de Carotte ; Lepic. En tout cas, "Poil de Carotte" ne répond qu'à la couleur de ses cheveux : "tête de pique" peint son caractère*<sup>25</sup>.

### ***Les résultats des frères Renard.***

Maurice entre dans l'enseignement secondaire spécial où il obtient d'assez bons résultats.

#### Les palmarès de Maurice Renard.

Classe de 3<sup>ème</sup> année : 2<sup>ème</sup> accessit de Mathématiques appliquées, et de Morale et Législation usuelle.

Classe préparatoire aux mathématiques élémentaires : 1<sup>er</sup> accessit d'Excellence, Prix de Mathématiques, et de Sciences physiques et naturelles.

Classe de Mathématiques élémentaires : 2<sup>ème</sup> accessit de Mathématiques, et de Physique et chimie.

<sup>20</sup> Alfred Massé, *Notes de famille et souvenirs personnels*, manuscrit, AD Ms 30, pp. 73 et suivantes.

<sup>21</sup> Léon Guichard, *Dans la vigne de Jules Renard*, chap. intitulé : *Jules Renard au lycée de Nevers* p. 215 à 219 cet article avait paru dans le *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, n° 32, 1957.

<sup>22</sup> Op. cit. p. 219 note 10.

<sup>23</sup> Op. cit. *L'origine du surnom Poil de Carotte* p. 220-221.

<sup>24</sup> *Le Réveil républicain*, 28 avril 1904, Léon Guichard, op. cit. p. 221.

<sup>25</sup> *Tête de pique*, ou bien *Tête de pioche* qui semble plus près de l'expression habituellement employée.

### Les palmarès de Jules Renard.

Nous ne savons pas comment et où ses biographes<sup>26</sup> ont pris leurs renseignements, mais ce qu'ils disent sur ce point est incomplet ou faux. Voici donc, pris sur les documents officiels, les résultats de ses six années de classe au Lycée de Nevers<sup>27</sup>.

Classe de sixième : 3<sup>ème</sup> accessit de Thème latin ; 2<sup>ème</sup> prix de version latine, 1<sup>er</sup> accessit de calcul.

Classe de cinquième : 1<sup>er</sup> accessit de version latine.

Classe de quatrième : 2<sup>ème</sup> accessit d'excellence et de thème latin, 4<sup>ème</sup> accessit d'arithmétique et notions de géométrie.

Classe de troisième : 1<sup>er</sup> prix de composition française, 2<sup>ème</sup> prix de thème latin, 2<sup>ème</sup> accessit de version latine et de vers latins, 2<sup>ème</sup> prix de thème grec et de version grecque.

Classe de seconde : 2<sup>ème</sup> prix d'excellence, 1<sup>er</sup> prix de narration française, 2<sup>ème</sup> prix de narration latine et de version latine, 2<sup>ème</sup> accessit de vers latins, 1<sup>er</sup> accessit de thème grec, de version grecque et d'histoire-géographie, 2<sup>ème</sup> accessit de mathématiques, 2<sup>ème</sup> prix de lecture et récitation classique, 3<sup>ème</sup> accessit de dessin d'imitation.

Classe de rhétorique : 2<sup>ème</sup> accessit d'excellence, 2<sup>ème</sup> prix de discours français, 3<sup>ème</sup> accessit de langue latine, 1<sup>er</sup> accessit de langue grecque, 3<sup>ème</sup> accessit de mathématiques, 2<sup>ème</sup> accessit de physique, 2<sup>ème</sup> prix de lecture et récitation classique.

Comme on le voit d'après ces résultats, la classe de sixième fut un peu difficile pour lui, difficultés d'adaptation à sa nouvelle vie sans doute mais aussi concurrence des élèves qui dès l'âge de sept à huit ans étaient entrés dans les classes élémentaires du lycée et avaient été "chauffés" pour ce passage en sixième ; on commençait effectivement une initiation au latin dès la classe de huitième. À la distribution des prix de 1876 il n'obtint donc que trois nominations. Cette année-là vingt deux élèves avaient été nommés sur une trentaine que comptait la classe, certains ayant "trusté" cinq à sept nominations sur cinquante six prix ou accessits décernés pour l'ensemble des disciplines.

Ce n'est guère plus brillant en cinquième ; en quatrième il est nommé trois fois mais son accessit d'excellence prouve qu'il était considéré par l'ensemble des professeurs, comme un bon élève. Depuis la sixième, les meilleurs de sa classe étaient des internes : Bardot Georges et Daudet Émile auxquels se joignirent en quatrième, Dalligny Jacques et en troisième, Renault Jules. Les palmarès de ces années-là prouvent que dans les classes de 6<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup>, la quasi totalité des prix et accessits reviennent en général aux internes du lycée.

En troisième, Jules Renard rejoint le peloton de tête avec six nominations. Même succès en seconde avec 10 nominations dont cinq prix. Il est nommé partout sauf en Histoire Naturelle et Langues Vivantes. Il obtient même le 2<sup>ème</sup> prix d'Excellence. A ce propos, il faut noter une erreur de mémoire dans une de ses lettres à son fils Fantec<sup>28</sup> à qui un de ses professeurs avait fait miroiter le Prix d'Excellence et finalement ne l'avait pas obtenu. Pour le consoler, il conte un de ses souvenirs

*J'ai eu en seconde je crois, une surprise comme la tienne. Il s'agissait d'un prix d'Honneur, mais on me l'a fait espérer jusqu'à la dernière minute. Tu vois ma tête à la distribution ! Tout cela est comique, dirait notre ami Capus. Il faut en rire.*

Léon Guichard précise en note de son édition de la *Correspondance* que Jules Renard eut en seconde, le prix d'excellence entre autres, ce qui est inexact : il n'eut que le 2<sup>ème</sup> Prix, c'est Bardot Georges qui eut le 1<sup>er</sup> Prix. Guichard rectifie lui-même cette erreur postérieurement<sup>29</sup>.

Mais Renard dans sa lettre, fait une autre confusion. Il n'y a jamais eu de Prix d'honneur en seconde. Au Collège et Lycée de Nevers, depuis 1832 un Prix d'honneur était attribué en classe de Philosophie au meilleur élève en Dissertation française, et en classe de Rhétorique au meilleur élève en discours français<sup>30</sup>. Les palmarès de chaque année récapitulaient la liste

<sup>26</sup> Léon Guichard cite ses sources : M.A. Grousset, ancien proviseur du Lycée et Massé, ancien député, qui auraient consulté pour lui les palmarès de 1876 à 1881. Il ne les a donc pas vérifiés lui-même et malheureusement ceux-ci ont été mal recopiés.

<sup>27</sup> Palmarès des années 1876 à 1881.

<sup>28</sup> Lettre du 10 juillet 1905, Op. cite p. 317-319.

<sup>29</sup> *Dans la vigne* ... op. cit. p. 217.

<sup>30</sup> Usage également suivi dans d'autres lycées.

complète des élèves ainsi primés depuis la fondation des Prix. C'est en Rhétorique que Renard faillit avoir ce prix mais c'est son ami Renault qui l'obtint (ainsi d'ailleurs que le 1<sup>er</sup> Prix d'Excellence), Renard eut le 2<sup>ème</sup> prix de discours français (et le 2<sup>ème</sup> accessit d'Excellence). Ajoutons que Renault, l'année suivante en classe de Philosophie décrocha le Prix d'honneur de Dissertation française.

Ces fameux Prix d'honneur étaient particulièrement appréciés. Le lauréat de Philosophie était accompagné à sa sortie par la fanfare, qui le suivait dans les rues de la ville. Le seul moyen de se débarrasser de ce bruyant cortège triomphal était de conduire ladite fanfare au café le plus proche et de lui payer la tournée générale<sup>31</sup>.

Nous savons par une lettre à son père, que l'allemand en particulier ne lui plaisait guère et qu'il en trouvait la prononciation difficile. Quant à l'Histoire Naturelle, il préférera plus tard écrire lui-même pour notre plaisir ses propres *Histoires Naturelles*. Tout cela est confirmé par un passage de *Poil de Carotte*<sup>32</sup> : (M. Lepic était venu surprendre ses enfants à Nevers, sur leur trajet, en rangs, du lycée à la pension Rigal, après les cours au lycée du matin).

*M. Lepic aime surprendre ainsi ses garçons. Il arrive sans écrire, et on l'aperçoit soudain, planté sur le trottoir d'en face, au coin de la rue, les mains derrière le dos, une cigarette à la bouche.*

*Poil de Carotte et grand frère Félix sortent des rangs et courent à leur père. ....*

*Tout à ses pensées tristes, Poil de Carotte répond mal aux questions de M. Lepic qui lui demande si le grec marche un peu.*

*Poil de Carotte : ça dépend. La version va mieux que le thème, parce que dans la version, on peut deviner.*

*Monsieur Lepic : Et l'allemand ?*

*Poil de Carotte : C'est très difficile à prononcer, papa.*

*Monsieur Lepic : Bougre ! Comment, la guerre déclarée, battras-tu les Prussiens, sans savoir leur langue vivante ?*

*Poil de Carotte : Ah ! D'ici là, je m'y mettrai. Tu me menaces toujours de la guerre. Je crois décidément qu'elle attendra, pour éclater, que j'aie fini mes études.*

*Monsieur Lepic : Quelle place as-tu obtenue dans la dernière composition ? J'espère que tu n'es pas à la queue.*

*Poil de Carotte : Il en faut bien un.*

*Monsieur Lepic : Bougre ! Moi qui voulais t'inviter à déjeuner. Si encore c'était dimanche ! Mais en semaine, je n'aime guère vous déranger de votre travail.*

La boutade de M. Lepic sur les prussiens, reflète bien, en tous cas, la mentalité, patriotique et revancharde de l'époque.

Dans une autre scène, à la fin d'un trimestre, dès leur retour à la maison, M. Lepic examine leurs bulletins trimestriels<sup>33</sup>.

*M. Lepic se promène, selon la coutume, d'une fenêtre à l'autre. Il relit les bulletins trimestriels de ses fils, surtout les notes écrites par M. le proviseur lui-même : celle de grand frère Félix :*

*"Étourdi mais intelligent. Arrivera."*

*Et celle de Poil de Carotte :*

*"Se distingue dès qu'il veut, mais ne veut pas toujours.*

*L'idée que Poil de Carotte est quelquefois distingué amuse la famille.*

Les résultats de Jules Renard étaient quand même meilleurs que ceux de *Poil de Carotte*.

Après donc une seconde assez brillante, la classe de rhétorique s'annonçait assez bien, le 4 décembre 1880, il écrit à son père<sup>34</sup> :

<sup>31</sup> Voir à ce propos les souvenirs d'Achille Millien que nous reprenons dans le chapitre de l'histoire du lycée correspondant à son époque.

<sup>32</sup> Op. cit., *Le Porte-plume*, p. 88-91.

<sup>33</sup> *Poil de Carotte*, op. Cit., *les Poux.*, p. 102.

<sup>34</sup> *Correspondance, 1864-1910*, éd. Léon Guichard, Paris, Flammarion, 1953, p. 11.

*Je viens d'être premier en mathématiques et septième en discours latin ... Pour cette dernière place, j'évite tout commentaire, étant donné mes idées, que tu connais d'ailleurs, sur toute composition en général et le discours latin en particulier.*

En rhétorique il fut aussi nommé sept fois. Il obtint même des accessits en mathématiques et en physique. Les meilleurs de la classe, avec lui, étaient des internes : Renault Jules qui obtint le Prix d'Honneur avec dix nominations, puis Dalligny Jacques, Déchez Émile et Sallé Louis, tous trois nommés comme lui sept fois.

À cause de son 2<sup>ème</sup> prix de discours français, sans doute M. Roy, lui voyait-il un avenir d'homme de lettres mais avec beaucoup de réserves, comme s'en souvient Jules Renard<sup>35</sup> :

*Un de mes professeurs de rhétorique, M. Roy, me disait : "Vous passerez par l'École Normale et vous ferez tout de suite de la littérature. Mais je vous en supplie, n'écrivez pas avant d'avoir trente ans". Je les ai, et quatre ou cinq livres derrière moi. Sais-je mieux ou moins bien écrire que si je n'avais jamais écrit ?*

Son professeur de rhétorique, au lycée Charlemagne, M. Séailles, ne semblait pas plus perspicace, c'est ce qu'il raconte à son père le 4 novembre 1882<sup>36</sup> :

*Il y a bien certaine appréciation de mon professeur. Je te la donne pour ce qu'elle est. "Vous devez être travailleur et chercheur, mais (je traduis ici sa pensée qu'il a voilée un peu plus, par politesse) votre intelligence est lourde, épaisse, tout allemande. Quant à la valeur littéraire de vos dissertations, n'en parlons pas. Vous écrivez mal sous tous les rapports. Vous avez un style de médecin ! Presque de pharmacien"!*

*En somme, monsieur me voit à sa manière : j'ai l'esprit d'un droguiste, ou à peu près ; et, s'il ne suffisait pas au pénible chercheur de broyer des herbes, il pourrait encore chercher ailleurs. Un journal d'un sou l'accepterait comme bâtisseur de faits divers.*

*"Vous n'avez sans doute pas lu d'écrivains imagés".*

*Non, monsieur. Je n'ai lu que Victor Hugo, Lamartine et Musset. Vous voyez ce qu'il m'en reste. Mais soyez tranquille : on demandera à d'autres plus d'éclat et de lumières, désespéré si au feu de ces autres on ne peut allumer que son fourneau d'alchimiste.*

*Je n'aurais, jamais eu ce rêve parmi mes rêves. Quelle chute !*

*Si ce malheureux plus tard n'arrive pas, comme on dit, les plus indulgents ; les plus sensibles, le plaindront : "C'était pourtant un bon travailleur !"*

*Oui, mais ce n'était que ça*

*Allons regarde en face le devoir. Emplis bien ta tête de cette grande idée qu'il faut faire son devoir : cela te suffira. Quelques ironiques diront que c'est peu, mais, toi, tu te consoleras en croyant que c'est tout. Il paraît que ce n'est pas rare, un bon travailleur. J'en cherchais, et j'en suis un. Il s'agit tout bonnement de connaître les choses.*

Renard apparaît, ulcéré par le jugement de son professeur, quasi désespéré quant à son avenir littéraire. Il serait intéressant d'avoir sa copie avec les annotations de Séailles. Mais les rhétoriciens de l'époque accordaient beaucoup d'importance au travail sur les métaphores plus ou moins conventionnelles, *le style imagé*. Jules Vallès dans *Le Bachelier* dénonce ces artifices auxquels il oppose l'expression vraie et la plus simple possible de la réalité.

Autre travers professoral, implicitement dénoncé ici par Renard, la tendance à passer d'un jugement technique sur un travail d'élève à un jugement de valeur sur sa personnalité et même sur sa carrière future. De même lorsque Péguy était élève (en khâgne<sup>37</sup>) au lycée Lakanal, son professeur de lettres avait-il écrit sur son bulletin qu'il ne serait jamais capable d'écrire une page de français correct. Par contre il avait eu un prix de gymnastique. Nul professeur n'est bon prophète pour ses élèves.

<sup>35</sup> *Journal*, op. cit., 22 février 1894, p. 162

<sup>36</sup> Cité par Louis Tixier, op. cit. p. 17.

<sup>37</sup> Pour les non-initiés, les deux classes de préparation post-baccalauréat, au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure, portent le nom officiel de *Lettres Supérieures* et *Rhétorique supérieure* (ou 1<sup>ère</sup> supérieure) et dans l'argot des lycéens : *Hypokhâgne* et *Khâgne*. Leurs élèves s'appellent des *Khâgneux*.

## *Jules Renard et sa mère.*

Jules Renault comme nous l'avons vu, était très lié à Jules Renard dont il demeurera l'ami et plus tard le médecin de famille. Nous savons grâce à l'ouvrage du Docteur Tixier que Renault décrivait son camarade<sup>38</sup> *comme un grand garçon aux cheveux roux, piolé, protégeant le faible contre le fort (Massé)<sup>39</sup> et sensible aux injustices. Au demeurant, un peu mou et lymphatique.*

Cette remarque de Renault est confirmée par une autre d'Alfred Massé, rapportée par Léon Guichard :

*Je n'ai de lui à cette époque lointaine que deux souvenirs précis : le sobriquet de Poil de Carotte qui, de sa famille, l'avait suivi à la pension, et sa réputation, passée de la cour des grands dans la nôtre, de prendre en toutes circonstances la défense de ceux contre lesquels s'exerçait, souvent sans pitié, la malignité des camarades. De là des rixes et des batailles dont l'écho était parvenu jusqu'à nous.*

Léon Guichard commente ainsi cette remarque : *Cette attitude de "redresseur de torts" concorde tout à fait avec les sentiments juvéniles qui s'affirment dans la lettre du 4 décembre 1880, où Jules Renard exprime à son père les sentiments que lui inspirent et son professeur de rhétorique et le directeur de l'institution Saint-louis, M. Rigal.*

Toujours selon le Dr Tixier, *Il arrivait souvent au docteur Renault, les jours de sortie, de déjeuner au restaurant avec Mme F. Renard et ses deux fils, et il n'a jamais assisté - m'a-t-il dit - à des scènes du type Mme Lepic et Poil-de-Carotte. Sa maman semblait assez tendre pour lui, tout en lui reprochant parfois, gentiment du reste, sa légère paresse, en lui disant qu'avec ses moyens, il pouvait faire beaucoup mieux dans ses études.*

Le docteur Tixier donne à ce sujet un témoignage personnel<sup>40</sup> :

*Cette impression m'a du reste été confirmée par la cousine de J. Renard, Mme Capponi, de Nantes, dans des lettres personnelles. Elle m'a envoyé copie de la belle lettre qu'elle avait adressée à M. Henriot, critique littéraire au "Monde", à la suite d'un de ses articles.*

*Elle est reproduite, page 53, de la "Correspondance inédite" de Léon Guichard. Mais, je ne puis résister au désir d'en citer quelques extraits :*

*"Il y a une sorte de légende affreuse qui s'est faite sur J. Renard enfant martyr et sur sa mère ... Cette transformation est évidemment le fait du littéraire. Voici d'ailleurs ce qu'il écrivait à mes parents : "Un détail, mettez-vous dans vos chères boules que je ne fais jamais de personnalité dans ce que je peux écrire. Je prends mes mots où je les trouve et je les dénature comme il me plaît. Le littéraire ne vous regarde pas. Je me f... un peu de moraliser mes semblables et je ne tiens qu'à faire de la littérature. Voilà ! Embrassades multiples. "*

*Il semble sûr en effet, par tous les témoignages que j'ai pu recueillir, que jamais Jules Renard ne fut dans son enfance le petit personnage odieusement persécuté qu'il a décrit et qui a consacré sa réputation littéraire.*

*Dans une note du manuscrit de "Poil de Carotte", appartenant à Sacha Guitry - note relevée par Léon Guichard - il dit avoir eu l'intention d'écrire une préface pour dire qu'il n'avait jamais été si malheureux que cela. De plus il explique dans son "Journal", 19 mars 1889<sup>41</sup>, que c'est le comportement de sa mère envers sa femme qui l'a poussé à écrire "Poil de Carotte".*

---

<sup>38</sup> Op. cit. p. 15.

<sup>39</sup> le faible : Jules Renault semble-t-il, Massé (Auguste de Germigny dans le Cher, qui était en rhétorique quand eux-mêmes étaient en troisième, et également pensionnaire à l'Institution Rigal, ne pas confondre avec Alfred Massé, le futur député de la Nièvre qui était plus jeune de six ans, que Jules Renard.)

<sup>40</sup> Op. cit. p. 16.

<sup>41</sup> Petite erreur de date : 12 mars 1889. - *Paroles de belle-mère.* (En marge de ce paragraphe, Renard a écrit, lors de la lecture qu'il fit de son "Journal" à partir du 25 janvier 1906, cette note : "C'est cette attitude avec ma femme qui m'a poussé à écrire "Poil de carotte". Notons que Renard dans le *Journal* ne met jamais de majuscule à carotte.

Nous avons abondamment cité le docteur Tixier, car il résume admirablement cette question.

Ceci évidemment contredit la thèse de Léon Guichard dans *Renard*<sup>42</sup> qui veut absolument que Madame Renard soit le modèle exact de Madame Lepic ou alors, il faut ajouter à ce personnage un talent de dissimulation tel qu'en présence d'un tiers (un condisciple de son fils) elle fût capable d'apparaître très différente.

Pour en revenir à son parcours scolaire, si, en sixième, vingt-deux élèves de sa classe étaient mentionnés au palmarès, ils n'étaient plus que onze ou douze en seconde et première. Les meilleurs élèves trustaient les mentions dans toutes les disciplines et l'effectif des classes diminuait au fil des années. Dans sa lettre à son père du 4. décembre 1880<sup>43</sup> (il était alors en rhétorique), il déclare :

*Nous sommes dix-huit ou vingt élèves.*

Cependant, malgré ces bons résultats, Jules Renard se fit coller au Baccalauréat ès lettres (1<sup>ère</sup> partie) alors que son ami Renault était reçu. Celui-ci fera une classe de Philosophie très brillante, obtenant à nouveau le Prix d'Honneur et deviendra bachelier en 1882. Jules Renard, sur les conseils de M. Rigal partit pour Paris où il devint externe au Lycée Charlemagne pour repasser son baccalauréat, qu'il obtint cette fois-ci, la 1<sup>ère</sup> partie en 1882<sup>44</sup> et la 2<sup>ème</sup> l'année suivante, tout en commençant à préparer le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure mais il renonça très vite à cette orientation.

### ***Les condisciples de Jules Renard***

Nous venons d'en rencontrer quelques uns. Au fil des ans et des arrivées et départs, nous en avons identifié trente et un sur les palmarès de sa classe et, chose curieuse, six seulement sont originaires de Nevers<sup>45</sup>, dix-huit viennent de la région<sup>46</sup>, sept sont nés plus loin<sup>47</sup>. Étaient-ce des nivernais de passage ou d'adoption ? Force nous est de constater par cet échantillonnage que le lycée de Nevers n'était nullement refermé sur sa ville en ce qui concerne l'origine de ses élèves.

Bien entendu, le nombre des internes était important, vingt-deux sur trente et un, et en plus, trois autres étaient pensionnaires à l'Institution Saint-Louis : Jules Renard bien sûr mais aussi Manteau et Paillard.

Dans ce lycée qui devait compter de quatre cent cinquante à quatre cent soixante-dix élèves selon les années<sup>48</sup>, Jules Renard devait connaître d'autres condisciples que ceux de sa classe, en particulier ceux qui étaient comme lui pensionnaires de l'Institution Rigal. Sur le palmarès de 1881 (il achevait sa Rhétorique), nous avons relevé trente sept élèves dans ce cas. En comptant ceux qui n'avaient obtenu aucune mention, on peut compter qu'ils étaient environ

---

<sup>42</sup> Léon Guichard, *Renard*, La bibliothèque idéale, Gallimard, Paris, 1961, *L'homme dans l'œuvre*, p. 81 et sg.

<sup>43</sup> déjà citée plus haut.

<sup>44</sup> Bien qu'il ne fût plus élève du Lycée de Nevers, son nom figure dans le Palmarès de 1882 dans la liste des bacheliers de l'année

<sup>45</sup> Bacquelin Antoine, Couturier Émile, Giraud Hubert, Guillerand Alexandre, Mouton Honoré, et Renaudin Camille.

<sup>46</sup> Bardot Pierre de Chevenon, Dalligny Jacques de Cosne, Vacant Paul de Saint-Benin-D'Azy Baylou Félix de Châtillon-en-Bazois, Paillard Jules de Villiers-le-Sec, Virlogeux Jules de Decize, Tapin Victor de Brinon-les-Allemands, Mallet Charles de Limon, Girard Henri de Fours, Destureaux Joseph de Coudroy, Girard Georges de Saint-Honoré-les-Bains, Daudet Émile de La-Chapelle-Saint-André, Renault Jules de Prémery Choubley Gabriel de Château-Chinon, Sallé Louis de Neuvy-sur-Loire, Bossu Paul de Montceaux-le-Comte, Manteau Alfred de Laverdines (Cher) et Déchez Auguste de Bouhy (Cher).

<sup>47</sup> Jules Renard à Laval (en réalité à Châlons-du-Maine, près de Laval, Mayenne), Buhler Romain à Châtellerauld (Vienne), Bonnelet Louis à La-Roche-sur-Yon (Vendée), Darlay Léon à Prez-sous-la-Fauche (Haute-Marne), Boussavit Auguste à Paris, Perrin Edmond à Tarascon et Chamayou Louis à Villafranca (Espagne)

<sup>48</sup> Il y en avait 467 en 1882 dont 223 pensionnaires.



soixante à soixante-dix qui, chaque jour de classe déambulaient en rang à travers la ville entre la pension et le lycée et passaient ensemble de longues heures en étude<sup>49</sup>.

*Quatre fois par jour les élèves font la même promenade Très agréable dans la belle saison, et, quand il pleut, si courte que les jeunes gens se rafraîchissent plutôt qu'ils ne se mouillent, elle leur est hygiénique d'un bout de l'année à l'autre. Comme ils reviennent du lycée ce matin, traînant les pieds et moutonniers ...*

Sans compter les fameuses promenades des jeudis et dimanches :

*Je me rappelle souvent non sans mélancolie, car elles n'étaient pas toutes gaies, mes promenades du jeudi et du dimanche.*

*Quand on ne savait plus où aller on se dirigeait vers les sables. On dévalait par une pente étroite, sinueuse, glissant de la cathédrale démesurée<sup>50</sup> ; on arrivait à l'improviste sur la Loire qui nous accueillait trop brusquement, avec son odeur fade, ses flots débordés ou ridiculement réduits ; on était déjà las et il fallait revenir et remonter.*

*Mais plus tard, un poète, car ce membre de la municipalité devait être un poète, s'avisa qu'il n'y avait qu'à démolir deux ou trois masures, pour créer, de la place qui mérita dès lors de s'appeler place de la République, un horizon digne d'un grand fleuve devant les regards fixes d'Adam Billaut et de Claude Tillier qui le contemplant<sup>51</sup>.*

*Bientôt quelques coups de pioche avaient comme élargi la Loire sans détériorer la cathédrale .... Et maintenant vous revenez de cette promenade, les yeux si ensoleillés que la "boite ", comme vous dites encore par habitude, prend et garde quelques minutes des airs de jardin, et que votre récréation s'achève sans fatigue par quelques tours d'une nonchalance académique.*

Parmi les autres élèves du lycée à cette époque certains seront connus plus tard, comme Émile Baffier ou Marius Gérin. Figurent aussi des noms de familles dont les enfants se succèdent au lycée de génération en génération<sup>52</sup>. Quels sont ceux que Jules Renard connaissait et fréquentait ? En 1909, dans son discours, il déclare :

*Je vous revois, mes chers camarades, comme si vous tenant par le bras, je me promenais en rond, avec vous dans la cour. Ne fais-je pas en ce moment, sur ce papier, ma dernière composition française de fin d'année ? Oui, il me semble que ceux d'il y a un quart de siècle, c'est encore vous ; comme enchantés par quelque fée, vous étiez restés là, tandis qu'à mes risques, j'allais à l'aventure. L'illusion m'est d'autant plus facile que feuilletant ces jours-ci vos derniers palmarès, j'ai d'abord cru relire les noms des élèves d'autrefois récompensés, mais ce sont les noms des fils qui se couronnent d'un laurier héréditaire, et continuent brillamment les succès de leurs papas. Du moins on dirait que chaque génération fournit à chaque classe renouvelée, des éléments invariables.*

En réalité Jules Renard, en composant ce discours pour la Distribution des Prix de son vieux lycée, rédigeait bien sa *dernière composition française* puisqu'il devait mourir le 22 mai 1910, et le 29 juillet suivant, Alfred Massé, Député de la Nièvre et vice-président de l'Association des Anciens Elèves, qui présidait à son tour la Distribution des Prix<sup>53</sup> faisait l'éloge funèbre de son ami et condisciple en assurant les élèves qu'ils ne sauraient se choisir un idéal d'amitié meilleur ni plus élevé que celui que Jules Renard leur proposait dans son discours de l'année précédente.

Alfred Massé, né le 2 juin 1870 entra donc en 1876 à l'institution Rigal où se trouvait déjà Jules Renard, puis au Lycée en sixième en 1881 alors que Jules Renard était en

---

<sup>49</sup> *Poil de Carotte*, op., cit. Le Porte-plume, p. 88

<sup>50</sup> La pension Rigal se trouvait sur la route de Paris, (avenue Colbert), donc relativement près du Lycée. Pour se rendre sur les rives de la Loire, ils devaient sans doute traverser le vieux quartier en direction de la rue de Loire et de la place Mossé.

<sup>51</sup> Allusion à la création de la montée des princes avec ses jardins dans lesquels se trouvent les bustes de ces écrivains.

<sup>52</sup> Par exemple : des Soumier, Cornu, Frébault, Coquillat, Virlogeux, Longeron, Lhoste, Bossu, Prêtre, Benoist, Bardin, Merland, Chautard, Naudin, Boizot, Gravier, Michon et plusieurs Renard.

<sup>53</sup> Palmarès de 1911.

Rhétorique, il y resta jusqu'en 1884 pour aller achever ses études au Collège Sainte-Barbe à Paris<sup>54</sup>. Malheureusement les palmarès de 1882 à 1884 ne contiennent aucune trace de son nom, par contre nous avons retrouvé ceux de trois de ses camarades, qu'il cite : Maurice Legrand qui devait par la suite se faire connaître sous le nom de Franc-Nohain a pu croiser au lycée la silhouette de Jules Renard. Il y entre en effet en septième en 1881 et y poursuit brillamment ses études jusqu'en 1888, trustant les Prix d'Excellence et finissant en Rhétorique avec le Prix de l'Association des Anciens Élèves et le très convoité Prix d'Honneur de discours français. Massé cite également un Perrot qui fit une brillante carrière de professeur à la faculté des sciences de Besançon, sans doute une erreur orthographique, car nous n'avons trouvé qu'un François Perreau qui entre en 1883 en 4<sup>ème</sup> année de l'Enseignement Spécial, où il figure seul au palmarès, empochant tous les prix, décroche le Baccalauréat de l'Enseignement Spécial l'année suivante, puis entre en classe de Mathématiques-Elémentaires et enlève à la fois le prix d'Excellence et le Baccalauréat ès Sciences complet. Enfin il évoque René Bluzet qui entre en 1883 en 2<sup>ème</sup> année de l'Enseignement Spécial, truste les prix d'excellence, puis passe en 1885 en classe de seconde de l'enseignement classique, décroche, en 1887, la première partie du Baccalauréat ès lettres en classe de Rhétorique. Il entre à l'École militaire de Saint-Cyr, (il suffisait alors de la première partie du Baccalauréat pour se présenter au concours), il encadrera sous la direction de Joffre la colonne qui parviendra à Tombouctou, achevant la conquête du Sahara, et sera tué sur le front au début de la guerre de 1914-18, comme commandant d'une brigade. Ces deux derniers n'ont certainement pas rencontré Jules Renard au Lycée mais ont dû en entendre parler par Alfred Massé qui semble avoir noué des liens d'amitié avec eux.

Jules Renard, quant à lui, évoque au fil des pages de son *Journal* quelques condisciples de sa classe ou plus âgés ou plus jeunes, certains sans les nommer, par discrétion peut-être.

Les uns rencontrés au hasard de ses déplacements, d'autres venus le voir expressément soit pour se rappeler à son bon souvenir soit pour solliciter son aide. La plupart du temps il semble très gêné en leur présence, n'osant pas couper court malgré l'importunité de leur venue. Souvent, il se force à paraître aimable et enchanté de ces retrouvailles<sup>55</sup>.

*Le copain qui vous fait une visite parce qu'il a lu votre nom dans les journaux.*

*On le reçoit froidement, mais il est exubérant, et il dit :*

*- Te rappelles-tu la pile que je t'ai flanquée un jour ?*

*À Madame :*

*- Si vous aviez vu ! Il me mordait, rageait et hurlait !*

*À moi :*

*- Tiens, voilà comment je t'ai pris.*

*Et il fait voir sur l'enfant. Il simule la lutte.*

*- Absolument comme ça ! Tu ne m'en veux pas ? Ah ! Pour la tête, tu es un malin, mais, par exemple, pour le corps, tu n'as jamais été qu'un freluquet. Tout le monde te tombait dessus. Ah ! T'en as reçu, mon vieux, des tripotées !*

*L'imbécile ! Il va rester à déjeuner. Et je l'invite à déjeuner ! Et il passera la journée !*

Certains même ne furent que les condisciples de son frère Maurice, donc de deux ans au moins plus vieux que lui et ils ignorent tout de la carrière de Jules Renard<sup>56</sup> :

*Visite d'un ancien camarade de Maurice<sup>57</sup>, élève du père Rigal. Oh ! L'homme sinistre ! À quoi sert-il ? Il est utile comme un cheval qui traîne des choses.*

*Il dit : "Je me rappelle de ... "*

*- Vous ne me reconnaissez pas ! Tout le monde me reconnaît, pourtant.*

*On le retient à cause des souvenirs ...*

*On fait effort. On a peur de le froisser.*

---

<sup>54</sup> Alfred Massé op. cit.

<sup>55</sup> *Journal*, op. cit. 15 janvier 1894, p.157.

<sup>56</sup> *Journal*, op. cit. 8 février 1901, p. 498-499.

<sup>57</sup> Maurice était décédé le 22 janvier 1901.

*Tout de même, il n'ose pas aller trop loin, et il part en disant : "Au revoir, monsieur Renard."*

*- On a joué une pièce de vous, dit-il. .... Je ne me souviens pas.*

*Il n'y a qu'avec ces hommes-là qu'on renonce à parler de soi, tant c'est inutile.*

*... il tient lui aussi, à être reconnu, à avoir une personnalité. Je m'excuse : moustaches en plus, cheveux en moins, "et puis, vous étiez plus grand que moi. J'avais pris l'habitude de vous regarder de bas en haut". Enfin je reconnais les plis du rire du jeune homme qu'il était...*

*- .... Et les Belleville ? Vous rappelez-vous les deux frères Belleville ?*

*Il n'est même pas surpris que je détourne la conversation.*

Nous avons retrouvé un Belleville Louis, de Cornusse (Cher), institution Rigal, qui était en 5<sup>ème</sup> lorsque Jules Renard entra en 6<sup>ème</sup>. Le deuxième Belleville devait être dans l'enseignement spécial avec Maurice et son camarade importun, mais il ne figure pas dans les palmarès.

Pour d'autres, il semble presque bouleversé de leur déchéance générale<sup>58</sup> :

*Quand nous avions dix-huit ans, il était le plus jeune, le plus riche et le plus heureux. Je viens de le rencontrer dans la rue. Les yeux se reconnaissent et se détournent. Il n'est plus jeune. La figure n'a plus de finesse, le vêtement, plus d'élégance. Ce qu'il regarde dans cette glace, ce doit être non sa moustache, mais les boutons de sa figure.*

*Sans se hâter, il va à son bureau du Crédit Lyonnais.*

*Il semblait né pour ne rien faire. Que lui est-il arrivé ? Que sont devenus son père et sa mère, cette grande dame qui tenait un café en personne qui n'en a pas besoin ? Mais il faut bien s'occuper, dans la vie.*

D'autres noms et d'autres silhouettes apparaissent au fil des souvenirs de Jules Renard. Il était très déçu en les retrouvant, en général, et rares étaient ceux qui lui restaient sympathiques<sup>59</sup> :

*Seuls, Dalligny devenu brun, Renault, médecin, et Mignot chirurgien décoré - qui jadis, au lycée de Nevers, gagnait sa place sur le banc le plus élevé en longeant les murs -, me sont sympathiques.*

*Le sourire et la voix, vingt-trois ans après, sont les mêmes.*

*Je suis mal à l'aise.*

Nous avons parlé plus haut de Renault, ami et médecin de Jules Renard, Dalligny Jacques, de Cosne, interne, figure au palmarès de 1876 en 6<sup>ème</sup> et sur celui de 1877, en 5<sup>ème</sup>, comme Jules Renard, il n'apparaît pas ensuite. Un Mignot René, de Pougues, interne apparaîtra au palmarès de 1877 en classe de 3<sup>ème</sup> (Jules Renard était alors en 4<sup>ème</sup>), en 1878 en 2<sup>ème</sup> et en 1879, en rhétorique. Peut-être a-t-il quitté alors le lycée.

Dans l'ensemble, la plupart de ses anciens condisciples ignoraient l'écrivain qu'il était devenu, et cette ignorance l'affectait<sup>60</sup>.

*12 novembre. - Vexé par l'accueil des Nivernais hier soir, consolé par l'article de "La Tribune" de ce matin. ...*

*Les Nivernais. Dîner. Soirée douloureuse. Quelles gens !*

*Un commandant, originaire de Grenois - il me dégoûte de Grenois -, qui revient du Tchad ; le vieux sculpteur Boisseau qui doit être un ... brave homme ; un pharmacien enrichi par une lotion, un avocat qui me crie : "Hé ! Jules !"*

*Un fond réactionnaire. Tous satisfaits. Honneur au nouveau venu ! dit Boisseau.*

*L'honneur, c'est d'être assis à sa droite. Il raconte des histoires ennuyeuses, avec des dates d'une précision ! ... ..*

*Et le dîner ! Du gibier, des sauces effroyables. Heureusement, on peut boire de l'eau et ne pas fumer. On en est quitte pour admirer la forte génération qui nous précède.*

<sup>58</sup> *Journal*, op. cit. 13 janvier 1908, p. 908.

<sup>59</sup> *Journal*, op. cit. 12 novembre 1904, p. 734-735.

<sup>60</sup> *Ibidem*

*On a parlé de "Poil de carotte", réclamé mon concours pour organiser une soirée. Mais à la fin, Renault me présente encore un monsieur, qui me dit :*

*- Renard, de Nevers ?*

*- Non, monsieur.*

*- Êtes-vous parent avec... ?*

*- Tous les renards sont plus ou moins parents.*

*Zut ! Je veux bien me moquer de la célébrité, mais pas avec ces gens-là.*

*Je reviens énervé au point que Marinette me dit :*

*- Pauvre gros !*

*Le Nivernais est un être plat, sans esprit pratique, et le moins littéraire qui soit. Des peintres au mètre, oui, des sculpteurs pour bustes sur bornes, mais pas un artiste !*

*Presque tous décorés d'ailleurs.*

*On entend :*

*- Je suis de l'Université. Je peux en causer, des nouveaux programmes !*

*- Évidemment.*

*Et pas un mot d'esprit ! On n'y parle ni politique, ni religion. Oui, mais on s'y embête, car vous ne vous flattez pas d'y parler en artistes.*

*Des gens qui viennent là parce qu'ils ne vont jamais nulle part.*

*Le pharmacien me dit :*

*- Mon vieux, j'ai reçu, d'une femme, une lettre de quatre pages, pour ma lotion. J'en ai plus de quatre cents comme ça. Tu devrais venir les lire : tu en ferais des livres. C'est autre chose que du "Poil de carotte", ça !*

*Ah ! Quand un homme a réussi, et qu'il est bête, c'est une insulte aux étoiles.*

*Cette charge contre les Nivernais en général appelle quelques commentaires.*

*Il devait s'agir d'une réunion d'anciens élèves, peut-être du banquet annuel de l'Amicale des anciens élèves du collège et lycée de Nevers, étant donné que Renard ne semble y rencontrer que des anciens du lycée. Rappelons qu'elle avait été créée en 1871, et ses statuts déposés en 1873. Le commandant, de retour du Tchad doit être ce René Bluzet dont parlait Massé. Nous n'avons pas cherché qui pouvait être ce pharmacien dont il assassine la bêtise.*

*Un mois avant, le 31 octobre, Renard avait fait une conférence à Nevers, à l'Amicale des Institutrices et Instituteurs nivernais, sur le théâtre, et avait eu une toute autre impression<sup>61</sup> :*

*Très bien. Première partie : applaudi à chaque instant. Le milieu les intéresse. La fin les frappe.*

*Et quelques mois plus tard, il fit un discours pour la distribution des prix à Châtillon-en-Bazois où son ancien condisciple de la pension Rigal, Léger était maire. Succès, le sous-préfet et l'inspecteur d'académie y assistaient, mais à leur propos, il note<sup>62</sup> :*

*Lui et l'inspecteur d'académie, ils ont des figures comme si je leur avais volé la place.*

*Les instituteurs appréciaient-ils mieux Jules Renard que les anciens lycéens, tous réactionnaires, disait-il d'eux ? Renard était un homme de gauche, anticlérical, ami de Zola et de Jaurès, défenseur de Dreyfus, politiquement loin sans doute de leur milieu petit bourgeois. D'ailleurs à Châtillon-en-Bazois, Léger note bien :*

*- Je croyais, dit Léger, qu'il y aurait plus d'hommes. Je suis un peu déçu. Ils ont peur. Le château les surveille, et ceux qui viennent sont notés.*

*- Moi, je trouve qu'il y a bien assez de monde.*

*- Oh ! Il y en a tout de même beaucoup.*

*Cette atmosphère d'espionnage et d'intimidation du "château" nous renvoie à maintes pages du Journal et des autres œuvres de Renard. Les instituteurs, qui à cette époque, après des années de lutte, organisaient leurs syndicats, d'abord dans la plus parfaite illégalité<sup>63</sup>,*

<sup>61</sup> *Journal*, op. cit. 31 octobre 1904, p. 733.

<sup>62</sup> *Journal*, op., cit. 8 août 1905, p. 777

<sup>63</sup> Voir notre introduction à *Jules Renard, Causerie sur le théâtre* (29 octobre 1904), in *Association "Les Amis de Jules Renard"*, vol. 1, Nevers, 2000. p. 13 à 16.

devaient se sentir proche de Jules Renard. Cela apparaît bien dans la remarque de l'instituteur de la commune

- *On connaît plus "Poil de carotte" que vous, me dit le maître d'école.*

- *Oui ! Il a pris ma place.*

- *Vous l'avez écrit pour ça.*

*C'est le seul compliment que j'aie reçu.*

La remarque d'ailleurs est très bonne, et déjà ses textes figuraient dans les livres de classe, et lui-même s'entendra dire, par un enfant : *Jules Renard ? C'est un auteur de dictées.*

Quant au maire, il s'agit sans doute de Ludovic Léger, de Châtillon-en-Bazois, institution Rigal, qui était déjà sur le palmarès de quatrième en 1876, quand Jules Renard entra en sixième, il y figure chaque année jusqu'en classe de philosophie en 1880 où il fut reçu au baccalauréat.

Mais s'il noue de bons rapports avec les instituteurs de la Nièvre, comme en témoignent ses conférences ou sa correspondance avec Isidore Gaujour, il persiste à penser que les nivernais en général sont réfractaires à toute culture littéraire. On le voit en particulier dans sa correspondance avec Marius Gérin, Paul Cornu ou Bachelin.

*Vous savez mieux que moi, écrit-il à Marius Gérin<sup>64</sup> puisque vous vivez à Nevers, combien les Nivernais sont insensibles à tout ce qui n'est que littérature. Votre hommage à Tillier m'a donc fait un réel plaisir ... Il me serait très agréable d'être lu par des hommes comme vous ... Mais mon ambition locale ne va pas plus loin, je vous le jure. Au contraire, j'ai toujours répondu par un refus aux directeurs des journaux nivernais qui désiraient reproduire des pages de moi. ... J'ai pour agir ainsi des raisons spéciales que je vous dirai quelque autre fois.*

Nous ne connaissons pas explicitement ses raisons, toujours est-il que ce n'est que très tard et à la suite de multiples sollicitations de ses amis nivernais, qu'il consentira à la publication locale de quelques unes de ses œuvres. Sans doute avait-il gardé de la plupart de ses camarades, qui étaient devenus des notables locaux, un jugement peu flatteur sur leurs intérêts littéraires et artistiques.

### ***Les professeurs de Jules Renard.***

Au cours des six années que Jules Renard passa au lycée il connut deux proviseurs, MM. **Canet** et **Guerreau**, trois censeurs, MM. **Bennetot**, **Igier** et **Tavernier**. Mais l'aumônier, M. l'Abbé **Fouché** (officier d'Académie) resta inamovible tout comme M. **Mallarbeau** (officier d'Académie), professeur de mathématiques et M. **Ratisbonne**, professeur de Physique, Chimie et Histoire naturelle (qui sera nommé officier d'Académie en 1879), évoqué brièvement dans le *Journal*, à propos des récréations pseudo scientifiques dans le salon de Mme de Loynes<sup>65</sup> :

*Les rayons Röntgen, une plaisanterie enfantine. Ça me rappelle les expériences de chimie puérile de mon professeur Ratisbonne. C'est beaucoup moins joli qu'un rayon de soleil.*

**M.Guerby** fut le professeur d'Histoire du lycée pendant le séjour de Jules Renard (sauf pendant l'année scolaire 1877/78 où il fut remplacé par M. **Lehuteur**). Mais il reprit son poste l'année suivante avec le titre d'officier d'Académie.

Dans *Poil de Carotte*, un passage le concerne sous le nom de M. Legris<sup>66</sup> :

*De Poil de Carotte à M Lepic.*

*Mon cher papa,*

*Je viens de remettre ton lièvre à M. Legris, notre professeur d'histoire et de géographie. Certes, il me parut que ce cadeau lui faisait plaisir. Il te remercie vivement. Comme j'étais*

<sup>64</sup> Lettre du 9 mai 1903 Op. cit. p. 281.

<sup>65</sup> *Journal*, op. cit. 10 avril 1897, p. 319.

<sup>66</sup> Op. cit., *Lettres choisies*, p. 111-112.

*entré avec mon parapluie mouillé, il me l'ôta lui-même des mains pour le reporter au vestibule. Puis nous causâmes de choses et d'autres. Il me dit que je devais enlever, si je voulais, le premier prix d'histoire et de géographie à la fin de l'année. Mais croirais-tu que je restai sur mes jambes tout le temps que dura notre entretien, et que M Legris, qui à part cela, fut très aimable, je le répète, ne me désigna même pas un siège ?*

*Est-ce oublié ou impolitesse ?*

*Je l'ignore et je serais curieux, mon cher papa, de savoir ton avis.*

*Réponse de M. Lepic.*

*Mon cher Poil de Carotte,*

*Tu réclames toujours. Tu réclames parce que M Jâques t'envoie t'asseoir et tu réclames parce que M. Legris te laisse debout. Tu es peut-être encore trop jeune pour exiger des égards. Et si M. Legris ne t'a pas offert une chaise, excuse-le : c'est sans doute que trompé par ta petite taille, il te croyait assis.*

Dans *La lanterne sourde*, une page lui est consacrée<sup>67</sup>, où il apparaît sous le nom de *Guerbot*. Nous ne savons pas s'il était sourd comme l'affirme Renard, ni si celui-ci est le coupable de cette moquerie facile, mais l'anecdote est vraisemblable et témoigne bien de sa volonté de souligner le caractère sans pitié des enfants.

*"M'sieur, aller aux lieux ?"*

*Notre professeur d'histoire, M. Guerbot, dur d'oreille, n'entendait pas : mais il voyait le signe des doigts, le remuement des lèvres et comprenait.*

*"Allez, mon enfant", disait-il.*

*On pouvait lui poser des questions extraordinaires : "M'sieur, comment vous portez-vous ? M'sieur, qu'arrivera-t-il ensuite ?" il ne refusait jamais :*

*"Allez, mon enfant", disait-il.*

*Or, l'esprit venait à nous manquer et nous étions las de rire, quand je résolus de m'illustrer par mon audace.*

*Veuf, M. Guerbot avait, nous le savions, une fille trop grande, maigre et pâle, toujours souffrante, point mariable, qu'il soignait maternellement, qu'il promenait chaque soir après la classe, sur les plus larges trottoirs. Il lui vouait son humble vieillesse.*

*Je me levai à demi de mon banc, et je dis aux camarades :*

*"Eh ! Les gars ! Écoutez-moi ça."*

*Puis serrant les jambes comme pour contenir aune gosse envie, je fis claquer mes doigts mouillés, et ferme, le feu aux joues pourtant, je demandai à M. Guerbot :*

*"M'sieur, coucher avec votre fille !"*

*L'excellent père agita ses bras, branla sa tête, et me répondit d'une voix désolée :*

*"Attendez un peu ; il y a déjà quelqu'un."*

En sixième, Jules Renard eut comme professeur d'allemand, M. **Heitzmann**, puis M. **Weill** en quatrième et enfin M. **Schmitter** en première, qu'évoque ainsi Jules Renault : *le professeur d'allemand Schmitter, Alsacien aux yeux bleus, à la voix caressante, qui traitait ses élèves en camarades et qui est resté leur grand ami.*

Pendant cinq ans son professeur d'anglais fut M. **Becker**, puis, en 1880, M. **Hortoland**, qui enseignait l'anglais dans l'Enseignement Secondaire Spécial avec M. Becker, partagea son service dans les sections classiques. M. Becker, alors, assura un service à la fois en anglais et en allemand pour compléter celui de ses deux collègues.

Jules Renard avait oublié la plupart de ces professeurs et le rappel de leurs noms dans une lettre de Marius Gérin, à propos du Comité pour le monument de Claude Tillier le comble de surprise<sup>68</sup> :

<sup>67</sup> *La lanterne sourde, Têtes branlantes, L'âge sans pitié*, éd. Pléiade T1 p. 605.

<sup>68</sup> *Lettre à Marius Gérin du 12 juillet 1905 Op. cit., p. 319.*

*Quand je pense que j'ai connu MM. Soudais, Marioton, Schmitter ! Voilà qui ne me rajeunit pas. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de M Méchin, proviseur, mais fort aimable homme.*

Pour l'essentiel de l'enseignement (toute la partie littéraire), il y avait un professeur principal qui n'enseignait donc que dans une seule classe. Parfois il complétait une partie de son service dans une autre section mais c'était assez rare. Jules Renard eut donc comme professeur de sixième, M. **Loiseau** (qui sera nommé professeur de seconde en 1877) ; puis en cinquième, M. **Dubreuil** (officier d'académie et professeur de rhétorique), en quatrième M. **Jacques** (officier d'Académie), M. **Berton** en troisième que Jules Renault nous décrit comme *le sémillant Berton, épris des auteurs contemporains*, c'est lui qui comme nous l'avons signalé plus haut serait à l'origine du surnom de Poil de carotte. M. **Lachapelle** en seconde et M. **Roy** en Rhétorique et non M. Dubreuil, comme l'affirme Léon Guichard dans son édition de la *Correspondance*<sup>69</sup> de Jules Renard<sup>70</sup>. En effet M. Dubreuil avait été remplacé comme professeur de Rhétorique par M. Lacour en 1879, suppléé par M. Loiseau en mars 1880, puis par M. Roy pour la rentrée de 1880, mais nous expliquerons cette erreur plus loin.

N'ayant pas fait sa Philosophie à Nevers il n'eut donc pas comme professeur M. **D'Asis-Gaillissans** qui fut aussi conservateur de notre bibliothèque municipale et fit le premier inventaire de ses incunables. Mais il entendit son discours pour la distribution des prix du 2 août 1880, (il était alors en seconde) présidée par le Général Pittié (alors secrétaire général de la Présidence de la République).

Suivit-il régulièrement des cours de dessin ? D'après l'étude des palmarès, il semble qu'ils étaient surtout suivis par les internes et quelques élèves de la pension Rigal. En Seconde, Jules Renard obtint un 3<sup>ème</sup> accessit dans la sixième division (il y en avait sept) en dessin d'imitation. Il a donc connu une figure quasi légendaire du Lycée, **Moreau de Charny**, qui y enseigna le dessin de 1861 à 1887.

### *Notes sur quelques fonctionnaires de cette époque*<sup>71</sup>

Commençons par le **Proviseur**, Paul-Augustin **Guerreau**. C'était un nivernais d'origine né le 19 octobre 1833 à Brinon-les-Allemands (actuellement : Brinon-sur-Beuvron).

Il fit ses études au Collège de Nevers, ou du moins y entra comme externe, en classe de 3<sup>ème</sup> en 1848 et obtint un 2<sup>ème</sup> accessit de thème latin, un 1<sup>er</sup> accessit de version latine, un 2<sup>ème</sup> prix de vers latins et de version grecque, il suivait également les conférences d'Arithmétique annexées aux classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et obtint un 2<sup>ème</sup> prix. Ces résultats lui permirent de sauter la classe de troisième et en 1849-50 il était en rhétorique où il obtint un 2<sup>ème</sup> accessit de version latine et d'histoire. L'année suivante (1850-51) il suivit à la fois les cours de la classe de Philosophie (1<sup>er</sup> accessit de dissertation en latin), ceux de la classe de Physique (avec un 2<sup>ème</sup> prix d'excellence) et ceux de la classe de Mathématiques (1<sup>er</sup> accessit d'excellence, d'algèbre et de géométrie).

Il commença sa carrière universitaire à 19 ans, le 17 janvier 1852, comme maître d'étude des classes élémentaires, au Collège d'Issoudun ; le 10 mars 1853 il occupa le même poste au Collège de Nevers, puis nous le trouvons le 27 février 1856, au Lycée d'Orléans, comme aspirant répétiteur, puis le 16 mars 1857, comme maître d'études du grand collège, au Collège Rollin à Paris. C'est à partir de là qu'il abandonna la voie enseignante pour prendre la voie administrative. Il fut nommé surveillant général au Lycée de Vendôme le 15 septembre 1866 ; puis chargé de fonction de censeur au même lycée le 20 décembre 1869 ; puis censeur

<sup>69</sup> Jules Renard. *Correspondance. Introduction et notes de Léon Guichard*. Flammarion 1954 p. 11 note 2.

<sup>70</sup> Cette erreur de Léon Guichard a été reprise dans plusieurs autres biographies notamment *Jules Renard* de Maurice Toesca, Albin Michel, Paris, 1977 p. 21.

<sup>71</sup> Beaucoup de renseignements sur ces fonctionnaires proviennent de leurs dossiers administratifs : ADN séries T 419 à 424

titulaire le 30 septembre 1871. Il occupa le même poste à Pau le 9 février 1872, puis à Nîmes le 26 septembre 1876.



Cabinet du Proviseur

Monsieur Canet, proviseur du Lycée de Nevers, malade, ayant obtenu un congé avant retraite, Monsieur Guerreau fut nommé le 11 juin 1878, proviseur délégué pendant la durée de ce congé. Le Recteur aurait préféré Monsieur Igier qui avait assuré l'intérim de Monsieur Canet, mais celui-ci fut nommé censeur suppléant à Dijon. Guerreau occupa donc le poste de Proviseur du Lycée de Nevers pendant 17 ans jusqu'à sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 1895.

Jules Renault<sup>72</sup> traçait en quelques mots sa silhouette *avec son nez droit, ses lèvres minces et rasées, ses longs favoris corrects, sa voix coupante (il) s'était donné l'allure d'un juge d'instruction de son époque pour cacher l'attention bienveillante qu'il nous portait.*

Hubert Bourgin, ancien élève du Lycée évoqua également dans deux ouvrages, le souvenir de ses anciens maîtres : *Cinquante ans d'expérience démocratique* publié en 1925 et *De Jaurès à Léon Blum* publié en 1938. Il nous peignait ainsi M. Guerreau : *M. le Proviseur Guerreau ... portait avec dignité la redingote, le tube et les grands favoris gris-roux aux longues pointes*<sup>73</sup>.

Mais c'est à G. Geoffroy<sup>74</sup>, que nous emprunterons le portrait le plus complet assorti d'une anecdote qui peint bien la réalité de la vie du lycée.

*Je me souviens d'avoir, étant tout jeune élève, assisté à une cérémonie qui se déroula fin décembre 1894 : les adieux du Proviseur. M. Augustin Guerreau, admis à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Janvier, quittait en effet le Lycée qu'il dirigeait depuis dix-sept ans, ayant succédé comme Proviseur, en 1877, à l'Abbé Lebrun, dont le portrait se trouve au parloir. De bonne souche nivernaise, M. Guerreau était originaire de Brinon-les Allemands, aujourd'hui Brinon-sur-Beuvron. Bien que ne l'ayant connu que dans les derniers mois de son provisorat, je garde le souvenir d'un grand vieillard, très maigre, qui, dès le matin, ne circulait dans l'Établissement et à plus forte raison au dehors, que coiffé d'un impeccable chapeau haut-de-forme, ainsi qu'il était d'usage dans l'administration collégiale ; le visage était sévère, encadré de longs favoris blancs, suivant une mode à laquelle demeuraient fidèles certains universitaires, magistrats et officiers de marine ; la parole, en dépit d'un léger zézaiement, était brève et le ton sec. Bref, M. Guerreau en imposait par son allure autant que par sa*

<sup>72</sup> Palmarès de 1925 discours du Docteur Jules Renault

<sup>73</sup> Hubert Bourgin *De Jaurès à Léon Blum* publié en 1938

<sup>74</sup> G. Geoffroy : *Le p'tit Gustin* in *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves* 1939. G. Geoffroy a été élève au Lycée de 1894 à 1900.



*fonction et si, à certains égards, il pouvait, comme tout le monde, être discuté, nul doute, de l'avis général, qu'il personnifiait fort bien l'autorité dans l'Établissement qui lui était confié.*

G. Geoffroy qui n'était arrivé au lycée qu'en 1894 semblait mal renseigné sur quelques détails de son histoire. L'Abbé Lebrun, ancien aumônier du Collège puis Principal fut nommé Proviseur lors de la transformation du collège en lycée en 1860 et resta à sa tête jusqu'en 1870. Après la chute du Second Empire, il fut remplacé par un universitaire laïque. Mais c'est lui qui impulsa la création de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège et Lycée de Nevers. Et M. Guerreau remplaça M. Canet comme Proviseur le 11 juin 1878 comme nous l'avons expliqué plus haut.

Après le Proviseur, le personnage le plus important du Lycée, de l'avis des témoins de l'époque était... le **Concierge** ou plus précisément **Le Bouillot**. Pour expliquer cette affirmation surprenante, laissons la parole encore à G. Geoffroy :

*Deux ou trois ans plus tôt, un autre départ, assurément plus discret, avait marqué dans la vie du Lycée : Bouillot, le vrai, l'authentique Bouillot, préposé au cordon de la porte d'entrée avait, lui aussi pris sa retraite. Ce fut une figure familière à de nombreuses générations de potaches et il laissait non seulement un souvenir vivant, mais un nom que son successeur, Bertrand, a porté comme un prestigieux surnom. Ceux qui ont connu Bouillot me l'ont représenté comme le prototype du concierge universitaire, fier d'être au service d'une administration justement respectée, conscient de l'importance de ses propres fonctions et sachant aussi faire prospérer son petit commerce. Parfaitement soumis à l'autorité de M. le Proviseur, il avait le sentiment de détenir, lui aussi sur un plan différent, une autorité réelle et nécessaire ; cette autorité, il la puisait dans le sentiment de sa durée, sachant bien que si les Proviseurs passent, le concierge reste, du moins plus longtemps qu'eux ; par ailleurs, il se réjouissait autant que les professeurs, des succès remportés aux examens et aux concours par leurs élèves et, comme il avait entendu proclamer par un orateur de distribution des prix, – au temps où la distribution avait lieu dans une cour du Lycée sur une vaste estrade garnie de feuillage et de plantes vertes, – que l'Université se propose avant tout de former des hommes, il considérait que, lui aussi, dans sa sphère, était pour quelque chose dans cette formation. Son grand bonheur était de pouvoir, en l'absence de M. le Proviseur et de M. le Censeur, fournir aux parents, qui ne les lui demandaient pas, des renseignements sur le travail et la conduite de leurs enfants ; il expliquait que tel élève aurait pu faire mieux: s'il eût voulu, et que tel autre avait eu un deuxième trimestre moins bon que le premier ; quand il abordait ce sujet, il lui arrivait, sans doute pour donner plus de poids à ses propos, de s'exprimer à la première personne du pluriel. Était-ce l'effet d'une tradition ou d'une déformation professionnelle ? En tous cas, c'est une habitude qui ne paraît pas avoir disparu avec lui.*

Nous avons signalé plus haut que lorsque Jules Renard, faisant son discours de distribution des prix en vint à évoquer le concierge, il fut interrompu par un hourvari de rires et d'applaudissements. Plusieurs élèves criant : *Le Bouillot, le Bouillot*. Cette manifestation spontanée témoignait de sa popularité.

D'autres témoignages viendront compléter celui-ci, mais nous pouvons ajouter à ceci que, au moins jusqu'à la dernière guerre, et peut-être même pendant les années d'errance entre les différents locaux provisoires qui abritèrent les classes avant leur aménagement au Banlay en 1958, les élèves du Lycée continuèrent à appeler le concierge : *Le Bouillot*<sup>75</sup>.

Alfred Massé, dans son discours pour la célébration du Cinquantenaire du Lycée le 29 juillet 1910<sup>76</sup>, atteste qu'à cette date, cet usage était quasi institutionnel. *Le personnel lui-même est immuable. Lorsqu'il change, par hasard, nos jeunes camarades ne peuvent se résoudre à modifier des habitudes transmises de générations en générations. C'est ainsi que*

---

<sup>75</sup> Il semble que le terme Bouillot pour désigner le concierge du lycée soit resté usité jusque dans les années 1950 si nous en croyons les témoignages de plusieurs collègues, anciens élèves et/ou professeurs, et notamment de notre collègue philosophe Jean-Pierre Harris.

<sup>76</sup> In *La Tribune* du 2 août 1910 (collection personnelle).

le concierge, pour les élèves, continue à s'appeler Bouillot, alors que tel n'est point son nom et que le véritable Bouillot, celui que nous avons connu, s'est retiré depuis plus de vingt ans !

Plus tard, en 1942, le Docteur Le Droumaguet<sup>77</sup> évoquera *Le Bouillot* qu'il avait connu dans les années 1905-1915.

*Brave BOUILLOT ! J'espère qu'il ne m'en voudra pas de rappeler ces souvenirs, si l'écho lui en parvient d'aventure, maintenant qu'il vieillit retiré du monde et qu'il cultive son jardin. Il ne s'appelait pas ainsi, mais chacun disait BOUILLOT, mieux : LE Bouillot, du nom de son prédécesseur, célèbre aussi dans les annales écolières. Cet ancêtre avait en quelque sorte fondé une dynastie Le patronyme était devenu nom générique. Il a fallu la guerre pour détruire cela.*

Et voici maintenant l'anecdote qui surit dans le même récit **Le Bouillot et le Proviseur** toujours en suivant le récit de G. Geoffroy :

*Elle m'a été contée par la mère d'un de nos camarades, vénérable dame qui avait des attaches de famille dans la région de Brinon et qui, au surplus, habitait à une centaine de mètres du Lycée où son fils était élève, connaissait bien et le proviseur et le concierge. Un digne cultivateur de Brinon, homme déjà âgé, vint, un jour sonner au Lycée et, d'un air un peu embarrassé, demanda à parler au Directeur... au Supérieur ... enfin au Chef de la Maison, déclarant d'ailleurs le bien connaître, "vu, disait-il, qu'on était censément du même pays" ; il explique aussitôt à Bouillot, qui l'avait fait entrer, que sa petite-fille devait se présenter au brevet la semaine suivante et qu'il avait pensé que ... "enfin, vous comprenez bien, un petit coup de main, ça ne fait toujours pas de mal". Bouillot comprit en effet que le bon grand-père voulait faire recommander sa petite fille aux examinateurs du brevet et, pour ce faire, comptait sur l'intervention de M. le Proviseur ; dignement il répondit qu'il en prenait bonne note et ne manquerait pas de faire tout ce qui était en son pouvoir. Au même instant, le visiteur qui, par la porte cochère demeurée ouverte, jetait un coup d'œil sur la place du Lycée, s'écria : J'en vois un que je reconnais bien malgré qu'il ait fait comme moi ; le voilà devenu tout blanc ... Dame ! Il y a longtemps que je nous amusions ensemble ... je l'appelions "Le P'tit Gustin" ... même qu'on se tutoyait. C'est notre homme ". Bouillot fit alors deux pas sous le portail et, regardant, lui aussi, sur la place, aperçut, à l'angle de la rue de Rome, M. Guerreau en personne qui, le huit-reflets à la main, inclinait ses favoris blancs devant une dame en lui présentant ses hommages. Tout ému d'avoir entendu parler aussi familièrement du Chef de l'Établissement, troublé à l'idée de la moue et du froncement de sourcils qui pourraient accentuer l'expression déjà sévère du visage du "Patron", si son compatriote engageait trop librement la conversation, Bouillot faillit se trouver mal et, tout d'abord, demeura stupide, au sens du Grand Siècle, naturellement. Puis, le sentiment du devoir aidant, il se ressaisit bien vite et domina la situation. Il commença par pousser soigneusement la grande porte, puis, tirant par sa blouse l'habitant de Brinon, le fit entrer dans sa loge ; et là, tout en observant derrière le rideau de la fenêtre si M. Guerreau ne traversait pas la place, il glissa à l'oreille de son interlocuteur ce conseil, fruit de ce qu'il appelait "notre" expérience : "Écoutez, moi, à votre place, d'abord, je commencerais par ne pas lui rappeler tout ça ... ça date de trop loin, ça lui fera comme de l'histoire ancienne ... Maintenant, tel que Nous le connaissons, il vaudrait peut-être mieux ne pas le tutoyer ; c'est un conseil que Nous vous donnons ... Mais surtout, si vous avez quelque chose à lui demander, pour vous ou pour votre petite-fille, je ne vous souhaite pas de l'appeler "P'tit Gustin" ... Appelez-le plutôt comme je l'appelle, c'est-à-dire comme Nous l'appelons : Monsieur le Proviseur".*

---

<sup>77</sup> Discours de Distribution des Prix du 13 juillet 1942, par le Docteur Le Droumaguet. Maire de Nevers. in *Quelques aspects de la vie municipale en 1942 (extraits de presse)*, éd. Ville de Nevers, Chassaing Nevers, s. d.



Le Parloir

Son successeur M. **Chassigneux** ne resta en exercice que cinq années et prit sa retraite le 31 août 1900. Pour beaucoup de fonctionnaires, nous en voyons bien des exemples au cours de son histoire, le Lycée de Nevers a été un lycée de fin de carrière, et certains y firent même la quasi totalité de leur carrière universitaire. C'est M. Méchin qui lui succéda et le dirigea jusqu'après la terrible épreuve de la Grande Guerre. C'est lui que rencontra Jules Renard lors des banquets et des conférences auxquels, il vint participer dans la Nièvre comme en 1903 pour l'Amicale des Instituteurs de la Nièvre<sup>78</sup> : *Le proviseur fait le bon enfant et m'en raconte "une bien bonne", qui est stupide*. Puis en 1904 pour une conférence sur *Poil de carotte*<sup>79</sup> : *Proviseur joyeux dansant jusqu'au six heures du matin, avec une gravité d'enfant*.

L'adjoint principal du Proviseur, qui partageait avec lui l'autorité collégiale, était le Censeur. L'un des condisciples de Jules Renard, Jules Renault cite l'un d'eux, M. **Tavernier** : *le Censeur Tavernier que les élèves irrévérencieux ne trouvaient pas bien joli, mais à qui dans la justesse de leur jugement, ils reconnaissaient une exquise bonté*.

Nous ne dirons que quelques mots de l'**économome**, qui ne laissa une certaine notoriété à Nevers qu'à cause d'une anecdote dont il fut involontairement le héros. **Lévêque** Pierre était né le 30 novembre 1843 à Montmoyen (Côte d'Or), il était marié, avec deux enfants. Il commença sa carrière comme répétiteur (d'abord aspirant puis maître) en 1864, au Lycée de Chaumont. Il opta ensuite pour l'économat d'abord comme commis aux écritures au Lycée d'Amiens en 1867 puis commis d'économat à Colmar en 1868 ; Amiens puis Grenoble en 1871 ; Nevers le 19 février 1874. Il y resta pendant huit ans et fut nommé économome titulaire, en 1882, à Lorient, avant de revenir définitivement à Nevers l'année suivante. Il y prit sa retraite en 1904 (remplacé par M. Carroué).

Venons-en maintenant à l'anecdote que son nom provoqua juste avant sa retraite. C'est encore à G. Geoffroy<sup>80</sup> que nous en devons le récit :

<sup>78</sup> *Journal*, op., cit. 2 novembre 1903, p. 681

<sup>79</sup> *Journal*, op. cit. 31 octobre 1904, p. 733.

<sup>80</sup> G. Geoffroy : *Ingérence épiscopale*, in *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves* 1939. Article complété par une note d'Alfred Massé dans le même numéro.

*J'hésiterais à raconter cette anecdote, faute d'en avoir contrôlé l'exactitude, si je ne comptais sur un de mes aînés pour rectifier ou compléter, le cas échéant. "Ce siècle avait deux ans" ou quatre tout au plus. Un député s'était, paraît-il, chargé de signaler à la vigilance du ministre que dans certains lycées et collèges les aumôniers, sortant de la réserve inhérente à leurs fonctions, s'immisçaient dans la direction et dans l'administration de l'établissement. À Nevers, le cas était plus grave : ce n'était pas l'aumônier, mais la plus haute autorité du diocèse, l'évêque en personne, qui avait usurpé au lycée une influence telle qu'une partie du personnel recevait ses ordres et qu'on n'osait même pas établir le menu hebdomadaire sans prendre son avis. En signalant ces faits, le député déposait une demande d'interpellation. Quand cette interpellation vint en discussion, le Grand-Maître de l'Université répondit qu'après enquête il était en mesure d'affirmer que les faits signalés étaient controuvés dans leur ensemble, mais que, en ce qui concerne Nevers, l'honorable interpellateur avait dû être renseigné par un mauvais plaisant ; certes Lévêque donnait des ordres dans le Lycée de cette ville et contrôlait le menu des pensionnaires, mais cette manière de procéder était tout à fait normale et l'Administration collégiale ne méritait pour autant aucun blâme ; pour s'en rendre compte, il suffisait de savoir ou d'apprendre que la personnalité dont l'influence se faisait sentir jusque dans les cuisines du lycée était non pas Monseigneur l'Évêque de Nevers, mais l'économiste du lycée qui s'appelait Monsieur Lévêque. De nombreuses générations d'élèves conservent en effet le souvenir de M Lévêque qui exerça pendant longtemps les fonctions d'économiste du lycée et qui à l'heure de la retraite, se fixa à Alligny-en-Morvan ; une de ses filles avait épousé M. Bohême, professeur de philosophie. Si vraiment pareille discussion s'est instaurée au Palais-Bourbon, il est impossible que le procès-verbal de la séance ne contienne pas la mention : "Hilarité générale". En tout cas, à l'époque où les faits se seraient passés, notre Président d'honneur, Alfred Massé, était député de Nevers. Il doit être au courant. Je lui passe donc la plume, pour qu'il veuille bien terminer mon récit, en nous disant ce qu'il y a de vrai dans cette histoire et en rétablissant, s'il y a lieu, l'exacte vérité.*

Alfred Massé, député de la Nièvre et ancien ministre, ancien élève du Lycée et Président de l'Association Amicale des Anciens Élèves, et que certaines mauvaises langues accusaient d'être l'auteur de cette "bourde" politique précisa qu'il n'a jamais été déposé de demande d'interpellation par moi à ce sujet. Mais un journal local a, de toutes pièces, inventé cette information lors des élections législatives de 1902, et l'a donnée comme réelle à ses lecteurs. C'était là un procédé de polémique qui, bien que ne faisant pas grand honneur à mon intelligence, n'avait rien de méchant, et j'avoue qu'avec M. Lévêque, que j'avais eu comme économiste quand j'étais, moi aussi, élève au lycée, j'ai été le premier à en rire.

Ce ne serait donc qu'un canular nivernais, mais qui donne en filigrane, une idée de la lutte sourde entre les autorités ecclésiastiques et universitaires dont on peut voir quelques exemples à propos de la carrière de l'Abbé Fouché que nous étudions plus bas.

Nous devons en effet accorder plus d'attention à l'**aumônier** qui, en cette période de transition de la fin du Second Empire et des débuts de la Troisième République, occupait un poste délicat en tant que représentant de l'Église d'une part et membre de l'Université d'autre part. Situation d'autant plus critique que l'évêque de Nevers était lui-même engagé dans un combat plus ou moins déclaré contre l'enseignement public.

L'**abbé Huret** qui avait succédé à l'abbé Lebrun lorsque celui-ci devint principal du Collège puis Proviseur du Lycée ne resta en poste que peu de temps après la transformation du collège en lycée. C'est l'abbé Fouché qui fut nommé à sa place.

Marc-Narcisse-Bruno Fouché était né le 26 mai 1830 à Perrier-en-Auge (Calvados). Bachelier ès lettres, il occupa un poste de professeur, d'abord le 25 mai 1856, au séminaire-collège de la Martinique puis le 1<sup>er</sup> décembre 1859 à celui de la Guadeloupe jusqu'au 27 octobre 1863 ; puis il devient aumônier du Lycée de Nevers le 19 novembre 1863. On peut dire que jusqu'en 1871, il ne fait guère parler de lui.

Peu après son arrivée, le 2 juin 1861, l'Inspecteur d'académie Lebègue, le jugeait : *Homme bon et simple qui, s'il n'exerce pas sur les élèves le prestige du savoir et du talent, peut au moins leur inspirer de la confiance et de l'affection. Mr l'Abbé Fouché me paraît d'une humeur facile et bienveillante. Je ne l'accuserai pas de manquer de tenue ; mais il a gardé un certain laisser-aller contracté sous le climat des Antilles et qui n'est pas du reste sans quelque bonhomie.*

*De son long séjour à la Guadeloupe, date sa liaison avec Mgr Forcade, qui l'admet dans son intimité. Cette intimité même pouvait porter ombrage ; mais je dois reconnaître que jusqu'ici elle n'a amené pour le Lycée aucun résultat fâcheux. Mes impressions personnelles me portent au contraire à trouver heureux le choix de M. l'Abbé Fouché comme aumônier du lycée de Nevers.*

Cette appréciation était suivie d'une proposition : *Quand son attitude et ses intentions se seront entièrement dessinés et que ses services auront acquis une durée suffisante, nommer M. l'Aumônier du Lycée de Nevers, Officier d'Académie.*

L'année suivante, il précisait ses appréciations : *M. l'Abbé Fouché ne se distingue pas pour l'éclat du talent oratoire. Sa parole naturellement simple s'embarrasse facilement lorsqu'il veut prendre un ton élevé. Mais il est animé d'un bon esprit ne respire que la paix et la concorde et rend de grands services au Lycée en éclairant sur le compte de cet établissement l'opinion de personnes considérables qui ne l'avaient vu jusqu'ici qu'avec défaveur. Je ne doute pas, pour ma part, qu'il n'ait fortement contribué à nous ramener Mgr l'Évêque de Nevers, auquel certaines influences locales avaient inspiré des préventions contre l'enseignement et l'éducation universitaires. Du reste, M. l'Abbé Fouché a beaucoup de modestie et fort peu d'ambition. Il se renferme dans sa sphère et n'a causé jusqu'ici à l'Administration d'embarras d'aucune espèce.*

En 1866 l'Inspecteur d'académie reprenait quasiment les mêmes appréciations et renouvelait sa proposition. Mais à cette date Fouché n'avait encore que quatre ans d'ancienneté. Il était aumônier de 3<sup>ème</sup> classe avec un traitement de 2600 francs.

Bien que ce fût alors sous le Second Empire et sous le règne du Concordat, la prose de l'Inspecteur d'académie suggère l'atmosphère de conflit latent entre l'enseignement universitaire et l'Église. En fait il ne faut pas oublier que l'Église, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, a mené une lutte farouche contre toutes les formes de modernisme et en particulier, s'est opposé sans cesse à toute forme d'enseignement dont elle n'aurait pas la maîtrise. A Nevers, l'évêque a souvent été à la tête des opposants à l'enseignement public et au lycée en particulier, même lorsque il était dirigé par l'Abbé Lebrun. Voilà pourquoi l'Inspecteur d'académie apparaît aussi favorable à cette époque, à l'Abbé Fouché.

Les relations n'allaient pas tarder à se gâter après la chute de l'Empire. L'Abbé Fouché se considérait comme une sorte de combattant de l'Église à l'intérieur du Lycée et les conflits se multipliaient.

En 1874 déjà, l'Inspecteur d'Académie le considérait avec davantage de critique : *un ecclésiastique sérieux et austère ; mais il n'a rien de ce qui peut gagner le cœur des enfants. Sa parole est plus emportée que persuasive ; et il n'a pas d'action sur des élèves qui entendent pour la plupart, dans le département de la Nièvre, leurs parents exprimer des idées tout-à-fait contraires. ... Il a le tort de faire des allusions souvent trop claires aux faits contemporains.*

Parmi les incidents qui ont fait l'objet de rapports administratifs, signalons-en deux en 1879.

Le Proviseur Guerreau apprit que l'aumônier faisait faire des quêtes parmi les élèves pour "la propagation de la foi". Il en informa le Recteur Vieille en lui demandant si ces quêtes étaient autorisées. Celui-ci bien entendu, les interdit. Pour le 1<sup>er</sup> novembre, jour de Toussaint, il fit un sermon à la chapelle du Lycée, devant les membres de l'administration et 40 élèves qui n'étaient pas partis en congé, en exprimant des opinions critiques contre la situation politique en France, ce qui suscita des "murmures" de la part des élèves malgré les appels au calme des administrateurs. D'autres "murmures" des élèves se manifestèrent au cours des

jours suivants pour la même raison. Le proviseur Guerreau envoya un rapport sur ces faits au Recteur. L'Inspecteur d'Académie ajoutait à ce rapport que le journal "*La République*" de Nevers avait publié un article contre l'Aumônier du Lycée de Vendôme *qui s'était conduit de la même manière que celui de Nevers*.

L'année suivante, en 1880, c'est le Préfet nouvellement arrivé dans la Nièvre qui dénonça l'attitude de l'Abbé Fouché qui avait refusé de lui faire les visites protocolaires. Rappelons qu'à l'arrivée d'un nouveau Préfet, les différents corps de fonctionnaires du département rendaient une visite de bienvenue au Préfet, qui les recevait à tour de rôle. De même à l'occasion du nouvel an. Or l'Abbé Fouché avait été absent sans motif à ces deux visites. Sans doute refusait-il de se considérer comme un fonctionnaire de l'État bien qu'il en touchât le traitement. L'affaire fut résolue par l'intervention du Recteur et de l'Évêque et l'Abbé Fouché sollicita une audience pour aller présenter ses respects et ses excuses au Préfet.

Trois mois plus tard, en mars 1881, il profita de son prône dans la chapelle du Lycée pour lire les mandements de l'Évêque de Nevers notamment certains en faveur de l'Université Catholique de Paris, et ce trois fois, les 6, 13 et 20 mars, suscitant à chaque fois des "murmures" parmi les élèves. On ne sait pas quelle était l'ampleur de ces manifestations d'hostilité, le rapport de Guerreau est très prudent, mais en lisant "entre les lignes", il apparaît que ces manifestations des élèves n'étaient pas seulement spontanées mais avaient dû être concertées. Ceci confirme ce qui apparaît plusieurs fois dans nos recherches sur l'histoire du lycée et était signalé dans le rapport de 1874, à savoir l'existence d'un fort courant républicain parmi les élèves, qui n'étaient donc pas si étrangers à la vie politique que l'on pourrait le penser, et reflétaient ainsi les opinions de leurs parents. Cette affaire remonta jusqu'au Recteur Chapuis et au Ministre qui intervint sévèrement le 27 mars.

Jules Renard n'évoque pas ces incidents, mais ce qu'il nous dit de l'anticléricalisme de M. Lepic, et ce que nous savons de ses prises de position laïques et républicaines tout au long de sa vie, nous permettent d'imaginer que ces manifestations d'hostilité à l'aumônier n'avaient pas dû le laisser indifférent, il était alors en classe de 2<sup>ème</sup> puis de rhétorique. Nous faisons aussi un rapport entre cette expérience de lycéen et la violence des propos anti-curés qu'il met dans la bouche de M. Lepic dans *La Bigote*.

Il est intéressant aussi de remarquer que son passage au lycée de Nevers se situe entre deux grandes révoltes de lycéens, celle de 1870 (cette année-là elles concernèrent au moins 21 lycées) et celles qui suivirent immédiatement son départ, en 1882-1883 et au cours desquelles s'ébaucha un syndicat clandestin des lycéens à la création duquel participèrent des élèves délégués de Nevers<sup>81</sup>.

En mars 1882, le Bureau d'Administration du Lycée décida de faire aménager un nouveau dortoir *afin de dégarnir les autres qui ne seraient pas tenables en été avec le nombre des élèves qui y couchent actuellement*. Il faut savoir qu'entre 1874 et 1882 l'effectif total du lycée était passé de 362 à 438. Les élèves des cours de l'Abbé Fouché étaient passés pour la même période de 261 à 223, ce qui traduit également une perte d'audience de l'Aumônier. Nous avons signalé plus haut que les très importants travaux d'aménagement de l'ancien collège pour en faire un lycée, faits dans les années 1860-1864, s'ils avaient coûté un peu moins cher que la construction d'un lycée neuf, dont le coût avait effrayé le Conseil municipal de Nevers, avaient produit un établissement mal commode, trop petit dès l'ouverture sans possibilité d'extension et qui allait vieillir très mal entraînant des travaux de réparation coûteux et quasi permanents. Pour aménager un nouveau dortoir, le Bureau d'administration chercha en vain un emplacement nouveau. Finalement la seule solution possible fut de récupérer l'appartement de l'Aumônier, à qui, faute de locaux dans l'établissement pour le reloger, on proposa un appartement en ville. Il semble que cette solution ne déplaisait pas totalement à l'Abbé Fouché mais il soupçonnait derrière, une manœuvre indirecte pour l'éloigner du Lycée. L'Évêque Étienne réagit violemment en exigeant le maintien tel quel, de

---

<sup>81</sup> Voir notre étude (à paraître) sur cette époque.

l'appartement de l'Aumônier (lettre du 7 mars 1882). Après un échange de courrier entre le proviseur Guerreau et le Recteur, la décision du Bureau fut maintenue. Cette solution, du logement en ville, fut d'ailleurs étendue à d'autres administrateurs du lycée.

En 1895 enfin, le nouveau Proviseur, Chassigneux, fut obligé de signaler, en envoyant à l'Inspecteur d'académie, le procès-verbal de la Distribution des Prix, qu'il y manquait la signature de l'Abbé Fouché qui avait refusé d'assister à la cérémonie. Le prétexte en aurait été *qu'on (l'Évêque) lui aurait défendu d'assister à des cérémonies où serait présent un certain professeur*. Nous pensons qu'il s'agissait d'un professeur dont l'appartenance à la franc-maçonnerie était sans cesse dénoncée par les organes de presse catholiques. Mais le proviseur Chassigneux signalait que c'était un faux prétexte car *le professeur en question a cessé d'appartenir depuis longtemps au Lycée de Nevers*. Signalons que dans les rapports que nous citons ce professeur n'est jamais nommé. À ce propos, rappelons que la distribution des prix était la dernière journée de classe du Lycée. Tous les fonctionnaires devaient y assister et signer à la fin le procès-verbal officiel. Les absents, sans raison valable, étaient considérés comme quasiment démissionnaires et leur traitement de vacances leur était retenu.

Parmi les **professeurs**, nous accorderons notre attention à ceux qui eurent une certaine notoriété ou attirèrent l'attention publique ou dont leurs anciens élèves nous ont laissé quelques souvenirs.

Jean-Charles **Becker**, né le 7 juin 1829 à Héricourt (Haute-Saône), arriva au lycée avec une double spécialité car il avait les diplômes et les capacités voulues pour enseigner à la fois l'allemand et l'anglais. Il fut nommé sur la chaire d'allemand mais dès son arrivée eut un service partagé entre les deux langues. En 1864, il avait 40 élèves en anglais et 30 en allemand (cette année-là, l'effectif total du lycée était de 310 élèves). Tous ses rapports sont très élogieux et en 1865, où il était question de supprimer des postes de professeurs, encore une politique d'économies, l'Inspecteur d'académie affirmait : *s'il était question de ne conserver au Lycée de Nevers qu'un seul professeur de langues vivantes, accorder la préférence à M. Becker, bon professeur, homme éminemment recommandable ... et qui pourrait enseigner deux langues vivantes*. M. Becker finira sa carrière à Nevers et y prit sa retraite 1<sup>er</sup> octobre 1894.

Le cas de Marie-Joseph **d'Asis-Gaillissans** est tout à fait particulier. Il était né en octobre 1826 à Orléans (Loiret). Il entra à l'École Normale Supérieure en 1847. De février à juillet 1851, il fut régent de 2<sup>ème</sup> au Collège de Brives. Puis il abandonna l'enseignement public pour devenir professeur libre jusqu'en 1855. Le 22 septembre 1855 il fut réintégré comme professeur de Logique au Collège de Châtellerault. Rappelons que l'enseignement de la Philosophie étant considéré comme politiquement dangereux, il avait été réduit à celui de la Logique. Le 3 octobre 1857, il fut Chargé de logique au Lycée Napoléon (Vendée) où il exerça jusqu'au 28 mai 1861. Il fut ensuite en congé pour raison de santé, jusqu'au 4 avril 1863 où il fut nommé comme Chargé de logique, puis de philosophie, au Lycée de Troyes. C'est en effet au cours de cette année-là que l'enseignement de la philosophie recouvra ses droits dans les lycées. Le 11 avril 1864 il fut nommé à Bourg, puis le 29 septembre 1866 à Nevers, où il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 1893 à l'âge donc de 67 ans.

Dès son arrivée, il fit forte impression. *M. D'Asis Gaillissans ... s'est placé très haut dans l'opinion publique par son enseignement. Bonnes et saines doctrines exposées avec un certain charme, grâce à une parole facile, agréable et spirituelle qui captive les élèves. Professeur très consciencieux, M. D'Asis corrige et annote soigneusement les devoirs journaliers qui lui sont remis. Aussi sa classe fait-elle beaucoup de progrès et lui est-elle fort attachée. Excellente acquisition, jusqu'ici, pour le Lycée de Nevers.*

En 1868, c'est le même ton mais l'avis de l'Inspecteur contenait des précisions intéressantes : *L'enseignement de M. D'Asis-Gaillissans jouit d'une excellente réputation qui va toujours croissant. Idées justes et nettes, exposition claire, animée, intéressante. Bon humaniste et bon littérateur, M. D'Asis prépare bien ses élèves pour le baccalauréat ès lettres : genre de mérite fort prisé à Nevers. Aussi sa classe, qui compte 15 élèves est-elle*

*deux fois plus nombreuse que sous ses prédécesseurs. En somme M. D'Asis-Gaillissans rend des services signalés à l'Etablissement. Et il propose de Nommer M. D'Asis-Gaillissans, officier de l'Instruction publique.*

Nous ne nous étonnerons pas de voir que les parents nivernais étaient très attachés aux résultats obtenus au baccalauréat, cela n'a guère changé jusqu'à nos jours. Nous pourrions être effarés de noter les *devoirs journaliers qui lui sont remis par ses élèves*, mais il faut se rappeler qu'à cette époque, la philosophie constituait la quasi totalité du programme de cette classe terminale. Les élèves pouvaient donc chaque jour, rédiger un devoir qui ne devait pas être, chaque fois, une dissertation et pour le professeur avec seulement 15 élèves en tout et pour tout et un service hebdomadaire de 11 ou 12 heures, c'était encore, possible.

Pour l'année 1873-74, alors que l'effectif total du lycée était de 371 élèves, M. D'Asis en avait au total 37 répartis en trois cours, 13 en Philosophie, 15 en Math-Élem. et 9 en 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement spécial (enseignement moderne).

Jules Renault fut son élève et semble l'avoir apprécié : *d'Asis-Gaillissant, à la tenue soignée, aux mains aristocratiquement effilées, à la barbe blanche et soyeuse, à la parole agréablement timbrée, qui rendait séduisantes la logique et la métaphysique.*

Hubert Bourgin nous parle longuement de ce professeur qu'il connaissait bien, même s'il n'avait pas été son élève.

*Le père D'Asis, professeur de philosophie, était connu, salué, admiré des bambins les plus étourdis des classes élémentaires. Il paraissait immuable comme le Lycée, dont on le voyait franchir le seuil, avec une souriante dignité, pour gagner sa place, tout là-bas, dans le haut de la cour des grands. Il avait été à l'École Normale, le camarade de Taine, d'About, de Sarcey, ces grands normaliens de 1848, dont la gloire rehaussait sa belle figure. C'était un vieillard mince et droit, au calme visage, au teint mat et bistré, à la longue barbe blanche ; une frange de cheveux blancs tombait sur sa nuque ; il avait un front haut et dégarni, et de beaux yeux bruns, profonds, doux, au chaud regard clair. La distinction, la finesse, la noblesse, et la bonhomie, le goût des nobles pensées, le respect des autres et de soi-même, l'indépendance, le désintéressement, la tolérance, hautes vertus et titres magnifiques, se lisaient sur son visage et dans son allure. Un pareil homme, qui semblait participer de l'éternité des grandes choses qu'il servait, ne pouvait enseigner par son exemple, par son passage parmi nous que les splendeurs de l'âme. Mieux vaut que je n'aie pas été son élève : la sublime figure du philosophe eût été diminué à mes yeux par l'ajustement aux besognes de préparation au baccalauréat. M. d'Asis joignait à ses fonctions de professeur au Lycée celles de bibliothécaire de la ville ; gourmand de livres, toujours à court et en quête de lectures, j'allais à la Bibliothèque Municipale consulter les grandes collections dont mes maîtres et mes manuels me donnaient les titres, et j'y retrouvais M. d'Asis, qui était à lui-même son propre commis et dont la complaisance diligente me comblait de reconnaissance. Que n'aurais-je fait pour lui montrer, à ce Sage, qui, comme Socrate, savait accomplir ponctuellement et noblement d'humbles tâches, que j'étais, que je serais de sa suite sur le chemin du savoir et de l'honneur.*

D'autres rayonnaient comme nous le dirions aujourd'hui, à l'extérieur du lycée. Ainsi, M. **Magnier**, agrégé de grammaire et professeur de 3<sup>ème</sup>, fut désigné pour assurer, à l'École Normale d'Institutrices de Nevers, une "conférence de littérature" *destinée à faciliter la préparation des déléguées maîtresses-adjointes à l'examen du professorat*. Il s'agissait en fait d'un cours régulier de littérature.

Quant aux mathématiques, elles furent marquées à Nevers pendant 31 ans par l'autorité de Félix **Mallarbaux**, né le 31 janvier 1832 à Servigny-les-Saulx (Haute-Saône). Il commença sa carrière comme maître-adjoint à l'École Primaire Supérieure de Gray le 10 décembre 1851. Puis il sera répétiteur, d'abord aspirant au lycée de Troyes le 6 octobre 1856 pour deux mois seulement, puis le 31 décembre 1857 à Dijon où il devint maître-répétiteur. Le 22 octobre, il fut nommé régent de Mathématiques au Collège de Nevers, il y restera comme professeur lors de sa transformation en lycée et y prendra sa retraite en 1892. Il s'était



présenté à l'agrégation en 1865. Cette année-là, l'Inspecteur jugeait *que M. Mallarbaux jouit à juste titre de l'estime publique pour son talent et son caractère. Son enseignement clair, précis, méthodique, est goûté des élèves et obtient de bons résultats. D'un autre côté, peu de fonctionnaires font preuve d'un zèle aussi consciencieux. Caractère digne. Conduite excellente.* Mais il faillit être perdu pour l'enseignement car il postula cette même année pour un poste de Censeur, ce que regrettait l'Inspecteur qui constatait que *l'enseignement de M. Mallarbaux est fort goûté à Nevers ...* De plus, il faisait remarquer qu'il était *allié à une bonne famille de la Nièvre.* Il continuera donc à enseigner les mathématiques et on constatait, en 1867, que *son enseignement est d'une sûreté et d'une clarté devenues pour ainsi dire proverbiales. Discipline ferme et juste qui contribue à le faire respecter et aimer des élèves.*

Jules Renault confondait dans une même admiration Mallarbaux et son successeur : *les professeurs de mathématiques qui enchaînaient les théorèmes comme les jongleurs font de leurs anneaux, Mallarbaux remontant constamment d'un geste automatique ses lunettes, cependant bien assujetties, et Bézières, colosse timide à la voix douce.*

Alfred Massé<sup>82</sup> sous-entend que le tic de Mallarbaux signalé par Renault, n'était pas le seul : *Mallarbaux à la mémoire duquel nous conservons un souvenir d'autant plus respectueux et ému qu'enfants espiègles et sans pitié, nous avons, messieurs, plus souvent souligné par d'innocentes plaisanteries quelques unes de ses habitudes.*

Certains professeurs ne firent au Lycée qu'un rapide passage d'une ou deux années, avant de partir pour d'autres cieux, soit à leur demande, soit d'office, par suite d'un changement de situation, une titularisation par exemple, car il était rare qu'un professeur intérimaire ou stagiaire soit titularisé dans le poste qu'il occupait. Nous en avons vu un exemple avec l'économiste, M. Lévêque, qui lors de sa titularisation fut nommé à Lorient d'où il revint l'année suivante sur sa demande, pour finir sa carrière à Nevers.

Pour certains, la brièveté de leur séjour a de toutes autres causes. Taine avait été muté d'office à la suite d'une cabale de type politique qui débuta dès son arrivée à Nevers, et son départ entraîna la démission collective de ses élèves de Philosophie<sup>83</sup>. Pour d'autres, les raisons ou prétextes furent plus légers... (*à suivre*)



Salle d'étude

<sup>82</sup> Alfred Massé : *Discours pour le Cinquantenaire du Lycée.* in : *La Tribune* du 2 août 1910.

<sup>83</sup> Voir notre étude (à paraître) sur cette époque.

# Un Rapport d'Inspection en 1904

INSPECTION PRIMAIRE

de  
*Clamecy*

ARRONDISSEMENT

de  
*Clamecy*

CANTON

de  
*Lormes*

## RAPPORT D'INSPECTION

École<sup>(1)</sup> de garçons dirigée par M *Roy*

Visitée le *18 juillet 1904*

Nombre de classes : *1*

Instituteur M *Roy* chargé de la classe

date de la dernière inspection *9 mai 1903*

COMMUNE

de  
*Saint Martin du Ray*

SECTION

de

*1*

Population de la commune  
ou de la section *1044*

(1) de garçons, de filles ou mixte.

Nom et prénoms de l'instituteur *Roy Auguste*  
 Date et lieu de naissance *14 janvier 1882 à Chaloux*  
 Etat civil *marie*  
 Charges de famille *Un enfant*  
 Résidence des parents de l'instituteur *Chaloux*  
 Années de service { dans l'enseignement public *23 ans et 4 mois*  
 dans le poste actuel *5 ans*  
 Titres de capacité *Brevet simple et certificat d'aptitude pédagogique*  
 Récompenses obtenues et dates *rien*  
 Dans quel établissement a-t-il fait ses études? *Corbigny*  
 Traitement fixe *1500* (Classe *3* ; date de la dernière promotion *1 janvier 1904*)  
 Secrétariat *400* } TOTAL *1000*  
 Avantages accessoires  
 L'instituteur désire-t-il un changement de résidence? *Oui*  
 Région et postes préférés (donner cette indication même si l'on ne désire pas un changement de résidence)  
*Région de Corbigny - Orléans*  
 Autres vœux du fonctionnaire

### NOMBRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Nombre des élèves { Garçons *62* Nombre des élèves { Garçons *54*  
 inscrits dans la classe. { Filles " présents dans la classe. { Filles "

Fréquentation *Assez régulière cette année, les absences dépassent rarement la proportion de 10% ; aujourd'hui même, malgré les travaux de la moisson, la plupart des élèves sont là*

Tenue des archives, des registres *au courant*  
 Bibliothèque *Plus de 250 prêts depuis un an. Fonds à renouveler*  
 Musée scolaire *Maximes anti-alcooliques ; quelques mesures métriques et pures.*  
 Caisse des écoles *Credit de 15 francs pour fournitures aux indigents.*

ÉDUCATION. — ENSEIGNEMENT. — MÉTHODES ET RÉSULTATS.

Classe nombreuse, installée trop à l'étroit; nombreux groupes, qu'il est assez difficile d'occuper et de diriger: grâce à son activité M. Roy y parvient, en se prodiguant et se fatiguant, il est vrai.

Les enfants ont bon esprit; ils sont dociles et assez appliqués, leur travail est assez ordonné.

Le maître prépare régulièrement et consciencieusement les leçons et devoirs de chaque jour; il recroit et annoté les cahiers de ses élèves.

Lecture: résultats un peu lents, pour certains élèves; des garçons de 9, 10 ans ne lisent encore que mot à mot; dans la division élémentaire, on ne sait pas lire intelligemment une phrase, et, dans le cours moyen, on ne récite pas avec l'expression voulue. Explications un peu embarrassées.

Sciences et agriculture: pas de cultures « démonstratives », faute d'engrais; on hésite beaucoup pour me dire les différentes raisons pour lesquelles il faut labourer la terre.

Histoire: les faits essentiels de la Restauration, révision, sont assez bien connus des « premiers ». Stimuler les autres élèves. Comme les années précédentes, je conseille instamment à Monsieur Roy de moins parler, de moins aider ses élèves (à lire, à compter, à répondre,) à en obtenir un plus grand effort individuel.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSIONS.

Instituteur dévoué, dont la santé exige des ménagements.

Sept élèves admis à la dernière session du certificat d'études; succès méritoire pour une école si chargée.

Je remercie  
M. Roy

ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE

- I. Cours d'adultes: 2 mois; suivi par 8 auditeurs assidus, hameaux éloignés. Pas de rétribution communale.
- II. Cas d'adhésions à la Mutualité-scolaire, malgré efforts louables du maître.

*St Martin du Tige 15 juillet 1904*

L'Inspecteur primaire,

*signé Amathieu*

VU ET PRIS COPIE,

*St Martin du Tige 16 juillet 1904*

L'Instituteur

*Roy*

ÉTAT MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET DE SES DÉPENDANCES. LOGEMENT DES MAÎTRES

(Observations générales. - Propositions.)

*Maison d'école neuve  
Classe insuffisante; le vestiaire, utilisé pour l'école  
des filles, devrait y être ajouté*

## Tourisme et littérature : quelques réflexions à propos d'un voyage sur les pas de Mme de Sévigné et de Chateaubriand

Paul de Loye

Professeur honoraire agrégé de philosophie

Nous étions quarante membres de la section nivernaise de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques et/ou de l'Association des Amis du Musée Nivernais de l'Education, ce matin du 28 septembre 2004 à prendre le départ de Nevers pour un voyage de quatre jours à Vitré et à Saint-Malo sur les pas de Mme de Sévigné et de François René de Chateaubriand.



Combourg – Le groupe des participants

Ce n'est pas la première fois que nous allons sur les pas d'un grand écrivain : Lamartine, Genevoix, Jules Renard, Colette ou Vincenot nous ont vus tour à tour à leurs trousseaux ; mais auparavant, nous n'allions à la rencontre que d'un seul et d'un régional, qui plus est. Or, cette fois, nous quittons la Bourgogne sur les pas de deux écrivains assez dissemblables et plus éloignés dans le temps que ceux que nous avons jusqu'alors visités, si bien que l'exercice n'en était que plus difficile et hasardeux dans ses conclusions.

Ce n'est pas si aisé que d'aller sur les pas d'un écrivain :

- Si cet écrivain appartient au passé, et d'autant plus si celui-ci est ancien, les traces de son sillage auront pu s'effacer et le seul témoignage qui subsiste de lui relèvera de l'écriture et d'une mémoire médiante.
- En outre, l'écrivain peut n'avoir rien confié de son cadre de vie.
- Enfin, même si l'on pouvait suivre pas à pas l'auteur sur son terrain et que celui-ci ne soit pas trop transformé (« on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve », disait Héraclite), il ne se peut que nous ne lui prêtions notre sensibilité et notre mentalité, au risque de commettre un anachronisme. Le pèlerinage littéraire n'ajoute à l'œuvre l'illustration attendue que si l'œuvre l'éclaire en retour ; il arrive cependant que la réalité présente infirme l'œuvre. Cette règle n'est donc pas générale. Ainsi la salle à manger et le salon du château de

Combourg formaient à l'origine une seule pièce. Geoffroy, petit-fils de Jean-Baptiste frère aîné de Chateaubriand et héritier du château, a opéré cette division en 1876.

Les organisateurs du voyage, Robert et Yvette Cloix, munis d'une minutieuse documentation, nous dispensaient, chemin faisant, les notions nécessaires à la compréhension des sites visités et au repérage de leur présence dans les œuvres concernées. Combien de fois les lettres de la divine marquise à sa fille la comtesse de Grignan et les premiers livres des *Mémoires d'outre-tombe*, où le vicomte de Chateaubriand égrène les souvenirs de son enfance à Combourg, ont été mis à contribution, pour raviver un peu nos humanités et combler nos lacunes ? C'est à l'âge où la mémoire s'érode que l'on se repent de l'avoir laissée en friche quand nous étions plus jeunes.

Si percevoir, c'est se souvenir, selon le mot de Bergson, il n'y a que l'historien pour se souvenir de ce qu'il n'a point vu, car il voit avec les yeux de l'esprit. L'histoire fait appel à la représentation. Celui qui ignore que la halle aux toiles, où se tenaient à Vitré les Etats de Bretagne, au temps où y venait Mme de Sévigné, fut détruite dans l'incendie de 1886, ne verra dans le parvis de l'église Notre-Dame qui en occupe aujourd'hui l'emplacement qu'un banal parc de stationnement. En revanche, quand de la place Saint-Yves, remontant la rue d'En Bas, nous admirons les façades en pierre, ornées de sculptures en bois, des maisons du XV<sup>e</sup> siècle essentées d'ardoises, nous sommes vraiment dans les pas de Mme de Sévigné, encore que l'imitation n'assure pas l'empathie. Mais le savoir fait le premier pas. Le « petit rediseur de mots jusque dans l'oreille » que l'on montre dans les jardins des Rochers, n'est audible et même repérable que si l'on a en mémoire les lettres qui nous en parlent. On a beau écarquiller les yeux, l'observation présuppose l'instruction.

Le hasard de la géographie a rapproché dans un même rayon de 35 km autour de Rennes deux écrivains à un siècle d'intervalle (Mme de Sévigné meurt en 1696, Chateaubriand naît à la fin du règne de Louis XV en 1768) qui ont en commun d'avoir été spectateurs-narrateurs de leur cadre de vie. Ils l'ont décrit différemment.

Sans s'attarder au style spontané chez Mme de Sévigné, plus somptueux et châtié chez Chateaubriand, le rapport au passé n'est pas le même. D'un côté, nous avons une épistolière qui raconte au présent ce qu'elle fait aux Rochers lorsqu'elle n'est pas à Paris dans le quartier du Marais, ses travaux dans son parc, ses promenades à la brune, la construction de sa chapelle, ses lectures de romans précieux ou d'auteurs très austères, les visites qu'elle reçoit qui parfois l'importunent. De l'autre, c'est un mémorialiste, un grand homme au soir de sa vie qui en fait le bilan, se situant dans l'histoire, et campe son personnage pour la postérité, tel Napoléon à Sainte-Hélène. Le moyen qu'un vieillard de 78 ans, homme d'Etat, qui fut plusieurs fois ministre, ambassadeur plénipotentiaire sous différents régimes, pair de France et académicien, se reconnaisse dans les frayeurs nocturnes d'un enfant de 8 ans parcourant à la lueur d'une chandelle les dédales d'un château féodal hanté de revenants et de fantômes terrifiants, ou dans les rêveries sentimentales d'un adolescent désœuvré ? « Monsieur le Chevalier aurait-il peur ? ». Le vicomte de Chateaubriand est un homme complexe, conservateur, légitimiste, glorieux de ses traditions nobiliaires, mais en même temps un homme de progrès, disciple des Lumières, libéral, adversaire de toutes formes d'intolérance, de la fureur révolutionnaire d'un Fouché comme du despotisme napoléonien. C'est un métis indéfinissable de Voltaire et de Pascal, « l'épicurien à l'imagination catholique » de Sainte-Beuve. En tout cas, il serait excessif de faire de lui un aficionado du devoir de mémoire. Il n'y a pas de nostalgie dans son évocation des soirées à Combourg entre un père taciturne, une mère superstitieuse et une sœur dépressive. Dans cette forteresse sinistre, grise comme un ciel de pluie, il s'est ennuyé ferme, rêvant d'aventures en de vastes espaces, à l'image de La Pérouse qu'il aperçoit à Brest en 1784. Ses héros sont plutôt les corsaires (à ne pas confondre avec les flibustiers) à la manière de son père, armateur sur le grand métier, mais qu'on a dit aussi négrier.



Le Grand Bé

La différence est grande entre Chateaubriand, Malouin de naissance, et Marie de Rabutin-Chantal, Bretonne par emprunt pour avoir épousé Henri, marquis de Sévigné, qui lui a donné un patronyme. On ne va pas sur les pas de François René de Chateaubriand sans épouser une tradition fondatrice : comme lieu de sépulture, l'immortel a choisi l'anonymat, cet îlot désolé du Grand Bé battu par la tempête comme le fut son destin, la mer où disparaît la vanité des hommes, la mer où tu ne possèdes rien que ta soif d'infini. Cela va bien à Chateaubriand, l'illustre « à qui on ne la fait pas » ! Combourg comme la « Colline inspirée » de Barrès ou le Combray de Marcel Proust est un de ces lieux où souffle l'esprit, un « mythe » au sens de Valéry « ce qui n'existe que par la parole », par un décret tacite de la République des Lettres. N'allons pas croire avec Taine qu'il suffise pour connaître un écrivain d'aller sur ses brisées, de fouler après lui les lieux qu'il a frayés, alors que le propre de l'artiste est de muer le spectacle en œuvre imaginaire, par la magie d'une fantasmagorie incantatoire. Du reste, n'a-t-on pas nommé Chateaubriand « l'Enchanteur » ? Les pas de l'écrivain orientent vers les musées et les archives. Que seraient ces lieux de mémoire qui nous obsèdent, sans la mémoire des lieux qui les transcende et les sublime, mémoire savante et érudite qui a permis à la municipalité de Guy Lachambre de reconstruire à l'identique la ville de Saint-Malo détruite aux 4/5 par les bombardements de 1944, ou encore la restauration des dorures du Parlement de Bretagne, qu'on croyait perdues à jamais après l'incendie d'une autre année terrible, cinquante ans après, et pourtant remises à neuf en dix ans. Quand on a mis ses pas dans les pas d'un conteur, il ne se peut qu'on n'en revienne - il suffit d'avoir un peu d'imagination - les yeux tout ébaubis, éblouis de rêve et d'histoire. C'est ainsi que poètes et savants, Hubert Reeves ou Victor Hugo, nous entraînent à leur suite à « marcher vivants dans leur rêve étoilé ».

*29 octobre 2004.*

\*  
\* \*

## Quatre jours en Bretagne

### Sur les pas de Madame de Sévigné et de François René de Chateaubriand (28 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2004)

Simone BOUCHERON, Arlette GAUTHE et Paul de LOYE 

L'AMOPA et l'Association des Amis du Musée Nivernais de l'Education organisent chaque année, à tour de rôle, avec grand succès, une sortie d'une journée « Sur les pas d'un écrivain ». Cette année l'AMOPA nous invite à un pèlerinage littéraire de quatre jours en Bretagne sur les pas de la Marquise de Sévigné et du Vicomte François René de Chateaubriand. Ce projet fut mené à bien par Robert Cloix notre président et son épouse Yvette, secrétaire de la section et native de Combourg.

**Mardi 28 septembre**, Quarante amopaliens et/ou amis du Musée Nivernais de l'Education partent donc de Nevers.

Après avoir traversé le Berry, la Sologne, le sud de la Beauce et les collines du Perche, nous arrivons au **château des Rochers** où la marquise de Sévigné fit de longs séjours ; près de trois cents de ses *Lettres* en sont datées. Le château, demeure privée, n'est que partiellement ouvert aux visiteurs. La marquise y est omniprésente. Dans un magnifique portrait dû à un artiste inconnu, elle apparaît dans l'éclat de sa jeunesse, peu après son mariage. On la suit dans le parc, dans le jardin à la française dessiné par Le Nôtre et dans l'élégante chapelle ronde édifée avec l'aide du « bien bon » oncle, l'abbé de Coulanges. Orpheline à six ans, veuve à vingt cinq ans avec deux enfants, après avoir été trompée par un mari libertin et dépensier, Madame de Sévigné reste ouverte à la vie mondaine, littéraire, rurale et domestique. C'est dans cet amour de la vie quelle puise sa liberté d'écriture et le style primesautier qui nous séduisent. « J'aime à vous écrire », dit à sa fille bien-aimée cette épistolière d'exception.



Le château des Rochers



### Mercredi 29 septembre

A quelques kilomètres des Rochers, **Vitré** nous introduit dans l'intimité de la vie médiévale : maisons de pierre à pans de bois sculptés, encorbellements et porches. L'encorbellement permettait d'agrandir la surface habitable sans modifier la surface au sol, base de l'impôt. Le mélange des matériaux (bois peints, ardoise, grès roux) est harmonieux et gai. Du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup>, Vitré, fief protestant actif, fut l'une des plus opulentes places de Bretagne, grâce à la fabrication de toiles et de draps de chanvre qui se vendaient jusqu'aux Indes. L'église Notre-Dame surprend par sa chaire extérieure en pierre, d'où le prédicateur apostrophait les protestants d'en face ; cette chaire est ornée d'une curieuse sculpture : la Trinité représentée sous la forme d'une tête humaine à trois visages. Le point culminant de la visite est l'imposant château fort à treize tours, devenu résidentiel à la Renaissance, et actuellement Hôtel de Ville .

Sur le trajet de Vitré à Combourg, Robert Cloix nous fait remarquer, le **Mémorial Breton** érigé en souvenir de la célèbre bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (le 28 juillet 1488) qui se termina par la victoire des Français sur les Bretons. Cependant le rattachement de la Bretagne ne se fera qu'en 1532, après la mort de la Duchesse Anne de Bretagne, mère de Claude de France qu'avait épousée François 1<sup>er</sup>. Yvette Cloix nous prépare à la découverte de Chateaubriand en évoquant sa jeunesse, son enfance chez sa grand-mère à Plancoët, ses années d'études à Dol, Rennes et Dinan, son séjour à Combourg. Il est 13 heures lorsqu'apparaissent **le Lac Tranquille et le Château de Combourg**. Ce paysage nous rappelle la reproduction d'une lithographie qui illustre nos livres de littérature.

Le déjeuner à l'Hôtel du Lac est excellent, très convivial et plein d'émotion avec pour invitée la maman d'Yvette Cloix qui vit à Combourg depuis des décennies.

Le père de Chateaubriand acheta le **château de Combourg** et, en 1777, y installa sa famille. Des aménagements, comme ce superbe escalier en chêne de Hongrie à l'emplacement d'une cour intérieure, ont tempéré l'austérité du lieu décrite par Chateaubriand. Le jeune

François René vit à Combourg « deux années de délire » auprès d'un père morose et taciturne, d'une mère pieuse et mélancolique, et d'une sœur à la sensibilité malade. « C'est dans les bois de Combourg que je suis devenu ce que je suis » : ambassadeur, ministre plénipotentiaire, pair de France et académicien. Il est pour nous l'homme des *Mémoires d'outre-tombe*, ayant le génie du style, d'un romantisme impérial et flamboyant. Au gré de la visite, on devine, dans la Tour du Chat l'exaltation sentimentale de René, dans la grande salle les passions amoureuses de l'écrivain à la recherche de sa sylphide, dans la chapelle la piété de sa mère, et devant la croix de granite du parc les prières de sa sœur Lucile.

A Saint-Malo, Yvette et Robert Cloix ne pouvaient que nous conduire à l'Hôtel de France et de Chateaubriand, place Chateaubriand, un hôtel de charme, ayant cour commune avec la maison natale de l'écrivain sur laquelle on lit : « **le 4 septembre 1768 est né dans cette maison Chateaubriand** »

Aujourd'hui est jour de grande marée. Il fait nuit, nous montons sur les remparts : la mer, très proche du sommet de la digue, est



Maison natale de Chateaubriand

anormalement calme et silencieuse car la lune est au plus haut dans le ciel et au plus loin de la terre. Nous ne connaissons pas, ce soir, la terrible tempête qui salua la naissance de Chateaubriand.

### **Jeudi 30 septembre**

Laissons nos émotions littéraires pour les sensations visuelles, olfactives et gustatives que nous réserve la **côte d'émeraude de Saint-Malo à Cancale**. En ce matin de septembre, Saint-Malo apparaît dans la magie du gris, gris minéral des remparts de granite, gris vert du rocher, gris perlé de la mer, gris et bleu du ciel. Au détour du port et du fort Vauban, Paramé puis Rothéneuf alignent leurs villas bourgeoises à tourelles. De l'anse Duguesclin à l'anse du Verger, la mer joue à cache-cache avec les cultures maraîchères. Belle palette de couleurs froides : mauve rosé des asters, bleu des hortensias défraîchis, vert gris des choux- fleurs, vert bleu acier des poireaux. Nous arrivons à la **ferme marine de Cancale** à l'odeur iodée. Nous apprenons que la Bretagne est la seule région de France spécialisée dans l'élevage de l'huître plate et ronde, la plus rare et la plus chère : elle en produit 2000 t/an. Elle produit aussi des huîtres creuses et longues (production nationale annuelle 120 000t). Dans l'atelier, dur labeur des hommes et dur apprentissage pour les huîtres elles-mêmes qui doivent acquérir dans un bassin de trempage - justement nommé l'école des huîtres - le réflexe de se gorger d'eau de mer afin d'arriver vivantes sur nos assiettes. Dans la salle de dégustation on apporte pour les uns des huîtres, pour les autres des rillettes de la mer, et pour chacun un verre de muscadet.

Après cet apéritif marin, retour à Saint-Malo pour un repas de poissons bien apprécié.

Dans l'après-midi visite **de Saint-Malo et pèlerinage au Grand Bé** programme physique et intellectuel de trois heures et demie. Saint-Malo a une longue histoire qui imprègne fortement la mémoire des Malouins, à en juger par les propos de notre guide. La situation de Saint-Malo sur une presqu'île, tout autant que son histoire, a forgé l'identité des Malouins : « Ni Français, ni Breton, Malouin suis », et leur caractère indépendant et vaillant. A l'époque troublée de la Ligue, en 1590, Saint-Malo a l'audace de se déclarer « République indépendante » ; cette république perdurera pendant quatre ans. Hardis et vaillants sur les mers, les Malouins le sont aussi intra-muros quand il faut reconstruire la ville détruite à 80% du 9 au 17 août 1944.

Actuellement, Saint-Malo est le premier port de la côte nord de la Bretagne avec quatre bassins à flots communiquant entre eux. Il est spécialisé dans l'importation du bois et du granite en provenance d'Amérique latine. Il assure les liaisons entre la France et les îles anglo-normandes. C'est du port de plaisance, où nous sommes, que partent les grandes compétitions : la Route du Rhum, la Transat en double Québec -Saint-Malo...

Du port aux remparts, d'une statue à l'autre, d'une inscription à l'autre, la cité se fait un devoir d'honorer le souvenir de ses illustres ancêtres : ses marins qui découvrent « des ailleurs » - Jacques Cartier le Canada, Gouin de Beaufort le Cap Horn, Mahé de la Bourdonnais les îles de Bourbon et de France-, ses corsaires Duguay-Trouin et Surcouf, ses hommes de science et de lettres : le mathématicien Maupertuis qui part en Laponie en 1736 mesurer un arc de méridien terrestre, le médecin Broussais, le philosophe Lamennais et... Chateaubriand. La marée basse nous permet de nous rendre à l'île du Grand Bé jusqu'à la tombe de Chateaubriand : simple dalle de granite, sans inscription, surmontée d'une croix massive : Chateaubriand à jamais face à la mer «au rythme sans fin de cette musique éternelle» (G. Flaubert).

Retour sur les remparts - Arrêt devant la statue de Surcouf à l'écoute d'une anecdote savoureuse. Un capitaine anglais dit à Surcouf : « Vous, Français, combattez pour l'argent ; nous, Anglais, combattons pour l'honneur ! » Et Surcouf de répondre : « On combat toujours pour ce que l'on n'a pas ». Par égard pour Surcouf, ne pas confondre corsaires, pirates, forbans et autres flibustiers de la mer.

Encore quelques pas dans les rues étroites aux noms pittoresques évoquant la vie d'autrefois : rue du Gras-Mollet, rue de la Pie-qui-boit, rue du Chat-qui-danse....Un dernier coup d'œil sur les belles demeures des armateurs, et sur la tour où la Duchesse Anne logeait ses hôtes princiers.

Soirée libre. Pour certains, visite des remparts et de la cathédrale, pour la plupart achat de friandises et de produits régionaux.

### **Vendredi 1<sup>er</sup> octobre**

Nous devons quitter Saint-Malo au petit jour car nous sommes attendus, à 10 heures à Rennes où, grâce à une autorisation spéciale, nous visitons, en ce jour de fermeture au grand public, **le Palais de Justice**. Le palais ainsi que tous les immeubles de la Place ont été reconstruits après « la grande brûlerie » de Rennes en décembre 1720, selon les plans de Jules Jacques Gabriel, le père de l'architecte de la Place de la Concorde. - splendide ensemble à l'élégance classique du XVIII<sup>e</sup> !. Destiné au Parlement de Bretagne créé en 1554, ce palais devint ensuite Palais de Justice, siège de la Cour d'Appel de Rennes. En 1994, un violent incendie l'endommage ; sa remise en état va durer dix ans. D'aspect extérieur austère, le Palais de Justice est admirablement décoré, en particulier la salle des pas perdus et la grand'chambre, ancienne salle des sessions du Parlement de Bretagne. Le plafond de la salle des pas perdus offre une superbe juxtaposition de reliefs dorés et de peintures en trompe-l'œil. Sa restauration qui touche à la perfection témoigne de la haute qualification des artisans d'art. Deux fragments de poutres laissés volontairement calcinés donnent la mesure du travail accompli. La grand'chambre est somptueuse dans des tonalités rouge et or : rouge des velours, or des boiseries sculptées et du plafond à caissons. Deux élégantes loggias, amusantes en ce lieu, accueillaient les visiteurs de marque, dont la marquise de Sévigné.

Nous quittons Rennes pour une halte-déjeuner au Mans.

Sur le chemin du retour, Yvette Cloix nous ramène à Combourg par la lecture des célèbres pages des *Mémoires d'outre-tombe* sur la vie à Combourg. Doux moment après la lecture... moment où Yvette Cloix exprime l'émotion, la joie, qu'elle ressentit tout au long de ces quatre jours passés avec nous dans sa Bretagne natale.

Joie partagée. Applaudissements.

Le voyage se termine ; notre excellent chauffeur ramène à Nevers quarante amopaliens et/ou amis du musée nivernais de l'éducation ravis de leur voyage.

\*

\* \*

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Henri LAVEDAN



**L**e Musée Nivernais de l'Éducation vient d'atteindre sa majorité... Il a donné au cours de ces années la preuve de l'aide indispensable qu'il fournit tant dans le domaine de la recherche pédagogique ou historique que dans celui de l'animation culturelle de notre Département et de notre Cité.

Parmi les faits les plus marquants de l'année écoulée, citons, outre l'enrichissement constant de nos collections et les nombreuses visites guidées de scolaires qui mobilisent nos bénévoles trois demi-journées par semaine :

- Plusieurs visites de groupes d'adultes parmi lesquels les membres du Rotary-Club de Nevers, les Anciens élèves de Tours, les personnels municipaux travaillant dans les écoles de Nevers, et les hôtesse de l'Office de Tourisme de Nevers et sa région.
- Notre Assemblée Générale le 11 février 2004, suivie par 74 adhérents présents sur les 226 que compte notre Association (80 avaient envoyé un pouvoir) avec une communication de Jean Bugarel sur "*Jules Renard, élève du Lycée de Nevers (1875-1882)*"
- Notre participation à l'animation du club-mémoire de La Roseraie.
- La participation à l'exposition réalisée à Jouet-sur-l'Aubois à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école maternelle.
- La sortie de printemps à Dornes, en collaboration avec l'association "Patrimoine-Dornes et ses environs", qui a regroupé une soixantaine de personnes membres des AMNE et de l'AMOPA. Conférence de Mme Lacoste, présidente, sur "*L'enseignement primaire à Dornes au XIX<sup>ème</sup> siècle*".
- L'exposition du Musée dans les locaux de la Caisse d'Épargne de Nevers (de juillet 2003 à juillet 2004)
- L'installation d'une vitrine dans le hall de l'Office du Tourisme de Nevers.
- La participation du Musée aux "Journées du Patrimoine" les 18 et 19 septembre 2004 avec plus de 500 visiteurs.
- La sortie d'automne AMNE-AMOPA du 28 sept. au 1<sup>er</sup> Oct. "Sur les pas de Mme de Sévigné et de Chateaubriand".
- Notre participation au 5<sup>ème</sup> salon des Auteurs Nivernais.
- La signature d'un contrat de partenariat entre l'Office du Tourisme de Nevers et sa région et le Musée Nivernais de l'Éducation.
- La publication du n° 7 des "*Nouvelles*", du n° 17 des "*Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation*" et d'une série de 8 cartes postales sur le Musée.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier vivement tous les bénévoles qui se dépensent sans compter pour faire vivre notre musée, ainsi que tous les adhérents qui nous apportent leur soutien moral et financier. Que 2005 favorise nos activités si heureusement engagées et apporte un peu de sang nouveau à notre association...

